History of Christianity

Vol. 2.

"The Society of Inquiry on Missions," will be pleased to accept ye volumes as a small testimony of respect from ye friend & brother
Phil: Mil: Whelpley

Society
OF
INQUIRY ON MISSIONS
AND
THE STATE OF RELIGION.

Phil: Mel: Schuyler
New York, Dec. 2 -
1816 —

HISTOIRE

DE

L'ETABLISSEMENT

DU CHRISTIANISME

DANS

LES INDES ORIENTALES.

HISTOIRE
DE
L'ÉTABLISSEMENT
DU CHRISTIANISME
DANS
LES INDES ORIENTALES,

PAR LES ÉVÊQUES FRANÇAIS ET AUTRES MISSIONNAIRES APOSTOLIQUES.

Imprimée sur le Manuscrit original inédit, communiquée pendant le cours de l'impression, à M. SICARD, membre de l'Institut national, Instituteur des Sourds-Muets.

ET DÉDIÉE

A S. E. Monseigneur le Cardinal CAPRARA, *légat* a latere.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez madame DEVAUX, libraire, rue de Malte, n°. 382.

AN XI. — 1803.

et me rendit à la vie; assuré qu'elle exis-

HISTOIRE
DU
CHRISTIANISME.

LIVRE QUATRIÈME.

Chapitre Premier.

Ambassadeurs d'Achen et de Golconde à Siam.

Tant de conversions éclatantes, et l'estime que le roi de Siam et le Prince son frère faisaient paraître pour la Religion chrétienne, remplissaient les Missionnaires de joie et d'espérance ; mais la réception magnifique que sa majesté fit à des ambassadeurs d'Achen et de Golconde, qui étaient venus avec quelques-uns de leurs docteurs, pour le solliciter d'embrasser le Mahométisme, à l'exemple de plusieurs princes idolâtres ses voisins, fit justement appréhender que cette détestable religion, qui flatte les sens et toutes les passions, ne s'introduisît à la cour et parmi le peuple. Déjà le grand crédit que les mahométans avaient dans ce royaume, les richesses qu'ils

y possédaient, les services qu'ils rendaient aux Siamois, les intrigues qu'ils ménageaient, les mesures qu'ils prenaient pour faire des prosélytes, mettaient de grands obstacles à la conversion de cette nation; on avait donc lieu de craindre que cette ambassade n'achevât de tout perdre. Mais la miséricorde de Dieu la rendit sans effet. Le zèle incroyable avec lequel ces infidèles travaillent à étendre leur maudite secte, confondra au tribunal de Dieu l'indifférence qu'on voit dans la plupart des chrétiens pour la religion.

I I.

Martyre de plusieurs chrétiens Cochinchinois.

Le calme dont jouissait l'église de la Cochinchine, ne fut pas de longue durée. Dans le mois de juillet 1668, Simon Dal, homme de qualité, accusé d'être chrétien, fut pris à Dinh-Cham, avec son fils âgé de seize ans et avec le plus jeune de ses frères. Simon termina sa vie par un glorieux martyre; son fils et son frère ayant été cruellement battus, sans manquer à la fidélité qu'ils devaient à Dieu, furent mis en liberté. On saisit peu de temps après un chrétien nommé Pierre Dang.

Interrogé par le roi sur sa croyance, il répondit généreusement : dans le ciel, nous adorons un seul Dieu souverain maître de toutes choses. Sur la terre, nous honorons la majesté royale sans nous écarter jamais de

la justice et de la droiture. Nous honorons aussi nos parents, principalement nos pères, nos mères, nos épouses et nos enfants. Nous aimons le prochain. Nous ne désirons pas même le bien d'autrui : telle est notre foi. Je supplie sa majesté d'examiner si ces maximes enseignent quelque chose qui ne soit bon et louable. Le roi, sans rien répondre, ordonna qu'on le menât au lieu du supplice. Sa femme s'y rendit, et l'embrassant avec autant de tendresse que de respect : Je n'ai, lui dit-elle, jamais eu d'attachement et d'amour que pour vous seul. Je vous conjure, maintenant que vous êtes sur le point d'aller à Dieu, je vous conjure par le salut de votre âme et par le sang de J.-C., de garder et de défendre sa sainte loi jusqu'à la mort. Sa sœur ne montra pas moins de générosité ; elle l'embrassa à son tour, et l'exhorta à ne pas craindre une mort qui lui mériterait la vie éternelle ; elle lui coupa les cheveux de sa propre main pour préparer la place au coup qui devait lui trancher la tête. Alors Pierre, avec un visage assuré, s'avança vers l'exécuteur, se mit à genoux et fut décolé.

Dans le mois de décembre on saisit cinq autres personnes, dont trois effrayées par les supplices, renoncèrent à la foi. Un d'entr'eux, nommé Philippe, ayant été comdamné à la mort, après sa chute, donna de grandes marques de pénitence, qui ont donné lieu de bien espérer de son salut. Les deux, qui

demeurèrent fermes étaient un nommé Michel On et sa femme. Le mari fut mis à mort, et la femme en fut quitte pour plusieurs coups de bâton. Quelques autres chrétiens des montagnes de la Province de Quining furent dépouillés de leurs biens ; quatre d'entr'eux furent conduits à la Ville Royale, d'où le Roi les envoya dans leur maison. Ils furent redevables de leur liberté à un magistrat favorable à la religion.

I I I.

Dangers où la réforme de certains abus expose la Religion dans le Tonquin.

Dans le Tonquin, les Païens laissaient l'église en paix ; mais de faux frères suscitèrent contre M. Deydier une persécution très-dangereuse. Ces chrétiens avaient formé entr'eux une confrérie qu'ils appelaient *de la miséricorde*, dont la fin était d'assister les malades et d'enterrer les morts. Cette pieuse institution avait dégénéré en débauches et en scandales. M. Deydier en ayant eu connaissance, prit soin d'envoyer un des plus fervents catéchistes à tous les enterrements un peu considérables pour s'opposer à leurs excès et leur défendre de sa part l'entrée de l'église. Les principaux chefs de cette malheureuse confrérie piqués de cette défense et des réprimandes que leur faisaient les catéchistes, dressèrent une requête par laquelle

ils déclaraient au Prince Régent que depuis quelques années il était arrivé au Tonquin un étranger, qui se disait faussement prêtre de la religion chrétienne, qu'il l'enseignait contre l'édit du roi, et sous ce prétexte tramait une rebellion dans le royaume, qu'il avait été en Cochinchine et qu'il demeurait dans la maison de M. Raphaël de Rhodes, qui en était originaire, avec lequel il prenait des mesures pour exécuter ce pernicieux dessein; qu'il avait déjà appelé plusieurs personnes de toutes les Provinces (ses catéchistes) et les y avait renvoyées en qualité de gouverneurs; que pour eux étant fidèles sujets du Roi, ils avaient cru être obligés d'en donner avis à son altesse, afin qu'elle s'informât de la vérité de ces faits et y apportât les remèdes nécessaires. Le Prince était très-sévère. Le Roi était allé faire la guerre au Roi de Caoban. Pendant l'absence du Roi, les plus légers soupçons sont punis par des châtiments exemplaires. Dans l'état où étaient les choses, si cette requête eût été présentée, elle eût peut-être causé la destruction entière du Christianisme. M. Deydier, qui en prévit les tristes suites, mit en œuvre tous les moyens que sa prudence et son zèle purent lui suggérer pour parer ce coup. Après s'être mis sous la protection de la sainte Vierge et de saint Joseph patron de la mission, il ordonna à tous les chrétiens d'implorer le secours du Ciel par de ferventes prières, leur défendit

de faire aucune assemblée, même les jours de fête et de dimanche, fit fermer toutes les églises, et cacher les ornements; il envoya à ces libertins, deux catéchistes et les plus respectables d'entre les chrétiens pour les exhorter à ne pas poursuivre un dessein si criminel. Cette première exhortation n'ayant fait aucune impression sur leurs esprits, le catéchiste qui s'était toujours opposé le plus fortement à leurs débauches, et contre lequel ils avaient conçu plus de haine, leur en fit une seconde plus pathétique en présence d'un grand nombre de chrétiens qui s'étaient assemblés pour assister à un convoi. Il leur représenta qu'ils allaient exciter une persécution qui ferait perdre les biens, la liberté et la vie à tant de fidèles, dont ils n'avaient jamais reçu aucun mal; qui inonderait l'église de carnage et de sang, qui les forcerait eux-mêmes à renier la foi, ou à mourir, et qu'ils se rendraient coupables du crime de tous ceux que la rigueur des tourments ferait apostasier. Il ajouta que si cette considération n'était pas capable de les toucher et d'arrêter la haine qu'ils avaient conçue contre lui et contre M. Deydier, ils fissent tomber leur vengeance sur eux seuls; qu'ils étaient prêts à mourir et à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour préserver l'église de la désolation où ils la voulaient précipiter. Ce discours prononcé d'une manière fort touchante, fit couler les larmes de l'assemblée. Plusieurs

de ceux qui avaient médité cette accusation, agités par les remords de leur conscience, s'en repentirent, et ceux qui demeurèrent obstinés dans ce détestable dessein, se voyant abandonnés de leurs complices, en suspendirent l'exécution.

On croyait cette querelle entièrement éteinte; mais un nouvel accident la ralluma vers la fin de février. Un capitaine infidèle qui avait été guéri d'une maladie, par les prières des chrétiens, et qui était du complot de ces malheureux confrères de la miséricorde, étant sur le point de partir pour l'armée, alla un soir avec sa femme chez M. Raphaël demander le baptême à M. Deydier. Il le reçut avec beaucoup de charité et de politesse, lui donna un catéchiste pour l'instruire, passa la nuit à entendre les confessions des autres chrétiens qui s'y étaient rendus, célébra la messe, et conféra le baptême à un pauvre garçon instruit, et éprouvé depuis longtemps. Le capitaine, sans considérer que dans un si court espace de temps, il ne pouvait ni avoir reçu les instructions suffisantes, ni avoir acquis les dispositions nécessaires pour recevoir le baptême, sortit brusquement de l'assemblée, se plaignant hautement de ce qu'on lui préférait un homme de néant, et menaça de faire présenter au roi par un prince, au service duquel il était attaché, la requête qui avait été supprimée. On tâcha inutilement de l'appaiser, il ne voulut entendre aucune

raison ; mais quelques soldats de la garde du roi, bons et fervents chrétiens, ayant appris son dessein, l'en détournèrent par leurs instantes prières.

Ces soldats unis à un grand nombre de leurs camarades qui étaient aussi chrétiens, bâtirent une chapelle dans le camp. Ils s'y assemblaient pendant la nuit les dimanches et les principales fêtes pour prier, pour lire des livres de piété et pour distribuer des aumônes à ceux d'entr'eux qui étaient les plus pauvres. Ainsi J.-C. avait des fidèles serviteurs dans l'armée d'un roi qui persécutait son église.

I V.

Incendie et révolte dans le Tonquin.

Deux événements mirent, cette année 1668, le troupeau de J.-C. en grand danger. Le premier fut l'incendie d'un temple magnifique, situé dans la ville royale, et fameux dans tout le royaume. Les prêtres, craignant qu'on ne les en rendît responsables, présentèrent une requête à la reine, par laquelle ils lui exposaient qu'on n'observait point l'édit du roi, que les chrétiens s'assemblaient dans leurs églises, malgré les défenses, et qu'ils avaient mis le feu à ce temple par leurs sortiléges. La reine, ayant lu cette requête, recommanda au prince gouverneur de la ville, de veiller à l'exacte observation des édits contre les chrétiens, de les faire saisir, dès

qu'on les trouveraient assemblés, ou qu'on leur verrait quelque marque de leur religion; elle ordonna en même temps qu'on rebâtit le temple; mais pour l'Idole, puisqu'elle était allée faire sa cour au ciel qui est reconnu au Tonquin pour le principe de toutes choses, la reine déclara qu'il n'était pas á propos de la refaire.

Quelque innocents que fussent les chrétiens, ils furent très-alarmés de cette accusation, et des ordres que la reine avait donnés. Ils prirent de si sage précautions, qu'aucun ne fut saisi.

Le second événement fut encore plus dangereux. Pendant l'absence du roi, il y eut un commencement de révolte dans la province de l'Est. Les trois principaux chefs, et plusieurs des soldats qui les suivaient, étaient chrétiens. Ils voulaient élever sur le trône un jeune homme dont les ancêtres avaïent autrefois porté la couronne : un imposteur qui fut choisi pour commander leurs troupes, leur avait persuadé qu'il avait trouvé dans une prison, un couteau où le nom du prétendu roi était gravé; cette fable était fondée sur une autre plus ancienne qui passe dans le Tonquin pour une vérité constante. On croit que le premier roi qui régna dans le royaume, fut élevé sur le trône par des soldats qui avaient trouvé dans un poisson une lame d'épée, laquelle avait la vertu de mettre en fuite tous ceux qui osaient résister à celui

qui la portait. Un Mandarin, à la tête d'une compagnie de troupes réglées, attaqua cette populace insensée, les mit en fuite, tua le prétendu roi avec deux de leurs chefs, et fit cent prisonniers, qui furent sévèrement punis : le roi n'ayant point été informé de la part que quelques chrétiens avaient eue à cette révolte, ne fit point éclater sa haine contre la religion par aucune nouvelle défense.

Ces troubles et ces dangers n'empêchèrent pas que la foi ne fit cette année de très-grands progrès. Un Eunuque, élevé aux premières charges du palais, et fils adoptif du roi, fut guéri par les prières des chrétiens d'une maladie très-dangereuse, et voulut être instruit dans la foi à dessein de l'embrasser. Le catéchiste, qui l'instruisait, assuré de ses saintes dispositions, lui fit connaître M. Deydier. Cet illustre prosélyte se rendit chez le missionnaire, eut une longue conversation avec lui, et se confirma entièrement dans la résolution d'embrasser le Christianisme ; mais ne pouvant se résoudre à se séparer de sa femme, que son état ne lui permettait pas de retenir, il différa de recevoir le baptême.

V.

Conversion d'une dame de la cour du Tonquin.

La veuve d'un grand lettré, nommée Diez Lao Cou, qui avait rendu des services impor-

tants au roi, lorsqu'il parvint à la couronne, et qui était en grand crédit auprès de sa majesté, fit appeler un catéchiste nommé Jean et quelques chrétiens. Elle leur demanda leurs prières pour deux de ses petites-filles qui étaient dangereusement malades, et leur permit de les baptiser, s'ils le jugeaient à propos. Sur cette permission, les chrétiens prièrent, les malades furent guéries, et instruites à loisir. Cette prompte guérison détrompa leur grand'-mère de l'Idolâtrie, elle brisa ses Idoles, fit effacer leurs noms de tous les endroits où ils étaient gravés, et y fit marquer le signe de la croix; et lorsque quelqu'un s'avisait de dire en sa présence : grâce au ciel, ou grâce à l'Idole, elle leur répondait avec une généreuse liberté : dites grâce au Dieu du ciel. Quel pouvoir a l'Idole! quel bien peut vous faire le ciel, qui ne peut pas seulement vous connaître? Cependant quelque estime qu'elle eût conçue pour la religion chrétienne, des motifs humains l'empêchaient de l'embrasser. Voyant cette irrésolution, le catéchiste Jean l'engagea à voir M. Deydier; elle le fit appeler pour benir sa maison, qu'elle croyait infestée par de malins esprits. Le missionnaire s'y rendit, benit la maison, confessa deux nièces de cette dame, qui étaient de très-ferventes chrétiennes, et qui pouvaient aspirer aux plus grandes alliances de la cour. Il célébra la messe pour leur donner la communion, et enfin baptisa

les deux jeunes demoiselles, qui étaient suffisamment instruites. Cette famille reçut ce jour-là le salut. La grand'-mère déclara à M. Deydier, qu'elle apprenait notre créance et nos prières, et que, dût-elle perdre la faveur du roi en embrassant une religion proscrite par les édits, elle se présenterait bientôt au baptême. Etant tombée malade sur la fin du mois de Juin, elle demanda ce sacrement. M. Deydier n'osa aller dans sa maison toujours pleine de seigneurs de la cour, qui venaient la voir; mais le catéchiste Jean alla lui dire de sa part, qu'on ne pouvait la baptiser, si elle ne cassait le contrat qu'elle avait fait avec les habitants d'un village, qui moyennant une somme considérable qu'elle leur avait donnée, s'étaient engagés à lui bâtir un temple après sa mort, à l'honorer comme leur génie tutélaire, et à célébrer sa fête tous les ans pendant vingt jours. Sans balancer un moment, elle ordonna qu'on brisât une grande pierre, sur laquelle se contrat était gravé, et fit aux habitants remise de la somme qu'ils avaient reçue, et défense de lui rendre aucun honneur après sa mort.

Il semble que cette action si généreuse obtint de Dieu le rétablissement de sa santé. Son officier, à son retour, la trouva parfaitement guérie; elle prit encore quelque temps pour se préparer au baptême; elle le reçut enfin dans le mois d'Octobre, avec les témoignages les plus édifiants d'une parfaite con-

version. Le jour que l'Eglise célèbre la fête de S.te Ursule, dont elle prit le nom, son fils adoptif qui était la troisième personne du royaume, vint la voir la même nuit qu'elle fut baptisée; elle lui déclara qu'il y avait un prêtre dans sa maison, le conduisit elle-même dans la chambre de M. Deydier, le pria de lui expliquer les vérités éternelles. La lumière de la foi parut éclairer l'esprit de ce jeune idolâtre, toucher son cœur, et le rendre docile aux instructions qu'il recevait. Quoiqu'il eût l'esprit fort pénétrant et fort cultivé, il objecta seulement que personne n'avait vu ni Dieu, ni le paradis, ni l'enfer. M. Deydier lui répondit qu'il était vrai, mais que personne n'avait non plus vu son âme, et que cependant nul ne doutait d'en avoir une; que Dieu est un esprit infiniment plus pur que notre âme, et qu'il n'est pas surprenant qu'on ne puisse le voir des yeux du corps, quoiqu'il soit présent partout; que les apôtres avaient vu J.-C. converser avec lui, avant et après sa résurrection, qu'ils avaient été témoins oculaires de ses miracles, qu'ils l'avaient vu rendre la vue à des aveugles, délivrer des possédés, redresser des boiteux, guérir des paralytiques ressusciter des morts, et que ces miracles démontraient la vérité du paradis et de l'enfer, enseignée par J.-C. Il ajouta que les apôtres, après avoir converti un nombre infini d'adorateurs des Idoles, avaient signé leur témoignage de leur sang; cet officier fit

semblant de se rendre à la force de ces raisons; il assura qu'il se sentait convaincu, qu'il voulait être chrétien, et qu'il se ferait instruire, dès que les affaires de l'état, dont il était chargé, le lui permettraient : mais il ne parlait ainsi que par complaisance pour sa bienfaitrice ; dans le fond du cœur, il était grand ennemi de notre religion, comme on verra dans la suite.

Pour ne pas interrompre ce récit, j'ai omis de dire que le roi, après cinq mois de campagne ayant conquis les états du roi Caobang, et contraint ce malheureux prince à se réfugier dans la Chine, arriva triomphant à la ville royale le Jeudi-saint. Les réjouissances qu'on fit à la cour, laissèrent aux chrétiens une entière liberté de faire la Pâque. Les 15 églises ne pouvaient contenir la multitude du peuple qui s'y assemblait toutes les nuits pour prier, assister au sacrifice, et approcher des sacrements. M. Deydier, sans se donner une heure de repos, passait de l'une à l'autre, et y exerçait ses fonctions. Le Samedi-saint il baptisa deux personnes de qualité. L'une avait été répudiée par le frère du roi, et l'autre était une jeune demoiselle, que les prières des chrétiens avaient quelques mois auparavant délivrée d'une obsession. Une dame, nommée Diez Lao Cantk, fut aussi convertie par les soins de Diez Lao Cou, qui fut sa marraine et lui donna le nom d'Anne. Une belle-sœur du roi régnant fut baptisée dans le même

temps avec sa bru et toute sa famille, et prit le nom d'Héléne.

Madame Diez Lao Cou, uniquement appliquée aux bonnes œuvres depuis son baptême, était devenue la mère des pauvres et la protectrice de l'église. M. Deydier la pria de sonder les dispositions du roi par rapport à notre sainte religion; elle en trouva bientôt une occasion favorable. Dès qu'elle parut à la cour, le roi lui fit compliment sur le rétablissement de sa santé. Sire, lui répondit-elle, c'est à la grâce du Dieu des chrétiens et à leurs prières, que j'en suis redevable. Le roi surprit de cette réponse, lui répliqua: Dites plutôt que c'est au secours des Idoles, et aux effets des destins que vous le devez. Sire, reprit-elle, j'avais fait des dépenses immenses en sacrifices pour la conservation de mon époux et de mes enfants, et les Idoles n'ont pu les garantir de la mort. J'ai invoqué le vrai Dieu, et il m'a sauvé la vie, et à mes deux petites-filles. Le roi, l'interrompant, dit à ses courtisans: C'en est fait; elle est tout-à-fait tournée de ce côté-là. En disant ces paroles, il ne fit paraître aucune indignation, et dès qu'elle eut prit congé, il lui envoya un présent.

V I.

Conversion de quelques sorciers dans le Tonquin.

M. Deydier, encouragé par le rapport que lui fit cette dame des sentiments du roi,

fit une excursion dans la province du couchant pour y baptiser 50 personnes, qui demandaient ardemment le paptême. Parmi ces nouveaux convertis, il se trouva un magicien nommé Thai-Phu-Thuy. Un de ses parents, nommé Etienne, guérit par ses prières la fille de ce sorcier, que le père n'avait pu guérir par son art diabolique. Cette guérison lui ouvrit les yeux. Il brisa son Idole, abattit le temple qu'il lui avait bâti, brûla ses caractères et ses livres. Son exemple en détrompa plusieurs autres, qui se mêlaient de ce funeste métier, et qui furent baptisés. Les effets de la grâce parurent encore plus féconds dans la province de Thanh-Nguien. M. Deydier y baptisa 758 infidèles presque tous adultes, que les catéchistes avaient instruits. C'est-là qu'un illustre catéchiste nommé Martin, qui travaillait depuis treize mois dans les provinces de Nghéan et de Bo-Ching, vint lui rendre compte des grandes bénédictions que Dieu avait répandues sur ses travaux. Il avait ramené les chrétiens aux exercices de la religion, et baptisé avec le secours d'un catéchiste du second ordre, environ 3,000 personnes. Le zèle des autres catéchistes n'avait pas été sans fruit. Je trouve, dit M. Deydier, que 7,080 personnes dont j'ai les noms, ont reçu cette année le baptême. J'en ai baptisé 1500 pour ma part. Les jeunes catéchistes ne m'ont pas encore envoyé leurs extraits, et je compte que le nombre des baptêmes va bien jusqu'à 10,000.

V I I.

Dieu châtie les persécuteurs des chrétiens.

Si Dieu fit paraître sa miséricordre envers son église par tant de conversions, il ne fit pas moins éclater sa justice contre ses persécuteurs par les châtiments dont ils furent frappés. L'Eunuque, qui avait accusé les pères Jésuites, fut mis en prison, et y gémit long-temps dans les chaînes. Le chef de ceux qui l'annéee passée avaient dénoncé les chrétiens, mourut misérablement dans le mois d'avril, après avoir dit à un chrétien : Le Dieu du ciel vous a bien protégés. Je n'ai rien oublié pour vous perdre, et il vous a délivrés de tout. Le gendre de Julie Hien, ce capitaine si aigri contre M. Deydier, fut entièrement ruiné. Le premier conseiller du conseil du roi, qui avait fait donner l'édit contre la loi de Dieu, eut le déplaisir de voir que le roi, qui avait donné sa fille à son fils aîné, la lui ôta avec toutes ses charges. Il perdit en même-temps son second fils, et une de ses filles. Dieu ne punit pas seulement les persécuteurs de son église, il étendit ses châtiments sur les profanateurs des sacrements. Un chrétien et sa femme cachèrent en confession qu'ils avaient marié leur fille à un Païen. Dans cette mauvaise disposition, ils communièrent ; mais à peine furent-ils de retour dans leur maison, qu'ils furent frappés tous deux de la même maladie. Pénétrés d'un

sincère repentir, ils demandèrent instamment les prières de l'église. Dès qu'ils purent y venir, ils voulurent faire une confession publique, leurs larmes étaient une marque sensible de leur contrition. Ils se soumirent à la pénitence, et furent réconciliés. Leur gendre, touché de cet événement, se convertit, fut baptisé, et ensuite marié avec toutes les cérémonies de l'église.

VIII.

Arrivée des deux premiers prêtres Tonquinois.

Quand M. Deydier s'y attendait le moins, deux catéchistes, qu'il avait envoyés à Siam l'année précédente, arrivèrent dans un vaisseau, qui mouilla à l'embouchure de la rivière. Après quelques mois de séminaire, ils avaient été ordonnés prêtres (1), et ils venaient partager les travaux de la mission. Les chrétiens de ces quartiers ne purent leur obtenir la permission de débarquer que long-temps après leur arrivée; encore pour éviter la rigueur des Mandarins visiteurs, qui les auraient peut-être saisis, ils furent obligés de jeter dans la mer tous les meubles de dévotion, et presque tout l'argent qu'ils apportaient. Il fallut beaucoup d'adresse pour sauver deux calices, deux Rituels, une montre et quelques curiosités destinées pour faire des présents. M. Deydier

(1) Ces deux nouveaux prêtres arrivèrent au Tonquin en 1668, au commencement de septembre. Nous les apellerons M. Jean et M. Benoît.

retint auprès de lui ces deux nouveaux prêtres le reste de l'année pour les instruire parfaitement des cérémonies de l'église, de la manière d'administrer les sacrements et de la morale Xavienne dont il leur composa un abrégé en langue anamitique; au commencement de 1669 il les conduisit à la ville royale où les catéchistes se rendirent peu de temps après pour faire la retraite et la renovation annuelle de leurs vœux.

L'empressement avec lequel M. de Berithe attendait de nouveaux missionnaires, fut enfin satisfait. Messieurs de Bourges, Mahos, Bouchard, Guiard, et Savary arrivèrent à Siam au mois de février 1669. M. Brindeau les avait joints en chemin. Il avait été conduit de Macao à Goa, et mis dans les prisons de l'inquisition; mais les inquisiteurs ayant reconnu son innocence, l'avaient traité avec beaucoup de douceur, et renvoyé avec éloge. Son élargissement et son retour rendirent encore plus agréable l'arrivée des missionnaires venus de France.

I X.

De nouveaux missionnaires arrivent à Siam.

Ils étaient partis de la Rochelle dans le mois de Mars 1666, sur un vaisseau de la nouvelle compagnie Française; leur voyage avait été long et fort périlleux, ayant passé près de trois ans sur mer, ou à Madagascar, ou au Brésil. La longueur du voyage, des

tempêtes fréquentes, les chaleurs excessives de la Zone torride les avaient extrêmement fatigués. Quoiqu'on eût des provisions en abondance, et que par ordre de MM. les directeurs de la compagnie, on leur fournît tous les rafraîchissements nécessaires pour entretenir la santé, M. Lambert, un des premiers directeurs du séminaire de Paris, et frère de M. de Berithe, qu'il voulait aller joindre, fut attaqué d'une fièvre violente, qui l'emporta en peu de jours. Il avait signalé son zèle dans tous les emplois ecclésiastiques, surtout dans les Missions de la campagne, auxquelles il s'était long-temps occupé pour se rendre plus propre à celle des Indes. Sa perte sembla être réparée par un autre missionnaire nommé M. Frachey, qui étant parti de Paris pour Siam l'année précédente, avait été obligé de séjourner à Madagascar. Il s'y embarqua avec M. de Bourges; mais il n'arriva pas au terme, il tomba malade, et mourut très-saintement dans le royaume de Golconde.

X.

M. de Berithe apprend la mort de son frère.

Quelques jours s'étant passés, on annonça à M. de Berithe la mort de M. Lambert; il fut très-affligé de la perte d'un frère plein d'œuvres et de vertus, qui venait le chercher aux extrémités de la terre, pour partager ses travaux et ses tribulations: mais

l'arrivée des nouveaux missionnaires, l'espoir qu'on lui donnait qu'il en arriverait bientôt un plus grand nombre, les secours effectifs qu'on lui envoyait du séminaire de Paris pour soutenir celui de Siam, et surtout les bonnes nouvelles que M. de Bourges lui apportait de Rome, lui furent de grands sujets de consolation.

X I

Bulle du Pape pour la consécration d'un Évêque.

Le Pape avait reçu cet envoyé avec toutes les marques les plus tendres de sa bonté parternelle, et avec des grands témoignages d'estime pour les vicaires apostoliques, et pour leur missionnaires. Sa sainteté avait écouté favorablement toutes les demandes qu'il lui avait faites en faveur de la mission ; par une nouvelle bulle elle donnait plein pouvoir à M. de Berithe, et à M. d'Heliopolis, ou à l'un deux au défaut de l'autre, de choisir parmi les missionnaires celui qu'ils jugeraient le plus capable de l'épiscopat, et de le consacrer Évêque de Métellopolis, avec la même étendue de juridiction et d'administration qu'avait son prédécesseur. Elle avait promis d'employer toute son autorité pour affermir la mission, pour réprimer les efforts de ceux qui la traversaient, pour établir un bon ordre et une exacte discipline dans lès églises naissantes des Indes, et pour y faire reconnaître l'autorité des vicaires apostoliques. Enfin le saint père

avait promis de soumettre à leur jurisdiction le royaume de Siam, et quelques états voisins, et leur avait permis, et à leurs missionnaires, d'exercer leurs fonctions, et de faire des établissements dans toutes les Indes, excepté dans les lieux dépendants de la domination d'Espagne, ou de Portugal.

L'heureux succès du voyage de M. de Bourges, et les dispositions du saint siége si favorables à la mission, promettaient une heureuse réussite des affaires importantes, que M. d'Héliopolis était allé négocier à Rome. Depuis son départ M. de Berithe lui avait écrit plusieurs lettres pour lui apprendre les nouvelles grâces qu'il avait reçues du roi de Siam, le progrès du séminaire, et des missions entreprises dans la Cochinchine, le Tonquin, et Camboge; mais il n'avait reçu aucune réponse de ce prélat, qui, ayant été obligé de faire son voyage par terre, n'était point arrivé en Europe, lorsque M. de Bourges en partit ; en attendant de ses nouvelles, M. de Berithe sachant combien sa présence serait utile aux missions de la Cochinchine et du Tonquin, mit en délibération par lequel de ces deux royaumes il commencerait sa visite; de l'avis des missionnaires, il fut résolu que le prélat visiterait premièrement le Tonquin, et afin de ne pas laisser la Cochinchine sans secours, M. Brindeau reçut ordre de partir pour ce royaume. Deux Catéchistes, envoyés à Siam l'année précédente par M.

Hainques, et ordonnés prêtres par M. de Berithe, se chargèrent de l'y conduire dans la barque qu'ils avaient amenée.

X I I.

Arrivée de M. Brindeau à la Cochinchine.

M. Hainques voyant approcher le temps où cette barque devait revenir, se hâta de mettre le meilleur ordre qu'il put dans l'église de Faifo, et partit pour la province de Quininh, où ce petit bâtiment devait aborder. En traversant celle de Quang-Nghia, Dieu lui fit la grâce de baptiser trois cents catéchumènes, et de faire les cérémonies ecclésiastiques du baptême sur plusieurs autres, qui n'avaient été qu'ondoyés. Arrivé à Qnininh, il y travailla pendant quatre ou cinq mois de l'année 1669, et y procura le salut d'un grand nombre d'âmes. Enfin la barque si long-temps attendue, aborda à la côte; mais ce missionnaire fut bien surpris d'y trouver au lieu de M. de Berithe, M. Brindeau, qu'il croyait à Goa, dans les prisons de l'inquisition. Néanmoins l'arrivée d'un si digne ouvrier et celle des deux nouveaux prêtres, que nous appellerons désormais M. Joseph et M. Luc, lui donnèrent une grande consolation. M. Brindeau était chargé d'une lettre de M. de Berithe pour le roi de la Cochinchine, par laquelle ce prélat demandait à ce prince la permission de venir dans son

royaume; mais on ne pouvait la rendre au roi sans exposer à la mort les matelots qui avaient conduit la barque contre les défenses publiques; cette raison la fit supprimer. M. Brindeau se retira dans la province de Quang-Nghia, où il travailla à perfectionner les deux nouveaux prêtres dans les fonctions du ministère, et à se perfectionner lui-même dans la langue du pays.

M. Hainques alla faire une course apostolique dans les montagnes de Bao-Nghé, dont les habitants extrêmement pauvres réclamaient son secours depuis long-temps. En quatre mois il réconcilia à l'église un bourg presque tout entier, qui avait apostasié pendant la persécution, baptisa plus de cinq cents idolâtres, et revint au commencement de 1670, joindre M. Brindeau, qui de son côté avait donné le baptême à cent trente personnes de l'un ou l'autre sexe, instruites par les prêtres Luc et Joseph. Ajoutons ici le dénombrement que M. Hainques a fait des chrétiens de la Cochinchine en 1669, où il n'a pas compris ceux à qui les PP. Jésuites avaient donné le baptême pendant les deux dernières années de leur mission, desquels il n'avait pu savoir exactement le nombre. En parcourant toutes les provinces, il avait calculé que dans le royaume le nombre des fidèles n'allait pas à quinze mille, dont il en avait baptisé 2,500, et les catéchistes 3,500 autres depuis son arrivée; mais il ignorait le nombre de ceux

qui,

qui, par crainte ou par négligence, avaient abandonné les exercices de la religion depuis l'éxil des Jésuites.

XIII.

Succès des travaux d'un prêtre Tonquinois.

La moisson n'était pas moins abondante dans le Tonquin. M. Deydier voyant qu'il ne pouvait occuper trois prêtres dans la ville royale remplie d'espions, prit le parti d'envoyer M. Jean dans la province de Than-Hoa, où aucun prêtre n'était entré depuis plusieurs années, et dans les principales églises de Ke-Vo, qui est un des grands gouvernements du royaume. Il partit vers le milieu du mois de février. Dieu bénit son travail; pendant trois ou quatre mois qu'il travailla dans cette contrée, il entendit environ trois mille confessions, et baptisa plus de 1500 infidèles, parmi lesquels plusieurs vieillards, qui avaient été attachés toute leur vie à l'idolâtrie, moururent peu de temps après leur baptême. Un grand nombre de chrétiens, qui n'avaient pu ni communier, ni se confesser de 25 ans, et qui étaient tombés dans un grand relâchement, embrassèrent la pénitence et la piété, et participèrent aux sacrements. Entr'autres un pêcheur fort pauvre, qui avait depuis 28 ans abandonné la religion, déchiré par les remords de sa concience, et pénétré d'un vif répentir, vint se jeter aux pieds de M. Jean,

fit sa confession en répandant des torrents de larmes, et donnant des marques d'une pénitence si sincère, que le confesseur ne fit pas difficulté de l'absoudre. Le même jour, ce nouveau pénitent étant allé à la pêche, se hâta de jeter ses filets, parce, dit-il à ses compagnons, qu'il voulait aller entendre la prédication. En finissant ces paroles, il tomba dans l'eau et se noya.

Pendant que M. Jean remplissait si utilement ses fonctions, M. Deydier, qui était demeuré dans la ville royale, ayant appris que le roi avait convoqué le 10 Janvier, ses principaux officiers, et leur avait demandé s'il y avait encore des chrétiens dans ses états, ils lui répondirent que depuis le départ des pères de la loi, on ne voyait pas que leurs disciples fussent rebelles aux édits; cela va bien, dit le roi; et se tournant vers un magistrat de la police: Je vous ordonne, ajouta-t-il, de veiller exactement sur mes sujets et sur les étrangers; si vous découvrez quelqu'un qui suive cette loi, ne manquez pas de le punir,

Malgré ces ordres du roi, le premier de Février 1669, jour auquel les Tonquinois commencent la nouvelle année, et arborent vis-à-vis de leurs maisons de grandes perches, où les Gentils attachent des monnaies de papier doré et argenté, un eunuque du palais en fit arborer une devant sa maison, et y fit placer une croix au sommet; ce trait de

hardiesse, qui dans l'état des choses, devait avoir des suites très-funestes, attira l'admiration de tous les grands du royaume, et fit dire à un autre eunuque qui était en grande faveur, que puisque parmi les hommes On Gia Dieu, et parmi les femmes Diez-Lao-Cou, les deux plus grands esprits du royaume, embrassaient avec tant d'éclat la loi chrétienne, personne ne devait plus faire difficulté de suivre leur exemple.

X I V.

Suite des travaux de M. Deydier au Tonquin.

M. Deydier n'interrompit point ses saintes occupations; il travailla à l'œuvre de Dieu, presque sous les yeux de la cour, jusqu'au mois de mars, sans être découvert. Alors il jugea à propos de laisser M. Benoît dans la ville, et d'aller faire une course apostolique dans la province du Sud, où étaient les églises les plus nombreuses.

Quoique le gouverneur de cette province, ennemi implacable des chrétiens, ne se lassât jamais de les persécuter, les succès que Dieu y donna à la mission de son serviteur, sont presqu'incroyables; en deux mois, il y baptisa quinze cent quatre-vingt-dix-sept païens, que les catéchistes avaient instruits. Quoique ces nouveaux convertis donnassent beaucoup d'occupation au missionnaire, comme il ne pre-

nait aucun relâche, il trouva les temps de confesser près de quatre mille fidèles, donna la communion à trois mille, fit deux cents mariages et administra l'extrême-onction à près de cent malades. Parmi ces prosélytes, un sorcier âgé de 55 ans, attaqué d'une maladie mortelle, fit paraître une très-vive contrition en recevant le baptême, et mourut le même jour qu'il fut baptisé. Une Pythonnisse fut aussi éclairée des lumières de la foi; avant sa conversion, elle avait plus de 50 disciples; elle avoua devant tout le monde, que son art n'était que fourberie, illusion et mensonge, et que ceux qui consultaient les prophétesses, perdaient avec leur âme, leur argent et leur peine.

Dans les états chrétiens, où l'on trouve tant de confesseurs charitables, toujours à portée d'écouter les pénitents, on ne comprend pas quel est le mérite d'un missionnaire qui épuise sa santé, et risque sa vie pour aller administrer les sacrements à des chrétiens qui ont passé les années entières sans avoir pu participer aux sacrés mystères; il se trouve environné des périls de la mort dans le temps même qu'il se croit le plus en sûreté. M. Deydier en fit une dangereuse épreuve: les chrétiens d'un lieu considérable, nommé Kien-Lao, avaient amené un grand bateau pour conduire ce missionnaire chez eux; dans le temps qu'il arriva au bord de la rivière, il la vit toute couverte de

galères ; c'était le roi qui passait, suivi de ce nombreux cortège, pour honorer la pompe funèbre de sa mère; si le missionnaire eût été découvert, il était perdu; mais ce qui semblait devoir le perdre, le sauva ; il s'embarqua comme s'il eût été quelqu'officier de la cour. Dans cette foule et dans cette confusion, personne ne prit garde à lui, il suivit la flotte pendant le reste du jour, et la nuit, s'étant écarté à la faveur des ténèbres il arriva à Kien-Lao, le 11 avril, où les chrétiens le reçurent comme un ange venu du ciel. Quel enchaînement de travaux, de dangers et de consolations dans la vie apostolique ! Échapé à un péril qui paraissait inévitable, M. Deydier tombe dans la paroisse la plus nombreuse du royaume; il y passe la quinzaine de Pâques, les fidèles s'y assemblent avec tant de liberté, le concours en est si grand, qu'une église à trois nefs, et tous les dehors encore plus vastes, ne peuvent contenir la multitude; il y fait sans nul trouble, le lavement des pieds et toutes les cérémonies que l'église a coutume d'observer pendant la semaine sainte, auxquelles assistèrent avec une piété édifiante, environ trois mille âmes, dont cette paroisse était composée.

X V.

Arrivée d'un vaisseau de Macao, au Tonquin.

La tempête succéda bientôt au calme ; le

gouverneur de la province ayant appris que le 19 avril, un vaisseau de Macao était entré dans la rivière, envoya deux écrivains selon la coutume, pour empêcher qu'on en fît rien sortir : des païens les avertirent qu'il y avait deux pères Jésuites dans ce vaisseau, et qu'un grand nombre de chrétiens les avait déjà visités ; pour comble de malheur, des lettres de Macao adressées aux catéchistes, furent interceptées par ces surveillants, et envoyées à leur maître ; ils lui écrivirent qu'on ne voyait dans ce vaisseau, que croix, chapelets, images, livres, ornements d'église, médailles et autres symboles de la religion chrétienne; ces lettres et ces nouvelles mirent le gouverneur en fureur : sur-le-champ il ordonna qu'on se saisît des Jésuites ; mais le père Fuciti et le frère Ignace, s'étaient déjà heureusement évadés en habits séculiers : les pères Fiesqui et Rocha, furent faits prisonniers.

XVI.

Indignation du roi contre les Portugais et contre la Religion.

Tous les meubles de dévotion qu'ils avaient apportés, et quatre petits coffres où étaient les présents pour le roi, furent enlevés et envoyés à sa majesté : ce prince, irrité de ce que les Portugais étaient venus dans ses états contre sa défense, considéra toutes ces

choses de dévotion les unes après les autres, et les montrant à sa cour : Voilà, dit-il, la monnaie dont se servent les Portugais pour gagner le cœur de mes sujets ; mais ce qui le piqua encore davantage, c'est qu'ayant fait ouvrir les coffres où étaient les présents, il n'y trouva rien qui lui agréât, quoiqu'il y eut un miroir fort beau, et des riches étoffes de la Chine. Ces Portugais, dit-il, pensent-ils que je les laisse dans mon royaume, tandis qu'ils me présentent si peu de chose ? Un eunuque, pour flatter la passion de ce prince, lui dit qu'au Japon, on faisait de si sanglantes exécutions, qu'aucun n'osait plus embrasser, ni pratiquer la religion des Portugais ; au lieu qu'au Tonquin, ils se moquaient des édits, et que le seul Raphaël de Rhodes assemblait chez lui plus de trois mille personnes, qui faisaient impunément les exercices du christianisme. D'autres courtisans ajoutèrent qu'à la Chine et à la Cochnchine on faisait mourir tous les chrétiens, et qu'on ne pouvait agir plus sagement que de suivre la politique de ses voisins pour la sûreté de sa personne et de son royaume.

Ces discours achevèrent d'aigrir l'esprit du roi, et de l'affermir dans le dessein qu'il avait déjà formé d'exterminer tous les chrétiens ; cependant pour garder d'abord quelque modération, sa majesté ordonna qu'on rendit les présents à ceux qui les lui faisaient, qu'on permît au vaisseau de remonter la ri-

vière, et envoya dire aux pères Jésuites, qu'il leur donnait la vie pour cette fois, que s'ils revenaient jamais dans ses états, ils devaient être assurés qu'ils auraient la tête tranchée; qu'au reste, il voulait qu'on fît brûler en leur présence, tous les meubles de religion qu'ils avaient apportés.

Le Jésuites refusèrent constamment d'assister à ce sacrilége; mais le gouverneur ne manqua pas de s'y trouver, et voyant que le feu ne consumait pas les images de cuivre, il les fit briser à coups de marteau, en proférant ce blasphême : Si leur Dieu avait quelque pouvoir, il ne laisserait pas traiter de la sorte les marques de sa religion. Ainsi tout fut brisé, à la réserve de quelques chapelets d'ambre, de corail et de verre doré, que des officiers prirent pour en faire des colliers et des bracelets à leurs femmes.

XVII.

Punition des persécuteurs de l'Eglise.

L'indignation que le roi fit paraître contre les chrétiens, réveilla la haine et l'avarice de leurs ennemis; on dépouilla plusieurs catéchumènes de la paroisse de Ke-Dou-Coi de tous leurs biens. Un certain renégat, en enleva les croix, les images, les ornements et tous les meubles; mais la main de Dieu le frappa: saisi de transports de fureur, il mourut subitement, et les chrétiens recou-

vrèrent tout ce qu'il leur avait pillé, excepté les ornements, qui avaient été déchirés par morceaux. Un officier du roi fit un pareil larcin dans un autre village, et prit des mesures avec plusieurs gentils, pour détruire l'église; mais à peine fut-il de retour chez lui, que saisi de douleurs aiguës, il poussa des cris comme un désespéré, et ses trois fils devinrent muets: ce sévère châtiment lui fit reconnaître sa faute, et la vérité de la religion; il restitua ce qu'il avait enlevé, se fit instruire et fut baptisé; mais ses enfants continuèrent de porter la peine de son crime.

Quoique Dieu punît si sévèrement les profanateurs de son sanctuaire, le roi n'abandonna pas le dessein de persécuter l'Eglise. L'empereur de la Chine lui envoya un ambassadeur, et le força malgré tous les détours et toutes les ruses dont il put s'aviser, de rendre au prince de Caobangh, ses états, dont il l'avait dépouillé l'année précédente. Dans le cruel chagrin que cette affaire causa au roi, il s'en prit aux chrétiens, fit contre eux édit sur édit: par le second qui fut publié, les chrétiens qu'on surprendrait assemblés, ou à qui l'on trouverait quelques marques de religion, étaient condamnés à souffrir cinquante coups de bâton; le gouverneur du midi, ayant représenté que cette peine était trop légère, le troisième édit, qui fut porté le 29 juin, laissait aux magistrats la liberté d'imposer aux chrétiens tels châti

ments qu'ils jugeraient nécessaires, pour détruire le christianisme : en voici la teneur.

XVIII.

Edit contre les chrétiens.

Le grand généralissime, chef de tous les peuples, à qui primativement appartient le droit de gouverner cet état, le grand maître pardessus les maîtres, le père de tout ce royaume, le vertueux, qui a du mérite, de la bonté, de la vaillance, la claire lumière, qui a de l'intelligence et de l'esprit, le S.-Tay, première étoile, le chef de toutes les autres étoiles, le roi; Edit à tous gouverneurs de quelques provinces que sa majesté leur ait donné le gouvernement :

A Gia-Chi', prince, héritier présomptif de la couronne, qui a la charge de donner main-forte, et d'envoyer mes troupes de mer et de terre dans toutes mes provinces, le plus grand de tous les officiers, à qui il appartient de mainteuir toutes choses en paix dans mon royaume;

Etant informé que la loi des Portugais est une loi extravagante, qui trompe le monde, et que les peuples idiots et ignorants, qui n'en connaissent point les erreurs, s'y attachent; Nous avons, il y a quelques années, fait un édit qui la défend; mais comme il se peut faire qu'on suive encore cette ancienne coutume, nous avons cru qu'il la fallait défendre

de nouveau. Pour la déraciner entièrement, il faut examiner si nos peuples obéissent à notre édit, qui la défend, et s'ils se conforment aux bonnes et anciennes coutumes de ce royaume. Que si les huissiers sont négligents, et que nos peuples ne s'amendent point, il faut les châtier selon nos ordonnances : ordonnons que le présent édit soit envoyé aux gouverneurs des Provinces, à l'exécution duquel il leur est enjoint de tenir la main.

X I X.

Persécution rallumée.

En conséquence de ces édits, le conseil royal ordonna que toutes les églises fussent abattues. Ils n'eurent pas plutôt été publiés, que le gouverneur du Sud, sans nul égard aux prières de madame Diez-Lao-Cou, qui l'avait adopté, et à qui il était redevable de sa fortune, fit abatire plus de cent églises, brûler tous les ornements qu'on y trouva, et défendit à tous les chefs des bourgs et des villages, sous peine d'avoir la tête tranchée, de souffrir qu'aucun habitant suivît la loi de Dieu. Dans les autres provinces, on ruina encore un plus grand nombre d'églises; mais dans la ville royale, les chrétiens déguisèrent si bien par des cloisons, par des murailles et par des portes, les cinq églises que M. Deydier avait fait bâtir, et leur

donnèrent si bien la forme de maisons particulières, que les huissiers ne purent les reconnaître. Ils saisirent par hasard chez un gentil les ornements de l'église de la Nativité, mais les chrétiens les rachetèrent pour une petite somme. Le lieutenant civil fit brûler quelques images publiquement devant sa porte, mais il n'ordonna aucun châtiment pour ceux à qui on les avait prises.

X X.

Païens baptisés. Chrétiens pénitents.

Quoique le feu de la persécution s'allumât de toutes parts, M. Deydier continuait ses travaux apostoliques. Il baptisa à Kien-Lao plus de quatre cents Païens. Dans une paroisse voisine, nommée Tralu, il réconcilia à l'église plusieurs chrétiens, qui avaient fait un acte d'Idolâtrie en assistant à une espèce de procession qu'avaient faite les Gentils pour remercier leur Idole de les avoir ramenés en santé de la guerre de Caobang, ou qui, selon la coutume du pays, avaient fait la révérence à cette Idole, avant de commencer le combat de la lutte. Ils demandèrent pardon à tous les fidèles, du scandale qu'ils leur avaient donné, s'offrirent de faire telle pénitence qu'on voudrait leur imposer, marquèrent par leurs gémissements, leur sincère repentir, et reçurent l'absolution de leurs péchés. De Tralu, le missionnaire passa à la

paroisse de Lang-Lang, où il baptisa soixante personnes, et benit une église nouvellement bâtie, et qui fut abattue peu de temps après. Il fit les mêmes fonctions dans plusieurs autres paroisses; mais craignant d'être découvert, et sachant que le roi retournait de la province de Tanh-Hoa à la ville royale, il se mit dans le bateau d'un des officiers de sa majesté qui était chrétien, et arriva à la suite de la cour chez M. Raphaël, sans avoir couru aucun risque.

X X I.

Voyage de M. de Berithe au Tonquin.

Mais s'il n'eut rien à appréhender pour lui, il avait tout lieu de craindre pour M. de Berithe qu'il savait devoir bientôt arriver au Tonquin. Ce prélat, se voyant pendant l'absence de M. d'Héliopolis, chargé du soin de toutes les missions, avait entrepris ce voyage pour plusieurs raisons importantes; 1°. pour tâcher de trouver une voie par laquelle il pût faire passer à la Chine, un de ses missionnaire qu'il voulait consacrer évêque de Métellopolis, et vicaire apostolique de Nankin, à la place de M. feu Cotolendi; et c'est ce qu'il ne put point exécuter à cause de la défense que le roi du Tonquin avait faite de passer à la Chine, sous peine de la vie; 2.° pour consoler les chrétiens par sa présence, et pour les fortifier par le sacrement de la con-

firmation, contre les persécutions si fréquentes et si cruelles dans ce royaume; 3.° pour conférer les saints ordres aux catéchistes, que M. Deydier aurait disposés à les recevoir; 4.° pour tenir un synode, et régler toutes choses dans cette église naissante, remédier aux abus, qui pouvaient s'y être glissés depuis l'exil des missionnaires, et y affermir le bon ordre et la paix.

X X I I.

Arrivée de M. de Berithe au Tonquin.

M. Junet, marchand français, du comté de Bourgogne, voulut bien, plutôt par zèle pour la religion, que par l'espoir du gain, conduire dans un vaisseau qui lui appartenait, cet illustre prélat au Tonquin; ils partirent de Siam le 23 juillet 1669; ils touchèrent à l'île de Hainan, le 22 août; mais les habitants qui sont Chinois, retinrent l'interprète qu'on leur envoya, et se préparèrent à attaquer le vaisseau; ce qui l'obligea à lever l'ancre et à se remettre en mer. Quatre jours après, ils arrivèrent à la barre du Tonquin, où ils s'arrêtèrent selon la coutume, pour attendre un pilote du pays qui le conduisit dans la rivière; mais comme on n'avait jamais vu le pavillon français dans ces ports, aucun pilote n'osa se hasarder; M. Junet, après avoir demeuré un jour à l'ancre, envoya un homme à terre, qui écrivit en Portugais,

que ce vaisseau venait de la part de la compagnie royale de France, pour voir quel commerce l'on pourrait faire dans le royaume. Le mandarin du lieu envoya en diligence ce billet à la cour, et un pilote au vaisseau, pour l'amener sûrement; ce pilote se déclara d'abord chrétien, et fit tenir à M. Deydier une lettre par laquelle M. de Berithe lui apprenait son arrivée, et celles de MM. de Bourges et Bouchard. M. Deydier, rempli de joie et de crainte, sans perdre un moment, informa le prélat de la persécution qui affligeait l'église, et lui marqua qu'il fallait pour sa sûreté, faire tirer du vaisseau, toutes les choses qui regardaient la religion, et toutes les curiosités destinées à faire des présents, et qu'il enverrait à cet effet un petit bateau conduit par M. Benoît, prêtre Tonquinois.

Ces avis jetèrent M. Berithe dans un cruel embarras; le mandarin ayant reçu réponse de la cour, avait mis dans le vaisseau deux gardes pour empêcher qu'on n'en détournât aucun effet, et ces gardes s'acquittaient si exactement de leur devoir, qu'il était impossible de soustraire la moindre chose. La veille de l'arrivée des mandarins, M. Junet peu scrupuleux, s'avisa d'un stratagème qui réussit: il invita les deux gardes à souper, et leur fit servir d'un vin de liqueur qu'ils trouvèrent délicieux, et dont ils burent assez pour avoir besoin de dormir. Dès qu'ils eurent les yeux fermés, on fit passer à petit

bruit, tout ce qu'on voulait dérober à la visite des mandarins, dans le bateau de M. Benoît, qui mit en lieu de sûreté tout ce qu'on lui avait confié.

Aussitôt que le vaisseau fut arrivé à Hien, où était le camp du gouverneur de la province, deux visiteurs intéressés et intraitables vinrent faire un rôle exact des marchandises de tout l'équipage; ils demandèrent combien il y avait de prêtres. M. Junet répondit, que, selon la coutume des Francs, il avait un aumônier; c'était M. de Berithe qui avait gardé seul l'habit ecclésiastique; il leur présenta même sa chapelle; ils la prirent, et la rendirent sur-le-champ: on crut devoir en agir de la sorte pour leur persuader qu'on ne voulait rien leur cacher; ils demandèrent ce que ce vaisseau venait faire au Tonquin. M. Junet répondit que la nouvelle compagnie royale de France avait déjà envoyé des vaisseaux dans plusieurs royaumes des Indes pour y établir son commerce, et qu'il venait au Tonquin pour le même dessein.

XXIII.

Mauvais traitements faits aux Français.

Cette déclaration ayant été envoyée au roi, sa majesté en fut très-satisfaite, et dit au sujet du prêtre, qu'il n'était pas coupable d'être venu contre sa défense, parce qu'il ne la savait pas. Toutes choses tournaient avantageusement, pour les

Français; mais les Portugais et les Hollandais, qui voulaient faire seuls tout le commerce, firent entendre aux visiteurs et à la cour, par un apostat, nommé Benoît Phug-Ngai, qu'il n'y avait aucune compagnie française établie, et que ce vaisseau n'était venu que pour introduire dans le Tonquin, un évêque et deux missionnaires, qui y étaient en habit déguisé. Le premier des visiteurs, ayant reçu cet avis, fit transporter dans des bateaux toutes les marchandises du vaisseau; et le visita avec tant de rigueur, qu'il fit arracher les planches dont on avait revêtu la quille; mais n'ayant trouvé aucun meuble de religion, ni aucunes marchandises que celles qu'on avait déclarées, il déchargea sa mauvaise humeur sur M. Junet et M. de Bourges, les menaça de leur faire couper la tête, et fit maltraiter M. de Berithe par un de ses écrivains.

Les principaux chrétiens de la cour et de la ville royale, ayant appris ce qui se passait, dressèrent une requête, et conseillèrent à M. de Berithe de la faire présenter au roi, en lui offrant les présents destinés pour sa majesté, afin de lui ôter les mauvaises impressions que cette accusation pouvait avoir faites sur son esprit. Les présents furent offerts, et la requête fut présentée par MM. de Bourges et Junet. Les présents plurent beaucoup au roi, et la requête lui donna occasion de s'informer plus particulièrement de la grandeur

et de la richesse de la France. Un Eunuque chrétien, appelé On Gia Thuyen, et ami de M. Deydier, dit à sa majesté que les Hollandais même avouaient que les Français étaient la nation la plus puissante, la plus ingénieuse dans tous les arts, et la plus florissante de l'Europe, et que par conséquent sa majesté ne pouvait faire rien de plus avantageux pour ses états, que de les y attirer en leur permettant le commerce. Plusieurs seigneurs de la cour appuyèrent ce sentiment, et assurèrent le roi que les Français lui apporteraient tout ce qu'il pourrait souhaiter de plus riche et de mieux travaillé, et des marchandises en plus grande quantité et à plus juste prix que n'en apportaient les Hollandais, pourvu que sa majesté leur voulût accorder les mêmes priviléges. Je leur en accorderai de plus grands, répondit le roi : si dès à présent ils veulent faire ici un établissement, je leur donnerai un terrein pour y bâtir une faiturie. Ce prince ne se contenta pas de ces promesses, il voulut donner des marques publiques de l'estime, qu'il faisait des Français; il les fit régaler plusieurs fois magnifiquement, et pour leur montrer sa puissance, il les invita à voir la revue de ses troupes, et l'exercice de ses éléphants, dont la discipline et l'adresse leur parurent admirables.

X X I V.

Le roi se déclare en faveur des Français.

Dieu qui tient le cœur des rois en ses mains, inspira à ce prince ces sentiments de bonté, pour donner à M. de Berithe les moyens de pourvoir aux nécessités de l'église du Tonquin; elle était composée d'environ quatre-vingt mille chrétiens convertis par les Jésuites, et de plus de vingt mille, qui avaient embrassé la foi pendant l'absence de ces missionnaires.

X X V.

Ordres conférés.

Il n'y avait alors dans le royaume que quatre prêtres, qui étaient M. Deydier, MM. Jean, et Benoît, et le R.P. Fuciti, Jésuite napolitain, arrivé depuis peu de temps. Cette disette d'ouvriers retardait le progrès de l'évangile, et privait un grand nombre de chrétiens du secours des sacrements à l'heure même de la mort. Des motifs si pressants déterminèrent le vicaire apostolique à faire une prompte ordination. Tous les catéchistes répandus dans les provinces furent appelés. Ils se rendirent en diligence auprès du prélat, se soumirent d'un consentement unanime aux Bulles du souverain pontife, et reconnurent M. de Berithe pour leur légitime pasteur. On en

choisit sept pour les élever à la prêtrise parmi ceux dont les jésuites disent dans une relation imprimée à Paris en 1659, qu'ayant donné durant long-temps des preuves de leur bonne vie et de leur zèle, ils avaient été choisis parmi vingt autres pour recevoir le titre de maîtres de la loi, et pour se consacrer à Dieu par ces trois vœux : 1.° De ne se marier jamais. 2.° De ne posséder rien en propre. 3.° De n'enseigner rien qui ne fût conforme à la doctrine qu'on leur avait apprise. Ajoutons à cela que M. Deydier les avait instruit pendant un temps considérable, formés à l'oraison dans plusieurs retraites, et perfectionnés dans la piété. Ils étaient tous d'un âge avancé, excepté M. Vite-Van-Try, qui n'avait que 30 ans; mais sa rare vertu, l'innocence de ses mœurs, son zèle et l'estime générale qu'il s'était acquise, le rendaient digne du sacerdoce. Après qu'ils furent ordonnés, on leur mit en main un abrégé de morale, écrit en leur langue; on leur apprit à célébrer le saint sacrifice de la messe, et à administrer les sacrements. M. Deydier se chargea de leur donner toutes les instructions nécessaires.

Les chrétiens, extrêmement réjouis de voir des prêtres de leur nation, les demandèrent à l'envi pour leurs pasteurs, préférablement aux missionnaires européens, parce qu'ils espéraient d'en être plus facilement secourus surtout pendant les persécutions; qu'ils

savaient mieux leur langue et leurs manières d'agir, qu'ils pouvaient, n'étant pas connus, aller de nuit et de jour, où la nécessité les appellerait, et qu'il y aurait moins de danger pour les fidèles, chez lesquels on les surprendrait. Comme c'étaient les premiers prêtres ordonnés dans le Tonquin, je ne fais pas difficulté de mettre ici leurs noms et leur âge.

M. Martin était âgé de 66 ans.
M. Antoine, Van-Hé, de 56.
M. Philippe Van-Nhion, de 50.
M. Simon Kien, de 60.
M. Jacob Van-Chu, de 46.
M. Leon Van-Thru, de 45.
Et M. Vite, de 30.

Parmi les catéchistes du second rang, il y en avait un grand nombre, qui dès leur plus tendre jeunesse, s'étaient devoués au service de la mission, et avaient édifié l'église par leurs mœurs, et par leur zèle. M. de Berithe, pendant la retraite qu'il leur fit faire, leur donna une haute idée de l'état ecclésiastique, dont ils connaissaient peu l'excellence et la dignité, n'ayant jamais vu d'autre prêtre séculier d'Europe, que M. Deydier. Il en choisit dix parmi les mieux instruits, et les plus fervents, et leur conféra la tonsure et les ordres mineurs. Il y eut aussi vingt jeunes séminaristes tonsurés. Animés d'une nouvelle ferveur par la grâce des ordres,

qu'ils avaient reçus, ils partirent pour les districts que le Vicaire - apostolique leur assigna.

La rigueur des édits ne laissait plus à M. Deydier la liberté de parcourir les provinces ni de faire des assemblées dans la ville royale. La jalousie des Portugais, des Hollandais, et de leurs émissaires, et encore plus la malignité de l'interprète renégat dont j'ai parlé, n'auraient pas manqué de le découvrir, et de le faire saisir à la première occasion; mais les mesures qu'on prit pour le mettre à couvert de toute insulte, furent très-justes. On demanda au roi le terrein qu'il avait eu la bonté de promettre pour y bâtir une faiturie; M. Deydier et de Bourges furent destinés pour y demeurer déguisés en marchands, et en qualité d'agents de la compagnie française.

Madame Diez - Lao - Cou que M. Deydier avait baptisée, l'assura en même temps qu'elle avait assez de crédit pour empêcher que ses eniveux ne le fissent sortir du Tonquin. Cette généreuse chrétienne se déclara la protectrice de tous les Français, et parla à son fils adoptif, qui était gouverneur de la province du midi, avec tant d'efficace et de force en faveur des Français, que ce mandarin fit cesser dans son gouvernement toutes les recherches et les poursuites contre les chrétiens, dissimula tout, et promit même à sa bienfaitrice de les servir en tout ce qui dépen-

drait de son autorité. Ainsi le plus grand ennemi de la religion devint son protecteur ; mais cette bonne volonté changea bientôt.

X X V I I.

Ferveur des Chrétiens.

Les fidèles avertis par les catéchistes de l'arrivée d'un évêque, qui était venu à travers tant de mers et tant de périls leur administrer le sacrement de Confirmation, et rassurés par la puissante protection de madame Diez-Lao-Cou contre les frayeurs dont ils avaient été frappés à la publication des édits, accoururent en troupes de toutes les parties du royaume pour voir ce charitable pasteur, et pour participer aux grâces qu'il pouvait seul leur communiquer par la puissance de son caractère. En voyant ces essaims de Néophytes, humbles, dociles, fervents, aborder en cachette pendant la nuit, se prosterner au pied d'un autel pauvre et denué, écouter la parole divine avec une faim et une soif insatiables de la justice, confesser leurs péchés avec un cœur brisé de contrition, assister au sacrifice avec un respect qui imitait celui des anges devant le trône de Dieu, recevoir l'Eucharistie, recevoir la Confirmation avec une foi, une ardeur, une joie, un empressement, avec des transports qui étaient pour plusieurs les arrhes de la grâce du martyre, on eût dit que

les jours de la prémitive église étaient revenus, et on ne pouvait douter que le Christianisme ne devînt très-florissant parmi une nation qui paraissait si portée à se soumettre aux vérités de la foi, et à pratiquer la loi et même les conseils de l'évangile. Plusieurs personnes engagées dans le mariage, d'un commun consentement gardaient la continence. Un grand nombre de veuves et de filles, qui avaient fait vœu de chasteté, vivaient en communauté, et menaient une vie très-régulière. Les Païens faisaient paraître tant d'estime et tant d'inclination pour la religion, que si les édits n'avaient point mis d'obstacle au zèle des ouvriers évangéliques, on eût pu aisément chaque année en convertir quinze ou vingt mille.

Les fruits de bénédiction que produisait cette vigne du Seigneur nouvellement plantée, inspiraient chaque jour à M. de Berithe un nouveau zèle pour la cultiver. Occupé sans relâche à prier, à annoncer la parole, à corriger les abus, à exhorter à la perfection et au martyre, à remplir les pénibles fonctions d'évêque et d'apôtre, il sentait la nécessité de donner au clergé, qu'il venait de former, des règles d'une conduite uniforme, afin que les prêtres et les catéchistes pussent travailler avec succès à la conversion des infidèles et à l'édification des chrétiens.

XXVII.

XXVII.

Synode assemblé.

Dans cette vue, il convoqua au commencement du mois de Février le premier Synode (1), qui se soit tenu dans le Tonquin. M. Deydier grand-vicaire, MM. de Bourges et Bouchard, missionnaires, les neuf prêtres Tonquinois, et quelques catéchistes s'y trouvèrent. Après avoir imploré l'assistance du S.t-esprit par le saint sacrifice et par les prières accoutumées, on fit les statuts suivants.

XXVIII.

Statuts synodaux.

1.º Que nul ne serait admis à l'office de catéchiste, qu'il n'eût été examiné, et trouvé digne de cet emploi par M. l'évêque, ou par son grand-vicaire, qu'il n'eût fait sa profession de foi, et reçu des lettres patentes pour exercer cette sainte fonction.

2.º Que les catéchistes rendraient compte de tout ce qui se passerait, par rapport à la religion, aux prêtres administrateurs des provinces, où ils travailleraient, et que ces administrateurs en feraient leur rapport à M.

---

(1) Ce synode fut tenu, dit le bref du Pape, dans un village de la province de Kinam, nommé Diughieu, le 14 Février 1670.

l'évêque, ou à son vicaire-général, de trois en trois mois.

3.° Que dans chaque église un peu nombreuse, où il n'y aurait ni prêtre, ni ecclésiastique, ni catéchiste, on préposerait un des plus anciens et des plus vertueux chrétiens, qui aurait soin de faire les prières les dimanches et les fêtes, de veiller sur les autres, et d'en rendre compte au catéchiste, auquel la province serait confiée, et le catéchiste en ferait son rapport au prêtre le plus voisin, ou au vicaire-général.

4.° Qu'on établirait neuf églises principales dans le royaume, où les neuf prêtres Tonquinois seraient distribués, et feraient les fonctions de pasteurs. Les neuf places de catéchistes devenus vacantes par l'ordination de ces prêtres furent en même-temps remplies par d'autres sujets d'une vertu éprouvée.

5.° Que les administrateurs viendraient chaque année conférer avec M. l'évêque, ou avec son grand-vicaire sur les affaires de la religion.

6.° Qu'à l'exemple de la primitive église, on ferait une bourse commune de tous les biens, dons, revenus et aumônes, pour être employés selon l'ordre des administrateurs à la subsistance des prêtres, des catéchistes des clercs des séminaristes et des pauvres; et s'il arrivait que la bourse particulière de quelque district ne pût fournir à ses besoins, les autres lui prêteraient du secours.

7.° Que dans chaque province ou district les prêtres, pour n'être occupés qu'au soin des âmes, établiraient deux laïques trésoriers de l'église, qui en recevraient et distribueraient les fonds par leur ordre, et leur en rendraient compte, afin qu'ils pussent eux-mêmes en rendre compte à M. l'évêque ou à son grand-vicaire, auxquels il appartiendrait de déterminer les dépenses extraordinaires, de l'avis néanmoins des administrateurs, lorsqu'à la fin de l'année, il se trouverait encore quelques deniers entre les mains des trésoriers, dont ils disposeraient toujours pour secourir les pauvres.

8.° Que les administrateurs gardent une parfaite conformité de vie, de doctrine, d'instruction et d'exercice de piété, se souvenant que la divine bonté les a élevés au rang de disciples de J.-C., et qu'en cette qualité ils sont comme les fondements de l'église, de leur patrie, dont l'avancement est entre leurs mains, et qu'ils doivent être le modèle de tous les ministres qui leur succéderont.

9.° Que les administrateurs auront un soin particulier des veuves et des filles, qui voudront garder la continence et vivre en communauté.

10.° Qu'ils n'auront pas moins de zèle pour former les jeunes gens, surtout ceux qui leur paraîtront propres à la cléricature, afin de les envoyer à M. Deydier particulièrement chargé du soin du séminaire, qui achèverait de les perfectionner pour le sacerdoce.

11.° Qu'on traitera souvent dans les instructions et dans les prédications, des commandements de Dieu et de l'église, et principalement de l'obligation d'honorer Dieu par la foi, en expliquant les cas où les chrétiens sont obligés de la professer extérieurement. Ces instructions étaient nécessaires pour détruite l'erreur de ceux qui, depuis la publication des édits, avaient cru pouvoir s'y soumettre en tout, pourvu qu'ils retinssent la foi dans leurs cœurs, et pour prévenir le même désordre dans les fidèles, qui pourraient s'y laisser entraîner par le désir de conserver leur bien, leur honneur et leur vie.

12.° Que les différents, qui pourraient naître entre les fidèles, seraient terminés à l'amiable par les administrateurs, dans chaque province; que si quelqu'un se croyait notablement lésé, il pourrait avoir recours à M. l'évêque on à son vicaire-général.

13.° Qu'on s'adresserait directement à l'un ou à l'autre dans toutes les difficultés qui regarderaient la doctrine, les mœurs, la discipline, les sacrements, les cas de conscience, et intéresseraient la religion.

14.° Que l'on choisirait pour patron du Tonquin le glorieux Saint-Joseph, que l'on honorerait avec une dévotion particulière, Saint Julien, et Sainte-Mitite, dont les reliques avaient été apportées de Rome avec les patentes nécessaires pour pouvoir les exposer à la vénération des fidèles, et l'on

résolut que celles de saint-Julien seraient confiées à l'église de la Nativité dans la ville royale.

15.ᵉ Enfin que l'on écrirait à notre saint-Père le pape pour le remercier d'avoir donné au Tonquin un évêque vicaire apostolique.

Voilà les principaux statuts que dressa M. de Berithe dans son synode. Il en envoya les actes a sa sainteté, afin de les revêtir de l'autorité apostolique. Le pape Clément X, après les avoir fait examiner, les approuva, et confirma solemnellement par une bulle, le 23 décembre 1673 qui commence par ces paroles : *apostolatûs officium.*

X X I X.

Congrégation des amantes de la croix, établis au Tonquin.

Après avoir donné à son clergé naissant des lois nécessaires pour le gouvernement de l'église, M. de Berithe donna quelques réglements a des veuves et à des filles chrétiennes, qui, depuis plusieurs années, avaient fait vœu de continence, et vivaient ensemble avec édification, pour porter ces âmes choisies à travailler encore plus parfaitement à leur propre sanctification et rendre leur piété utile à l'église. Ce prélat leur conseille de méditer tous les jours sur les souffrances de J.-C, d'honorer sa mort en menant une vie crucifiée,

afin de porter à juste titre le nom qu'il leur donnait d'amantes de la croix.

Il les exhorte ensuite, 1.° à unir continuellement leurs oraisons, leurs pénitences, et leurs larmes aux prières, aux douleurs et au sang du Sauveur du monde, pour obtenir de Dieu la conversion des infidèles du Tonquin et des autres royaumes, auxquels ont été envoyés les vicaires apostoliques.

2.° A s'appliquer à l'éducation des jeunes filles, afin qu'en leur apprenant ce que les personnes de leur sexe doivent savoir, elles ayent occasion d'expliquer aux chrétiennes, et même aux païennes, les principes de la religion. Il leur recommande de n'interrompre ces instructions, que dans le temps de la plus rigoureuse persécution.

3.° A prendre soin des filles et des femmes malades, soit chrétiennes, soit infidèles, et à joindre à leurs soins charitables, des entretiens sur l'importance du salut éternel.

4.° A tâcher de retirer du désordre celles qui mènent une vie scandaleuse, à baptiser les petits enfants, qu'elles verront en un péril évident de mort, qui ne leur laisse pas le temps d'appeler des prêtres ou des catéchistes.

Tous les autres réglements, que M. de Berithe dressa pour cette sainte société, se rapportent à ces quatre points fondamentaux et à ces paroles de Saint Paul, que le dessein du fils de Dieu en mourant pour tous les

hommes, a été de les obliger à mourir à eux-mêmes, à ne vivre que pour lui, et pour imiter sa charité : *pro omnibus mortuus est Christus, ut qui vivunt, non jàm sibi vivant, sed ei, qui pro ipsis mortuus est* (2. Cor. c. 5.). Ce pieux institut a sanctifié un grand nombre d'âmes dans la retraite et dans le monde, en plusieurs royaumes.

Ce grand prélat ayant été favorisé d'une protection toute particulière et toute visible de Dieu, et ayant heureusement exécuté tout ce qu'il avait résolu de faire pour l'affermissement et l'accroissement de la foi, dans un temps où l'église du Tonquin était persécutée par les païens, et troublée par des dissensions intestines, en remit le soin à MM. Deydier et de Bourges, et partit avec MM. Junet et Bouchard, le 7 mars 1670, pour retourner à Siam. Etant arrête à la barre par des vents contraires, il écrivit la lettre suivante à deux dames de grande qualité, qui avaient embrassé l'institut des dames de la croix.

X X X.

Lettre de M. de Berithe aux amantes de la croix.

Pierre - Lambert, etc., à nos chères sœurs Agnès et Paule. « Mon embarquement précipité ne me permit pas, le jour des Cendres, de vous parler sur la perfection à

laquelle Dieu a daigné vous appeler. Je vous écris pour vous avertir que, vous étant données à J.-C., vous n'êtes plus à vous. Vous ne devez plus vivre que pour méditer ses souffrances, imiter sa vie crucifiée, croître chaque jour dans la connaissance et l'amour de ce céleste époux, et pour tâcher de lui plaire par une exacte fidélité à toutes vos obligations. C'est à quoi je vous exhorte autant que je le puis, sachant les grands avantages que vous en recevrez, et qui rejailliront sur toute l'église. Je vous recommande aussi très-particulièrement le soin de vos compagnes; ce sont des dépôts sacrés que Dieu a mis entre vos mains; mettez-leur souvent devant les yeux que la fin principale de votre état est de continuer la vie souffrante de J.-C., et de lui demander la conversion des infidèles et des mauvais chrétiens par vos oraisons, par vos jeûnes et par vos larmes; mais surtout prenez garde qu'il importe extrêmement de faire tous ces saints exercices, comme si nous tenions la place de J.-C. Dans l'état de gloire où il est entré, il ne peut plus les faire lui-même, comme voyageur sur la terre; mais il se sert de certaines âmes choisies, qu'il remplit de son esprit pour continuer sa vie mortelle et sacrifiée jusqu'à la consommation des siècles. Vous voyez par là, Mesdames, quelle est la grandeur de votre dessein; vous comprenez que vous devez être entièrement mortes au

monde et à vous-mêmes, c'est-à-dire, aux sens, à la nature corrompue, à la raison purement humaine, pour ne plus vivre que de la vie de J.-C., en suivant ses maximes les plus élevées. Faites, je vous prie, des réflexions continuelles sur ces vérités, et ne m'oubliez pas devant Dieu. » A la barre du Tonquin, le 26 février 1670.

Après avoir écrit cette lettre, M. de Berithe séjourna au même lieu jusqu'au 14 mars, qu'on mit à la voile, et, en un mois de navigation, il arriva à Siam en parfaite santé.

XXXI.

Conversions à Siam pendant l'absence du Vicaire Apostolique.

Pendant son absence, les missionnaires s'étaient particulièrement attachés à instruire, à consoler et à secourir des prisonniers étrangers, qu'on traitait avec une extrême rigueur et dont plus de quarante se voyant sur le point de mourir, avaient demandé et reçu le baptême avec de grands sentiments de foi et de pénitence. Ces secours charitables donnés à des malheureuses victimes d'une politique peu humaine, n'avaient point ralenti le zèle pour l'avancement des séminaristes; leurs progrès dans l'étude et dans la piété surprit agréablement M. de Berithe. Il voulut partager les travaux des directeurs: le soin

de préparer ces jeunes Indiens aux ordres, ou du moins à l'emploi de catéchistes, fut sa principale occupation, le reste de cette année 1670.

XXXII.

Terrain donné aux missionnaires pour bâtir une maison.

Après son départ du Tonquin, le roi souhaitant passionnément d'attirer dans son royaume les vaisseaux de la compagnie française, tint fidèlement sa parole. Il donna sur le bord de la rivière à MM. Deydier et de Bourges déguisés en marchands, un emplacement pour une faiturie, dans un lieu nommé Hien, éloigné de la ville royale d'environ huit lieues. Ils y bâtirent une maison assez vaste, et y dressèrent un petit magasin de quelques marchandises que M. Raphaël de Rhodes avait, dans cette vue, achetées du marchand français qui avait conduit M. de Berithe. Là, pendant la nuit, ils administraient les sacrements aux chrétiens qui venaient par la rivière, et qui se glissaient secrètement chez eux : ils instruisaient les sept prêtres et les ecclésiastiques ordonnés par M. de Berithe, et célébraient la messe. Pendant le jour ils vendaient de leurs marchandises à ceux qui se présentaient pour en acheter, et employaient à l'oraison et à l'étude les heures de leurs loisirs. Quelque sages que

fussent ces précautions, elles ne les mirent pas à couvert des soupçons. La vie régulière qu'ils menaient, et les discours malins que l'apostat (1), interprète des Portugais, affectait de répandre dans le public, persuadèrent bientôt aux païens et aux officiers du Gouverneur que ces deux marchands français étaient des prêtres déguisés. Pour s'en assurer et pour les surprendre dans leurs fonctions, ces espions leur rendaient de fréquentes visites, où les marques d'estime et d'amitié, les offres de service n'étaient point épargnées, afin de leur ôter toute défiance; mais ces beaux dehors ne dérobaient point leurs mauvais desseins aux missionnaires. Plus ces traîtres leur prodiguaient les politesses, plus ils s'en défiaient. Cependant leur défiance ne put long-temps les garantir du piége.

XXXIII.

Souffrances d'un acolyte.

Le 18 d'avril 1671, les secrétaires du gouverneur entrèrent brusquement dans la faiturie, et prièrent les missionnaires de leur prêter leur bateau pour aller à un vaisseau chinois qui arrivait du Japon, et sans attendre qu'on le fît préparer, y entrèrent avec précipitation, et y trouvèrent deux acolytes, dont l'un, appelé Pierre, ne fut point reconnu

---

(1) Il s'appelait Benoît-Phuse Ngay.

pour chrétien ; mais l'autre, appelé Barnabé, avait auprès de lui, dans un petit coffre, des livres imprimés et des manuscrits qui traitaient de nos mystères, un chapelet, une médaille, un crucifix et une image. Ravis de cette découverte, ils saisissent l'acolyte, le font conduire en prison, et portent en triomphe le coffre au gouverneur. Ce mandarin, ennemi juré des chrétiens, crut que ce prisonnier était domestique des deux français, et qu'il avait en main de quoi les convaincre qu'ils enseignaient la religion aux Tonquinois, contre les édits du roi. Il fit comparaître MM. Deydier et de Bourges devant lui ; mais ils déclarèrent que ces prisonniers n'étaient point leurs domestiques, qu'il était vrai qu'ayant ouï dire qu'ils avaient besoin d'un homme qui sût lire les caractères du pays, il s'était présenté pour entrer à leur service, mais qu'ils ne l'avaient point arrêté, et que pour les livres et les autres petits meubles qu'on lui avait trouvés, il ne les avait pas reçus d'eux.

Cette réponse conforme à la vérité, n'appaisa point le gouverneur ; il les menaça de faire jeter leur maison dans la rivière, et de leur faire couper la tête, s'il découvrait qu'ils enseignassent la religion aux Tonquinois. Ils lui répondirent modestement qu'ils le suppliaient de ne pas écouter les faux rapports que lui faisaient leurs ennemis ; et qu'on n'avait point de preuves qu'ils eussent

contrevenu aux ordres du roi, et se retirèrent.

Le gouverneur, chagrin de n'avoir pu les surprendre en faute, déchargea sa colère sur l'acolyte Barnabé, et nomma des commissaires pour l'interroger. Le serviteur de J.-C. comparut devant eux la cangue à un pied. La cangue est une espèce de cep composé de deux pièces de bois échancrées où l'on engage le pied du criminel, pour le tenir plus surement prisonnier. Les commissaires lui dirent d'abord : — Quel est ton nom ? — Mon nom saint est Barnabé. — Ils dirent : Crois-tu que tu sois saint ? — Il répondit : Je ne suis qu'un misérable pécheur ; mais je veux dire que Barnabé est le saint nom que j'ai reçu, quand j'ai été fait chrétien. — Ils lui dirent : nous te demandons quel est ton nom Tonquinois, quel est le lieu de ta naissance, et pourquoi tu es allé à la maison des Français et as apporté ces livres ? — Après leur avoir déclaré son nom et le lieu de sa naissance, il leur dit : j'ai appris que ces étrangers avaient besoin pour les affaires de leur commerce, d'un homme qui sût lire les écritures du pays, ma pauvreté extrême m'a obligé à leur venir offrir mon service, et j'ai apporté ces livres pour faire voir à ces étrangers ma capacité, et pour en lire tous les jours quelque pages pour la consolation et pour la sanctification de mon âme. — Ils lui dirent : qui t'a donné ces livres et ces

autres meubles de religion qu'on t'a trouvés? — Il répondit : c'est le précieux héritage que mes parents m'ont laissé; je les ai conservés chèrement depuis leur mort, comme des marques du christianisme dont je fais profession depuis ma plus tendre enfance. — Ils lui dirent : ne sais-tu pas que le roi a défendu cette religion extravagante, sous peine de la vie; pourquoi désobéis-tu à ses édits? — Il répondit à peu près en ces termes : la religion que je professe m'ordonne d'obéir au roi, et de tout sacrifier, ma vie même, pour son service; mais elle me défend de blesser ma conscience, de renoncer à la vérité et au service du Dieu du ciel et de la terre. Vous pouvez me faire mourir, mais vous n'arracherez jamais de mon cœur cette sainte loi. Je mourrai comme j'ai vécu, fidèle à mon prince, fidèle aux commandements de Dieu.

Irrités d'une déclaration si généreuse, les commissaires condamnèrent Barnabé à une plus rude prison. On lui ôta la cangue d'un pied, et on lui en mit au cou une plus pesante et plus incommode, dont ce généreux prisonnier était chargé jour et nuit. Parmi les soldats qui gardaient la prison, il s'en trouva un chrétien qui se découvrit à lui et lui promit de l'accompagner toutes les fois qu'il irait selon la coutume du pays mendier dans la ville. Il accepta cette offre, d'autant plus volontiers, qu'elle lui donna la liberté de se

confesser de temps en temps aux prêtres Tonquinois qui étaient demeurés dans leur bateau, sur les bords de la rivière, pour le secourir. MM. Deydier et de Bourges avaient soin de lui fournir des aliments en secret.

Après dix-neuf jours de prison, il fut par ordre du Gouverneur exposé pendant trois jours en plein marché, avec cet écriteau sur sa poitrine écrit en caractères Chinois. « Ce prisonnier professe une religion extravagante contre les édits du roi; qu'il soit exposé au marché jusqu'à ce que nous ayons ordonné le châtiment que mérite son crime, et que le peuple apprenne par son exemple, à ne pas se laisser tromper par la loi impertinente des étrangers ». Le peuple et les Païens même ne purent voir sans compassion cette innocente victime accablée sous le poids de la cangue, souffrir les injures de l'air, et les ardeurs du soleil, qui sont insupportables dans ce climat. Est-ce donc un si grand crime d'être chrétien, disaient-ils, pour faire condamner un pauvre jeune homme à de si rigoureux supplices? Il fut délivré le second jour par une rencontre imprévue, que je vais dire. Le Gouverneur fit appeler M. Deydier et de Bourges, et leur demanda de lui montrer l'usage qu'on faisait du quart de cercle pour pointer les canons. Ces M.rs s'en excusèrent en disant qu'étant marchands, ils étaient peu instruits du métier des canonniers. Le Gou-

verneur vit bien qu'il s'attirait ce refus par les mauvais traitements que souffrait Barnabé, et pour faire plaisir aux deux Français, il fit délivrer cet acolyte, et ordonna qu'on ne lui donnât que vingt coups de baguette, fort légers. Ensuite il fit solliciter de nouveau ces M.rs de venir lui donner l'intelligence du quart de cercle. A quoi ils obéirent pour ne pas l'irriter.

Dès qu'il eut tiré d'eux la connaissance, qu'il désirait, il reprit ses premiers emportements, leur fit de sanglants reproches, et les plus terribles menaces, mit des espions autour de leur maison, qui veillaient jour et nuit, et leur promit des récompenses, s'ils pouvaient surprendre les missionnaires dans leurs fonctions. Il fit condamner la porte de la faiturie, qui était du côté de la rivière. Il en serait venu aux dernières violences pour satisfaire sa haine contre la religion, s'il n'eût appréhendé de déplaire au roi, qui voulait attirer les vaisseaux Français dans ses ports.

XXXIV.

Missionnaires dénoncés par un apostat.

Pour ne pas donner prise à un homme si dangereux, les missionnaires firent avertir tous les fidèles de ne plus venir à leur maison, même pendant la nuit. Ils envoyèrent dans

la ville (1), leurs livres, leurs tableaux et tout ce qui pouvait faire soupçonner qu'ils étaient des prêtres. Ils ne retinrent qu'un seul ornement pour dire la messe avant le jour, et après le sacrifice, ils le cachaient dans un lieu fort secret. Cependant ils instruisaient par écrit les nouveaux prêtres, qui étaient dispersés dans la ville et dans des bateaux, et donnaient des leçons chez eux à quatre jeunes élèves, qui passaient pour leurs domestiques. Tous les ressorts que faisait jouer le Gouverneur, auraient été sans effet, si le perfide interprète Benoît ne l'eût suivi à la ville royale, lui déclarer le nom de ces deux étrangers, leur qualité de prêtres, leurs desseins, leurs occupations pendant la nuit, et leurs travaux pour la conversion des Tonquinois. Je n'avance rien, Seigneur, lui dit cet apostat, que je n'aie vu de mes propres yeux, lorsque j'étais chrétien, et il y a peu de temps que j'ai renoncé à cette religion.

X X X V.

Acolyte saisi et battu.

A peine ce traître était-il sorti de la maison du gouverneur, que M. Deydier y entra, et

(1) On peut bien appeler ville, le camp du Gouverneur, puisqu'il y a ordinairement plus de cinquante mille habitants.

lui demanda sa protection pour se faire payer d'une somme dont le recouvrement l'avait obligé de venir à la ville. Cet esprit dissimulé, dans le dessein de mieux couvrir ce qu'il avait dans l'âme, lui donna un de ses officiers pour lui aider à tirer raison de son débiteur. Il partit dans le même moment pour retourner en diligence à son gouvernement et pour examiner par lui-même la vérité de l'avis que l'interprète Benoît lui avait donné. En s'embarquant sur la rivière, il aperçut dans un petit bateau dont M. Deydier s'était servi, un acolyte nommé Pie qui lisait assis, et qui par inadvertence ne se leva point pour le saluer. Ce mandarin indigné de ce qu'il lui manquait de respect, ayant appris qu'il appartenait aux deux Français, envoya d'abord visiter ce bateau où l'on trouva un chapelet, qu'un chrétien y avait caché sous une natte. Cette découverte le mit en une colère si furieuse, que sans autre information, il fit saisir, battre cruellement et conduire dans sa galère, ce pauvre acolyte étroitement garrotté.

X X X V I.

Emprisonnement de M. Deydier.

Il envoya en même temps appeler M. Deydier qui se rendit en diligence auprès de lui, et essuya d'abord tous ses emportements sans répondre un seul mot; mais ensuite il lui dit,

que le roi lui ayant permis d'exercer sa religion, on ne devait pas lui faire un crime qu'il y eût un chapelet dans le bateau, qui lui avait servi. Le gouverneur, sans rien expliquer, changea de discours et demanda à M. Deydier où était le grand bateau, dans lequel il avait logé durant son séjour dans la ville royale. M. Deydier déclara simplement l'endroit où il était. Le gouverneur dépêcha un de ses officiers pour l'aller saisir; mais ceux qui le gardaient ayant été avertis de ce qui ce passait, l'avaient conduit ailleurs avec tant de diligence, qu'on ne put le trouver. Le gouverneur, très-fâché qu'il lui eût échapé, ordonna à ses soldats d'arrêter M. Deydier, prisonnier. Ils le prirent aussitôt par les cheveux, le traînèrent dans la boue, l'élevèrent plusieurs fois en l'air et le rejetèrent de toutes leurs forces contre la terre, lui donnèrent des coups dans les reins, dont il fut long-temps très-incommodé, et l'ayant conduit dans la galère du gouverneur, ils lui lièrent les pieds et les mains, et l'attachèrent à un poteau, avec l'acolyte, d'une manière si violente, que leurs jambes et leurs bras s'enflèrent extraordinairement. On en eût vu bientôt couler le sang, si un soldat, par un sentiment d'humanité, n'eût relâché les cordes, sans qu'on y prit garde.

XXXVII.

Rudes traitements faits à M. de Bourges.

La prise de M. Deydier n'était qu'un essai des violences du gouverneur. Il fit faire force de rames, arriva en quatre heures de la ville royale à Hien, quoiqu'on en emploie ordinairement sept ou huit pour faire ce chemin, mit pied à terre avec précipitation, entra dans la faiturie qu'il fit environner de soldats, ordonna qu'on saisît M. de Bourges qui souffrit les mêmes traitements qu'avait soufferts M. Deydier. Après l'avoir traîné, lié et renversé par terre, un soldat le fouilla, et lui ayant trouvé quatre médailles, il lui donna un soufflet. Un autre soldat, le sabre à la main, le menaça de lui couper la tête; mais le missionnaire, sans s'émouvoir, lui dit tranquillement : tu n'auras pas l'honneur de faire un martyre. Le soldat, déconcerté par une réponse si généreuse, remit son sabre dans le fourreau. Tous les domestiques furent en même temps saisis, liés et gardés, afin qu'ils ne pusssent rien soustraire à la rigoureuse recherche qu'on venait faire; mais il semble que la fureur dont le gouverneur et ses satellites étaient transportés, les aveuglait. Jamais ils ne purent découvrir où était l'autel ni le lieu où s'assemblaient les chrétiens. Des ornements sacrés et plusieurs livres échappèrent à leur vue, quoiqu'ils ne fussent

pas cachés. Ils trouvèrent seulement quelques livres, quelques papiers, un chapelet et une aube de laquelle ils ne savaient pas l'usage.

Le Gouverneur, au désespoir de n'avoir rien trouvé qui put convaincre les deux Français d'être des pères de la loi, descendit dans la cour tout pensif, fit venir en sa présence les sept domestiques qu'on avait liés par son ordre, les interrogea, leur promit des récompenses, les menaça des plus rudes châtiments pour les engager à accuser leur maîtres; mais ils ne déclarèrent rien, si ce n'est qu'ils étaient chrétiens : sur cette déposition, il en condamna quatre à la prison, et en laissa trois à M. de Bourges pour le servir, en lui disant : Je vous fais grâce, parce que vous ne savez pas la langue du Tonquin, et que vous n'y pouvez dogmatiser; mais pour votre compagnon, je l'ai déjà traité comme il mérite, et je le mettrai en lieu, d'où il ne m'échappera pas. Après ces menaces, il ordonna à un de ses secrétaires de visiter des coffres, qui n'avaient pas pas encore été couverts, et se retira. Dès qu'il fut parti, le secrétaire, qui avait été puni par une colique, qui le mit en danger de sa vie, pour avoir arrêté l'acolyte Barnabé, mit M. de Bourges en liberté ne visita les coffres qu'en apparence; mais, n'osant manquer aux ordres précis, qu'il avait reçus, il fit conduire l'acolyte Pie avec les quatre domestiques dans la prison où M.

Deydier était déjà enfermé et emporta l'aube, les chapelets, les médailles et les papiers qu'on avait saisis.

XXXVIII.

Divers interrogatoires.

L'emportement du gouverneur ne lui permit pas d'attendre au lendemain pour assembler son conseil. Il le tient le même soir, et fit comparaître devant son tribunal les six prisonniers. Il relâcha deux domestiques, en qui il ne trouva ni esprit, ni étude; mais il retint un acolyte nommé Pierre, et un clerc nommé Simon. Il n'interrogea point les quatre prisonniers ensemble. Il fit d'abord venir en sa présence M. Deydier, et l'acolyte Pie. Il vomit contre ce missionnaire les injures les plus atroces, et quoiqu'il ne pût résister à l'esprit, qui parlait par la bouche de ce disciple de J.-C., il le condamna à être mis aux fers avec plus de rigueur qu'auparavant. Ensuite il interrogea l'acolyte, et n'ayant pu tirer de lui autre réponse, sinon qu'il était chrétien, il le fit battre cruellement : leurs deux compagnons souffrirent le même chatiment avec une patience et une constance admirables; meurtris, sanglants, couverts de playes, ils furent tous menés dans la même prison où était M. Deydier.

Cependant le gouverneur n'ayant pu rien découvrir de considérable ni par la visite de la maison des Français, ni par les déposi-

tions des prisonniers, appréhendait qu'on ne lui fît des affaires à la cour pour avoir fait sans sujet saisir et maltraiter ces étrangers avec leurs domestiques, et persuadé que les accusations, si bien circonstanciées, qui lui avaient été portées contre eux par l'apostat Phuse-Ngay, étaient véritables, il prit la résolution de faire abattre la faiturie, jusques aux fondements, afin de découvrir le lieu secret, où ils cachaient leurs ornements d'église, leurs livres et leurs autres meubles, qui servaient aux fonctions ecclésiastiques. Trente soldats, qu'il avait envoyés pour cette démolition, allaient mettre la main à l'œuvre ; mais un secrétaire de On Già Tuyen, visiteur des vaisseaux, et ami des Français s'étant trouvé pas hasard à Hien, dit à l'officier, qui commandait cette troupe, que le roi ayant permis aux Français de s'établir dans son royaume, et d'y bâtir une maison, sa majesté trouverait fort mauvais qu'on l'eût démolie sans son ordre. L'officier du gouverneur ayant fait réflexion aux suites que pouvait avoir cette affaire, ne crut pas devoir passer outre sans en donner avis à son maître. Malgré toute sa fureur, le tyran intimidé par cette raison, révoqua l'ordre qu'il avait donné, et délivra de crainte M. de Bourges ; il n'avait pu transporter ailleurs ses meubles d'autel, à cause des sentinelles posées autour de la maison; mais les ayant

renfermés dans de grands vases, il les avait enfoncés bien avant dans la terre.

Dès qu'il put respirer, il alla visiter les quatre confesseurs dans leur prison, les embrassa avec autant de respect que de tendresse, et les trouva pleins de joie dans les fers qu'ils portaient pour le nom de J.-C. Ces fers étaient de gros anneaux joints ensemble par une chaîne longue d'environ un pied, et qu'on avait resserrés autour des jambes des prisonniers à coups de marteaux. Il fallut payer non-seulement le prix de ces cruels instruments avec les droits de l'entrée de la prison; mais encore le gouverneur fit signifier une taxe, qui montait à une somme, à laquelle M. de Bourges n'était pas en état de satisfaire: cependant on menaçait les prisonniers de les suspendre par-dessous les aisselles, jusqu'à ce que l'argent fut consigné. Un marchand Chinois, touché de ces menaces, prêta généreusement la somme dont on avait besoin sans en exiger aucun interêt.

XXXIX.

Vexations faites à des Chrétiens prisonniers.

Ces sommes n'appaisèrent point la haine du gouverneur. Il fit transférer les prisonniers chargés de leurs fers et les bras liés sur le dos, dans un corps-de-garde, où ils étaient

exposés

exposés à toutes les injures de l'air et aux insultes des soldats et des passants. Il fit attacher devant eux à un poteau leur sentence, en termes d'autant plus honorables aux martyrs, qu'ils étaient plus injurieux à la loi de J.-C. Il en voulait à leur vie; mais il n'osait les condamner à la mort sans un ordre du roi; pour l'obtenir, il alla à la cour, déclara à sa majesté que, sur des informations secrètes et des indices plausibles, il avait fait arrêter et emprisonner les Français. Le roi, sans lui donner le loisir d'en dire davantage, l'interrompit brusquement, et lui ordonna de les mettre en liberté. Cet ordre qui le désarmait, ne le déconcerta point. Il répliqua qu'il fallait du moins couper la tête à quelques chrétiens pour intimider les autres, et arrêter les progrès de leur secte. Je ne veux pas, répondit le roi, qu'on les punisse de mort; mais si quelqu'un est convaincu d'avoir commis de grands désordres dans la province, tu peux lui faire couper la main, ou plutôt je t'ordonne de me les envoyer, et j'en userai comme je jugerai à propos.

Le gouverneur fut consterné de cette réponse, à laquelle il ne s'attendait pas; pour mettre sa réputation à couvert, il demanda et obtint qu'on renouvelât les défenses contre la loi des chrétiens sous de plus grièves peines. Il affecta de revenir à Hyen tout triomphant, fit publier les édits renouvelés,

et réitéra ses menaces contre MM. Deydier et de Bourges, dont ils furent peu alarmés, ayant été instruits de l'ordre que le roi avait donné, d'élargir les Français; il leur demanda l'inventaire de leurs effets: à quoi M. de Bourges répondit que tous les papiers qui concernaient ses affaires lui ayant été enlevés, il lui était impossible d'en rendre aucun compte, et présenta requête sur requête pour obtenir qu'ils lui fussent rendus. Le gouverneur lassé de ses importunités, ne trouvant personne qui sût lire ces papiers, les lui renvoya par un de ses secrétaires, et ne pensa plus à l'inventaire qu'il avait demandé; mais il s'avisa de faire deux propositions: la première était, que la maison des Français fût transportée dans le camp des Chinois, où il offrait de donner un vaste emplacement fort commode. A quoi M. de Bourges répondit que, n'ayant fait jusqu'alors dans le Tonquin aucun profit, il n'était pas en état de faire une dépense si considérable; mais que si le gouverneur voulait la fournir, il changerait de logement sans peine. La seconde proposition fut de remettre M. Deydier en liberté, pourvu qu'il vînt lui demander pardon. M. Deydier, persuadé que c'était un piége qu'on tendait à son innocence, répondit que, n'ayant rien fait contre les ordres du roi, ni contre le respect qu'il devait au gouverneur, il ne voyait pas de quoi il devait demander pardon.

Ces refus retardèrent long-temps sa délivrance et celle des autres prisonniers.

Les choses étaient dans cette situation, lorsque les espions du gouverneur lui amenèrent un chrétien fort âgé, que sa vertu et ses cheveux blancs rendaient vénérable, et deux femmes aussi d'un âge avancé qui prenaient soin des malades et qui en avaient guéri et converti plusieurs par leurs prières. On les conduisit dans le corps-de-garde où M. Deydier était détenu. On leur mit la cangue au pied, et on exposa aux yeux du public des croix, des chapelets, et un tableau de la Sainte Vierge tenant son fils entre ses bras, qu'on avait trouvé chez ces bons chrétiens.

X L.

Païens instruits ou confondus.

Les infidèles, curieux de voir ce tableau, accouraient en foule au corps-de-garde, faisaient des questions sans fin à M. Deydier qui prenait cette occasion pour leur expliquer les vérités de la religion. Un des secrétaires du gouverneur eut l'insolence de donner un coup au tableau ; mais il fut frappé d'une terreur qui le saisit sur-le-champ, et six jours après il perdit son épouse qui lui était chère.

Un autre secrétaire voulut faire des réprimandes aux chrétiens, et les exhorter à se corriger : De quoi voulez-vous qu'ils se corrigent, dit M. Deydier ? vous avez dans vos

prisons, des voleurs, de faux témoins, des meurtriers, y en a-t-il un qui soit chrétien? Quiconque a le bonheur de l'être, n'est pas sujet à ces grands crimes. La sainte religion qu'il professe lui en inspire de l'horreur, et l'en corrige s'il s'y abandonnait avant sa conversion. Il y a vingt ans que dans cette province les vols et les assassinats rendaient les chemins impraticables; mais depuis que la foi chrétienne s'y est répandue, les voyageurs sont en sûreté, et s'il y reste quelques voleurs, ils ne sont pas assurément chrétiens. Notre religion ordonne d'obéir au roi et aux magistrats, d'honorer son père et sa mère, d'aimer son prochain comme soi-même; elle défend de jurer faussement, de mentir, de tuer, de prendre le bien d'autrui. Voulez-vous que les chrétiens cessent d'observer ces lois? et si vous ne le voulez pas, de quoi voulez-vous donc qu'ils se corrigent?

Ils doivent se corriger, reprit le secrétaire, du culte qu'ils rendent au seigneur du ciel, et suivre la coutume du Tonquin en adorant le ciel même. Je sais, répliqua M. Deydier, l'usage de ce royaume; mais que faites-vous lorsque vous adorez le ciel avec tant de cérémonies et que vous oubliez le créateur du ciel et de la terre, sans vouloir l'honorer et même le connaître? Vous vous comportez comme un homme qui, étant dans le palais du roi, ferait de grandes révérences aux murailles, aux portes et aux fenêtres et tournerait

le dos au roi assis sur son trône, sans vouloir rendre aucun honneur à sa majesté, ni la connaître, ni la regarder. Cet homme, à votre avis, serait-il bien sage et bien raisonnable? Le ciel, que vous adorez, n'est que la superficie extérieure de la maison de Dieu. Dieu y est toujours régnant sur son trône éternel. Pourquoi adressez-vous vos vœux et vos adorations à ces sphères matérielles et insensibles qui n'ont ni oreilles pour vous entendre, ni yeux pour voir vos sacrifices, ni intelligence pour vous enseigner la vérité et la vertu; et pourquoi refusez-vous d'honorer l'esprit infini et tout-puissant, qui est le principe de tous les êtres et la source de tous les biens?

Les honneurs que vous rendez à vos parents après leur mort, ne sont pas plus raisonnables. Vous leur offrez de la monnaie et des habits de papier doré et argenté. Vous payeriez-vous d'une monnaie si mince? Pensez-vous que dans le pays où vous croyez qu'habitent les morts on soit assez simple pour prendre du papier jaune pour de l'or et du papier blanc pour de l'argent? Après l'avoir offert, vous le brûlez. Qu'en reste-t-il donc pour les âmes de vos parents que la fumée et la cendre? En vérité! elles sont bien faciles à contenter, si elles sont satisfaites par des offrandes si légères et de si bas prix. Ce discours fut écouté par plusieurs Païens avec approbation et leur fit connaître évidemment l'extravagance de l'idolâtrie; mais la crainte du gouverneur les

empêcha d'embrasser la vérité connue. Ce cruel tyran ne voulut pas lui-même connaître le doigt de Dieu dans un mal qui lui vint au visage, le lendemain qu'il eut fait emprisonner les cinq chrétiens amenés par ses espions. Il se tint caché plusieurs jours chez lui; mais ces précautions n'empêchèrent pas qu'on ne découvrît son mal, et qu'on ne dît publiquement que le Dieu du ciel le punissait de sa cruauté. Ce châtiment, loin de l'adoucir, l'irrita davantage; croyant que les chrétiens lui avaient causé ce mal par quelque sortilége, il condamna les prisonniers à être rudement bâtonnés, le 13 septembre, et à payer une grosse amende pécuniaire.

X L I.

Confesseurs traités avec rigueur.

La sentence fut exécutée sur l'heure. On les conduisit au marché; on les fit étendre ventre contre terre. On donna cinq coups de bâton aux femmes, trente au vieillard, cinquante aux autres. L'un d'entr'eux ne pouvant se relever, des chrétiens spectateurs de leurs souffrances l'emportèrent sur leurs bras, et le firent panser. L'autre plus robuste se leva courageusement, quoiqu'il fût tout meurtri et tout sanglant depuis les épaules jusqu'à la ceinture. Il revint trouver M. Deydier avec des transports de joie que le missionnaire

lui ordonna de modérer, de peur d'irriter davantage le juge contre la religion ; il obéit et ayant demandé de l'eau pour se désaltérer, il fit le signe de la croix sur le vase, en présence de plusieurs infidèles sans se mettre en peine des défenses qu'on venait de lui faire de professer le christianisme.

Au reste, comme ils étaient tous fort pauvres, ils furent contraints d'emprunter une partie de la somme à laquelle ils avaient été condamnés. On la leur prêta à dix pour cent d'intérêt chaque jour. Les missionnaires, touchés d'une usure si énorme, leur firent donner sous main de quoi se rédimer de cette cruelle vexation. Dès que leur dette fut acquittée, on leur permit de retourner chez eux.

XLII.

Générosité d'un chrétien nommé Antoine.

Un autre chrétien nommé Antoine ayant été dénoncé par un de ses esclaves idolâtres, fut saisi et conduit devant le gouverneur avec sa femme et deux petites filles qu'il avait. Le gouverneur, touché des larmes de la mère et des enfants, les renvoya et fit conduire Antoine dans la prison où M. Deydier avait été ramené. On le pressa par menaces et par promesses de déclarer par écrit qu'il renonçait à la religion ; mais ce fervent chrétien, qui avait interrompu son commerce

et prêté son bateau pour faire les exercices de la religion et l'ordination des prêtres tonquinois, donna au contraire une déclaration authentique de sa foi en ces termes :

« Moi, Antoine, confesse avoir été arrêté prisonnier pour avoir été reconnu chrétien, et trouvé avec des images et des chapelets que le roi défend. Si une autre fois, je suis trouvé avec des choses semblables, je consens de porter la peine qu'il plaira au gouverneur d'ordonner, et s'il veut dès-à-présent me condamner à la mort, je déclare que je l'accepterai volontiers. »

Cet écrit par lequel Antoine faisait une protestation publique de vouloir mourir pour sa religion, le fit condamner deux jours après à payer trois taëls, et à recevoir vingt coups de bâton. Ces coups furent déchargés avec tant de violence, que le bambou en fut mis en pièces, entre les mains du bourreau. Antoine les souffrit sans se plaindre, se leva avec courage et alla offrir un taël d'aumône à M. Deydier pour les pauvres en action de grâces de la faveur qu'il venait de recevoir. Cinq autres chrétiens pris en divers endroits subirent la même peine avec lui. Douze autres en furent quittes pour six taëls; mais il y en eut un grand nombre qui furent cruellement fustigés, et tous édifièrent l'église par leur constance.

Après ces cruelles expéditions, le gouverneur

alla à la cour. Son voyage fut d'environ deux mois. Pendant son absence plusieurs chrétiens furent amenés au juge subalterne, qui ne les punit que par des amendes; deux seulement eurent la bastonnade; mais le gouverneur étant revenu, fit donner vingt coups de bâton à dix pauvres femmes chrétiennes épuisées de fatigues et de misère, et dont une avait un enfant à la mamelle.

Cependant M. Deydier et ses trois ecclésiastiques gémissaient toujours en prison. Malgré les ordres du roi, un des visiteurs des vaisseaux passant par Hien, en témoigna sa surprise au gouverneur, mais il ne gagna rien sur son esprit. Madame Ursule, dont nous avons parlé, qui avait adopté ce cruel gouverneur, ayant appris les mauvais traitements qu'il faisait souffrir aux chrétiens, lui en fit de sanglants reproches. Il voulut s'excuser en disant qu'il était obligé d'obéir au roi. Pourquoi donc, lui répondit-elle, retenez-vous M. Deydier en prison, après que le roi vous a ordonné de l'élargir? J'avertirai sa majesté de la manière dont vous obéissez à ses ordres. Intimidé par ces menaces, le gouverneur offrit à M Deydier de l'élargir, pourvu qu'il lui donnât une caution qui répondît de sa personne. M. de Bourges s'offrit; le gouverneur fit semblant de s'en contenter pour traîner les choses en longueur, et ensuite il le refusa et retourna à la cour. Le visiteur des vaisseaux, qui lui avait parlé à Hien en faveur des

prisonniers, l'ayant rencontré dans la ville royale le pressa de nouveau de les délivrer et se rendit avec ses confrères caution de M. Deydier par un acte en bonne forme.

XLIII.

Souffrance de deux acolytes.

Le gouverneur de retour ne pouvant plus manquer à sa parole sans danger pour lui, fit sortir de prison Simon, Pie et Pierre; mais, pour contenter sa fureur, il leur fit donner cinquante coups de bâton, qui les couvrirent de plaies et de sang; et pour ajouter l'ignominie au supplice, il leur fit raser la tête. Ils souffrirent ces deux châtiments en bénissant Dieu, et retournèrent à la maison de M. de Bourges, qui les reçut et les honora comme de généreux confesseurs de J.-C.

XLIV.

Elargissement de M. Deydier.

Cette sanglante scène se passa le 5 novembre; le lendemain le gouverneur fit venir M. Deydier en sa présence, l'accabla de reproches et d'injures et le menaça du dernier supplice, s'il continuait de prêcher la religion. Ensuite il le remit entre les mains du secrétaire d'On Gia-Tuyen, qui le conduisit à la ville royale dans la maison de son maître où ce mission-

naire fut obligé de loger et de demeurer séparé de M. de Bourges.

Ainsi finit la persécution dans la province du Sud. Dans celle de Nghé-An, on prit environ trente chrétiens qui ne furent condamnés qu'à une amende pécuniaire par sentence du gouverneur; mais un des principaux juges nouvellement pourvu de sa charge, voulant faire paraître son zèle contre notre sainte religion, envoya des huissiers dans tout son district et fit publier que quiconque découvrirait un chrétien, aurait cinq taëls, et quiconque découvrirait un catéchiste, recevrait une plus grande récompense.

X L V.

Nouvelles vexations contre les chrétiens.

L'avarice de ces huissiers alla si loin, qu'ils mirent des villages entiers à contribution, et en extorquèrent jusqu'à cent taëls, qui est une somme considérable dans un pays où l'argent est très-rare parmi le menu peuple. Le village de Langlan fut le plus maltraité, ils tirèrent de la communauté cinquante taëls, démolirent l'église, et une maison où habitait le prêtre Martin, y enlevèrent quelque argent, des habits qui appartenaient à des séminaristes et des livres qui traitaient de la religion. Dans une autre maison ils surprirent une lettre circulaire signée par M. Deydier. Ils

s'adressèrent à un bon chrétien nommé Mathias, pour savoir de lui qui il était, où il demeurait, et quelle fonction il faisait. Le bon chrétien, n'ayant rien voulu déclarer, fut conduit devant le juge avec quelques autres, qui furent renvoyés sans autre punition que celle d'une amende; mais Mathias, qu'on soupçonnait d'être catéchistes, et qui prenait soin de l'église, fut mis en prison et à la cangue, comparut trois fois devant les juges, et confessa généreusement J.-C. Le gouverneur, qui fut présent à son dernier interrogatoire, irrité de sa constance, dit tout haut qu'il méritait d'avoir la tête tranchée. Cependant il ne prononça point de sentence contre lui; le juge, après l'avoir tenu six mois en prison, l'élargit sans autre châtiment.

Les plaintes, qu'il reçut de toutes parts contre ses huissiers, dont il avait jusqu'alors ignoré les cruelles vexations, l'obligèrent sans doute à traiter Mathias avec moins de rigueur. Il craignit qu'on ne lui imputât les extorsions qu'avaient faites ces brigands; et pour se mettre à couvert de soupçon, il tourna contre eux sa juste colère, les contraignit de rendre jusqu'au dernier sou tout ce qu'ils avaient pris des chrétiens, fit vendre les meubles, et engager les enfants de ceux qui n'eurent pas de quoi faire cette restitution, défendit de faire à l'avenir aucune recherche, et d'accuser personne sur de légers indices, et punit sévèrement un chef de village, qui

osa accuser un médecin d'être chrétien, sans en avoir pu produire des preuves suffisantes.

Tant d'édits, de vexations, d'emprisonnements et de supplices, devaient, ce semble, abattre le courage des chrétiens, et éloigner les païens de la religion. Cependant, quoique le peuple Tonquinois soit naturellement fort timide, tous les chrétiens qui furent mis à l'épreuve, firent paraître une fermeté et un courage que le gouverneur même de la province du sud, leur plus violent persécuteur, ne put s'empêcher d'admirer; ayant ordonné à un soldat de percer d'une lance, Pierre et Simon, ecclésiastiques, pour les obliger à déclarer ce qu'il souhaitait savoir, et voyant qu'ils se présentaient avec une constance intrépide pour recevoir le coup de la mort, il s'écria : Voilà des cœurs véritablement généreux : ni menaces, ni fers, ni prisons, ni châtiments, ni crainte de la mort, n'ont pu en porter un seul à cacher sa religion; c'est ce qui m'a contraint de les punir.

X L V I.

Succès des travaux d'un prêtre Tonquinoïs.

La grande foi, que les confesseurs firent éclater dans les tourments, ranima la piété et la ferveur des chrétiens, qui étaient moins exposés à la persécution. M. Van-Tri, prêtre Tonquinois, que M. Deydier avait envoyé à la province de Nghé-An, fut arrêté plus de

deux mois sur la frontière de cette province par des chrétiens qui venaient de toutes parts pour se confesser et pour participer aux saints mystères. Il marque dans une lettre écrite du 4 Août qu'il en avait confessé plus de deux mille six cents, et baptisé quatre cents catéchumènes. Etant enfin entré dans la province de Nghé-An qui est la première qui a reçu les lumières de la foi, et la plus peuplée de chrétiens, il se trouva accablé de pénitents dont plusieurs n'avaient point vu de confesseurs depuis dix, vingt, trente, et même quarante ans. Deux mauvais chrétiens, qui avaient quitté leurs femmes pour épouser des idolâtres auxquels ce prêtre refusa les sacrements, le dénoncèrent aux magistrats, et le mirent dans un danger évident d'être saisi; mais les besoins de l'église l'emportèrent dans son cœur sur le péril qui le menaçait. Il ne put se résoudre à s'éloigner d'une province, où le salut de tant d'âmes demandait sa présence, et Dieu le garantit de toutes les embûches qu'on lui dressa. Les autres huit prêtres Tonquinois ne travaillaient pas avec moins de zèle et de fruit dans leurs districts, malgré les sanglants édits du roi tant de fois renouvelés, et exécutés avec tant de rigueur par plusieurs juges. Nous voyons par les mémoires de MM. Deydier et de Bourges que cinq mille trois cents personnes avaient reçu cette année le baptême; et cependant lorsqu'ils envoyèrent ces mémoires, ils n'avaient

pas encore reçu les journaux de tous les prêtres et de tous les catéchistes.

XLVII.

Phénomènes surprenants.

Ce renouvellement de ferveur dans les fidèles, et ces conversions nombreuses parmi ces païens opérés par la grâce de Dieu, furent en partie le fruit de la constance avec laquelle les confesseurs combattirent jusqu'à l'effusion de leur sang; et en partie l'effet des signes extraordinaires qui parurent dans le ciel avant la persécution, et des accidents tragiques, dont les persécuteurs furent frappés. Lorsque l'orage se formait et commençait à éclater contre l'église, sur la fin du mois de Juin, on vit dans le ciel au milieu de la nuit deux grandes croix, qui d'abord parurent blanches, et qui se changèrent ensuite en couleur d'or : les fidèles de plusieurs églises aperçurent ce phénomène, il leur parut miraculeux et ils ne doutèrent pas que ce ne fût le présage d'une persécution, contre laquelle la bonté de Dieu voulait les armer, et leur inspirer le courage de combattre par ce signe adorable, qui a triomphé de toutes les puissances du monde, et de l'enfer. Les Païens, frappés d'un spectacle si surprenant, se disaient les uns aux autres avec étonnement : N'est-ce pas là le signe, que les chrétiens adorent,

et que leur Dieu fait paraître dans le ciel pour les protéger ? Ce prodige inspira à plusieurs une grande estime pour notre religion, et les porta à l'embrasser au péril de leur liberté, de leurs biens et de leur vie.

XLVIII.

Châtiment des persécuteurs.

Les malheurs, que la justice divine fit tomber sur les persécutions, contribuèrent aussi à un grand nombre de conversions. Quatre personnes avaient eu part à la prise et à l'emprisonnement de l'acolyte Barnabé, le gouverneur, deux de ses secrétaires et le juge principal. Le premier et le dernier perdirent chacun leur fils peu de temps après, et les deux autres furent attaqués l'un d'une colique qui le réduisit à l'extrémité, en sorte qu'on le crut mort, et l'autre d'une maladie de langueur, qui le rendit si maigre et si défiguré, qu'il n'était pas connaissable. Les médecins ne purent jamais rien connaître à son mal ; il mourut le premier jour qu'il voulut prendre des remèdes. Enfin un soldat, qui avait pillé plusieurs chrétiens dans des villages revenant chargé de son butin, tomba mort, sans qu'on put découvrir la cause d'un accident si soudain et si funeste.

X L I X.

Trois maisons des amantes de la croix établies.

Les esprits incrédules regarderont ces événements comme naturels ; mais quoi qu'il en soit, ceux qui en furent témoins oculaires, y reconnurent la main de Dieu, et sa providence les fit servir à l'accroissement de la foi et de la piété. Le nombre des amantes de la croix s'augmenta si fort, qu'elles furent obligées de se partager en deux maisons dans la ville royale. Une fervente veuve, nommée Luce, en établit une troisième dans un lieu voisin, où elle s'enferma avec plusieurs filles. Une des petites-filles de madame Ursule-Diez-Lao-Cou, appelée Catherine, qui pouvait aspirer aux plus grands partis du royaume, eut la même ferveur. Pour la détourner d'embrasser ce saint institut, il fallut que M. Deydier lui ordonnât de ne pas quitter sa grand'mère. Un grand nombre de demoiselles de qualité étaient dans les mêmes sentiments, mais la persécution ne leur permettait pas de les suivre.

L.

Mort de MM. Hainques et Brindeau.

A la Cochinchine elle avait donné quelque trève aux fidèles pendant l'année 1670 ; mais la fin en fut extrêmement triste et affligeante

pour cette église. Dans les derniers jours de Décembre, M M. Hainques et Brindeau furent en même temps frappés d'une maladie si violente, que nul remède ne put les soulager. Un feu dévorant leur brûlait les entrailles et leur causait des douleurs aiguës et insupportables : quoique leurs résidences ne fussent éloignées que de cinq lieues, ils ne purent ni se secourir, ni se visiter. Les deux prêtres Cochinchinois les servirent avec beaucoup d'affection et de charité pendant leur maladie, et leur administrèrent les derniers sacrements. Ils moururent tous deux dans le mois de Janvier 1671, à la fleur de leur âge. Cette perte, à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre, jeta les chrétiens dans la consternation. On soupçonna qu'un de leurs domestiques, qui prit la fuite dès qu'il les vit malades, leur avait donné d'un poison, dont on découvrit après leur mort des marques sur leurs corps. Celui de M. Brindeau, après avoir été exposé pendant deux jours embaumé, et conservé dans son cercueil pendant vingt pour satisfaire à la dévotion des fidèles, fut porté et enterré à six lieues de sa résidence : le convoi fut si nombreux, qu'on apréhenda qu'un si grand concours ne revînt à la connaissance de la cour, et n'exposât les fidèles à la persécution ; mais Dieu ne permit pas que les justes devoirs rendus à son serviteur, attirassent aucune disgrâce à cette Eglise.

Quoique M. Hainques fût mort le premier, il ne fut enterré qu'environ deux mois après M. Brindeau. Son corps demeura exposé pendant quatre jours, et Dieu par une grâce singulière, le préserva de la corruption, malgré les chaleurs excessives du climat. Le 5 on l'enferma dans un cercueil qu'on remplit de chaux vive. La piété des chrétiens ne permit que trois mois après d'inhumer ce précieux dépôt. On voulait le porter au tombeau de M. Brindeau; mais le seigneur du village de sa résidence propre, quoiqu'il fût Païen, s'y opposa, et protesta qu'il se pourvoirait auprès du roi, si on osait malgré lui emporter ailleurs le corps d'un homme qu'il révérait comme un saint. Il fallut céder au zèle de ce seigneur, et enterrer près de son village le corps du missionnaire. Les chrétiens érigèrent une petite chapelle sur son tombeau, où ils allaient prier, et ce qui paraît admirable, c'est que les païens même y allaient faire des prières à leur mode, pour marquer la vénération qu'ils conservaient pour le serviteur de Dieu. La vie austère qu'ils lui avaient vu mener, leur avait inspiré ces sentiments de respect. Il vivait comme les pauvres du pays: un peu de riz, du poisson salé rôti sur des charbons, ou bien des herbes des champs fort amères, bouillies avec un peu de sel, faisaient toute sa nourriture. Sa pénitence touchait si vivement le cœur du peuple, qu'en cinq années il fit deux fois plus de chrétiens

dans le lieu de sa mission, qu'il n'y en avait trouvé lorsqu'il y entra. M. Brindeau n'était pas moins respectable ; M. de Berithe lui rend ce témoignage : partout où il a, dit-il, répandu la bonne odeur de J.-C., il y a laissé celle de ses vertus, et fait briller l'éclat de la scienne qu'il avait acquise en Sorbonne où il était sur le point de prendre le bonnet de docteur, lorsqu'il partit pour les Indes.

L I.

Idolâtres convertis. Prêtres députés à M. de Berithe.

La conversion de plusieurs Païens, qui, immédiatement après la mort de ces deux dignes ouvriers évangéliques, demandèrent d'être instruits et baptisés, fut, si j'ose ainsi parler, une œuvre posthume de leur zèle. En moins d'un mois, un des prêtres Cochinchinois en baptisa deux cent vingt. Son collègue, et les catéchistes en baptisérent en peu de temps une si grande multitude, que dans une assemblée des principaux chrétiens, on jugea à propos de faire une députation à Siam pour demander à M. de Berithe de nouveaux missionnaires. Cette résolution prise, les deux prêtres et deux catéchistes se mirent en mer sur une petite barque qu'on nomme en Cochinchine un ballon, et abordèrent à Siam le 8 Mai 1671. Arrivés au séminaire, ils se prosternèrent aux pieds de

leur prélat, lui exposèrent avec beaucoup de larmes l'état déplorable où la perte de MM. Hainques et Brindeau avait laissé l'église de la Cochinchine. Nous sommes, lui dirent-ils, comme des Orphelins sans père et sans mère. (Ce sont leurs termes.) Vous seul par votre présence pouvez nous consoler et nous dédommager de la perte que nous avons soufferte; et si vous ne pouvez venir en personne, nous vous renouvelons les instances et les très-humbles supplications que nos chrétiens vous ont faites par leurs lettres de leur envoyer d'autres missionnaires, qui remplacent ceux que nous pleurons.

Le cœur du pasteur fut attendri par le récit des misères spirituelles que souffraient ses ouailles. Il prit sans balancer la résolution de les aller visiter.

L I I.

Second voyage de M. de Berithe à la Cochinchine.

Pour faciliter son entrée dans la Cochinchine, il y envoya M. Guiart, afin qu'il avertît les chrétiens de sa prochaine arrivée, et qu'il concertât avec eux des mesures pour l'introduire dans le royaume. Ce missionnaire partit sur un petit bâtiment, qui appartenait en partie à un apothicaire Français, nommé M. Mouillon, qui s'allait établir à Faifo, et qui y conduisit heureusement M. Guiart

déguisé en médecin. M. de Berithe, de son côté, se hâta de faire les préparatifs de son voyage et conféra la prêtrise à M. Manuel, catéchiste Cochinchinois qu'on avait instruit pendant plus d'un an dans le séminaire. Accompagné de ce nouveau prêtre, de MM. Mahot et Vachet, il se mit secrètement en mer, le vingt Juillet 1671, sur la barque qu'on lui avait amenée de la Cochinchine, dont les deux prêtres et les deux catéchistes qui l'avaient conduite, devaient faire la manœuvre. Cette barque était si petite, si peu solide, et si mal équippée, qu'on ne pouvait s'y hasarder pour un voyage de deux cents lieues en une saison déjà avancée, et sur une mer sujète aux tempêtes et couverte de Pirates, sans risquer de périr.

Si l'on ne devait consulter que les règles de la prudence humaine, lorsqu'il s'agit de s'exposer à quelque péril pour les intérêts de la religion, cette entreprise aurait paru téméraire; mais la nécessité de l'église qui demandait du secours à son pasteur, inspirait à M. de Berithe et à ses prêtres, une ferme confiance en celui qui commande aux vents et à la mer. Il rassurait leur cœur contre les dangers et les naufrages. Leur confiance ne fut pas vaine; pendant le cours de leur navigation, ils éprouvèrent une singuliere protection de Dieu. En passant entre deux Isles, ils furent subitement assaillis d'une horrible tempête et d'une grande pluie. Les flots bat-

taient si furieusement leur fragile barque, que, craignant le naufrage, il fallut couper une partie de la natte qui servait de voile. A mesure qu'ils approchèrent de l'Isle, où ils voulaient aborder, le danger devint plus terrible. Ils aperçurent devant eux un grand rocher, vers lequel l'orage les poussait avec violence, et les conduisait à un naufrage inévitable; des bancs de sable et des brisants épouvantables rendaient le reste de la côte presqu'inaccessible. Dans cette extrémité, la crainte de la mort saisit tous les cœurs. Le seul M. de Berithe parut sans trouble et sans émotion, et dit à un de ses missionnaires qui paraissait surpris de sa tranquillité: L'état où nous nous trouvons, est une suite de notre engagement. Tout ce qui doit nous occuper, c'est que nous sommes dans l'ordre de Dieu. Cette soumission si parfaite à la volonté de Dieu, inspira du courage aux plus timides. Chacun mit la main à la rame. On se hasarda sur les brisants; et contre toute espérance humaine, la barque ne s'échoua qu'à une portée de mousquet du rivage, où il ne fut pas difficile de la tirer. Ce premier danger fut suivi d'un autre, qui n'était pas moins à craindre. Après qu'ils eurent radoubé leur barque, et qu'ils se furent remis en mer, ils furent poursuivis par des corsaires Chinois, gens impitoyables, qui coupaient la tête à tous ceux qu'ils pouvaient prendre; trois fois ils se vi-

rent sur le point de tomber entre les mains de ces cruels pirates, et toujours la providence leur fournit les moyens d'échapper à leurs poursuites.

L I I I.

Arrivée de M. de Berithe à la Cochinchine.

Enfin, après deux mois d'une navigation périlleuse, leur barque aborda au rivage de Nhat-Lang, province de la Cochinchine. Pour éviter d'être découverts, un des prêtres anamites alla donner avis aux chrétiens du voisinage de l'arrivée de l'évêque, et du lieu où il avait abordé. Il revint le jour suivant accompagné de deux catéchistes et de deux chrétiens d'un village voisin. A l'entrée de la nuit, quelques autres chrétiens par ordre des catéchistes se rendirent dans des ballons près de la barque de M. de Berithe : les uns enlevèrent tous ses paquets, et passèrent facilement comme des pêcheurs qui revenaient de la pêche. Les autres portèrent M. de Berithe dans des filets couverts, qui sont les litières du pays. MM. Mahot et Vachet le suivaient en habit Cochinchinois: on fit une lieue en cet équipage sans nulle mauvaise rencontre, et on aboutit à la maison d'un zélé chrétien, où un grand nombre de fidèles s'étaient assemblés. Arrivé à la salle qui servait d'église, M. de Berithe se revêtit de ses habits pontificaux, et après une courte

prière,

prière, fit une exhortation en portugais, que le prêtre Joseph interpréta en Cochinchinois, donna sa bénédiction à l'assemblée, et la congédia. On peut juger quelles furent la joie et la consolation de ce bon peuple, qui n'avait jamais vu d'évêque, et qui était sans pasteurs depuis la mort de MM. Hainques et Brindeau. Le lendemain le concours fut beaucoup plus nombreux. Pour les engager à ne pas venir en si grand nombre, et à se retirer, on leur représentait que ni les Prélats, ni ses missionnaires n'entendaient pas assez bien la langue du pays pour pouvoir les confesser, qu'ils les exposaient et s'exposaient eux-mêmes à être découverts et arrêtés par les officiers du roi. On ne pouvait les résoudre à quitter des ministres du Seigneur, qui venaient de si loin travailler à leur sanctification. Ne pouvant encore en recevoir le sacrement de pénitence par leur ministère, ils voulaient du moins se satisfaire en les voyant, en profitant de leurs instructions par le secours de leur interprète.

L I V.

Bon accueil des Mandarins à M. de Berithe.

Les enfants reçurent les prémices de cette mission; deux cents furent confirmés avec quelques adultes, que les prêtres anamites confessèrent. Plusieurs Gentils demandèrent le baptême. On ne le conféra qu'à ceux

en qui on trouva les dispositions nécessaires pour le recevoir dignement.

M. de Berithe, instruit qu'il y avait environ trois mille chrétiens dans cette province, et que l'évangile pouvait y faire de grands progrès, résolut d'y laisser M. Mahot avec le prêtre Luc, et d'aller à Faifo, qui est un port très-fréquenté, et situé au milieu du royaume, où les chrétiens pourraient se rendre aisément par mer et par terre. Il se disposait à partir, lorsqu'il vit arriver un grand Mandarin, intendant de la province. Il était chrétien, et toute sa maison faisait aussi profession de notre sainte foi. Il se jeta d'abord aux pieds du prélat, lui dit qu'il revenait de la cour, et qu'ayant appris sur son chemin son arrivée, avant de se rendre chez lui, il venait recevoir sa bénédiction; qu'il savait quelle était sa vertu, quel rang il tenait dans l'église, quels dangers il avait courus, quelles fatigues il avait souffertes pour venir dans ces régions orientales secourir les chrétiens, et qu'il lui offrait en reconnaissance tous ses services. Il ajouta que le Gouverneur de la province était son ami, et quoiqu'il fût Gentil, il jugeait à propos de l'informer de toutes choses. Ce conseil surprit M. de Berithe et tous les chrétiens. Il représenta au Mandarin qu'on avait récemment renouvelé sous les plus rudes peines, les défenses de conduire dans le royaume des prédicateurs de la loi chrétienne,

qu'on ne pouvait se flatter que le Gouverneur voulût hasarder sa fortune et sa personne pour des inconnus, et pour une religion qu'il croyait fausse. Toutes ces raisons ne firent point changer le Mandarin de sentiment. Il assura que le gouverneur garderait un secret inviolable. Les principaux chrétiens se rendirent à son avis, quoiqu'avec beaucoup de crainte. Un lieutenant d'une compagnie de cent hommes, voulant rassurer les plus timides, dit avec un courage digne d'un soldat chrétien : Hé bien! quand il faudrait mourir, qu'importe?

La résolution étant prise, le mandarin alla sans délai trouver le gouverneur, et, après avoir sondé adroitement ses sentiments, il lui fit confidence de la venue de l'évêque. Le gouverneur, gagné par la confiance que lui témoignait ce mandarin, promit qu'il n'arriverait rien de fâcheux, pourvu qu'on ne fît pas des assemblées trop nombreuses, et dit qu'il voulait lui-même voir secrètement l'évêque dans la maison du mandarin. M. de Berithe appréhenda que cette visite ne fût un piége; mais, ne pouvant l'éviter, il fit cacher M. Mahot et un prêtre anamite pour secourir les Chrétiens, s'il était arrêté. Ayant pris cette précaution, il se rendit pendant la nuit chez le mandarin, célébra la messe, confirma trente enfants, employa le reste du jour à conférer des moyens les plus propres à affermir et à per-

fectionner l'état de la religion. Le gouverneur vint seul à minuit, pendant le sommeil de ses gens, dont il ne voulait pas être vu. Sa visite fut d'autant plus agréable, qu'on l'avait plus appréhendée. Il assura M. de Berithe de son amitié et de sa protection dans sa province, lui dit que, n'osant lui donner un appartement dans son palais, il lui offrait, s'il voulait demeurer dans son Gouvernement, une maison et un jardin, où il serait en sûreté, pourvu qu'il y demeurât caché, et qu'il ne s'y fît point de grandes assemblées, jusqu'à ce qu'on eût parlé au roi : à quoi il ne voyait pas beaucoup de difficulté. Que si la persécution continuait, il lui promettait une retraite assurée dans ses terres. « Je suis convaincu, dit-il, que vous prêchez la loi du vrai Dieu; je m'estimerais heureux, si mon emploi ne m'obligeait pas à suivre la religion de mon prince ; mais j'espère que les affaires changeront, et que je verrai peut-être un jour dans ce royaume une liberté générale d'embrasser la vôtre. » Ainsi finit la conversation. Quelques jours après, sans qu'on l'eût demandé, il envoya un passe-port écrit de sa main, qui exemptait d'être visité, et qui fut fort utile en plusieurs occasions.

L V.

Maladie de M. de Berithe.

De la province de Phatlang, M. de Be-

rithe, accompagné de M. Vachet, passa dans celle de Nharou, qui est beaucoup plus étendue ; quoiqu'il ne pût y faire un long séjour, sa présence consola infiniment les chrétiens. Le mandarin qui y commandait, instruit de son arrivée, lui envoya des filets couverts pour le conduire avec M. Vachet dans son palais. Il les reçut très-civilement. Sa femme, son fils aîné et toute sa famille, qui était nombreuse, les comblèrent d'honnêtés et de témoignages d'affection et de respect. Ce Seigneur pria M. de Berithe de célébrer la messe dans sa maison. Le prélat prit cette occasion pour lui représenter avec douceur, le désordre dans lequel il vivait, et ajouta qu'il ne pouvait célébrer les saints mystères chez lui, s'il ne chassait ses concubines. Loin de prendre en mauvaise part ces charitables remontrances, il remercia des bons avis qu'on lui donna, reconnaissant qu'il manquait d'instruction, et protestant qu'il serait ravi d'être plus éclairé et plus pénétré des maximes évangéliques. Il fit servir une magnifique collation, dont le Prélat et le missionnaire, pour ne pas le désobliger, mangèrent deux oranges confites. Il leur offrit ensuite des provisions pour leur voyage, qu'ils ne voulurent pas accepter ; mais il les fit mettre secrètement dans le bateau qu'il leur fournit pour aller à Nuocman. A peine y furent-ils arrivés, que l'un et l'autre se sentirent attaqués d'une

fièvre violente. M. Vachet, voyant que la maladie de monsieur de Berithe empirait de jour en jour, et qu'il était lui-même hors d'état de lui rendre service, envoya un exprès à Faifo, pour en donner avis à monsieur Guiart. Quelque diligence qu'on fît, ce missionnaire ne put arriver avec monsieur Maurillon, à Nuocman, que quinze jours après le départ du messager qu'on lui avait envoyé. Ce Prélat avait déjà reçu les derniers sacrements, et n'attendait plus que la mort; mais Dieu, qui voulait le conserver pour le bien de cette église naissante, rendit si efficaces les remèdes que lui donna monsieur Maurillon, que l'ardeur de sa fièvre diminuant insensiblement, elle fut entièrement éteinte le vingtième jour. C'est en substance ce que contient une lettre que monsieur Vachet écrivit aux directeurs de Paris, et qu'ils ont insérée dans des relations imprimées.

L V I.

M. de Berithe et M. Vachet empoisonnés par un Mandarin.

Mais le même monsieur Vachet marque dans ses mémoires qui ne sont point imprimés, que dans la suite il avait appris par une lettre du prêtre Luc, que le feu ayant pris à la chambre du gouverneur de Nharou, ce malheureux n'en était sorti qu'à demi-brûlé, jetant des cris horribles; qu'il

avait fait appeler ce prêtre, et avoué devant lui, sa femme, ses enfants et ses domestiques, qu'il avait empoisonné l'évêque et son missionnaire avec des oranges, et que Dieu l'en punissait. Il ne vécut que vingt-quatre heures après cette confession publique, et donna des marques édifiantes de pénitence. Puisse-t-elle lui avoir obtenu son pardon ! Ce mauvais chrétien avait été piqué des charitables remontrances du Prélat, et du refus de célébrer la messe chez lui ; mais il avait dissimulé son ressentiment, et couvert si adroitement sa cruelle vengeance sous ses honnêtetés, que le Prélat ni le missionnaire n'avaient conçu aucun soupçon contre lui ; ils seraient morts infailliblement l'un et l'autre, si des pillules qu'ils prirent dès qu'ils se sentirent attaqués, ne leur avaient fait jeter une partie du poison : l'effet en fut néanmoins si violent, qu'il arrêta monsieur de Berithe environ six semaines à Nuocman, et le mit hors d'état d'y exercer ses fonctions; mais le prêtre Joseph ne travailla pas en vain dans la province : il y baptisa soixante-douze idolâtres, en prépara plusieurs autres au baptême, et administra la pénitence et l'Eucharistie à un grand nombre de fidèles, dont la plupart étaient venus de fort loin pour obtenir cette grâce. M. de Berithe aurait eu besoin de se reposer plus long-temps pour reprendre ses forces; mais les lettres qu'il avait reçues pendant sa maladie,

de toutes les églises du royaumes, qui le conjuraient avec les plus vives instances, de les honorer de sa visite, avaient fait de si vives impressions sur son cœur, que, pouvant à peine se soutenir, il voulait s'embarquer pour la province de Quangia. La saison trop avancée et les vents contraires lui fermèrent cette voie; il ne trouva personne qui osât se hasarder à le mener. Il se détermina donc à prendre sa route par terre, malgré le danger où il s'exposait d'être découvert par les mandarins, ou par les soldats que la curiosité, les ordres de la cour et l'espérance du gain, rendraient très-attentifs sur les voyageurs.

L V I I.

Visite épiscopale dans plusieurs provinces de la Cochinchine.

Le départ étant fixé au jour de la Toussaint, malgré sa faiblesse, il célébra la messe, baptisa dix-huit adultes, en confirma deux cents, dont la plupart communièrent de sa main, et s'étant recommandé à notre Seigneur, il se mit en chemin avec M. Guiart et Vachet, et avec une suite assez nombreuse. Il traversa heureusement la province des Quining sans être arrêté, et même sans qu'on s'informât exactement qui il était. Un bruit, qu'on y avait répandu que des marchands français arrivés à Faifo en étaient sortis pour faire leur commerce, et qu'ils devaient bientôt

y retourner, les mit à couvert des recherches ordinairés que font les soldats; mais les chrétiens venaient en grand nombre le prier de faire quelque séjour chez eux pour leur administrer les sacremens. La saison des pluies, qui approchait, et qui l'aurait arrêté long-temps, ne lui permit par de les contenter tous. Enfin, après huit jours de marche, il entra dans la Province de Quangia. Les principaux chrétiens, qui lui avaient écrit en termes si forts et si touchants en 1670, après la mort de MM. Hainques et Brindeau, et qui lui avaient envoyé à Siam la barque dont il s'était servi pour venir à la Cochinchine, le reçurent comme un Ange que le Seigneur leur envoyait. Le peuple fidèle accourut de toutes parts pour le voir, et ne pouvait se rassasier de considérer ce charitable prélat venu de si loin à travers tant de mers et de dangers pour les consoler et pour les secourir. La pureté des mœurs, le zèle, la ferveur qu'on admirait dans cette église, touchèrent si vivement le cœur du prélat et des missionnaires, qu'ils assurent dans leurs lettres, qu'ils y auraient passé volontiers le reste de leur vie, si la charité pour les autres Eglises ne les eût appelés ailleurs. Comme les païens, depuis la mort des deux premiers missionnaires, avaient laissé les fidèles en paix, on profita de ce calme pour les assembler dans trois paroisses, l'une érigée à Anschy, l'autre à Baotay, et la troisième à Chourgé. Là on

s'appliqua nuit et jour à les instruire, à les exhorter, à célébrer les saints mystères, et à leur conférer les sacrements. Quelle consolation pour le Pasteur et pour les ouailles, de pratiquer en liberté les plus saints exercices de la religion ! mais cette joie fut bientôt troublée par le bruit, qui se répandit, qu'on renouvelait la persécution dans la Province de Cham. Chaque jour on apprenait que des chrétiens avaient été arrêtés, battus et mis en prison. On ajoutait que les ordres étaient donnés pour attendre la persécution dans la Province de Quang-Ngai ; qu'on n'attendait qu'un jour de solennité pour surprendre les assemblées qu'on ferait, que la cour était informée qu'un évêque était entré dans le Royaume avec plusieurs ecclésiastiques.

L V I I I.

La persécution se renouvelle.

Un inconnu vint même avec un ordre signé et scellé en bonne forme, demander à M. de Berithe, de la part d'un grand mandarin, les présents qu'il avait apportés pour le Roi. Un mandarin chrétien jugea que cet homme venait apparemment de la part de deux sœurs de la Reine, qui étaient chrétiennes, et qui avertissaient M. de Berithe de se cacher, s'il n'avait rien de précieux à offrir au Roi, pour obtenir de sa Majesté un accueil favorable.

L I X.

M. de Berithe se cache.

Sur ces avis, le prélat se tint caché chez un des plus considérables chrétiens de Baotay, et défendit aux fidèles de s'assembler. Les riches, craignant que la prise de l'Evéque ne fût suivie de la perte de leurs biens, de leur liberté et de leur vie, n'osèrent plus revenir aux assemblées; mais la ferveur des pauvres l'emporta sur leur crainte; et malgré toutes les remontrances qu'on pût leur faire, l'église en était presque toujours remplie. Ce concours alarmait les principaux fidèles. C'est pourquoi M. de Berithe prit le parti de s'éloigner, et de se retirer dans la maison d'une pieuse veuve nommée Luce, qui était tante du charitable hôte chez qui il avait logé à Baotay. Il passa six semaines dans cette retraite, pendant lesquelles les chrétiens, sans être intimidés par la crainte de la persécution qui les menaçait, s'y assemblaient tous les jours en grand nombre; et la pieuse veuve, animée par leur exemple, les recevait tous chez elle avec un zèle intrépide. Sa ferveur et sa charité inspirèrent à M. de Berithe le dessein d'établir dans sa maison une communauté des amantes de la croix. Il y avait trois ans que M. Hainques lui avait écrit à Siam que des filles Cochinchinoises, sachant

qu'il avait institué cette sainte congrégation au Tonquin, souhaitaient d'y être admises, et le sollicitaient d'obtenir la permission de les recevoir.

L X.

Communauté d'amantes de la croix établie à la Cochinchine.

Il communiqua sa pensée à madame Luce, et la pria de prendre ces filles sous sa protection, afin qu'elles pussent, malgré les lois du pays, vivre dans le célibat. La sage et prudente veuve lui demanda deux jours pour examiner une affaire de cette importance, au bout desquels elle lui dit qu'il pouvait disposer de tout ce qui lui appartenait, qu'elle donnait de bon cœur sa maison pour loger les servantes de J.-C, et son bien pour les entretenir, et qu'elle désirait vivre et mourir avec elles, pourvu que ce fût dans l'exercice de l'obéissance. Cette donation ayant été faite et acceptée, M. de Berithe fit avertir ces filles dispersées en plusieurs villages; elles se rendirent au lieu marqué; après leur avoir conféré les sacrements de pénitence, de confirmation et de l'Eucharistie, il examina leur vocation avec toute la sagesse et toute la maturité pastorale. Leur innocence et l'ardent désir qu'elles témoignaient de consacrer leur virginité à J.-C., ne laissaient pas lieu de douter que leur vocation ne vînt du ciel. Cependant, pour ne rien hasarder, le prélat

les renvoya toutes dans leurs maisons, leur recommanda de redoubler leurs prières, de s'approcher plus fréquemment des sacrements, d'implorer l'intercession de la Sainte-Vierge, et de saint Joseph, patron de la mission, et leur promit de donner à ses grands-vicaires le pouvoir de les assembler en comunauté chez madame Luce, et de recevoir leurs vœux simples. On ne tarda pas d'en assembler cinq des plus ferventes, qui furent bientôt suivies de cinq autres, parmi lesquelles il s'en trouva une capable de les conduire. Leur exactitude à garder leurs vœux, et à observer les réglements qu'on leur avait prescrits; leur vie austère, leur application à la prière, au soulagement des malades, à l'éducation des jeunes filles, a rendu cet institut très-utile à l'église de la Cochinchine; il s'en est formé plusieurs communautés très-édifiantes; et, quoique les fréquentes persécutions les aient souvent obligées à se disperser, et que la mort ou l'exil leur ait enlevé les missionnaires qui les dirigeaient, quelques-unes de ces communautés subsistent encore, et leur régularité ne cède en rien à celle des religieuses les plus réformées de l'Europe.

Fin du livre quatrième.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Causes et suites de la persécution.

La persécution, qui s'était inopinément renouvelée, ne dura pas long-temps. Quand elle fut finie, on en apprit la cause et les tristes effets. Un idolâtre converti menaçait souvent sa femme de la quitter, si elle refusait de se faire chrétienne; cette femme, irritée de ces menaces, en porta sa plainte au gouverneur. Voyant qu'on ne l'écoutait pas favorablement, elle protesta qu'elle irait demander justice au roi, et partit pour la ville royale. Le gouverneur, qui ne manquait ni d'envieux ni d'ennemis à la cour, appréhenda que cette femme n'y trouvât des protecteurs et qu'il ne fût blâmé et puni de n'avoir pas exécuté les édits contre les chrétiens que cette femme lui avait dénoncés. Pour prévenir des accusations qui eussent pu renverser sa fortune, il permit à ses soldats de saisir et de mettre en prison tous les chrétiens qui leur tomberaient entre les mains. Dans peu de jours, trente personnes furent saisies et emprisonnées. Leur détention répandit l'alarme dans toutes les églises; mais dès que

le gouverneur de Cham sut que cette femme n'avait pu obtenir audience, et que le roi avait même déchiré et foulé aux pieds, des requêtes que des ennemis des chrétiens lui avaient présentées contre eux, il ordonna à ses soldats de mettre en liberté tous ceux qui étaient prisonniers; les soldats, toujours avides de gain, persuadés qu'on ne les châtierait point pour avoir tiré de l'argent des chrétiens, commencèrent à exercer sur eux les plus cruelles violences : la plupart souffrirent de rudes bastonnades, et ne furent délivrés qu'en contentant l'avarice de leurs persécuteurs. Le gouverneur, à cause de la guerre déclarée contre le Tonquin, dissimula cette désobéissance des soldats, et leur promit même de condamner à une amende tous les chrétiens, à qui ils trouveraient quelque marque de religion.

I I.

Constance d'un jeune chrétien.

Parmi ceux qui furent traités le plus rudement dans la prison, un jeune homme nommé Michel, signala son zèle et son courage pour la foi. On l'avait surpris avec des chapelets, des images, des médailles et des livres de piété écrits en langue du pays. On le menaça de lui couper la tête, s'il ne renonçait à toutes ces choses. Il répondit sans s'effrayer que c'était le seul et le précieux héritage que son père lui avait laissé en mourant pour la foi, et que ni les plu

affreux tourments, ni la mort la plus cruelle ne le contraindraient jamais à y renoncer. Les soldats lui répliquèrent qu'il n'en serait pas quitte pour avoir la tête tranchée, et qu'ils le feraient mourir de faim. On le laissa en effet quatre jours sans manger et sans boire, et pour augmenter sa peine, ils faisaient bonne chère devant lui, l'insultaient et le traitaient d'opiniâtre et d'insensé, de furieux, qui aimait mieux être homicide de soi-même, que de sauver sa vie et de se procurer de grands avantages, en disant un seul mot. Ces tourments et ces reproches n'affaiblissaient pas la constance du généreux confesseur. Les chrétiens, craignant que l'on n'en vînt à de plus grandes cruautés, recueillirent une somme d'argent, et la lui offrirent pour racheter sa liberté. Donnez, leur répondit-il, cet argent aux pauvres; je suis ici par l'ordre de Dieu, je n'en veux sortir que par son ordre. Les soldats, désespérant d'en rien arracher, lui donnèrent à manger, lui firent payer sa liberté d'une grêle de coups de bâton, et le renvoyèrent moins sensible aux plaies qu'il avait reçues, qu'au regret de n'être pas mort dans son supplice.

III.

M. de Berithe reprend ses fonctions.

Après la délivrance de ce martyr, on n'entendit plus parler d'aucune exécution, et M. de Berithe continua ses visites et ses

fonctions assez tranquillement. En allant à Bisung visiter le tombeau de M. Hainques, il logea à Choumé, dans une maison qui avait apartenu à un chrétien nommé Benoît, lequel, avant d'être martyrisé, l'avait donnée aux chrétiens pour leur servir d'église. On y voyait son cercueil hors de terre sous une tente. La nuit que l'évêque y passa, fut employée à examiner des catéchumènes, dont il ne baptisa que sept, à célébrer la messe, à confirmer et à communier les fidèles, que le prêtre Joseph, aidé d'un catéchiste, avait préparés à recevoir ces sacrements. A Bisung il passa dix jours dans les mêmes occupations. Il montait à l'autel une heure avant le jour, et continuait ses fonctions jusques à midi. Il y baptisa plus de soixante adultes, confirma un nombre prodigieux de fidèles, et réhabilita plusieurs mariages. Il mit au nombre des catéchistes un jeune homme que sa vertu et sa capacité rendaient propre à cet emploie, et lui ordonna d'aller annoncer les vérités du salut à ses parents, qui étaient fort attachés au culte des Idoles. Il obéit, il leur parla, et la grâce dont ses paroles furent accompagnées, toucha si vivement leur cœur, qu'ils lui promirent de se convertir dès qu'ils seraient suffisamment instruits.

I V.

Arrivé à Faifo, il se loge dans une Isle.

De Bisung, M. de Berithe partit pour se rendre directement à Faifo ; mais une troupe

de femmes chrétiennes l'arrêta sur le chemin, et à force de prières, l'engagea à prendre un détour de quelques lieues pour aller à leur village. Il y passa trois jours dans des occupations continuelles, et de là il descendit par la rivière à Faifo. M. Guiart, averti de son arrivée, envoya une barque au-devant de lui, qui le conduisit dans une petite Isle peu éloignée de la ville, où un pilote du pays, qui entendait le latin et le portugais, avait fait construire une cabane près de la sienne pour le loger. Il y arriva le 15 Janvier 1672. M. Guiart, qui l'y attendait, lui dit que Faifo était extrêmement peuplé, et rempli d'officiers, de soldats et de marchands de diverses nations, qu'il ne lui serait pas possible d'y demeurer sans être bientôt découvert; au lieu que dans cette petite Isle, il n'y habitait que le seul chrétien qui le logeait. Le prélat trouva ces précautions fort sages, et lui répondit en souriant, que cette cabane, quoique couverte de chaume, était bien plus propre et plus commode, que l'étable où J.-C. avait voulu naître.

V.
Ferveur des chrétiens.

La nouvelle de sa venue se répandit bientôt parmi les chrétiens, quoiqu'ils n'ignorassent pas de quelle conséquence il était de la tenir secrète. Le désir de recevoir les secours spirituels leur faisait oublier les règles de la prudence. Des barques chargées

de monde abordaient en foule à cette Isle. Chacun voulait enlever l'évêque, pour le conduire dans les provinces qu'il n'avait point visitées. C'était avec une extrême douleur qu'il se refusait à des chrétiens si zélés, dont la plupart étaient venus de fort loin pour le chercher, et qui lui représentaient les grands biens qu'il pourrait faire dans leur contrée parmi les fidèles et parmi les Idolâtres. Mais, d'un côté, ceux de Faifo s'opposaient à son éloignement; et de l'autre, la prochaine arrivée de M. d'Héliopolis à Siam, le mettait dans la nécessité d'y retourner bientôt pour conférer avec lui sur les ordres que le Pape lui avait donnés, et pour consacrer un évêque de Métellopolis à la place de M. Cotolendi; M. de Berithe ne put cependant se dispenser d'aller à Dinhcham, fort voisin de Faifo. Il y donna rendez-vous aux chrétiens, et il s'y en trouva une grande multitude. Il leur administra la confirmation, baptisa plusieurs Gentils convertis et instruits, consola et encouragea les confesseurs qui avaient été mis en prison dans la persécution. Le voisinage du vice-roi et les troupes nombreuses, qui sont sous ses ordres, mettant ce prélat dans un danger continuel d'être découvert, il se hâta de revenir à Faifo.

V I.

Paix rétablie parmi les catéchistes.

Peu de jours après il assembla les catéchistes et les plus distingués entre les fidèles. Depuis quelques années des dissentions s'étaient élevées entr'eux, qui apportaient un grand préjudice au progrès de la foi. Le moyen qui parut le plus efficace pour réunir les cœurs, fut de publier dans les formes cinq bulles apostoliques, dont les quatre premières d'Alexandre VII, et la cinquième de Clément IX, avaient été confirmées dans la suite par Innocent X; elles furent reçues avec respect, avec soumission et avec un applaudissement général. Toutes les dissentions furent éteintes, et on ne pensa plus qu'à rétablir l'ordre et la discipline dans l'église. M. de Berithe donna aux prêtres et aux catéchistes, une copie authentique des statuts synodaux qu'il avait dressés au Tonquin, auxquels il ajouta quelques réglements, que les circonstances présentes rendaient nécessaires. Ces affaires étant heureusement terminées, le vicaire apostolique ne s'occupa plus que de ses saintes fonctions; mais les murmures que les fréquentes assemblées excitèrent parmi les païens, et les avis que les chrétiens de la cour lui donnèrent, qu'il risquait d'être découvert, l'obligèrent à s'embarquer le 15 de Février 1672, pour retourner à Siam. Les vents contraires l'ar-

rétèrent cinq jours dans la rivière, où il risqua d'être reconnu par des officiers d'une douane, qui visitèrent son ballon. La manière obligeante, avec laquelle ils firent leurs recherches, donna lieu de penser qu'ils étaient chrétiens; on leur fit un petit présent d'argent et de vin, et ils se retirèrent.

V I I.

Départ de M. de Berithe.

A l'embouchure du fleuve, M. de Berithe monta sur une grande barque, qui l'y attendait, et qu'il avait louée pour aller à Nuocman, et de là à Notlang. Dès que la barque fut en mer, le vent changea, et devint si violent, qu'il la contraignit plusieurs fois de retourner à terre, pour se mettre à couvert dans des bayes, qui sont en grand nombre le long de la côte.

V I I I.

Son arrivée à Nuocman.

Echappée à tant de dangers, elle aborda enfin heureusement à Nuocman, où dix jeunes élèves destinés pour le séminaire de Siam, et un ancien catéchiste qui devait leur enseigner les lettres de leur pays, s'étaient déjà rendus.

Les chrétiens qui, quelques mois auparavant, avaient vu ce pieux prélat si près de la mort, ne savaient comment exprimer

la joie que leur causait le rétablissement de sa santé. Pleins de reconnaissance pour la charité qui l'avait porté à les visiter une seconde fois, ils lui offrirent pour le conduire à Siam une barque plus grande et plus sûre que celle qui l'avait amené de Faifo. L'évêque l'accepta, et tandis qu'on la mettait en état, et qu'on faisait les provisions nécessaires pour le voyage, il alla visiter divers lieux, où il exerça ses fonctions pendant huit jours et huit nuits sans prendre presqu'aucun repos. Ne pouvant faire un plus long séjour, il établit M. Guiart grand-vicaire de tout le royaume, lui ordonnant de visiter toutes les églises; il nomma M. Joseph, qui avait l'honneur d'être le premier prêtre de sa nation, curé de la principale paroisse de Nuocman, et y ajouta l'administration des églises du voisinage, dans lesquelles il n'y avait que des catéchistes ou de chrétiens choisis pour en faire les fonctions.

I X.

Conversion d'un officier.

M. Vachet, qui s'était arrêté dans le lieu où l'on avait débarqué, fut surpris de voir parmi les catéchumènes qui demandaient le baptême, un officier âgé d'environ 26 ans, qu'on disait être parent du roi, et qui avait un emploi considérable dans ses troupes. On avait averti ce missionnaire que les catéchistes avaient plusieurs fois refusé de bap-

tiser ce jeune seigneur, de peur qu'il ne voulût faire quelque mauvais tour aux chrétiens. Sur cet avis, M. Vachet l'interrogea touchant nos mystères, sonda avec soin ses dispositions intérieures, et en écrivit à M. de Berithe, qui lui manda de le baptiser sans crainte. Ce nouveau chrétien, d'abord après son baptême, déclara qu'il se sentait attiré à se consacrer entièrement au service de Dieu, qu'il appréhendait que, s'il retournait à la cour, il ne fût élevé à quelque charge qui l'obligeât à des cérémonies païennes, ou à se déclarer rebelle aux lois du royaume. Ces lois défendent à un homme de guerre de sortir du royaume sous peine de la vie. Malgré cette défense, il était déterminé à aller au séminaire de Siam ; mais une fièvre, dont il fut attaqué, le mit hors d'état d'exécuter cette sainte résolution. Le prélat partit de Nuocman, amenant avec lui M. Vachet, les dix étudiants, et le catéchiste qu'il avait envoyé de Faifo. Il était dans le dessein de visiter les églises de la province de Fou-Yen, où il n'avait pu s'arrêter quand il alla de Nharou à Nuocman ; mais lorsqu'il en approcha, la mer était si agitée, qu'on ne pouvait aborder sans risquer évidemment d'être brisé. Il ne jugea pas qu'il convînt d'exposer à un si grand danger la vie de ceux qui l'accompagnaient, et il fit voile pour Siam, le 29 Mars 1672, et entra dans la

rivière après environ 28 jours d'une navigation fort heureuse.

X.

M. de Berithe arrivant à Siam, est rencontré par un Ambassadeur de la Cochinchine.

Etant vis-à-vis l'entrée de la ville, il rencontra l'ambassadeur de la Cochinchine qui se promenait dans son ballon. Dès que cet Ambassadeur aperçut une barque Cochinchinoise, croyant que c'étaient des fugitifs, il voulait s'en saisir à quelque prix que ce fût; mais une troupe de gens armés, dont la plupart étaient chrétiens, se trouva par hasard sur les bords du fleuve. Avertis qu'il y avait un évêque dans la barque Cochinchinoise, ils se jetèrent dans des bateaux, vinrent à son secours, et le délivrèrent des poursuites de l'Ambassadeur.

X I.

Ambassadeur de la Cochinchine appaisé par son collègue.

Cependant craignant avec raison que cette rencontre n'eût de fâcheuses suites, et que l'Ambassadeur n'écrivît à la Cochinchine contre les missionnaires, contre les mariniers et contre les parents des écoliers qu'on avait menés, on prit des mesures pour l'appaiser. D'abord M. de Berithe lui envoya un chrétien Japonais pour lui dire de sa part, qu'il

qu'il lui avait été fort sensible d'être insulté dans les états et la capitale d'un roi qui honorait les Français de sa protection, et qu'il ne croyait pas que sa majesté approuvât le mauvais traitement qu'on leur avait fait en sa personne. L'Ambassadeur s'excusa assez civilement; mais il ne put dissimuler son ressentiment. Il ne fut pas difficile de trouver un médiateur capable de l'adoucir; son collègue d'ambassade était chrétien. Il se chargea avec plaisir de cette négociation, où il s'agissait du bien de la religion, et de la gloire de Dieu. Il eut besoin de toute son adresse et de toute la confiance que l'Ambassadeur avait en lui pour y réussir. Ce ministre avait déjà intenté action en justice contre les matelots; il la poursuivait avec ardeur, et ne voulait point s'en désister; mais enfin il se laissa gagner par M. de Berithe, qui lui promit d'envoyer avec lui dans son vaisseau un missionnaire, et qu'il écrirait au roi de la Cochinchine pour lui rendre compte du voyage qu'il avait fait dans ses états, des raisons qui l'avaient empéché d'aller à sa cour, et des motifs qui l'avaient portés à conduire quelques écoliers à Siam, pour leur faire enseigner les sciences de l'Europe. L'ambassadeur satisfait marqua à M. de Berithe le jour de son départ, et M. Langlois fut choisi pour ce voyage; mais le vaisseau ayant fait voile avant le jour marqué, le missionnaire ne pût être du voyage. Quelque temps après, M. Vachet

fut envoyé à la Cochinchine, où le roi lui fit un accueil, comme nous verrons.

X I I.

Nouvelle mission à Pourcelouc.

Pendant l'absence du prélat, les trois directeurs du séminaire de Siam, animés par le bref de Clément IX, qui avait étendu sur tout ce royaume la jurisdiction des vicaires apostoliques, résolurent d'établir une mission dans un lieu fort peuplé, appelé Pourcelouc, et éloigné de la ville royale d'environ soixante et dix milles. M. Laneau, qui parlait avec beaucoup de facilité la langue siamoise, s'y rendit dans le mois d'août 1671. Un des principaux habitants, qui connaissait sa capacité et sa vertu, vint le recevoir à son arrivée, et le logea chez lui. Le bruit s'étant bientôt répandu qu'un missionnaire français, fort estimé du roi, était venu, le peuple empressé de le voir s'assembla chez son hôte. L'ouvrier évangélique, environné de cette multitude de gens simples et dociles, était occupé du matin jusqu'au soir à leur expliquer les premières vérités de la foi et les principes de la morale chrétienne. Ils l'écoutaient avec admiration et disaient hautement que la religion, qui enseignait de si sublimes vérités et des mœurs si pures, était la seule véritable, qu'il fallait la préférer à toutes les autres.

Dans ces premiers moments de ferveur,

plusieurs demandaient le baptême, et tous lui promettaient de se convertir, s'il voulait demeurer un an chez eux. M. Laneau, connaissant l'inconstance des Indiens, ne voulut pas hasarder le sacrement; il ne l'administra qu'à six ou sept enfants moribonds qui, après Dieu, doivent le salut éternel à sa charité. Les deux directeurs du séminaire lui ayant donné avis que sa présence était absolument nécessaire dans la ville royale, il prit congé le 11 septembre des habitants de Pourcelouc, les exhorta à persévérer dans leurs bons sentiments, leur promit de les visiter de temps en temps, de baptiser ceux qui, par leurs bonnes mœurs, donneraient des preuves d'une véritable conversion, et de leur procurer dans la suite un missionnaire qui ferait sa résidence chez eux. Cette course apostolique lui fit sentir la nécessité de composer un catéchisme, et de traduire les prières chrétiennes en langue siamoise. Il mit la main à cet ouvrage, qui fut bientôt achevé, et il y ajouta un petit traité sur l'existence de Dieu, sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, sur les marques de la véritable religion, et sur la manière de réfuter les erreurs de la religion du pays. Dans la suite il composa aussi une grammaire et un dictionnaire de la langue de Siam, et de celle des savants, qu'on nomme le *Baly*, dont la connaissance est absolument nécessaire pour développer les mystères impies de l'Idolâtrie.

XIII.

Hospice établi pour les pauvres malades.

Ces occupations n'empêchaient pas M. Laneau de prendre soin des malades qui s'adressaient à lui, et la bénédiction que Dieu donna à ses remèdes, le fit considérer dans la ville et à la cour, comme un savant médecin. Pour travailler à sauver les âmes sous prétexte de guérir les corps, il fit bâtir près du séminaire un hospice où il recevait les pauvres attaqués de quelque maladie. Plusieurs y reçurent les lumières de la foi, le baptême et les autres sacrements, et y moururent chrétiennement. D'autres ayant été guéris par les soins charitables du missionnaire, mirent notre sainte loi en grande estime parmi les païens, qui ne pouvaient comprendre qu'on rendît au prochain des services si pénibles et si rebutants, non-seulement sans aucun intérêt, mais même avec beaucoup de dépense.

XIV.

Maison d'Amantes de la croix à Siam.

Le succès qu'avait l'Hospice érigé en faveur des pauvres malades, porta M. de Berithe à exécuter le projet qu'il avait formé d'établir à Siam la congrégation des amantes de la croix. Déjà il y avait quelques vierges et

quelques veuves chrétiennes, qui vivaient ensemble en esprit de communauté; elles embrassèrent avec joie ce saint institut, commencèrent leur année de probation, à la fin de laquelle elles firent leurs vœux, et s'occupèrent avec zèle à élever les jeunes filles, et à exercer les œuvres de miséricorde envers les personnes de leur sexe. Le séminaire multiplié par les élèves venus de la Cochinchine, était composé d'environ cent personnes. L'éducation de tant de sujets, qui parlaient diverses langues, le soin des malades, des captifs renfermés dans les prisons, et de petits enfants moribonds, épuisaient les forces et la santé de MM. Laneau, Bouchard et Langlois; ils succombaient sous le poids de tant de travaux. Pour leur donner quelque soulagement, M. de Berithe rappela de Jonsalan, M. Perez, quoiqu'il travaillât utilement dans cette pénible mission.

X V.

Arrivée de M. de Courtaulin à Siam.

Vers ce même temps, M. de Courtaulin, missionnaire, arriva de Surate. Il rapporta l'agréable nouvelle, qu'il y avait laissé M. d'Héliopolis, lequel n'attendait qu'une commodité pour se rendre à Siam; que ce Prélat, ayant reçu les lettres de M. de Berithe, avait fait partir pour Rome M. l'abbé Sevin,

et que M. Chevreuil, renvoyé avec honneur par l'inquisition de Goa, était aussi dans cette ville.

X V I.

Progrès de la foi au Tonquin, malgré la persécution.

Au Tonquin MM. de Bourges et Deydier, contraints par la persécution de demeurer dans leur maison à Hien pendant les années 1671 et 1672, s'appliquèrent à former vingt séminaristes à la piété et aux fonctions ecclésiastiques; mais les Prêtres tonquinois parcouraient les Provinces, et Dieu versa des bénédictions si abondantes sur leurs travaux, que, pendant ces deux années, ils convertirent environ douze mille Idolâtres, et confessèrent 25710 chrétiens, firent 322 mariages selon les lois de l'Eglise, et administrèrent l'Eucharistie et l'extrême-onction à un grand nombre de fidèles. Le zèle de ces nouveaux Prêtres, la ferveur des chrétiens et les conversions si multipliées étaient d'autant plus admirables, que la persécution continuait toujours, et que des dissentions affligeantes divisaient les chrétiens.

C'est pourquoi M. Deydier dans une lettre du 20 Octobre 1671, en parlait ainsi aux Cardinaux de la propagande. « Ce sont des » roses qui croissent parmi les épines. Mal- » gré les édits du Roi, la perte des biens,

» les bastonnades, les prisons, il se fait tous
» les jours de nouveaux chrétiens par un
» miracle continuel de la grâce. Le soleil
» de justice fait éclater sa lumière au milieu
» de ces nuées menaçantes, qui devaient
» l'obscurcir. Les païens découvrent et con-
» servent cette divine lumière aux dépens
» de leur vie; la cruauté des tyrans et la
» rigueur des tourments, loin de ralentir
» leur ferveur, augmentent en eux l'estime
» et l'amour de la religion. »

XVII.

Mort d'un Prêtre Tonquinois.

Ces accroissements de la foi adoucissaient les maux que la persécution faisait souffrir à l'église du Tonquin. Les larmes qu'elle versait sur les souffrances de ces enfants persécutés, étaient moins amères que celles que lui fit répandre la mort de M. Jean-Van-Hue, curé de Kienlao. Il avait été ordonné à Siam en 1668; il en était revenu l'année suivante. Depuis son retour, il avait travaillé avec un zèle infatigable : voici l'éloge qu'en fit M. Deydier dans une lettre à la sacrée congrégation. « C'était, dit-il, un homme puis-
» sant en œuvres et en paroles; son âge peu
» avancé et son tempérament robuste le
» rendaient propre à soutenir long-temps les
» fatigues du ministère : mais le mardi de
» la semaine sainte, il fut subitement attaqué

» d'une violente douleur de tête, qui l'em-
» porta en six jours. Après sa mort on vit
» paraître sur son cou, sur sa poitrine, et
» sur ses côtés, des taches que l'on prit
» pour des indices de poison. De dire quelle
» a été la cause de la mort si surprenante
» d'un ouvrier si cher à Dieu, et si néces-
» saire à cette église, c'est ce qui n'est pas
» facile. Le jour du Seigneur développera
» ce mystère. » Ce sont les paroles de M. Deydier, traduites exactement du latin.

XVIII.

Autre Prêtre Tonquinois mis en prison.

Sur la fin de cette même année 1672, un autre Prêtre, nommé M. Leon, fut accusé par un Apostat de tramer une révolte contre le Roi. Le gouverneur de la Province de Tanh-Hoa, auquel il fut dénoncé, le fit saisir, et mettre en prison; mais comme il ne trouva aucune preuve de cette prétendue rebellion, le gouverneur jugea que c'était une calomnie. Cependant il le condamna à une amende pécuniaire pour avoir été convaincu d'enseigner la loi du Dieu du ciel.

Ce fut cette année 1672, que les prêtres Tonquinois et les catéchistes écrivirent aux cardinaux de la Propagande, une lettre dans laquelle ils marquent avec les plus vives expressions leur parfaite reconnaissance en-

vers le S.t-Siége et le sacrée congrégation; de ce qu'on leur a envoyé des missionnaires français pour les instruire, et un évêque pour leur conférer les saints ordres. Ils font ensuite un long détail de l'état de la religion dans le Tonquin, et ajoutent que les chrétiens y témoignent être infiniment redevables à la miséricorde divine de leur avoir donné des prêtres de leur nation.

X I X.

Censure portée par M. de Berithe, confirmée par le pape.

A Siam, depuis l'excommunication portée par le commissaire de l'inquisition de Goa contre M. de Berithe, il y avait des fidèles qui n'osaient aborder ce prélat, ni ses missionnaires. On attendait avec impatience la décision du S.t-Siége sur cette affaire. On savait que M. d'Héliopolis, ayant reçu à Rome une copie des procédures et de la sentence du commissaire avec la protestation, l'acte d'appel et la censure de M. de Berithe, avait communiqué toutes ces pièces à la propagande, qui avait promis de procurer une prompte justice, et qu'elles avaient été remises au saint-office. Cette cause en effet n'aurait souffert aucun retardement; mais l'élection de Clément X (1), son exaltation,

(1) Il fut élu le 19 Avril 1670,

et le grand nombre d'affaires dont il fut accablé au commencement de son pontificat, la firent renvoyer jusqu'au trois septembre 1671, que, dans une congrégation générale du saint-office tenue au palais du mont Quirinal en présence du souverain pontife, sa sainteté ayant entendu les plaintes que faisait la sacrée congrégation au nom du vicaire apostolique, la censure des propositions qu'il avait condamnées, et le sentiment de l'assemblée, déclara que la proposition du théologien Espagnol, qui soutenait qu'un religieux pouvait être parrain dans le baptéme et dans la confirmation, était contraire aux saints canons; que celle où il soutenait qu'en vertu des bulles de Léon X, et d'Adrien VI, les religieux dans les Indes pouvaient administrer la confirmation aux fidèles, et les ordres mineurs aux réguliers, qui étaient leurs inférieurs, était fausse, téméraire, et par conséquent que M. de Berithe les avaient justement condamnées.

X X.

Sentence du Commissaire de l'inquisition de Goa déclarée nulle.

Ensuite, pour rétablir l'honneur du vicaire apostolique, rendre à sa dignité son premier éclat, et réparer le scandale qu'avait causé parmi les chrétiens et parmi les infidèles la sentence du commissaire, sa sainteté la dé-

clare nulle et absolument invalide; ordonne que cette déclaration soit publiée et affichée dans tous les lieux où l'on a publié et affiché cette sentence; que M. de Berithe soit instruit par un bref de tout ce qui a été déclaré et défini, que ce bref, avec un sommaire de cette affaire, soit envoyé au Nonce de Portugal, avec ordre de le faire tenir à l'inquisiteur de Goa, et de lui ordonner de la part du Saint-Siége, de le faire afficher à Siam dans tous les lieux où la sentence avait été affichée; ce qui fut ponctuellement exécuté. Sa sainteté défendait en même temps à l'inquisiteur d'employer ce Commissaire dans aucune fonction du saint office, et lui commandait de la rappeler de Siam.

M. de Berythe reçut ce bref si honorable et si consolant pour lui en 1672, et par surcroît de consolation, il trouva dans le même paquet une lettre du cardinal Antoine Barberin, président de la sacrée congrégation, si remplie de témoignages d'estime et d'affection, et si propre à faire voir à tout le monde que l'esprit de l'église romaine est bien différent de celui que lui attribuent ceux qui connaissent peu la sagesse et la douceur de son Gouvernement, que j'ai cru devoir donner ici une traduction fidèle de cette pièce fugitive.

X X I.

Lettre du Cardinal Antoine Barberin à M. de Berithe.

« Illustre et révérendissime Seigneur et
» frère, la sacrée congrégation a reçu avec
» une extrême joie vos lettres datées du
» mois de septembre 1669 ; le progrès que
» fait la religion catholique à la Cochinchine
» et au Tonquin, le nombre de prêtres Indiens
» que vous avez déjà ordonnés, leur zèle,
» leur travaux, leurs vertus, nous ont ex-
» trémement réjouis. Nous vous exhortons
» par Jésus-Christ, de multiplier, autant
» que vous le pourrez, les bons ouvriers
» évangéliques, afin que la vigne du Seigneur,
» plantée dans l'Orient avec tant de peines,
» y prenne des accroissements durables. Soyez
» persuadé que vos travaux, et ceux de
» vos missionnaires, les contradictions que
» vous éprouvez, la triste situation et les
» tribulations des chrétiens confiés à vos soins,
» touchent très-vivement le cœur du sou-
» verain pontife et de tous les pères qui
» composent la sacrée congrégation. Rien
» de plus agréable pour nous que vos succès,
» rien de plus affligeant que vos tribulations;
» nous prenons part à vos consolations, et
» nous mêlons nos larmes avec les vôtres. Le
» grand éloignement ne nous permet pas
» toujours d'apporter un prompt remède aux

» maux que vous souffrez ; mais ne vous » découragez pas. Ne cessez point de vous » appliquer à la prière et à la dispensation » de la divine parole ; gardez-vous de suivre » l'exemple de ceux qui négligent les avis » du Saint-Siége, qui veulent se conduire » par leur propre esprit, et qui tombent » d'égarement en égarement. Suivez avec » fidélité, comme vous avez suivi jusqu'à ce » jour, les voies saintes tracées par le Saint- » Siége; vous obtiendrez par votre obéissance » le salut de votre âme et une couronne » immortelle dans le ciel, pourvu que vous » persévériez généreusement et constamment » jusqu'à la fin.

» Pour vous faciliter l'exécution des ordres » que vous recevez du Saint-Siége, donnez- » nous souvent occasion de vous rendre quel- » que service, afin que nous puissions vous » faire connaître quel est le fonds inépuisable » d'estime et d'affection que le saint père » et le sacré collége ont pour vous, pour vos » missionnaires et pour tous les chrétiens » dont vous êtes le pasteur. Prêchez au peuple » de Dieu ce qui est renfermé dans cette » lettre, afin que tous comprennent que l'église » romaine se fait tout à tous ; qu'elle se » réjouit avec ceux qui sont dans la joie, » qu'elle pleure avec ceux qui pleurent, » qu'elle donne des secours, lorsqu'elle le peut, » à ceux qui sont dans l'oppression; qu'elle » partage leurs souffrances, lorsqu'elle ne peut

» les en délivrer, et ne cesse de recommander » à l'époux céleste les enfants qu'elle lui » donne et qu'elle élève avec tant de dou- » leurs et de travaux. Publiez ces vérités, » et par de douces remontrances, faites con- » naître aux fidèles que jamais l'amour que » la nature inspire aux pères et aux mères » ne fut aussi tendre que l'est la charité » du saint père pour tous les enfants de l'église. » C'est dans ces sentiments que sa sainteté » vous donne la bénédiction apostolique, et » que nous vous souhaitons toute sorte de » prospérités et de bonheur. » Donné à Rome le 27 Avril 1671.

X X I I.

Voyage de M. d'Héliopolis de France à Surate.

Avant que le bref du Pape et la lettre du cardinal Barberin arrivassent à Paris, M. d'Héliopolis en était parti. Il se rendit au port Louis au mois de mars 1670, avec six missionnaires et trois laïques : pour employer utilement le séjour qu'il fut contraint d'y faire, il entreprit une mission, et donna cinq fois la confirmation à la prière de M. l'Évêque de Vannes. On s'embarqua le 11 Avril ; les capitaines de trois vaisseaux de la compagnie royale, qui partaient ensemble, demandèrent d'avoir chacun des missionnaires sur leur bord ; ce qu'on leur accorda. Ils

furent arrêtés par les vents contraires, jusqu'au 10 Mai, à l'isle de Groués; le 18 Juin, ils allèrent mouiller à une baie à quatre ou cinq lieues du Cap-Vert. Les habitants de cette contrée n'ont ni Idoles, ni temples, ni sacrifices. Ils ont quelques restes du Mahométisme, et leurs plus grandes marques de religion sont certains billets, dans lesquels leurs Maraboux ou Prêtres écrivent quelques mots arabes. Les Nègres, qui paraissent d'un naturel assez doux et fort simple, leur attribuent une grande vertu contre toute sorte de maladies. Ils portent un grand nombre de ces billets sur leur tête, et autour du cou. Ils écoutent cependant volontiers les instructions qu'on leur fait; par le commerce qu'ils ont avec les Européens, ils ont appris à parler un jargon mêlé de Français, de Portugais et de Hollandais. Dans des entretiens que deux missionnaires eurent avec leur principal prêtre, il reconnut qu'il ne faut adorer qu'un Dieu, et qu'il faut détester Mahomet. Un homme des plus considérables du pays, à qui ils parlèrent, fut si touché de la vérité de la religion, qu'il se jeta aux pieds des missionnaires, demanda les larmes aux yeux qu'un d'entr'eux voulût passer un an dans son pays, promit de le loger, de lui fournir tout ce qui lui serait nécessaire, et de se faire baptiser avec ses femmes et ses enfants. On vit bien qu'on pourrait faire du fruit parmi ce peuple, et en convertir plusieurs. Ces heureuses dispositions avaient si fort gagné

le cœur d'un de ces missionnaires, qu'il proposa à M. d'Héliopolis de l'y laisser; mais M. d'Héliopolis lui répondit que l'Afrique n'était pas de sa mission, qu'il ne fallait pas prendre le change, et que des millions d'ames, auxquelles ils étaient envoyés, les attendaient plus loin. S'étant remis en mer, un gros temps dont ils furent assaillis, sépara les trois vaisseaux. Le Phénix, sur lequel était M. d'Héliopolis, fut poussé vers le cap de Bonne-Espérence, et sans un prompt secours, il eût infailliblement fait naufrage. Il se remit en mer le 2 Janvier 1671, et en quarante jours de navigation, il aboutit à Madagascar. Cest dans cette Isle que mourut M. Loteaux, missionnaire. M. d'Héliopolis fut obligé de faire un long séjour au fort Dauphin, pour attendre la saison propre à la navigation. Il n'arriva à Surate que sur la fin de l'année 1671. Les deux autres vaisseaux français, qui avaient été séparés du Phénix par les orages, s'y rendirent presqu'en même temps par diverses routes. La joie que ressentirent nos missionnaires de se retrouver dans cette ville, leur fit oublier les fatigues et les dangers où ils avaient été exposés.

XXIII.

Lettre de M. de Berithe à M. d'Héliopolis.

Cette joie fut bientôt troublée par les lettres qu'on reçut de Siam. M. de Berithe y faisait un triste récit des vexations qu'a-

vaient souffertes les missionnaires, à Camboge, au Tonquin, à la Cochinchine, et de celles qu'il souffrait lui-même. Outre l'enlèvement de MM. Brindeau et Chevreuil, il lui marquait que le chapitre de Goa avait fait une ordonnance le 2 août 1669, par laquelle il lui était ordonné de montrer ses bulles et ses patentes à Nicolas de Motta, prêtre député à Siam par ce chapitre, et en cas de refus, ce député avait ordre de le déclarer lui et ses missionnaires excommuniés, de défendre aux chrétiens de le reconnaître pour évêque, d'avoir aucune communication avec ses prêtres, sous peine d'excommunication. Ce prélat ajoutait que, pour le bien de la paix, et pour éviter un grand scandale, il avait montré au commissaire du chapitre de Goa tous ses papiers, et qu'il les avait trouvés en bonne forme; mais que, malgré cette démarche qu'il n'était pas obligé de faire, ses ennemis continuaient leurs menaces et leurs insultes; que les évêques titulaires ou les gouverneurs des diocèses des Indes établissaient des grands-vicaires, appelés vulgairement vicaires du *Varre* (1), dans les pays soumis par le S.t-Siége à la juridiction des vicaires apostoliques

---

(1) *Varre* ou *varra* signifie baguette. Ces vicaires en font porter une devant eux, pour marquer qu'ils ont la jurisdiction extérieure dans les choses ecclésiastiques.

français ; que ces grands - vicaires prétendaient et publiaient que, ni les vicaires apostoliques, ni leurs prêtres n'avaient, nuls pouvoirs canoniques dans les Indes, et qu'ils prenaient les voies les plus violentes pour les chasser des lieux de leurs missions.

XXIV.

M. l'Abbé Sevin envoyé de Surate à Rome.

M. d'Héliopolis communiqua ces fâcheuses nouvelles aux missionnaires qui l'accompagnaient ; tous jugèrent qu'il n'y avait que l'autorité du souverain pontife qui pût arrêter le cours de ces vexations, et dans cette vue, on prit le parti d'envoyer à Rome M. Sevin. Les nouvelles fatigues qu'il fallait essuyer pour retourner en Europe et revenir aux Indes, n'effrayèrent point ce fervent missionnaire. Il partit du port de Surate, le 9 Janvier 1672, sur un vaisseau de la compagnie, arriva heureusement en France au mois de Juin de la même année, et se rendit à Rome en diligence; son voyage eut tout le succès qu'on en pouvait attendre.

XXV.

Plusieurs Brefs envoyés par le Pape.

Le Pape Clément X, informé des rudes traitements qu'on faisait dans les Indes aux Vicaires-Apostoliques et à leurs missionnaires,

envoya des brefs (1) à l'Archevêque de Goa, au chapitre et aux inquisiteurs, par lesquels sa Sainteté leur défendait d'exercer aucune jurisdiction, ni sur les vicaires apostoliques, ni sur leurs missionnaires, ni sur les personnes qui leur étaient soumises dans tous les lieux des Indes, qui n'étaient point sous la domination du roi de Portugal; et elle adresse aussi un bref particulier aux vicaires apostoliques, par lequel elle déclare de nouveau qu'ils ne dépendaient en rien de la métropole de Goa. L'année suivante le Saint-père donna un autre bref par lequel il accorde une pleine et entière jurisdiction aux vicaires apostoliques, exclusivement de toute autre, dans tous les pays et royaumes confiés à leur administration, et défend aux évêques titulaires des Indes, sous peine d'encourir son indignation et la peine de l'excommunication, d'y faire par eux-mêmes, ou par leurs officiaux ou vicaires, aucun acte du pouvoir épiscopal. Dans la suite le Saint-Siége défendit a tous prêtres et religieux, sous les plus sévères censures, de briguer ou d'accepter la charge de vicaire de Vara, ou s'ils en

(1) Les brefs adressés aux inquisiteurs, à l'archevêque et au chapitre de Goa, furent donnés le 10 novembre 1673. Le bref envoyé aux vicaires-apostoliques est du 22 décembre de la même année; et celui qui les exempte de la jurisdiction des évêques des Indes est du 7 Juin 1674.

étaient déjà pourvus, de l'exercer dans les vicariats apostoliques. Tant de faveurs accordées aux vicaires apostoliques, démontrent combien leurs personnes, leur conduite et leurs travaux étaient agréables au Saint-Siége.

X X V I.

M. Chevreuil reconnu innocent à Goa, joint M. d'Héliopolis.

Avant que M. l'abbé Sevin partît de Surate, M. Chevreuil y était arrivé. Après cinq mois de prison à Macao, comme nous avons dit, on le fit partir pour Goa. Il fut quatre mois sur mer, et les incommodités de la prison, suivies des fatigues d'un si long voyage, lui causèrent une fièvre ardente et un flux de sang, qui faisaient craindre pour sa vie, lorsqu'il aborda à Goa. On le mit en dépôt chez les Théatins. Les remèdes et les bons traitements qu'il reçut chez ces charitables religieux, contribuèrent beaucoup au rétablissement de sa santé. Malgré sa faiblesse et sa maladie, il fut obligé de comparaître devant le grand-inquisiteur le lendemain de son arrivée, pour rendre compte de sa foi et de sa conduite. Il comparut encore trois fois devant le tribunal de l'inquisition : ses juges furent si convaincus de la pureté de sa foi, et si édifiés de son humilité et de sa patience, qu'ils le mirent en pleine liberté, et résolurent de le renvoyer avec honneur. Cependant, pour des raisons qu'il est aisé de conjec-

turer, ils ne voulurent lui donner aucun acte par écrit, qui pût prouver son innocence, et l'injustice de ceux qui l'avaient si maltraité. Une escadre française, commandée par M. de la Haye, ayant paru à la hauteur de Goa, avança l'entière délivrance de notre missionnaire. Le gouverneur lui fit promptement expédier un congé en bonne forme pour aller à Rajapour; mais ayant appris que M. d'Héliopolis était à Surate, il se hâta de se rendre auprès de lui.

Ennuyé d'attendre innutilement quelque commodité pour Siam, ce prélat s'était déterminé à s'embarquer sur un petit vaisseau portugais, qui y allait. Le capitaine était un fort honnête homme, qui avait de l'estime pour les missionnaires et pour les Français. Il sollicita très-obligeamment M. d'Héliopolis de monter sur son bord, et lui promit de le reconduire à Siam en sûreté; mais M. Chevreuil, échappé récemment des mains des Portugais, et les autres amis du vicaire apostolique, l'empêchèrent de se fier à cette nation jalouse. Le seul M. de Courtaulin s'y basarda, et arriva heureusement à Siam, comme nous avons déjà dit, sur la fin d'octobre 1672.

Quelques curiosités assez rares, qu'il apporta à M. de Berithe, inspirèrent à ce Prélat la pensée d'en faire présent au roi de la Cochinchine et à son ministre, dans l'espérance que ce prince, gagné par ces marques de respect, et instruit de l'estime

que le roi de Siam faisait des Français, pourrait bien lui permettre de venir dans ses états; ou du moins si son ambassadeur, revenu de Siam, avait parlé contre lui, ces présents pourraient effacer dans l'esprit de ce monarque, les mauvaises impressions que ces accusations auraient faites.

XXVII.

M. Vachet va offrir des présents au roi de la Cochinchine.

Dans cette vue, M. Vachet fut choisi pour cette négociation. Il avait passé sept ou huit mois à la Cochinchine avec M. de Berithe. Il savait passablement la langue anamitique, et personne n'était d'ailleurs plus propre à faire réussir ce projet. Il fallut attendre jusqu'au mois de Mars 1673. Pour trouver une commodité, il se mit en mer sur une barque conduite par six mariniers chrétiens, accompagné de deux catéchistes, et chargé de lettres et de présents pour le roi et pour le ministre d'état. La saison n'étant pas encore favorable pour la navigation, des pluies presque continuelles et des orages violents, le mirent souvent en danger, et le fatiguèrent si fort, qu'à peine eut-il abordé à la Cochinchine et joint M. Mahot dans la Province de Quangia, qu'il tomba malade, et ne put aller à la cour. Une vertueuse veuve, femme de con-

dition, appelée madame Luce Kij, le reçut dans sa maison. Elle n'aurait pu traiter son propre fils avec plus de zèle et d'affection qu'elle traita ce missionnaire ; mais, malgré ses soins charitables, ceux de M. Mahot et du prêtre Manuel, le malade fut réduit à l'extrémité, reçut tous les sacrements, et tomba dans une léthargie qu'on crut mortelle.

Quelques précautions que prissent les chrétiens pour cacher sa venue et sa maladie, un païen qu'ils avaient accusé devant le juge, de faire continuellement sur eux des concussions, en eut connaissance. Pour se venger, il alla accuser les Chrétiens à un des premiers Mandarins, d'avoir assassiné un missionnaire et volé des présents qu'il apportait au roi de la part d'un évêque qui était à Siam. Sur cette dénonciation, le Mandarin donna ordre à un magistrat de faire des informations ; mais, comme ces formalités de justice auraient traîné cette affaire en longueur, l'accusateur, pour tirer une plus prompte vengeance, alla débiter cette calomnie au gouverneur de la province. Ce Mandarin, trop créduleou ennemi des chrétiens, ordonna sur-le-champ à son fils de prendre deux compagnies de soldats, d'aller saisir et de lui amener tous ceux qu'il trouverait chez madame Luce Kij. Ces troupes marchèrent toute la nuit, et firent tant de diligence, que le lendemain matin, elles entourèrent la

maison de cette pieuse veuve. Leur commandant y entra suivi de quelques soldats.

XXVIII.

Mauvais traitement fait à monsieur Vachet, malade.

D'abord, il fit saisir MM. Mahot, Manuel, et son frère acolyte. Ensuite, il s'approcha brusquement de M. Vachet, qui était couché, lui commanda de se lever et de le suivre. M. Vachet lui répondit qu'il lui était impossible de faire ce qu'il lui ordonnait; mais que, malgré sa maladie, il ne refusait pas d'aller où l'on voudrait le porter. Cette réponse si respectueuse n'arrêta pas la fureur de ce jeune officier : il prit le malade par la barbe, la lui arracha presque toute, et lui cassa deux dents d'un coup de poing. En même temps un soldat leva son sabre pour lui couper la tête; mais un de ses compagnons l'en empêcha. Par considération pour madame Luce, il défendit de toucher à ses meubles, mais il fit enlever tout ce qui appartenait aux missionnaires.

Dès qu'il fut arrivé chez son père, il lui présenta les trois personnes qu'il avait fait saisir. Ce mandarin leur reprocha qu'ils prêchaient la loi des chrétiens contre les édits du roi, et ajouta qu'il était défendu aux étrangers, sous peine de la vie, d'entrer dans

le

le royaume, sans la permission de sa majesté ; qu'ainsi, ils méritaient tous trois la mort, et les fit conduire en prison. Son fils lui ayant dit qu'il était resté dans la maison de madame Luce un autre missionnaire Européen, qu'il n'avait pu amener, parce qu'il était malade, le gouverneur répondit que cette affaire pouvait tirer à conséquence, et qu'il fallait y procéder dans les formes ; envoya un des secrétaires, et deux autres officiers (selon l'usage du pays dans les procédures criminelles), l'un chargé de servir d'avocat pour le roi, et l'autre de soutenir les intérêts de l'accusé. M. Vachet, qui savait que le secrétaire était obligé d'écrire fidèlement les demandes et les réponses, avertit celui qui était chargé de sa défense de prendre garde qu'on écrivît exactement tout ce qu'il répondrait. L'officier répliqua que, selon les loix du royaume, il y allait de sa vie, s'il y laissait glisser quelque altération.

Le secrétaire dit à M. Vachet : qui êtes vous? ou d meurez-vous? que venez vous faire à la Cochinchine ? — M. Vachet répondit : je suis Européen, natif de France, prêtre et missionnaire apostolique ; un évêque de ma nation, auprès duquel je demeure à Siam, m'a envoyé offrir des présents à votre roi, et lui demander la permisssion de venir lui-même faire sa résidence et ses fonc ions dans ses états. Le secrétaire dit : en quoi consistent ces présents ? M. Va-

chet répondit : je rendrai compte au roi des présents que je lui ai apportés, et que le fils du gouverneur m'a enlevés par violence, en me faisant, tout malade que je suis, les traitements les plus cruels ; mon visage, que vous voyez enflé et couvert de sang, ma barbe arrachée, mes dents cassées en sont la preuve. Écrivez, écrivez. Quelqu'instance qu'il leur fit d'écrire cette déposition, il ne put les y obliger. Ils se regardaient les uns les autres avec étonnement, et se retirèrent sans dire un seul mot aux soldats, qui les avaient accompagnés, et qui restèrent dans la maison.

Ces soldats avaient entendu que le gouverneur avaient ordonné de lui amener cet étranger vif ou mort. Quand les officiers se furent retirés, ils délibérèrent entr'eux de le tuer ; mais tous ne furent pas du même avis. Les uns voulaient lui couper la tête ; les autres voulaient l'assommer à coups de bâton ; mais leurs compagnons les empêchaient d'en venir à l'exécution. Ainsi M. Vachet passa la journée entière dans un danger continuel d'être tué.

XXIX.

M. Mahot va à la cour.

Cependant le rapport que les trois officiers firent au gouverneur, l'alarma étrangement. Nous sommes perdus, s'écria-t-il, qu'on mette les prisonniers en liberté, qu'on rapporte à ce

missionnaire tout ce qu'on lui a enlevé ; et vous, mon fils, allez lui faire des excuses sur les mauvais traitements qu'il a soufferts de vous. Ce jeune seigneur revint chez M. Vachet, l'aborda avec de grands témoignages d'estime et de respect, lui protesta que son père et lui étaient très-fâchés de ce qui s'était passé ; que, s'il s'était adressé à eux, loin de le maltraiter, ils l'auraient reçu honorablement ; il le pria de jeter les yeux sur ses effets pour voir s'il n'y manquait rien, et de lui montrer les présents pour le roi. M. Vachet lui répondit qu'il pouvait prendre, sous son chevet, les clefs de ses coffres et de sa cassette, et les ouvrir s'il voulait ; que, pour lui, sachant que ces présents ne devaient être montrés qu'au roi, il n'avait garde de les lui faire voir sans un ordre exprès de sa majesté. Cette réponse rapportée au gouverneur, augmenta ses allarmes ; il envoya des rafraîchissements à M. Vachet, pour l'engager, par cette honnêteté, à ne se point porter pour accusateur contre lui, ni contre son fils, et lui fit dire de se préparer pour aller à la cour.

XXX.

Le roi de la Cochinchine permet que M. de Berithe vienne dans ses états.

Sa maladie, et les coups qu'il avait reçus, le mettant hors d'état de faire ce voyage,

M. Mahot se mit en chemin dans le mois d'octobre, pour y aller à sa place. Le gouverneur lui donna une escorte, qui le conduisit chez le gouverneur de la province voisine. Ce dernier était ennemi de celui de Quangia. Déja instruit des cruels traitements qu'on avait faits à M. Vachet, il reçut très-bien M. Mahot, lui promit de lui procurer un accueil favorable du ministre d'état, et le fit accompagner à la cour par son fils. La protection de ce mandarin lui ouvrit un facile accès auprès du ministre, qui voulut présenter lui-même au roi les présents de M. de Berithe; le roi les trouva fort curieux. La reine favorite demanda à sa majesté un arbrisseau de corail, qu'on avait tiré d'un cabinet de Paris, et qui était à la Cochinchine, d'un très-grand prix. Le roi fut charmé du plaisir que ce présent faisait à cette dame. Il se fit lire la lettre du prélat, et en fut si satisfait que, contre l'attente de tout le monde, il déclara qu'il lui permettait de venir à sa cour, de bâtir une maison et une chapelle à Faifo, d'y faire sa résidence, et d'y élever la jeunesse dans les bonnes mœurs.

Monsieur Mahot ayant reçu une réponse si surprenante et si agréable, et qu'on n'avait pas lieu d'espérer, la fit savoir aux chrétiens par une lettre circulaire. Toutes les églises du royaume retentirent bientôt de cantiques d'actions de grâces pour remercier Dieu, qui, par une espèce de miracle, avait rendu

le roi si favorable à la religion. Les païens, témoins de la joie des chrétiens, voulurent y avoir part, ou plutôt l'augmenter en renonçant à l'idolâtrie. La foule de ceux qui demandaient d'être instruits et baptisés, fut si grande, que les prêtres et les catéchistes, ne pouvant soutenir les travaux où les engageaient tant de conversions, dépêchèrent l'année suivante une barque à Siam, pour apprendre à M. de Berithe les progrès de la foi, et pour lui demander du secours.

X X X I.

Punition du gouverneur qui avait maltraité M. Vachet.

Le jeune seigneur qui avait conduit M. Mahot à la cour, témoin des grâces que le roi lui avait accordées, sans en rien communiquer à ce missionnaire, présenta à sa majesté une requête, dans laquelle il faisait le détail des cruels traitements que le gouverneur de Quangia avait fait faire, par son fils, à l'envoyé de M. de Berithe, quoiqu'il fût mourant. Le roi ayant entendu lire cette requête, entra dans une terrible colère, ôta au gouverneur de Quangia le gouvernement de la province; peu de temps après le fit comparaître devant lui, l'accabla des plus sanglants reproches, et lui fit couper les cheveux. C'est une ignominie si honteuse dans ce royaume, que ce man-

darin ne put y survivre et mourut en peu de jours. Dans la suite son fils eut la tête tranchée.

Le roi ne se contenta pas de punir si sévèrement ceux qui avaient maltraité M. Vachet ; il ordonna à deux de ses médecins d'aller prendre soin de lui, et de ne le quitter que quand il serait guéri. Ils le trouvèrent perclus de presque tous ses membres ; et désespérant de sa guérison, ils s'en retournèrent après avoir inutilement, pendant dix jours, fait essai de leurs remédes.

XXXII.

Guérison de M. Vachet, et mort de M. Guiart.

Cependant le malade, qui était d'un tempéramment fort robuste, revint peu-à-peu. La fièvre le quitta, et il reprit insensiblement ses forces. Ce fut dans ce même temps que M. Guiart, vicaire-général de M. de Berithe, mourut, épuisé des fatigues qu'il avait essuyées en visitant toutes les églises du royaume, nuds pieds, habillé en pauvre marchand, et faisant ses fonctions presque toujours durant la nuit, pour n'être pas découvert. La nouvelle de sa mort fut un surcroît d'accablement pour M. Vachet, qui prolongea sa convalescence.

Lorsqu'il fut en état d'agir, de l'avis des principaux chrétiens, il alla remercier le gouverneur qui avait fait condui e M. Mahot

à la cour. Ce mandarin l'assura de sa protection, et lui donna des conseils qui lui furent très-utiles. Entr'autres, il l'avertit de ne point chercher à se faire plusieurs protecteurs à la cour ; mais de s'adresser au ministre, et de suivre exactement tout ce qu'il lui ordonnerait. Ce seigneur passait pour le plus habile homme du royaume. Il avait épousé une fille du roi, et il disposait de toutes les grâces à la cour et dans les provinces. M. Vachet, en l'abordant, lui offrit quelques curiosités. Il les accepta, les trouva fort belles, lui donna en monnaie du pays plus que ne valait son présent. En le congédiant, il lui défendit de nombreuses assemblées, et lui dit de s'adresser à son secrétaire, dans toutes les affaires qu'il pourrait avoir.

Nota. Ce récit est tiré des mémoires écrits de la main de M. Vachet. On ne les avait pas, quand on fit les relations imprimées.

XXXIII.

M. d'Héliopolis va de Surate à Bantan.

Revenons à M. d'Héliopolis et à ses missionnaires. Ils s'embarquèrent sur un vaisseau que les directeurs de la compagnie royale firent partir exprès pour les porter à Bantan. C'est la capitale d'un royaume du même nom, dans l'île de Java. Le 20 février 1672,

ils entrèrent dans la rivière de Rajapour. Il y a auprès de cette ville des eaux chaudes, qui sont très-salutaires pour guérir de la paralysie. M. de Chandebois, missionnaire, en était violemment attaqué. Il était perclus des bras et des jambes, si faible et si languissant, qu'on désespérait de sa vie. Monsieur d'Héliopolis jugea à propos de le laisser à Rajapour; il le recommanda aux R.-P. capucins et au chef du comptoir, que les Français avaient alors dans cette ville. Leur charité et leurs soins, autant que la vertu des eaux minérales, rendirent la santé à M. de Chandebois, qui fut dans la suite un excellent ouvrier évangélique.

Le vaisseau qui portait M. d'Héliopolis, continua sa route, et arriva à Bantan le 30 avril 1672. Cette ville et ce petit royaume sont considérables par la multitude de leurs habitants. Ils étaient autrefois païens et extrêmement féroces; mais, depuis environ un siècle, entraînés par l'exemple d'un de leurs rois, ils avaient embrassé la secte de Mahomet. M. d'Héliopolis ne les trouva pas plus instruits de l'Alcoran que de l'Evangile; mais cette ignorance, qui semblait faciliter leur conversion, y mettait un très-grand obstacle, parce qu'ils n'en voulaient pas savoir davantage, et méprisaient toutes les instructions qu'on voulait leur donner. D'ailleurs leur incontinence les rendait fort attachés à une loi qui permet la pluralité des femmes et la ré-

pudiation, et fort opposée à la loi de Jésus-Christ, qui défend l'une et l'autre.

Quoique cette nation fît paraître une opposition presque invincible aux lumières de la foi, cependant comme rien n'est difficile à Dieu, et qu'il sait, quand il lui plaît, des pierres les plus dures, faire des enfants d'Abraham, M. d'Héliopolis résolut d'y laisser un missionnaire, soit pour procurer les secours spirituels aux agents du comptoir de la compagnie royale, soit pour entretenir plus facilement, par cette voie, commerce de lettres avec Rome et Paris; soit enfin pour exécuter les intentions du Saint-Siége, qui avait étendu la jurisdiction des vicaires apostoliques sur toute l'île de Java, et ordonné qu'on y envoyât quelques missionnaires.

XXXIV.

Il part de Bantan pour la côte de Coromandel.

Le vaisseau français qui avait amené M. d'Héliopolis à Bantan, avait ordre de le conduire à Siam; mais la saison étant trop avancée pour entreprendre ce trajet, ce prélat partit le 29 juin 1672, sur un petit bâtiment anglais qui allait à la côte de Coromandel, où il comptait trouver quelque occasion pour passer à Siam, au commencement de septembre. Ce bâtiment était si chargé, qu'à peine on pût y trouver place

pour lui et pour M. Chevreuil. Ainsi les présents que le pape et Louis XIV, envoyaient au roi de Siam, restèrent à Bantan.

XXXV.

Il aborde à Bengale et y travaille quelque temps.

Leur navigation fut fort malheureuse; après avoir passé cinquante jours sur la mer, dans un danger continuel, sans avoir pu approcher de la côte de Coromandel, ils furent contraints d'aller relâcher à Balassor, qui est le premier port de Bengale. Quoique ce royaume soit sous la domination du Mogol, et qu'il soit peuplé de mahométans et de païens, la religion chrétienne y avait fait de grands progrès au commencement du seizième siècle; mais elle y était fort déchue lorsque M. d'Héliopolis y aborda. Ce nombre prodigieux de chrétiens qu'on y avait vu autrefois, était réduit à vingt ou vingt-cinq mille. Encore ils étaient si mal instruits, leur mœurs étaient si corrompues, qu'on ne les distinguait des infidèles que par quelques pratiques extérieures de religion, et par le nom de chrétiens.

M. d'Héliopolis fut très-sensiblement touché de l'état déplorable où il voyait le christianisme dans Bengale; quoique sa santé fût fort affaiblie par un flux de sang, qui est une maladie ordinaire dans ces régions

brûlantes, son zèle ne lui permit pas de prendre le repos dont il avait besoin pour se rétablir. Il s'appliqua sans relâche à instruire, à exhorter les chrétiens et les païens, à rendre aux Français, qui y étaient en assez grand nombre et presque tous malades, tous les services qu'ils pouvaient attendre de sa charité. Non-content de consacrer ses soins à la conversion du peuple de Bengale, pendant tout le temps qu'il serait obligé de séjourner, il pensait à lui procurer des secours plus durables. Nuit et jour il méditait sur les moyens qu'il pourrait suggérer au Saint-Siége pour rétablir, étendre et perpétuer la religion dans ce royaume et dans les états voisins.

XXXVI.

Succès admirable de la mission du P. de Nobilis, jésuite.

Parmi différents projets qui lui vinrent dans l'esprit, M. d'Héliopolis jugea que le moyen le plus efficace d'avancer le progrès de la religion dans ces contrées, serait de travailler à la conversion des brames, et après que quelques-uns des plus considérés auraient embrassé la religion chrétienne dans toute sa pureté, il croyait qu'il serait très-avantageux, pour l'accroissement de la foi, d'en composer un séminaire, où l'on pourrait les instruire parfaitement, et élever ensuite aux

ordres ceux qu'on en trouverait capables. On sait assez quelle autorité donnent aux brames, parmi les peuples indiens, la vie austère dont ils font profession, et la dignité de leur ministère. Comme ils sont les docteurs de leurs nations, il n'est personne qui ne les écoute avec respect; et par conséquent un séminaire, tel que M. d'Héliopolis le projetait, aurait fourni des catéchistes et des prêtres, qui auraient pu dans la suite former un clergé du pays.

XXXVII.

Projet d'un séminaire pour de brames convertis.

M. d'Héliopolis proposa ce projet au saint père. Dans sa lettre il supplie sa sainteté de suspendre quelques moments ses soins pour les quatre-vingt-dix-neuf brebis qui sont en Europe, dans le bercail du bon pasteur, et de jeter les yeux sur celles qui s'égarent et périssent en si grand nombre dans les régions éloignées. Pour faire voir à sa sainteté plus clairement quels fruits un séminaire composé de brames convertis pourrait produire avec le secours de la grâce de Dieu, il raconte, dans sa lettre, un événement dont la mémoire était encore récente. Il est trop édifiant pour le passer sous silence.

XXXVIII.

Conversion éclatante d'un brame.

Un jeune brame fut pris par des corsaires chrétiens. Ils le traitèrent avec beaucoup d'humanité, et n'oublièrent rien pour lui persuader d'embrasser la religion chrétienne. Il écoutait volontiers les instructions qu'on lui faisait; mais au lieu d'ouvrir son cœur à la lumière de la vérité, il paraissait de jour en jour plus obstiné dans les erreurs de sa secte. Six mois s'étaient déjà écoulés sans qu'on eût pu rien gagner sur son esprit. L'heureux moment de sa conversion arriva enfin, lorsqu'on s'y attendait le moins. Le brame détesta ses superstitions, confessa hautement J.-C., et demanda le baptême avec une humilité et une ferveur qui démontraient la sincérité de sa conversion. Comme il était déja instruit de nos mystères et que son changement parut visiblement venir de la main du très-haut, il fut baptisé avec beaucoup de solemnité. Il voulut prendre le nom d'Antoine pour remercier, disait-il, le grand saint Antoine, qui lui avait apparu, l'avait repris de son opiniâtreté, et l'avait averti de recevoir promptement le baptême, s'il voulait sauver son âme.

XXXIX.

Conversions opérées par un brame.

Après son baptême, ce brame mena la vie

d'un religieux le plus austère, joignit aux exercices de la perfection chrétienne, les observances les plus rigoureuses de sa secte qui ne renfermaient rien de contraire à la foi. Il demeura dans le royaume de Bengale auprès du prêtre qui l'avait baptisé, apprit à lire et à écrire en portugais; il étudia avec tant de zèle et d'assiduité les vérités de la religion, qu'il devint en peu de temps capable de les enseigner. Alors ce fidèle serviteur ne pensa plus qu'à faire valoir le talent que la divine miséricorde lui avait confié. Il retourna dans le lieu de sa naissance, convertit ses parents, plusieurs brames, et un grand nombre de païens.

Ces nombreuses conversions lui attirèrent une persécution; il fut saisi, mis en prison, exposé aux éléphants: mais Dieu renouvella en sa faveur les miracles des premiers temps. L'ange du Seigneur arrêta la fureur des éléphants prêts à l'écraser, et ils n'osèrent le toucher. Ce prodige lui procura sa liberté, et multiplia encore les conversions; mais pour ne pas irriter davantage les esprits déjà aigris contre lui, il sortit de son pays avec cinq ou six brames néophytes, alla avec eux prêcher la foi dans plusieurs royaumes, où les fruits de ses travaux subsistent encore en divers endroits.

X L.

M. d'Héliopolis va de Bengale à Siam.

Ce seul événement montre avec évidence quels avantages on pouvait se promettre du séminaire que M. d'Héliopolis proposait d'établir. Cependant je ne sais pour quelles raisons ce projet n'a point été exécuté. M. de Berithe ayant appris que M. d'Héliopolis était à Balassor, lui envoya un missionnaire et un catéchiste tonquinois pour l'accompagner. Mais sa compagnie n'était déjà que trop nombreuse; tous ceux qu'il avait laissés à Bantan s'étaient rendus auprès de lui. Sa famille était encore augmentée de six enfants de Bengale, destinés pour le séminaire de Siam, et de deux Français qui, dans l'extrême nécessité, avaient eu recours à la charité de ce prélat. Avec ce nombreux cortége, il partit da Balassor, le 8 mars 1673, sur un vaisseau de Siam, et y arriva le 27 mai de la même année.

Son retour si long-temps attendu ramena la joie dans le séminaire. Les secours temporels qu'il apportait, ne pouvaient venir plus à propos. On en avait un si pressant besoin, que les fonds étant presqu'épuisés, on se serait bientôt vu dans la triste nécessité de congédier une partie des séminaristes. Dans le camp des Cochinchinois, les chrétiens ayant appris sa venue, et celle des nouveaux

missionnaires qui l'accompagnaient, en firent des réjouissances publiques, et plusieurs mandarins, amis de M. de Berithe, vinrent obligeamment l'en féliciter.

X L I.

Relation des négociations de M. d'Héliopolis, à Rome et en France.

Dès que les deux prélats purent conférer en particulier, M. d'Héliopolis fit à M. de Berithe la relation de tous les fâcheux accidents que nous venons de raconter, et qui l'avaient arrêté si long-temps dans ses voyages. Il lui rendit compte des grâces qu'il avait obtenues du pape et du roi, et de tout ce qu'il avait fait à Rome et à Paris, pour le bien de la mission. Voici, à peu près, le détail qu'il lui en fit : « Peu de temps après mon arrivée à Rome, Alexandre VII mourut, et Clément IX lui succéda le 20 juin 1667. Dès que les cérémonies de son exaltation furent finies, et qu'il eut expédié les affaires les plus pressantes, il me donna audience. Je lui exposai les raisons qui m'avaient obligé, malgré moi, à entreprendre un si long voyage Sa sainteté m'écouta favorablement, et m'ordonna de m'adresser aux cardinaux de la Propagande qui, par son ordre, examineraient mes demandes, et lui en feraient leur rapport.

Je dressai un ample mémorial qui tendait

à trois choses. 1.° A faire sentir la nécessité de confirmer et d'amplifier les pouvoirs qu'Alexandre VII nous avait accordés, et à étendre la jurisdiction d'un des vicaires apostoliques, sur le royaume de Siam et sur sa ville royale. 2.° A montrer combien il était important de faire des règles de discipline pour réformer, ou pour prévenir les abus auxquels les églises de l'Orient étaient exposées à cause de leur grand éloignement. 3.° A obtenir l'approbation du livre des constitutions apostoliques, composé à Siam, et la ratification des vœux que nous y avions faits avec nos missionnaires.

Quelques soins que je me donnasse en huit mois de travaux et de sollicitations, je ne pus que mettre les affaires en état d'être examinées et en bien instruire le cardinal Cazanata, président de la sacrée congrégation. Cet illustre cardinal, rempli de zèle pour la propagation de la foi, m'ayant promis de les proposer dans la première assemblée qui se tiendrait, et s'étant chargé obligeamment de les faire examiner et décider, je jugeai que ma présence n'était plus nécessaire à Rome, et j'en partis pour aller à Paris, où j'espérais travailler plus utilement pour la mission. A mon départ, le pape me donna un bref pour Louis XIV, dans lequel sa sainteté témoignait à ce grand prince que des intérêts essentiels des églises de l'Orient, m'avaient contraint de revenir en Europe, et que mon retour lui avait causé, et à tout le sacré collége, une grande satisfaction.

Elle conjurait ensuite sa majesté, par tous les sentiments de religion dont elle est pénétrée, de soutenir nos missions par sa puissante protection et par ses libéralités royales.

Arrivé à Paris dans le mois de février 1668, j'allai présenter ce bref au roi, avec un mémoire dans lequel je traçais le plan des missions françaises, qu'on avait dessein d'étendre dans toutes les Indes. Je faisais envisager les accroissements de la foi, qu'on avait lieu d'en espérer, la gloire qui en rejaillirait sur le règne de sa majesté, et les avantages que son royaume pourrait en tirer par le commerce. Je finissais en la suppliant de m'accorder de nouveaux secours pour conduire aux Indes une nombreuse troupe de missionnaires, dont le mérite était connu, et la vocation éprouvée par les directeurs de notre séminaire.

Le roi parut si satisfait du bref du pape et de mon mémoire, qu'il m'accorda deux mille écus sur son trésor royal, et déclara que nous jouirions, pendant notre vie, de la pension de 3,000 livres chaeun, qu'il ne nous avait accordée que pour six ans, sur deux abbayes, en se réservant le pouvoir d'en prolonger la jouissanee. Vous vous souvenez que la reine-mère nous obtint ces pensions, et que peu de jours avant sa mort, elle nous recommanda au roi son fils. Je ne doute pas que ce généreux prince n'ait eneore eu égard à sa recommandation dans les nouvelles faveurs dont il nous a honorés.

Tandis que je travaillais si heureusement en France pour le succès de la mission, nos affaires proposées à la sacrée congrégation n'avançaient point. Ces lenteurs me déterminèrent à retourner à Rome; j'y arrivai sur la fin de septembre 1668. Je trouvai que M. Baldesky était principalement chargé de nos affaires. Il ne nous était pas moins favorable que le savant cardinal Cazanata; mais il fallait le mettre au fait de ce que je demandais, et dont il n'avait presqu'aucune connaissance. Je profitai de tous les moments que ses occupations lui permettaient de me donner pour l'instruire, et pour lui faire goûter les raisons sur lesquelles j'appuyais mes demandes. Quoique cette discussion fût longue et ennuyeuse, M. Baldesky n'en fut pas rebuté. En moins de trois mois, il eut une si parfaite connaissance de nos affaires, qu'il les proposa aux cardinaux chargés par le pape de les examiner, leur fit si bien voir la justice de mes demandes et la nécessité de me les accorder, que, dès le mois de janvier 1669, j'obtins des décrets sur des points importans. Le 13 juin, on m'accorda des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux qu'on nous avait donnés sous le précédent pontificat. La juridiction sur le royaume de Siam fut accordée, le 4 juillet, à l'évêque qui serait élu successeur de M. Cotelendy. Dans une audience particulière que le pape m'accorda au commencement du mois d'août, je lui représentai combien il serait avantageux à la religion que sa sainteté

donnât au roi de Siam quelques marques de son estime et de sa reconnaissance, à l'occasion des grâces que nous avons reçues de ce prince. Le saint père approuva ma pensée, et le 24 du même mois on me remit de sa part une lettre très-obligeante, et des présents fort curieux, pour sa majesté siamoise. Enfin, le 13 septembre, sa sainteté me fit expédier les brefs et les bulles qu'on vous a fait tenir avant mon arrivée, et qui semblent ne laisser rien à desirer pour ôter et pour prévenir les abus, et établir le bon ordre dans les églises orientales.

Il faut encore vous rendre compte de ce qui s'est passé touchant l'approbation du livre des instructions apostoliques, que nous avons composé, et des vœux que nous avions faits; j'avais extrêmement à cœur ces deux affaires, et je n'oubliai rien pour les faire réussir.

M. l'abbé Bona, dont l'érudition et la piété sont si connues, fut chargé d'examiner ces instructions. Après un examen très-exact, il déclara qu'il les avait trouvées conformes à la foi orthodoxe, remplies de l'esprit apostolique, et très-nécessaires pour rendre les prêtres qui travaillent à la conversion des infidèles, plus capables de ce divin ministère. Sur son rapport, le pape les approuva avec éloge, et la sacrée congrégation promit de les faire imprimer à ses dépends, voulant donner un témoignage public du jugement avantageux qu'elle en portait. Mais il n'en fut pas de même de nos vœux, quoique nous les ayons déja gardés exactement

pendant près de trois ans ; néanmoins les personnes les plus éclairées qu'on consulta, trouvaient ce genre de vie trop austère. Les directeurs du séminaire de Paris, auxquels j'en avais donné communication, loin de l'approuver, m'avaient répondu qu'ils les trouvaient incompatibles avec les fonctions si laborieuses des missionnaires, et opposés à la pratique des apôtres, qui avaient vécu de la vie commune. Ils m'avaient représenté que nul ecclésiastique ne voudrait s'engager à des loix si dures, et si capables d'effrayer les plus robustes et les plus fervents; qu'il était à craindre que l'ouvrage de la mission, qui avait couté tant de peines et tant de dépenses, ne finit avec la vie de ceux qui embrassaient des règles si sévères; ils m'avaient même protesté que, si ces vœux étaient venus à leur connaissance, ils n'auraient point envoyé aux Indes un si grand nombre de missionnaires; qu'ils y sentaient une si grande opposition, qu'ils ne pourraient consentir à y en envoyer de nouveaux.

Tant de contradictions ne me firent point abandonner le dessein de soutenir nos vœux, persuadé que s'ils étaient une fois approuvés par le S.t-Siége, ces difficultés s'évanouiraient. J'en poursuivis l'approbation avec les plus vives instances ; mais je fus bien surpris de voir arriver à Rome (1) le supérieur du séminaire

(1) M. Gasil.

de Paris, qui me déclara nettement qu'il venait, au nom de tous les directeurs, représenter à la sacrée congrégation et au saint-père, que l'austérité excessive à laquelle les missionnaires s'étaient engagés par des vœux, leur semblait très-préjudiciable à la mission, et qu'en peu de temps elle la ruinerait entièrement. Cette opposition de sentiments n'altéra point la charité, ni même l'amitié entre nous. Nous étions logés ensemble, nous nous communiquions mutuellement toutes nos démarches et le succès de nos négociations. Notre union si intime édifia extrêmement les cardinaux. Le Pape nous donna à chacun plusieurs audiences particulières, et fit examiner nos raisons par la sacrée congrégation.

Dans une assemblée générale de la même congrégation, tenue le 13 août 1669, on loua d'abord le zèle et le desir de la perfection, qui nous avaient portés à prendre de si sévères engagements; mais on désapprouva nos vœux, on les déclara nuls, et sa sainteté, le 6 septembre, approuva cette décision, et nous ordonna de nous y conformer. Sachant que l'obéissance est préférable au sacrifice, le jour même que le souverain pontife autorisa ce que la sacrée congrégation avait décidé, je mangeai de la viande, je bus du vin, et je vous écrivis, afin que vous pussiez apprendre, par la première occasion, ce que le saint-siége avait ordonné. Vous avez reçu mes lettres.

Toutes mes affaires étant terminées, je me

préparai à partir, et j'allai recevoir la bénédiction du pape. La sacrée congrégation me donna onze cents écus pour aider à achever les bâtiments de ce séminaire. Quelques cardinaux me firent aussi des libéralités, et tout le sacré collége me combla de témoignages d'estime et d'affection. Je partis de Rome à la fin de septembre 1669. Arrivé en Provence, j'en visitai presque tous les évêques, pour les prier de nous favoriser, et de permettre aux ecclésiastiques de leurs diocèses, que Dieu appellerait à la mission, de suivre une vocation si sainte. En traversant le Languedoc, la Guyenne, le Poitou, je visitai de même les évêques qui n'étaient pas trop éloignés de ma route, et je me rendis à Paris sur la fin de l'année, pour me préparer à partir pour les Indes, sur des vaisseaux de la compagnie royale, qui devaient faire voile du Port-Louis, dans le mois de février. J'allai à Versailles recevoir les ordres du roi. Il me fit l'accueil le plus gracieux, me donna des éloges que je ne mérite pas, et voulut, à l'exemple du saint-père, que je fusse porteur de la lettre et des présents qu'il a envoyés à sa majesté siamoise. Vous savez quels obstacles m'ont arrêté près de trois ans dans mon voyage. »

M. d'Héliopolis apparamment n'oublia pas, dans cette relation, une calomnie que lui attira en France une visite faite à M. de Pavillon, évêque d'Alet. On en fit tant de bruit, qu'avant de partir pour les Indes, il

se crut obligé, pour mettre sa foi hors de soupçon, d'écrire à un homme de considération, son ami, et de le prier de rendre publique une lettre dont voici la copie tirée fidèlement sur l'original, écrit et signé de sa main, et gardé dans le séminaire de Paris.

XLII.

Justification de M d'Héliopolis sur le jansénisme.

A Ruel, ce 29 janvier 1670.

Monsieur, ayant été obligé au retour de mon voyage d'Italie, d'aller à Narbonne, à Toulouse et à quelques autres villes du Languedoc et de la Guienne, pour les affaires de nos missions des Indes, je saluai M. l'évêque d'Alet, en passant par son diocèse, sans autre dessein que de m'acquiter d'un simple devoir de civilité, que les évêques se rendent ordinairement en pareilles rencontres; mais j'ai été fort surpris d'apprendre sur le point de mon embarquement pour retourner aux Indes, qu'on disait en divers lieux que mon dessein, en faisant cette visite, avait été de donner mon approbation au refus que quelques-uns ont fait de signer purement et simplement le formulaire, et d'autoriser plusieurs autres choses qui se sont passées en France, au préjudice de la soumission qui est due à la constitution du pape Alexandre VII. Bien que ces discours soient contraires

à

à la vérité, et n'ayent pas même aucun fondement de vraisemblance, j'ai cru néanmoins le sujet être d'une telle importance, que je ne devais pas le négliger, mais plutôt laisser un entier éclaircissement et une sincère déclaration des sentiments catholiques que j'ai toujours eu, et dans lesquels j'espère que Dieu me fera persévérer; et comme je vous connais pour l'un de mes meilleurs amis, et qui pouvez rendre aux occasions les témoignages de la vérité pour le service de l'église, j'ai pensé que je ne pouvais confier cet écrit en des mains plus assurées que les vôtres. Je ne prétens point parler ici de la personne de M. l'évêque d'Alet. Ma longue absence de ce royaume m'ayant ôté le moyen de savoir tout ce qui s'est passé à son égard, touchant la souscription du formulaire, et tout ce qu'il put faire ou écrire sur ce sujet, je ne puis le louer, ni le blâmer; mais j'en laisse le jugement à qui il appartient. Il me suffit de parler pour moi-même, et de déclarer mes pensées et mes sentiments touchant la constitution d'Alexandre VII, par laquelle il a ordonné la souscription du formulaire.

Et premièrement je tiens avec S.t-Fulgence, comme une vérité très-assurée, que celui qui se sépare de l'unité de l'église et de la dépendance légitime de son chef visible, qui est notre S.t-père le pape, ne peut avoir

aucune part au salut éternel, quelques bonnes œuvres qu'il fasse, et quand bien il répandrait son sang pour la confession du nom de J.-C., s'il ne se remet à son devoir en se réunissant à l'église et en obéissant à son chef.

2.° Je tiens pour très-certain que lorsque l'église juge de la doctrine enseignée par quelque auteur, et que, trouvant cette doctrine contraire à l'écriture ou à la tradition, elle la condamne comme hérétique, tous les fidèles sont obligés, en conscience, de se soumettre à son jugement comme très-certain, et condamner sincèrement ce qu'elle condamne. On doit en dire de même, lorsque le pape, comme chef visible de l'église, condamne quelque doctrine, et que cette condamnation est reçue et publiée par les évêques catholiques.

3.° Je tiens pour très-certain que l'église oblige pareillement tous les fidèles de se soumettre à son jugement, lorsqu'elle condamne une telle doctrine, soit que cette doctrine ait été enseignée ou soutenue de vive voix par celui qui en est l'auteur, soit qu'il l'ait rédigée par écrit dans quelque livre, l'église ayant assez de lumières et d'autorité pour juger de l'une comme pour juger des autres.

4.° Je tiens aussi pour très-certain que comme l'église peut avec certitude connaître

quel est le vrai et propre sens de la doctrine contenue dans un livre, elle peut aussi, avec la même certitude, déclarer si le sens de cette doctrine est bien ou mal exprimé, dans les propositions tirées du même livre.

5.° L'église donc ayant condamné la doctrine du livre de Jansénius dans les cinq propositions qui en ont été tirées, ou bien ayant condamné les cinq propositions comme contenant un véritable extrait de la doctrine du livre de Jansénius, je tiens pour indubitable que tout fidèle est obligé, en conscience, de se soumettre à son jugement et de condamner ce qu'elle condamne; et comme le formulaire ne contient autre chose qu'une déclaration sincère de cette soumission, je tiens pareillement que ceux que le pape oblige de souscrire ledit formulaire, sont obligés en conscience de le souscrire purement et simplement; et que, s'ils refusaient de le faire, ils se rendraient coupables d'un très-grand péché devant Dieu, et ils sont dignes d'être traités de l'église comme désobéissant à ses ordres.

Voilà quels sont mes véritables sentiments sur ce sujet, dans lesquels j'ai toujours été, et dans lesquels je veux, avec la grâce de Dieu, persévérer toute ma vie; et non-seulement je consens, mais aussi je vous prie de le faire connaître aux personnes et aux

lieux, comme vous jugerez expédient pour la gloire de Dieu et le service de son église.

Je suis, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS, *évêque d'Héliopolis.*

Un évêque rempli de sentiments si catholiques, comment osait-on l'accuser d'être Janséniste? aussi la cour de France et la cour de Rome, méprisèrent toujours ces fausses accusations, et lui donnèrent les marques les plus éclatantes de leur estime. Clément X et Louis XIV, comme nous avons vu, le chargèrent de lettres et de magnifiques présents pour le roi de Siam, afin d'engager ce prince à le recevoir et à le considérer comme leur ambassadeur. La chose tourna effectivement comme on l'avait prévu et souhaité. M. de Berithe ayant fait savoir au roi de Siam, par le barcalon, qu'un vicaire apostolique, nouvellement arrivé de l'Europe, lui apportait des lettres du pape et du roi de France; qu'il avait été contraint de laisser à Bantan de riches présents, que ces deux grands potentats lui envoyaient, et qu'il n'attendait que les ordres de sa majesté pour se présenter à son audience; ce prince, dis-je, instruit de la grandeur et de la puissance de ces deux souverains, qui lui envoyaient, des extrémités de la terre, des gages si obli-

geants et si honorables de leur estime, déclara sur le champ qu'il voulait recevoir leur ambassadeur avec une magnificence et des honneurs extraordinaires.

XLIII.

Le roi est disposé à recevoir M. d'Héliopolis comme ambassadeur du pape et du roi de France.

Cette déclaration, que le roi fit de sa propre bouche, causa une extrême joie aux évêques. Il était d'une grande conséquence que le roi donnât ces marques publiques de son estime pour la religion chrétienne, pour les souverains qui la professent, et pour les ministres évangéliques qui l'enseignent; mais le cérémonial qu'il fallait observer, fit naître des difficultés qu'il n'était pas aisé de lever. C'est une coutume à Siam, dont les ambassadeurs même des rois ne sont pas affranchis, que personne ne peut se présenter à l'audience publique de sa majesté, que nuds pieds, et prosterné le visage contre terre. Les évêques voulant s'exempter de tout ce qui pouvait blesser la religion ou l'honneur du pape et du roi de France, firent représenter qu'il y avait plusieurs points dans les cérémonies qui leur avaient été marquées, qu'il ne leur était pas permis de suivre. Les mandarins, au contraire, et les ministres du roi de Siam, voulaient que toutes les coutumes fussent

observées, ou que le roi ne donnât point audience publique aux vicaires apostoliques. Cette affaire demeura trois ou quatre mois indécise.

XLIV.

M. Laneau élu évêque de Métellopolis.

Tandis qu'on travaillait à la régler, les vicaires apostoliques résolurent de procéder à l'élection de l'évêque de Métellopolis. Le pape leur avait accordé, par deux brefs, le pouvoir d'élire et consacrer celui des missionnaires qu'ils trouveraient le plus digne de l'épiscopat, pour successeur de M. Cotolendy; mais sa sainteté avait particulièrement ordonné de différer cette élection, jusqu'à ce que les deux autres évêques pussent passer dans les provinces soumises à leur juridiction. M. d'Héliopolis et M. de Berithe, espérant de surmonter bientôt les obstacles qui leur avaient fermé jusqu'alors les royaumes auxquels ils étaient destinés, jugèrent 'sliqu devaient enfin faire cette élection, qui avait été différée près de douze années. Pour se conformer à l'esprit des premiers siècles, ils exhortèrent les chrétiens à redoubler leurs prières, afin d'obtenir de Dieu un digne pasteur; ils ordonnèrent à tous les prêtres du séminaire de faire trois jeûnes, de dire des messes pendant neuf jours, et de prier particulièrement pour demander les lumières du ciel, si nécessaires dans le choix d'un évêque.

Après ces saintes préparations, les deux vicaires apostoliques entrèrent en conférence. M. de Berithe nomma M. Laneau, et M. d'Héliopolis M. Chevreuil. L'érudition, les talents, le zèle, les travaux et les vertus semblaient donner un mérite égal à ces deux missionnaires, et il n'était pas facile de décider quel des deux méritait la préférence. Aussi les deux vicaires apostoliques ne purent jamais s'accorder sur le choix qu'ils devaient faire. Pour terminer ce différend si honorable à ceux qui en étaient le sujet, ils imitèrent la conduite des apôtres dans l'élection de S.t Mathias. Ils n'ignoraient pas que cet exemple n'est point passé en régle; mais ils jugèrent avec raison, qu'ils se trouvaient dans une de ces conjectures, dans lesquelles S.t Augustin (1) et S.t Grégoire (2) approuvent la voie extraordinaire du sort. Ils se prosternèrent, et élevant les yeux au ciel: Seigneur, dirent-ils, vous qui connaissez les cœurs, montrez quel de ces deux prêtres vous avez choisi pour le ministère épiscopal. Après cette courte prière, ils firent deux billets, dans l'un desquels était écrit le nom de M. Chevreuil, et dans l'autre le nom de M. Laneau. Les ayant mis dans une boîte, M. de Berithe les présenta à M. d'Héliopolis. Il tira le premier qui tomba sous sa main,

---

(1) Aug. Ep. 180, et de doct. Christ. lib. I. C. 28.
(2) Grég. in lib. I. Reg. C. 14.

l'ouvrit, et parut surpris d'y trouver le nom de M. Laneau. M. de Berithe, qui s'apperçut de sa surprise, lui dit de replier son billet et de le remettre dans le scrutin. Il le replia, le remit, et retira le même nom. Alors M. d'Héliopolis se jeta à genoux, remercia Dieu, et consentit que M. Laneau fût choisi.

Ce choix fut universellement approuvé; quelque mérite qu'eût M. Chevreuil, M. Laneau avait de grands avantages sur lui, par rapport au royaume de Siam, où le nouvel évêque devait faire sa résidence ordinaire. Il savait parler et écrire en langue siamoise; il entendait les langues de plusieurs nations qui avaient des camps autour de la ville. Les visites des prisons, le soin des malades, le soulagement des pauvres, les instructions qui avaient fait son occupation continuelle depuis plus de dix ans, lui avaient acquis un grand crédit parmi le peuple et une grande estime à la cour, et même dans l'esprit du roi. Ce prince, par par une grâce qui est rarement accordée aux étrangers et aux plus considérables du royaume, lui avait permis d'approcher de sa personne royale et de lui parler toutes les fois qu'il voudrait.

L'auguste dignité où il venait d'être élevé ne changea rien dans l'ordre de ses travaux. Le jour même de son élection, il alla visiter les prisonniers et un grand nombre de

pauvres et de malades, selon sa coutume. Il semble que Dieu voulût faire connaître que le choix qu'on avait fait de sa personne, était son ouvrage, par le succès inespéré qu'il donna ce même jour à son zèle. La grâce convertit, par son ministère, plusieurs païens, à la conversion desquels ce missionnaire travaillait depuis long-temps sans avoir pu y réussir.

X L V.

Audience publique donnée par le roi de Siam à M. d'Héliopolis.

Après cette élection, les vicaires apostoliques renouvelèrent leurs instances à la cour pour obtenir l'audience qui leur avait été promise, et qui devait être si honorable à la religion. Le roi, par considération pour le pape et pour le roi de France, voulut bien exempter les évêques des cérémonies qui leur paraissaient blesser la pureté de la religion, ou la dignité des souverains dont ils portaient les lettres. Sa majesté décida qu'ils se présenteraient de la manière dont les ambassadeurs se présentent en Europe, à l'audience des rois vers lesquels ils sont envoyés. Toutes les difficultés étant levées par cette décision, le jour de l'audience fut fixé au 18 d'octobre; la veille, M. de Métellopolis, accompagné des missionnaires et de sept autres Français, porta les lettres du pape et du roi très-chrétien, dans un lieu où l'on a cou-

tume de mettre en dépôt celles des rois étrangers. Des officiers députés du palais, vinrent les prendre, les mirent séparément dans des corbeilles d'or, et les portèrent à la salle du conseil, où le ministre et un grand nombre de mandarins s'étaient rendus pour être présents à l'interprétation que M. Laneau, que nous appelerons désormais M. de Métellopolis, fit de ces lettres en langue siamoise. Ensuite elles furent posées sur une espèce de trône porté par deux mandarins, soutenu par plusieurs autres grands du royaume, et environné de soldats armés, qui tenaient un grand parassol sur les corbeilles. On les porta ainsi au palais, au son des hautbois, des tambours et des trompettes.

Le lendemain, sur les cinq heures du matin, un bateau à 50 rames, suivi de quatre autres plus petits, vint prendre les évêques au camp de Saint-Joseph, pour les conduire au palais avec toute leur suite. Jamais on n'avait fait à des ambassadeurs une réception si magnifique. Tout ce que la cour avait de plus riche et de plus grand fut étalé. Le roi voulut recevoir les évêques dans un corps de logis tout doré par dehors, et dans une salle dont l'entrée n'avait jamais été permise à aucun étranger, et dans laquelle jamais aucun ambassadeur n'avait été reçu. Cette faveur singulière ne causa pas peu d'étonnement à toute la cour; mais on fut encore plus étonné, lorsqu'on vit les évêques, en

présence du roi, s'asseoir sur des tapis brodés qu'on leur avait préparés, tandis que tous les mandarins, dont la salle était remplie, demeuraient prosternés la face contre terre. Dès que les évêques furent assis, ils firent, sans se lever, trois inclinations au roi; le ministre et les mandarins ayant sur la tête des bonnets de forme pyramidale, dont quelques-uns étaient entourés d'un cercle d'or, se levèrent sur leurs genoux, firent trois inclinations au roi, les mains jointes et élevées sur leurs têtes, et se prosternèrent de nouveau, excepté le ministre, qui dit quelques paroles au roi, après lesquelles un mandarin vint se mettre devant les évêques, et fit à haute voix la lecture des lettres du pape et du roi de France. Voici la traduction de celle du pape, et la copie de celle du roi.

X L V I.

Lettres du pape et de Louis XIV, au roi de Siam.

Au sérénissime roi de Siam, le pape Clément IX.

Sérénissime roi, salut et lumière de la grâce divine! Nous avons appris avec plaisir que votre royaume, toujours comblé de richesses et de gloire, ne fut jamais aussi florissant qu'il l'est sous le règne de votre majesté: ce qui touche encore plus sensiblement notre cœur, c'est la clémence, la

justice et les autres vertus royales, qui vous portent non-seulement à traiter avec votre équité générale, mais encore à favoriser avec une bonté singulière, les prédicateurs évangéliques qui pratiquent et qui enseignent à vos sujets les lois de la véritable religion et de la solide piété. La renommée a publié dans toute l'Europe, la grandeur de votre puissance et de vos forces, l'élévation de votre génie, la sagesse de votre gouvernement, et mille autres qualités éclatantes de votre auguste personne.

Mais nul n'a publié plus hautement vos louanges en cette ville, que l'évêque d'Héliopolis. C'est de sa bouche que nous avons appris que votre majesté lui a donné, et à notre vénérable frère l'évêque de Berithe, un terrain et des matériaux pour bâtir une maison et une église, et que votre libéralité a ajouté à ce bienfait d'autres grâces signalées, que nos missionnaires, qui travaillent depuis si long-temps dans vos états, n'avaient jamais obtenues. M. d'Héliopolis, plein de reconnaissance et brûlant d'un saint zèle pour le salut des âmes, nous demande de retourner dans votre royaume. Nous lui accordons volontiers cette permission, et nous vous conjurons de protéger et de mettre ces deux vénérables évêques à couvert de la haine des méchants et des insultes de leurs ennemis, par votre autorité, par votre justice et par votre clémence.

Ce prélat vous offrira de notre part quelques présents. Ils ne sont pas d'un grand prix; mais je vous prie de les recevoir comme des gages de la parfaite bienveillance et de la grande estime que j'ai conçue pour vous. Il vous dira que nous prions jour et nuit le Dieu tout-puissant, et que dans ce moment même nous lui adressons nos prières dans toute l'effusion de notre cœur, pour obtenir de sa bonté et de sa miséricorde, qu'il répande sur vous la lumière de la vérité; et que, par ce moyen, après vous avoir fait régner long-temps sur la terre, il vous fasse régner éternellement dans le ciel.

Donnée à Rome, le 24 août 1669. etc.

Lettre de Louis XIV au roi de Siam.

Très-haut, très-excellent, très-puissant prince, notre très-cher et bon ami : ayant appris le favorable accueil que vous avez fait à ceux de nos sujets qui, par un zèle ardent pour notre sainte religion, se sont résolus de porter les lumières de la foi et de l'évangile dans l'étendue de vos états, nous avons pris plaisir de profiter de l'occasion du retour de l'évêque d'Héliopolis pour vous en témoigner notre reconnaissance, et vous marquer en même-temps que nous nous sentons obligés du don que vons lui avez fait, et au sieur évêque de Berithe, non-seulement d'un champ pour leur habitation,

mais encore de matériaux pour construire leur église et leur maison ; et comme ils pourront avoir des fréquentes occasions de recourir à votre justice dans l'exécutiou d'un dessein si pieux et si salutaire, nous avons cru que vous auriez agréable que nous vous demandassions pour eux et pour tous nos autres sujets, toute sorte de bons traitemens, vous assurant que les grâces que vous leur accorderez nous seront fort chères, et que nous embrasserons avec joie les occasions de vous en marquer notre gratitude, priant Dieu, très-haut, très-excellent, très-puissant prince, notre très-cher et bon ami, qu'il veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse.

Signé, votre très-cher et bon ami,
LOUIS, *et plus bas*, COLBERT.

Cette lecture étant finie, le roi parla aux prélats par interpréte. Il adressait la parole à son ministre qui rapportait à M. de Métellopolis ce que le roi disait, et celui-ci rendait au ministre la réponse des évêques. Tout le discours du roi roula sur l'estime qu'il avait pour le pape et pour le roi de France, et sur le plaisir que lui causaient les témoignages que ces grands princes lui

---

Nota. Cette lettre ne fut donnée que le 31 janvier 1670, lorsque M. d'Héliopolis faisait ses préparatifs pour son départ.

donnaient de leur amitié, et finit en disant à M. de Berithe : C'est vous qui avez commencé cette agréable liaison, c'est aussi à vous à trouver les moyens de l'entretenir.

Alors les hautbois, les trompettes et d'autres instruments commencèrent à jouer. Des officiers du roi présentèrent, dans des coupes d'or, de l'arec et du bétel aux évêques, d'autres leur offrirent des confitures dans plusieurs bassins, et, peu de temps après, un autre officier apporta, dans une caisse, deux habits violets, de soie de la Chine, pour les prélats, et un habit noir pour M. de Métellopolis, qui n'était pas encore sacré. On tira des rideaux, qui cachèrent la personne du roi et le trône. Les mandarins se levèrent, firent beaucoup d'honnêtetés et de grandes félicitations aux évêques sur l'honneur que le roi leur avait fait, et les prélats s'en retournèrent dans le même équipage qui les avait amenés. Ils rendirent mille actions de grâces à Dieu des favorables dispositions que sa main toute-puissante avait mises dans le cœur du roi de Siam, par rapport à la religion, et supplièrent sa divine miséricorde d'achever l'ouvrage qu'elle avait si heureusement commencé.

XLVII.

Le roi de Siam délibère d'envoyer des ambassadeurs à Rome et en France.

Peu de jours après l'audience publique, le bruit se répandit que le roi voulait envoyer un

ambassadeur au pape et au roi de France. Pour s'en assurer, les évêques s'adressèrent au ministre, qui leur répondit qu'il en parlerait au roi. Sa majesté partait pour le château de Louvo, qui est une maison de plaisance où elle allait passer cinq ou six mois chaque année, pour prendre le divertissement de la chasse des tigres et des éléphants. Huit jours après, le ministre écrivit aux évêques la résolution que le roi avait prise d'envoyer en Europe des ambassadeurs. L'officier qui leur rendit cette lettre les avertit, de la part du roi, qu'ils pouvaient venir à la cour, où sa majesté leur promettait une audience particulière, et le gouverneur de la ville eut ordre de leur fournir un balon pour aller, par la rivière, à Louvo.

Ils s'embarquèrent le 19 de novembre, et arrivèrent le 21 à une maison que le ministre leur avait fait préparer, peu éloignée du palais. Le lendemain matin, ils montèrent sur des éléphants que le roi leur envoyait, et allèrent au parc, où le roi s'était déjà rendu, et voyait dompter un éléphant nouvellement pris. Le roi était aussi monté sur un éléphant noir, paré très-magnifiquement. Une foule de seigneurs et de mandarins accompagnaient sa majesté. Sa garde suivait en bon ordre, et des écuyers faisaient mener plusieurs éléphants et chevaux de main.

XLVIII.

Audience donnée aux vicaires apostoliques à Louvo.

Dès qu'on apperçut les évêques, le ministre vint au-devant d'eux, et les présenta au roi. Sa majesté les reçut très-obligeamment, et les fit approcher fort près de sa personne pour leur parler. Ce premier entretien dura environ trois heures, qui fut le temps qu'on employa à dompter cet éléphant furieux. Le roi ne se lassait point de leur faire des questions sur le caractère d'esprit, sur la manière de gouverner, sur les forces de terre et de mer, sur les finances du roi très-chrétien, sur les arts, les sciences, le commerce, et sur tout ce qui faisait la grandeur et le commerce de la France.

Ensuite il interrogea les évêques sur ce qui regardait l'autorité du pape, et sur les états qu'il possédait. Les évêques prirent cette occasion pour lui raconter la conversion et le baptême du grand Constantin, les succès miraculeux que Dieu donna à ses armes, et les grands dons que cet empereur et ses successeurs ont faits à l'église et au saint-siége. Cette conversation plut si fort au roi, qu'il leur dit, en les quittant, qu'il voulait se donner encore le plaisir de les entendre.

Le lendemain, les évêques rendirent visite au ministre pour le remercier de la bienveillance qu'il leur témoignait, et des bons offices

qu'il ne cessait de leur rendre. Ce mandarin les assura qu'il embrasserait avec plaisir toutes les occasions où il pourrait leur marquer son estime et son affection. Il continua l'entretien par plusieurs questions sur la naissance, les miracles, la mort, la résurrection et l'ascension de Notre-Seigneur; mais quoiqu'il fût avantageux pour la religion d'avoir instruit publiquement le ministre du roi des principaux mystères de la foi, son extrême attachement au culte des idoles fit croire avec raison qu'il profiterait peu de ces instructions. Le 27, le roi envoya aux évêques deux chevreuils, et un grand régal de confitures de la Chine, du Japon et de Siam. Le ministre imita aussi la libéralité de son maître par ses présents. Le jour suivant le roi les fit inviter à un combat d'un tigre contre un éléphant; mais ils firent supplier sa majesté de les dispenser d'assister à ce spectacle, où il y a toujours quelque chose de cruel. Le roi reçut leur excuse et les manda pour le lendemain matin au palais, où il leur donna encore une audience publique, qui dura environ une heure et demie. La curiosité du roi en fournit presque tout le sujet. Il voulut savoir combien il y avait de rois et de royaumes chrétiens, comment on les nommait, s'il n'y avait nulle différence entr'eux par rapport à la religion, et plusieurs autres choses semblables. A la fin de l'audience, il demanda fort obligeamment aux évêques s'ils voulaient passer

quelque temps à Louvo. Ils s'en excusèrent, remercièrent sa majesté, et le soir ils s'embarquèrent pour retourner à Siam.

X L I X.

Nouvelles grâces accordées aux vicaires apostoliques.

La nouvelle des audiences et des faveurs que le roi avait accordées aux évêques, se répandit bientôt dans tout le royaume. On sut que sa majesté les avait assurés de sa protection, leur avait donné la liberté de prêcher dans tous ses états, et déclaré, devant toute sa cour, qu'il ne trouverait pas mauvais que ses sujets embrassassent la foi chrétienne. A toutes ces grâces le roi voulut en ajouter une nouvelle encore plus signalée. Le jour étant arrivé auquel sa majesté se montre chaque année à son peuple dans tout l'éclat, tout l'appareil et toute la magnificence que ses richesses immenses et sa puissance peuvent lui fournir; ce prince, suivi de sa cour, à la vue de toutes les nations qui se trouvaient alors à Siam et d'un peuple innombrable qui couvrait le rivage de la belle rivière de Ménan, sur laquelle se fait cette auguste cérémonie, ordonna aux rameurs de quitter la route ordinaire et de le conduire vers le camp des Cochinchinois.

Dès qu'il fut arrivé vis-à-vis le séminaire, il s'arrêta pour considérer cet édifice et

l'emplacement qu'il avait donné aux vicaires apostoliques; sa majesté trouva que ce terrain n'était pas assez grand, elle y ajouta une partie du camp des Cochinchinois, et ordonna à ceux qui y étaient logés d'aller camper plus loin.

Elle déclara de nouveau qu'elle voulait faire bâtir une magnifique église proche du séminaire, dans laquelle elle voulait que rien ne fut épargné, ni pour la beauté et la grandeur du dessein, ni pour la solidité et les ornements.

L.

Les dominicains de Manile promettent des missionnaires.

La promesse que faisait ce grand prince d'élever un temple matériel au Dieu vivant, était d'un doux présage que sa miséricorde voulait se bâtir un temple spirituel en plusieurs âmes dans cette nouvelle chrétienneté. Mais on manquait d'ouvriers évangéliques pour travailler à ce saint édifice. M. de Berithe voyant que le séminaire de Paris n'en pouvait fournir un assez grand nombre, avait, l'année précédente, envoyé M. Bouchard à Manile, solliciter les religieux de saint Dominique et de saint François, de s'unir à la mission. On y accusa ce missionnaire d'être un espion; on le saisit pour le mettre en prison; mais l'archevêque, l'inquisiteur et les

religieux prirent sa défense, et le firent mettre en liberté.

L I.

Un religieux franciscain travaille dans le séminaire de Siam.

Les dominicains promirent qu'ils enverraient de leurs religieux ; et un franciscain, nommé le père Louis, de la mère de Dieu, vint à Siam avec M. Bouchard, s'offrir aux vicaires apostoliques pour remplir les emplois qu'on voudrait lui confier : ce religieux était Portugais. Ses supérieurs lui avaient donné un pouvoir par écrit en bonne forme, en vertu duquel il pouvait s'unir à ceux des ouvriers évangéliques qu'il lui plairait, pour travailler dans les églises orientales. Comme il avait un talent particulier pour l'instruction de la jeunesse, on lui donna le soin de la seconde classe du séminaire; son zèle produisait des effets merveilleux dans l'esprit et dans le cœur de ses jeunes disciples. Les heures que la pratique de sa règle et son emploi lui laissaient libres, sa charité les donnait à la visite des pauvres malades, dont, par ses soins, ses instructions et ses prières, il guérissait les maladies corporelles et spirituelles avec un bonheur surprenant.

Dans l'année 1674, un religieux de son ordre, qui se disait commissaire et procureur de la Terre-Sainte, n'approuvant pas qu'il se

fût uni aux vicaires apostoliques, le déclara désobéissant, apostat et excommunié, par une sentence qu'il lui fit signifier ; mais les vicaires apostoliques déclarèrent cette sentence injuste, invalide et de nul effet. Le pape, au tribunal duquel cette affaire fut portée, confirma la sentence des vicaires apostoliques par un bref daté du 21 mars 1673, et ce saint religieux travailla plusieurs années dans la mission avec un grand succès.

L I I.

Les vicaires apostoliques tâchent d'attirer des religieux de différents ordres à la mission.

Sur la fin de cette année 1673, M. de Chaudebois, entièrement guéri de son hydropisie, par les eaux minérales de Rajapour, arriva aussi à Siam avec un jacobin, qui fut employé dans les missions qu'on établit en diverses contrées du royaume. C'était avec une satisfaction incroyable que les vicaires apostoliques voyaient les ordres religieux s'associer à leurs travaux, pour avancer, de concert, l'œuvre de Dieu.

L I I I.

Les vicaires apostoliques sollicitent les MM. de Saint-Sulpice de s'unir avec eux.

Persuadés que l'abstinence si rigide des pères minimes, et le zèle avec lequel les religieux de la charité secourent les malades,

édifieraient extrêmement les Indiens, et les porteraient à embrasser le christianisme, ils sollicitèrent plusieurs fois les supérieurs de ces deux ordres de leur envoyer des sujets. Enfin, ce qu'ils souhaitaient avec le plus d'ardeur, c'était de s'unir au séminaire de Saint-Sulpice. Le 4 septembre, ils écrivirent une lettre commune à M. de Bretonvilliers, supérieur de cette fervente congrégation, dans laquelle ils lui représentent qu'ils ont d'abord tâché de régler leur conduite sur les maximes et sur l'exemple des apôtres; que Dieu a ouvert à leurs missionnaires le Tonquin et la Cochinchine, d'où tous les autres missionnaires avaient été chassés par la persécution; que sa grâce a déjà converti, par leur ministère, un grand nombre d'idolâtres dans ces deux royaumes; que dans le séminaire de Siam, ils élèvent des jeunes gens de plusieurs nations pour en faire des catéchistes, et pour conférer les saints ordres à ceux qui persévereront dans la piété, et qui donneront des marques non-équivoques de leur vocation à l'état ecclésiastique, et que les maisons des missionnaires sont comme autant de petits séminaires; mais que pour former dans les Indes un clergé rempli de l'esprit ecclésiastique, ils ont besoin de directeurs tels qu'on en voit à Saint-Sulpice, et ils le prient, par le sang que J.-C. a versé pour tous les hommes, au nom de sa très sainte mère, protectrice des missions, et de saint Joseph qu'ils ont choisi pour pa-

tron ; par l'intérêt de l'église et le salut de tant d'âmes qui périsent faute de ministres qui leur enseignent la voie de la vérité, de ne pas leur refuser le secours qu'ils lui demandent. A ces motifs si touchants, ils ajoutent que M. Ollier, peu de temps avant sa mort, protesta à M. d'Héliopolis qu'il s'estimerait heureux s'il pouvait aller employer le reste de ses jours dans la mission du Tonquin.

On voit clairement que ces démarches des vicaires apostoliques n'avaient pour principes aucun intérêt particulier; qu'ils s'efforçaient d'attirer des ouvriers de toutes parts, parce que la moisson devenait de jour en jour plus abondante, et qu'ils étaient en trop petit nombre pour la recueillir.

L I V.

Retraite des prêtres et catéchistes tonquinois.

Dans le Tonquin, la guerre que le roi faisait en personne contre la Cochinchine, donna cette année quelque trêve aux chrétiens. MM. de Bourges et Deydier en profitèrent pour appeler auprès d'eux les prêtres et les catéchistes, et pour ranimer leur zèle par une retraite. Ils n'osèrent cependant les assembler dans leur maison d'Hien, où ils auraient été dans un danger évident d'être découverts; mais ils leur donnèrent rendez-vous dans une maison qu'on bâtit exprès pour les loger,

loger, auprès de celle d'un des prêtres français, située en lieu fort solitaire. Les fruits que produisirent leurs travaux, fut une épreuve constante de celui qu'ils avaient recueilli eux-mêmes dans ces saints exercices. Avant la fin du mois d'octobre, ils avaient baptisé cinq mille trois cent quatre-vingt-six personnes, ébranlé une grande multitude de gentils dans leur fausse religion, fait plusieurs catéchumènes qu'ils instruisaient, et probablement ce nombre s'accrut beaucoup pendant les deux derniers mois de cette année. Quand même la religion aurait été permise dans ce royaume, ces progrès de la foi auraient dû paraître merveilleux. Quel prodige n'était-ce pas de lui voir prendre de si grands accroissements, malgré les amendes pécuniaires et les cruelles bastonnades, dont étaient punis les chrétiens qu'on saisissait !

Après la fin de la campagne, lorsque le roi fut de retour à sa capitale, MM. Deydier et de Bourges allèrent le saluer et lui offrir des pré ents. Il les reçut avec bonté, et accorda de nouveau aux Français tous les priviléges dont jouissaient les Hollandais; mais ce bon accueil n'empêcha pas que les édits contre la religion ne fussent observés avec une extrême rigueur, et que la persécution contre les chrétiens, devenue plus violente, ne mît leur constance a de fréquentes épreuves. L'exemple de leurs pères et de leurs frères, dont un si grand nombre étaient

morts généreusement pour la défense de la foi, depuis que l'évangile avait été prêché dans ce royaume, leur faisait supporter avec une patience invincible, la perte de leurs biens et les plus rudes traitements.

L V.

M. de Berithe demande au pape la permission d'honorer de nouveaux martyrs.

Pour rendre cet exemple plus touchant et plus efficace, M. de Berithe supplia, avec les plus fortes instances, la sacrée congrégation, de demander au saint-père qu'il fût permis aux églises du Tonquin et de la Cochinchine d'honorer, par un culte public, ceux d'entre leurs enfants qui avaient donné leur vie pour J.-C., et du martyre desquels on avait fait des enquêtes très-exactes. Dix-sept séminaristes tonquinois ou cochinchinois, témoins oculaires de la mort de plusieurs de ces martyrs, et instruits par leurs parents des souffrances des autres, écrivirent aussi à la sacrée congrégation pour obtenir la même grâce, représentèrent aux cardinaux que le sang de ces généreux confesseurs avait souvent éteint le feu de la persécution, qu'il était devenu une semence féconde de chrétiens, et que les honneurs qu'on leur rendrait ne pouvaient manquer d'inspirer aux fidèles un nouveau courage pour affronter les tourments

et la mort, et aux païens des desirs efficaces d'embrasser le christianisme.

L V I.

Sacre de M. de Métellopolis.

Quoique M. Laneau ne fût pas encore sacré, écrivit en ce même temps au pape et aux cardinaux, pour les assurer de sa reconnaissance, de sa fidélité et de son obéissance envers le saint-siége. Une longue maladie, dont M. de Berithe fut attaqué, fit différer son sacre jusqu'au 25 de mars 1674, jour auquel tombait cette année la fête de Pâques. Pendant le carême, le prélat élu se prépara à sa consécration par un redoublement de zèle, avec lequel il alla annoncer les vérités du salut dans plusieurs villages voisins de la ville royale, et ensuite par les exercices d'une retraite. M. de Berithe le sacra. M. d'Héliopolis fut le seul évêque assistant; pour assister avec lui, il prit M. Chevreuil, qui, n'étant que simple prêtre, avait été rendu capable de ce ministère par les brefs d'Alexandre VII et de Clément IX, qui permettaient aux vicaires apostoliques de donner des successeurs à ceux d'entr'eux qui finiraient les premiers leurs jours. La cérémonie étant finie, les deux évêques, en vertu d'un bref particulier de Clément IX, donné le 4 juillet 1669, le déclarèrent vicaire apostolique de Nanquin, de tout le royeume et de la ville capitale de Siam.

M. Laneau se voyant chargé du salut des Siamois, et sachant qu'un prêtre qui prenait soin des fidèles de Tenasserin, les avait laissés, par sa mort, sans aucun secours spirituel, délibéra avec les deux autres vicaires apostoliques d'y envoyer un missionnaire. M. Perez leur parut le plus propre pour cette emploi. Il avait déjà travaillé quelque temps dans l'île de Jonsalan, voisine de Tenasserin. Il savait la langue, et était accoutumé à l'air de cette contrée, qui est malsain. Le ministre de Siam, à la prière de M. de Berithe, envoya ordre au gouverneur et aux mandarins de cette province, de le protéger et de ne pas souffrir qu'il fût inquiété dans ses fonctions. Il les y exerça avec une entière liberté, rendit de très-grands services à son troupeau, et le multiplia par la conversion de plusieurs idolâtres.

L V I I.

Missions ouvertes à Tenasserin et à Bancok.

Des chrétiens de différentes nations, qui habitaient dans un village vers l'embouchure de la grande rivière et peu éloigné de la ville de Bancok, étaient, de même que ceux de Tenasserin, sans pasteur et sans instruction. Le nouveau vicaire apostolique résolut d'y établir une résidence, obtint du roi un terrain pour y bâtir une église et une maison, s'y transporta lui-même, et ses travaux eu-

rent un si grand succès, qu'en peu de temps il y érigea une paroisse, sous le titre de l'Immaculée Conception. Comme dans ce lieu il n'y avait pas un seul Siamois qui eût été instruit des vérités de la foi, lorsque le vicaire apostolique y arriva, ce peuple tout idolâtre fit grand bruit, et se plaignit de ce qu'on voulait introduire dans leur village une religion étrangère, sans la permission du roi.

L V I I I.

Le roi de Siam permet à ses sujets d'embrasser le christianisme.

Ces plaintes et ces murmures donnèrent occasion aux vicaires apostoliques de présenter au roi une requête, par laquelle ils suppliaient sa majesté de permettre à ses sujets d'embrasser le christianisme; ce prince déclara de vive voix, dans une assemblée publique des grands de sa cour, qu'il laissait à tous ses sujets la liberté de se faire chrétiens, s'ils le voulaient. Il promit même en secret à M. de Berithe qu'avec le temps il permettrait, par un édit solennel, la prédication et l'exercice de la religion chrétienne dans tous ses états. Lorsque les païens du village où l'on avait érigé la nouvelle paroisse, apprirent que le roi s'était déclaré publiquement en faveur de la religion chrétienne, il se fit un changement admirable dans leurs cœurs; ces saintes vérités, qui leur avaient

d'abord paru si odieuses, ils les écoutèrent avec docilité. Le nombre des catéchumènes se multiplia de jour en jour, et dans deux mois, presque tout le village fut converti.

Tels furent les premiers fruits que la grâce fit produire à l'épiscopat de M. de Métellopolis. Pour les faire croître, il en confia le soin à M. de Chandebois, qui avait fait des progrès si étonnants dans l'étude de la langue siamoise, qu'en quatre mois il s'était rendu capable d'instruire et d'entendre les confessions. En l'établissant curé, il lui associa un autre missionnaire, qui devait le soulager dans ses fonctions. Ce nouvel établissement étant si bien affermi, le zélé prélat alla faire ailleurs la charge d'évangéliste, et voici quelles benédictions un missionnaire écrit que Dieu daigna répandre sur ses travaux. On commence, dit-il, à se détromper de l'opinion où l'on était, qu'il n'y avait presque rien à espérer touchant la conversion des Siamois; Dieu réservait cette moisson au temps présent. Les talapoins, les mandarins, les pauvres, les villages entiers, demandent le baptême avec grande ardeur; tous courent à la prédication avec une faim et une soif qui nous ravit, et j'espère que dans moins d'un an le nombre des adultes baptisés passera celui de mille. J'accompagne M. de Métellopolis, qui va baptiser, dans un seul endroit, plus de cent personnes; et de là il prétend aller ouvrir une nouvelle mission

où il ne trouvera pas moins de docilité que dans les autres. Je suis témoin des effets que produisent partout ses écrits et ses paroles, tant à la cour que dans les prisons de Siam et dans les campagnes, où il est reçu et écouté comme un ange descendu du ciel.

Les faveurs que le roi de Siam ne cessait de répandre sur les missionnaires, et le crédit qu'ils avaient à sa cour, ne contribuaient pas peu à les rendre si respectables à ses peuples. L'intérêt de la religion demandait qu'on n'oubliât rien pour se maintenir dans la bienveillance de ce généreux prince, et l'on appréhendait que si les présents du pape et du roi de France, que M d'Héliopolis avait été obligé de laisser à Bantan, lorsqu'il en partit en 1672, n'étaient bientôt apportés, ce retardement ne donnât occasion aux malintentionnés d'indisposer le cœur du roi; le moyen qui parut aux vicaires apostoliques le plus propre à prévenir cet inconvenient, fut de représenter au ministre d'état que la guerre étant allumée entre la France et la Hollande, on n'osait hasarder, sur un bâtiment français, les présents destinés pour le roi, de peur qu'ils ne fussent enlevés par les Hollandais, et qu'on serait contraint de les laisser long-temps à Bantan. Sur cet avis, le ministre, qui savait que le roi souhaitait passionnément de recevoir ces présents, fit partir, pour les aller prendre, un vaisseau

que l'on nomme en langue du pays, un jonq, et écrivit au ministre de Bantan, en son nom et au nom du roi son maître, pour le prier de faire passer, sous le nom des deux rois, tous les effets que les Français voudraient envoyer à Siam.

L I X.

Présents du pape et du roi de France, enlevés par les Hollandais.

Le ministre de Bantan étant mort avant que ces lettres fussent arrivées, sa veuve les porta au roi. Ce prince, pour obliger le roi de Siam, fit transporter dans son palais et charger par ses gens, dans le vaisseau siamois, tout ce que MM. Forget et Caime, missionnaires, voulurent envoyer; mais à peine le jonq était-il sorti du port, que des vaisseaux hollandais, instruits que sa charge appartenait aux Français, l'arrêtèrent, et sans craindre de choquer deux rois avec lesquels ils avaient des mesures à garder, enlevèrent tout ce qu'il portait. Ils s'attendaient de saisir aussi les deux missionnaires; mais sachant l'aversion que les Hollandais ont pour les prêtres de l'église romaine, et craignant quelque insulte de leur part, ils avaient pris une chaloupe pour suivre le jonq de loin, et ne s'y embarquer que quand ils auraient fait cinq ou six lieues en mer. L'ayant vu arrêter et piller, ils retournèrent promptement à terre, et allèrent se plaindre au roi. Le

capitaine et le pilote siamois vinrent le lendemain lui demander justice de la violence qu'on leur avait faite: mais le roi, qui ne voulait pas rompre avec les Hollandais, leur dit, pour toute réponse, que les Hollandais avaient une faiturie à Siam, et qu'il était facile à leur roi d'user de représailles. On ne sauva du pillage du jonq, qu'un coffre où était enfermée quelque argenterie pour l'usage des églises des Indes, une cassette où il y avait de l'argent monnayé, et quelques ballots de hardes. Le roi de Siam ayant appris par le retour de son vaisseau, ce qui s'était passé, s'en plaignit hautement et fit de grandes menaces aux agents de la faiturie hollandaise. Ils lui promirent d'écrire à Batavia pour faire rendre les présents; mais jamais on ne rendit qu'un corps saint que M. d'Héliopolis avait apporté de Rome et un miroir.

L X.

M. d'Héliopolis part pour le Tonquin.

Cette perte fut très-affligeante pour les vicaires apostoliques; mais ils furent encore plus sensibles à la perte de quelques autres présents achetés aux dépens de la mission pour le roi du Tonquin, qui furent enlevés avec ceux du roi de Siam. Depuis trois ans, on promettait à ce prince que des vaisseaux de la compagnie française, viendraient ouvrir

le commerce dans son royaume, et ne manqueraient pas de lui offrir des présents. Ce n'était que dans cette espérance qu'il souffrait MM. de Bourges et Deydier. Il y avait donc lieu de craindre que ce prince, irrité de ce qu'on ne lui tenait pas ce qu'on lui avait promis, ne chassât ces deux provicaires ; leur exil aurait été un coup fatal à cette florissante mission. Pour ne la point exposer à ce malheur, M. d'Héliopolis engagea un marchand français, qui avait à Siam une frégate assez bien équipée, à faire avec lui le voyage du Tonquin, et lui préta de l'argent pour la moitié de sa cargaison. Outre cela, il fit acheter à Siam ce qu'on y trouva de plus rare et de plus digne d'être présenté à ce monarque; et ayant obtenu son passe-port, il partit le 20 d'août. Les missionnaires et les prêtres du Tonquin, avertis par avance de tous ces préparatifs et de son prochain départ, travaillaient avec une nouvelle ferveur à avancer les affaires de la religion.

Malgré les obstacles secrets et publics que le démon opposait de tous côtés à l'œuvre de Dieu, les prêtres du pays, aidés de leurs catéchistes, baptisèrent cette année six cent quatre-vingt-dix infidèles, outre un grand nombre de catéchumènes qu'ils instruisaient. MM. de Bourges et Deydier n'osaient que rarement quitter leur maison d'Hien, et parmi environ cent catéchistes, dont cinquante avaient reçu les mineurs, ou du moins la

tonsure de la main de M. de Berithe, ils en avaient préparé vingt-cinq aux ordres sacrés.

L X I.

Il aborde aux Philippines.

Quelle consolation pour M. d'Héliopolis, s'il eût pû aborder au Tonquin, de trouver en si bon état cette église particulièrement confiée à son administration, et si bien disposée à profiter des grâces attachées à son ministère; mais des orages presque continuels lui rendirent inaccessible cette terre, après laquelle il soupirait depuis tant d'années; et sa frégate, après avoir échappé plusieurs fois d'un danger évident d'être engloutie dans les flots, pour se dérober à un naufrage inévitable, alla mouiller, le 19 octobre, dans un port des Philippines nommé Cabité, peu éloigné de Manile. La guerre qu'on croyait déclarée entre la France et l'Espagne, quoiqu'on n'en eût pas encore reçu des avis certains; un faux bruit qui s'était répandu qu'une puissante flotte française venait attaquer Manile; le voyage que M. Bouchard y avait fait, et qui avait donné lieu de soupçonner qu'il était un espion, rendirent fort suspecte l'arrivée de M. d'Héliopolis. L'archevêque, le gouverneur, et tous les officiers de justice, jugèrent qu'il était de leur devoir de s'assurer de sa personne, afin que si quelque dessein secret l'avait amené dans leurs îles, sa détention le mit hors

d'état de nuire aux intérêts de sa majesté catholique. Cependant, comme on n'avait que des soupçons et de faibles conjectures contre lui, on tempéra la rigueur avec laquelle on le traitait, par de grands égards pour sa dignité. Le grand-vicaire, accompagné de quatre auditeurs, vint le premier dans la frégate. Ayant examiné les patentes de M. d'Héliopolis, et reconnu qu'il était réellement évêque et vicaire apostolique, il fit enlever toutes ses hardes, de peur qu'elles ne fussent pillées ou confisquées, et le conduisit à terre. Les auditeurs dressèrent un inventaire de toutes les marchandises, les firent transporter dans les magasins du roi par droit de confiscation, s'emparèrent de la frégate, et mirent en prison le capitaine et le pilote.

L X I I.

Il est détenu prisonnier à Manile.

M. d'Héliopolis étant arrivé à Manile, fut conduit par le grand-vicaire au collége des jésuites. Ces révérends pères le reçurent avec beaucoup de politesse et d'honnêteté, avec de grands témoignages d'estime et de respect. Il dit lui-même dans son journal, qu'on ne pouvait rien ajouter aux soins et aux attentions qu'ils avaient pour lui; et que, quoique le gouverneur lui eût accordé la liberté d'aller prendre l'air où il voudrait, qu'il se trouvait si bien dans leur maison, qu'il n'avait pas la moindre envie d'aller chercher quelque diver-

tissement ailleurs. Ces bons traitements, qui adoucissaient sa détention, ne ralentirent point l'empressement avec lequel il travaillait à obtenir la liberté de se remettre en mer. Dès le 5 novembre, il alla rendre visite au gouverneur, qui le reçut très-bien, et lui rendit quelque temps après sa visite en grande cérémonie. Il voulut aussi visiter les auditeurs, qui étaient ses juges et ses parties; mais ils lui firent dire qu'il y aurait de grands inconvénients pour lui et pour eux, de se voir avant qu'on eût pris des mesures touchant son affaire, et ils ordonnèrent en même-temps qu'on lui ôtât toute communication, ou du moins qu'il ne fût permis à personne de lui parler, qu'un jésuite ne fût témoin de la conversation. Ne pouvant parler à ses juges, il prit le parti de leur écrire, et finit ses lettres en leur déclarant qu'il était prêt d'affirmer devant eux, s'il était nécessaire, que l'unique dessein de son voyage avait été d'aller au Tonquin pour satisfaire aux ordres du saint-siége. Ses lettres parurent avoir un bon succès. Le gouverneur lui répondit que les auditeurs cherchaient les moyens de satisfaire d'un côté à ce qu ils devaient à Dieu, à l'église et a sa personne; et de l'autre, à ce qu'ils devaient au roi d'Espagne leur maître. En effet, ils s'assemblèrent le jour suivant pour la troisième fois, mais ils ne décidèrent rien. M. d'Héliopolis conjectura, par cette irrésolution, que son affaire leur paraissait difficile, qu'elle tirerait en longueur, et qu'elle serait peut-être

renvoyée en Espagne. Sa conjecture ne fut que trop véritable. Ses juges, persuadés qu'il était évêque, qu'il était envoyé vicaire apostolique par le pape, qu'il avait été obligé, par le mauvais temps, de relâcher aux Philippines, étaient fort embarrassés à concilier les droits du saint-siége avec divers ordres donnés par les rois d'Espagne, auxquels ils ne pouvaient contrevenir, et qu'il était dangereux d'interpréter. Pour se tirer de ces difficultés, par un arrêt du 4 avril 1675, ils renvoyèrent la connaissance de cette affaire en Espagne, au conseil souverain des Indes, et firent signifier à M. d'Héliopolis qu'il lui serait permis, s'il voulait, d'y aller lui-même défendre sa cause.

L X I I I.

Son départ de Manile pour l'Espagne.

Ce prélat profita sans balancer de la permission qu'on lui donnait, et le premier juin il partit du port de Cabité pour le Mexique, sur un galion commandé par Don Antoine Nieto, qui, suivant l'ordre du gouverneur de Manile, lui fournit libéralement pendant le voyage, non-seulement toutes les choses nécessaires, mais encore tous les rafraîchissements qui pouvaient lui adoucir les incommodités inévitables sur la mer; et par un sentiment d'honnêteté peu ordinaire, lui prêta, sans intérêt, seize cents écus, qu'il promit de faire tenir de Manile au séminaire de Siam, qui avait un pressant besoin de ce secours.

L X I V.

Son arrivée au Mexique.

Leur navigation à travers l'Archipel de St.-Lazare, fut longue et périlleuse. Ils n'aboutirent au port d'Acapulco, dans le Mexique, que le 17 janvier 1676. L'archevêque de Mexique, qui tenait alors la place de vice-roi, ne fit aucune réponse à plusieurs lettres que M. d'Héliopolis lui écrivit; mais dans le mois d'avril on lui intima de sa part un ordre pour se rendre par terre à la Veracrux, et on lui donna en même-temps cinq cents écus pour les frais de son voyage, outre une pareille somme qu'on délivra à six gardes envoyés par l'archevêque pour l'accompagner, l'observer, et l'empêcher de passer ni par le Mexique, ni par aucune autre ville considérable. Quoique ses gardes le traitassent avec des manières si obligeantes, qu'il semblait qu'ils n'avaient été envoyés que pour le servir, les fatigues qu'il avait souffertes sur mer, et celles qu'il fallut essuyer dans ce voyage, le rendirent si faible qu'il fut contraint de s'arrêter quelques jours en route pour se reposer. Après dix-huit journées de marche, étant arrivé à un village nommé Xalapa, éloigné de la Veracrux d'environ vingt lieues, on lui ordonna, de la part du vice-roi, d'y demeurer dans un couvent que les pères de St. François ont en ce lieu, jusqu'au départ de la flotte qui devait faire voile pour l'Espagne. De quatre domestiques

qui le suivaient, on ne lui en laissa que deux; originaires des Indes. Les deux autres, qui étaient Français, furent conduits à la Veracrux, et mis en prison; et par surcroît d'affliction, le juge qui lui avait signifié ces ordres, lui déclara qu'il lui était expressément ordonné, par l'archevêque vice-roi, de visiter tous ses coffres, de saisir toutes ses lettres et tous ses papiers, et de les lui envoyer par un courrier.

Ce traitement lui parut fort rude; mais il devint bientôt une source de consolations. L'archevêque ayant examiné ses papiers, n'y trouva rien de suspect, rien qui ne fût très-édifiant. Le rapport avantageux que les six gardes qui l'avaient escorté lui firent de sa vertu, lui inspira une grande estime pour M. d'Héliopolis. En lui renvoyant ses papiers, il lui écrivit une lettre très-obligeante, lui promit de le recommander à ses amis en Espagne, où il l'allait faire passer avec toute la commodité et la décence que demandaient son mérite et son caractère d'évêque et de vicaire apostolique. Les effets surpassèrent les promesses. M. d'Héliopolis reçut cinq cents écus du trésor royal. L'amiral de la flotte leva l'ancre le 29 juin 1676. Après une fâcheuse navigation pendant plus de quarante jours, elle mouilla au port de la Havane

L X V.

Il passe à la Havane, aboutit à Cadis.

M. d'Héliopolis averti que M. l'amiral avait un ordre secret de ne pas permettre

qu'il mît pied à terre, le pria de le laisser dans le vaisseau jusqu'au départ. Environ soixante prisonniers français qui travaillaient aux fortifications de la ville, demandèrent instamment qu'il leur fût permis de se confesser à lui. L'amiral et le gouverneur de la place ayant conféré sur cela, agréèrent qu'il les écoutât. Il les confessa et les communia tous, avec la permission de l'ordinaire. La flotte se remit en mer le 24 août, et étant heureusement arrivée à la vue d'Espagne au commencement de novembre, l'amiral dépêcha une chaloupe pour porter à terre les paquets de la cour. Par la même voie, M. d'Héliopolis écrivait au roi, à la reine et au comte de Médelin, président du conseil souverain des Indes. Il écrivit aussi au nonce de sa sainteté, et le supplia de faire tenir à Rome, après en avoir fait la lecture, les lettres et les mémoires qu'il lui adressait, afin qu'il pût recevoir bientôt les ordres du saint-père et des cardinaux, sur la manière dont il devait se conduire dans une affaire où le saint-siége était si fort intéressé.

L X V I.

La cour d'Espagne lui fait un bon accueil.

Cependant la flotte ayant abordé à Cadis le 21 novembre, M. d'Héliopolis, par ordre de la chambe de la contractation, fut conduit à Séville, où il fut logé et entretenu aux dépens du roi par un ecclésiastique

plein d'honneur et de piété. C'est là qu'il reçut de M. le comte de Médelin, une réponse très-obligeante : « J'ai appris, lui dit ce seigneur, votre arrivée en Espagne avec d'autant plus de joie, que j'avais su avec douleur que les ministres de sa majesté dans les Philippines, n'avaient pas eu toute la considération qu'ils devaient à la dignité de votre caractère, au mérite de votre personne, et au zèle ardent qui vous fait essuyer depuis tant d'années de si grands travaux pour le service de Dieu et la conversion des infidèles. Les avis que j'ai reçus de la cour de Rome, si honorables pour vous, augmentaient ma vénération pour vos vertus. Votre voyage en Espagne me fait beaucoup de plaisir, par l'occasion qu'il me fait naître de vous rendre mes services. » M. de Médelin joignit à cette lettre un ordre pour lui faire toucher trois cents écus. M. le nonce l'assura en même-temps, par sa réponse, qu'il agissait avec empressement pour lui obtenir la liberté de venir à Madrid, et ajouta qu'il n'épargnerait rien, dès qu'il y serait arrivé, pour le servir efficacement, afin qu'ayant effacé les taches des crimes qu'on lui imputait, la pureté de son innocence pût paraître dans tout son éclat. Ces prétendus crimes, dont parle M. le nonce, avaient été imputés à M. d'Héliopolis par des lettres écrites des Philippines, mais celles que l'archevêque de Mexique avait écrites en sa faveur empêchèrent qu'on n'y ajoutât foi.

L X V I I.

Son innocence est reconnue.

La permission d'aller à Madrid lui fut bientôt accordée. On lui marqua son logement, comme il l'avait demandé, chez les religieux trinitaires, et on lui assigna cent écus par mois pour sa dépense. Le pape, déja instruit de sa détention aux Philippines, et ne sachant pas son arrivée en Espagne, écrivit le 28 novembre un bref à sa majesté catholique, dans lequel il la sollicitait, par les motifs les plus touchants et les plus saints, d'ordonner à ses ministres dans les îles de mettre en liberté son vicaire apostolique, et de lui permettre de continuer son voyage au Tonquin, où le saint-siége l'envoyait. Ce bref rendu au roi par le nonce, produisit un très-bon effet. Ainsi toutes choses tournaient à la satisfaction de M. d'Héliopolis. L'espérance qu'il conçut d'être bientôt hors de cour et procès ne fut pas trompée. Le conseil souverain des Indes s'assembla plusieurs fois extraordinairement pour l'expédier. Dès le commencement du mois de mars son affaire fut terminée. L'arrêt du conseil le déchargeait parfaitement de toutes les accusations portées contre lui, et ordonnait que le capitaine de la frégate et tous les Français retenus prisonniers à Manile, seraient mis en liberté. Pour ce qui regardait le bâtiment et

les marchandises dont il était chargé, on les retint par droit de représailles, quoiqu'on eût prouvé par des pièces authentiques que la moitié de la cargaison appartenait à la mission.

LXVIII.

D'Espagne il se rend à Rome.

D'ailleurs M. d'Héliopolis n'eut pas moins à se louer de la libéralité que de l'équité du roi d'Espagne. Sa majesté lui fit remettre cinq cents écus pour aller à Rome. Il ne tarda pas d'en prendre le chemin par Bayonne, Toulon et Livourne. En traversant la France, il visita plusieurs évêques. Ces visites l'arrêtèrent quelques temps, et il n'arriva à Rome que le 5 juin 1677; sa venue causa une grande joie au saint-père (1) et au sacré-collége. Sa sainteté envoya un bref au roi d'Espagne pour le remercier de la prompte justice et des grâces qu'il avait faites à cet évêque. Sa sainteté en même-temps envoya un autre bref à l'archevêque de Manile, par lequel elle déclarait que les auteurs de la détention de M. d'Héliopolis et tous leurs complices, avaient encouru les censures ecclésiastiques, et donnait pouvoir à ce prélat de les en absoudre: mais lorsque ce bref arriva aux Philippines, ils étaient presque tous morts; ce que plusieurs personnes

(1) Innocent XI, qui avait succédé à Clément X, mort le 22 juillet 1676.

regarderont comme un châtiment visible de la justice divine.

L X I X.

Prison et mort de M. de Chamesson à Golconde.

Si le voyage de M. d'Héliopolis fut malheureux, celui de M. de Chamesson fut encore infiniment plus triste. Quatre mois après que M. d'Héliopolis fut arrivé à Siam, en 1673, les vicaires apostoliques, ne pouvant diminuer le nombre des prêtres sans nuire aux intérêts de la religion, proposèrent à ce fervent gentilhomme français, de retourner en Europe pour y négocier des affaires qu'on lui communiqua. Malgré la répugnance qu'il avait à quitter Siam et un vif pressentiment qu'il mourrait en chemin, il partit dans le mois d'octobre, s'embarqua à Mergui sur un vaisseau du roi de Siam, en mars 1674, et aborda à Masulipatan le 15 avril. Cette ville appartient au roi de Golconde, qui était alors fort irrité contre les Français a cause de la prise de la ville de Saint-Thomé, qu'une escadre française lui avait enlevée et qu'il assiégait dans ce temps-là. Outre ces fâcheuses nouvelles, M. de Chamesson, arrivé dans le port, apprit que le chef de la faiturie de France à Masulipatan venait d'être assassiné par ordre du gouverneur; que trois Français qui l'avaient voulu défendre, avaient été blessés et mis aux fers, que dix autres avaient sauvé leur liberté et leur vie,

en prenant la fuite sur une barque hollandaise dont ils s'étaient emparés, et que pas un seul Français ne paraissait plus dans la ville. Le danger où il se voyait, lui fit prendre la résolution de ne point sortir du vaisseau, comptant que la protection du roi de Siam, dont il portait des ordres au chef de la faiturie que ce prince avait à Masulipatan, le mettrait en sûreté. Mais ce chef et tous les officiers siamois vinrent l'assurer sur leur tête qu'il n'y avait rien à craindre pour lui dans la faiturie. Pressé par les vives instances du facteur, après avoir mis en sûreté les paquets de lettres qu'il portait pour Rome et pour la France, il s'abandonna enfin tout triste entre ses mains et se mit avec lui dans une chaloupe. En touchant au rivage, il fut effrayé d'y voir un grand nombre de soldats; mais le facteur le fit passer à travers ces troupes, sans qu'on lui fît la moindre insulte, et le conduisit à la faiturie du roi son maître. Ce facteur et les officiers siamois le présentèrent ensuite au gouverneur, qui lui permit d'aller par-tout en liberté; mais cette permission était un piége qu'il lui tendait. Il n'osait le faire saisir par violence dans la faiturie du roi de Siam, avec lequel le roi de Golconde était en paix, et il présumait que la liberté qu'il lui laissait entière, pourait bien lui inspirer d'aller loger ailleurs. Il ne se trompa point. Comme il n'y avait dans la faiturie siamoise que des mahométans ou

des idolâtres, il alla voir un religieux augustin, qui prenait soin des chrétiens de la ville et de ceux des environs, lequel n'osant loger un étranger chez lui, se contenta de l'accompagner chez une personne à laquelle M. de Chamesson avait rendu des services considérables à Siam, et qui lui donna volontiers un logement dans sa maison; mais le séjour qu'il y fit ne fut pas long. Le 22 avril, qui était un dimanche, étant revenu de la messe où il avait communié selon sa coutume, il fut averti par un inconnu d'aller à la douane, où l'on avait apporté son coffre. En y arrivant, il fut fort surpris d'y trouver le gouverneur, qui ne lui dit pas un seul mot de ses hardes, mais lui déclara qu'il fallait aller à Golconde faire des présents au roi; et sans daigner écouter ses raisons, le fit saisir par des soldats, auxquels il ordonna de le conduire avec ses deux domestiques, à une lieu de la ville, dans une maison où l'on avait déjà enfermé les trois Français qui avaient été blessés, quand le chef de la faiturie française fut assassiné. Là, on les mit aux fers, et on leur donna pour prison un ciel ouvert où ils étaient exposés à toutes les injures de l'air, et ne recevaient des aliments qu'autant qu'il en fallait pour ne pas mourir de faim.

Cependant le perfide gouverneur qui avait enlevé à M. Chamesson tout l'argent qu'il avait sur lui, s'empara de ses hardes, et lui fit dire qu'il ne lui rendrait sa liberté que quand

il lui aurait fait compter quatre mille écus. M. de Chamesson n'ayant rien répondu à une proposition si déraisonnable, on lui ôta un de ses domestiques, qui était un jeune Cochinchinois, âgé de treize ans, qu'il avait très-bien élevé dans la connaissance de la religion et dans la piété. Cette séparation fut encore plus affligeante pour le maître que pour le disciple; il jugea que les Maures ne lui enlevaient cet enfant que dans le dessein de le pervertir. Effectivement ils n'épargnèrent ni caresses ni promesses pour le gagner : ils lui parlèrent de l'alcoran avec de grands éloges, et de l'évangile avec le dernier mépris. Des ministres de la secte mahométane, que le gouverneur avait fait venir chez lui, employèrent toute leur adresse pour le séduire; mais le voyant toujours constant dans sa foi, on lui arracha ses habits, on le livra à des bourreaux qui lui déchirèrent le corps à coups de fouets. Ce cruel supplice, trois fois réitéré, n'ébranla point sa constance : on l'aurait fait mourir sous les coups, et on ne lui laissa la vie que pour ne pas perdre sa rançon. Dans la suite, des marchands français le rachetèrent, et le renvoyèrent à Siam.

M. de Chamesson et ses compagnons ne furent pas traités moins cruellement. Couverts d'habits déchirés, chargés de chaînes, on les fit partir le 2 mai pour Golconde. Pendant plus de trente journées qu'ils firent à travers des campagnes désertes, des forêts remplies de

bêtes

bêtes farouches, et des sables brûlants, exposés à la faim, à la soif, aux orages, à des chaleurs insupportables, à des vents meurtriers, aux railleries et aux insultes de la populace dans tous les lieux où ils passaient; ils arrivèrent, demi-morts, le 4 juin, à la ville royale. La fin de leur voyage n'adoucit point leurs peines. D'abord on les conduisit à la principale place, où le peuple, les prenant pour des voleurs, leur fit les plus-sanglantes avanies. De là on les conduisit devant le prévôt, comme pour les faire condamner et exécuter. Ensuite on leur envoya des prêtres mahométants, pour tâcher de les faire apostasier. Enfin on les fit passer par diverses prisons, où ils éprouvèrent tout ce que les plus noirs cachots peuvent avoir de triste et d'affreux. M. de Chamesson, par l'exemple de sa patience et par ses exhortations, consolait les compagnons de sa misère, et les excitait à faire un saint uasge de leurs souffrances. Pour lui, il n'avait d'autre consolateur que Dieu seul. Dans la dernière prison, où il se trouva parmi un grand nombre de voleurs, d'assassins, d'hommes infâmes, abandonnés aux crimes les plus énormes et la plupart atteints de maladies horribles, il eut une occasion particulière de pratiquer la charité. Un des Français qui étaient venus avec lui, fut attaqué d'une maladie violente. La puanteur des plaies et un flux continuel, dont il était atteint, ne l'empêchèrent pas de se rendre son infirmier.

De dix-huit deniers qu'on lui donnait par jour pour sa subsistance, il en sacrifia douze pour obtenir des gardes la permission de transporter son malade dans un endroit moins incommode. Il ne le quittait que le soir, lorsqu'il était obligé de rentrer dans la prison pour y coucher. Ce malade n'avait ni crainte de Dieu, ni religion. La charité de son infirmier le toucha. Ses prières, sans doute, lui attirèrent de Dieu des grâces extraordinaires. Il rentra en lui-même, reconnut que les maux qu'il souffrait, étaient la peine de ses péchés, en conçut un douloureux repentir, promit à Dieu de se faire religieux, s'il recouvrait sa santé, et mourut avec de grands sentiments de pénitence.

Monsieur de Chamesson n'aurait pas tardé de le suivre, si un chirurgien français, nommé d'Estremont, que son habileté à guérir les blessures des soldats, avait mis en crédit auprès du roi de Golconde, n'eût obtenu sa liberté. Il le tira de prison et le logea fort commodément dans une maison d'un de ses amis. L'état où tant de souffrances l'avaient réduit, était digne de compassion; son corps n'était qu'un squelette: un flux de sang le tourmentait nuit et jour. Cependant le charitable chirurgien ne désespérait pas de sa guérison, parce qu'il n'avait point de fièvre; mais tous les remèdes qu'il lui donna ne firent aucun effet. Le malade s'affaiblit insensiblement, et se voyant proche de la mort, il

reçut tous ses sacrements par un religieux augustin, qui l'assista jusqu'au dernier soupir, et enterra son corps dans sa chapelle. Il mourut le 25 d'août, et l'on n'apprit sa mort à Siam qu'à la fin de novembre; elle causa une douleur très-vive à tout le séminaire, qui avait été témoin oculaire de sa vertu. Un missionnaire qui avait fait avec lui le voyage de l'Europe aux Indes, ne fait pas difficulté de dire qu'il a vécu, et qu'il est mort en saint; que les souffrances que les mahométants lui avaient fait endurer en haine de la foi, et celles que la charité pour le prochain lui a fait embrasser, lui ont mérité le glorieux nom de confesseur de J.-C., et l'ont rendu participant de la gloire des martyrs. Une mort si précieuse fut le fruit d'une vie d'oraison, de travail, de mortification, de retraite, d'une parfaite résignation à la volonté de Dieu, et de la pratique de toutes les vertus chrétiennes, qu'on avait toujours admirées dans M. de Chamesson-de-Foissy, depuis qu'il eût renoncé au monde et pris le parti de la dévotion.

Fin du cinquième Livre.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

L'arrivée de MM. Bouchard et Courtaulin à la Cochinchine met les missionnaires en danger.

DANS le cours de cette même année, à la Cochinchine, les missionnaires se virent en danger de perdre la faveur du ministre et les bonnes grâces du roi, et même d'être exilés ou de perdre la vie. Voici à quelles occasions. Pendant la maladie de M. Vachet, les trois prêtres du pays désespérant de sa vie et voyant M. Mahot fort infirme, sans en parler ni à l'un ni à l'autre, envoyèrent une barque à Siam pour demander du secours à M. de Berithe. Ce prélat, résolu d'aller lui-même secourir ses ouailles, demanda un passe-port au roi de Siam; mais ce prince lui répondit qu'il avait un dessein qu'il lui communiquerait et qu'il ne pouvait lui permettre de s'éloigner. Ce refus détermina le prélat à faire partir MM, de Courtaulin et Bouchard pour la Cochinchine, dans le mois de juin 1674, par la barque que les prêtres anamistes avaient

secrettement envoyée. L'arrivée de ces deux missionnaires surprit extrêmement MM. Vachet et Mahot. Ils craignaient, avec raison que ces deux étrangers, introduits dans le royaume par des mariniers du pays, qui en étaient sortis pour les aller prendre à Siam sans la permission du roi et contre les lois expresses de l'état, ne fournissent un prétexte aux ennemis de la religion d'exciter une persécution contr'eux et contre tous les chrétiens. Pour prévenir ce malheur, M. Vachet (1) recommanda à M. Mahot de faire cacher M. Bouchard, et il alla présenter M. de Courtaulin au ministre, comme un homme que M. de Berithe lui avait envoyé pour le secourir dans sa maladie. Le ministre le reçut avec bonté et permit qu'il demeurât dans le royaume

I I.

Église bâtie et bientôt détruite à Faifo.

Ce bon accueil et les heureuses dispositions que le roi faisait paraître par rapport à la religion, persuadèrent à M. de Courtaulin qu'il pouvait sans crainte bâtir une église à Faifo, proche la maison des missionnaires. Les principaux chrétiens et ses confrères lui représentèrent envain le danger où il s'exposait par un zèle peu mesuré, il persista dans son en-

(1) Ce récit est tiré des mémoires de M. Vachet, qu'on n'avait pas à Paris, quand les relations furent imprimées.

treprise, se servit de l'autorité de grand vicaire que M. de Berithe lui avait donnée pour arrêter les oppositions que les autres missionnaires et les prêtres cochinchinois voulaient lui faire, fit mettre la main à l'œuvre, et éleva le bâtiment qu'il s'était proposé.

III.

Requêtes présentées au roi de la Cochinchine contre les missionnaires.

Un Chinois qui voulait rétablir un temple des idoles, présenta, peu de temps après, une requête avec le plan de cette église, en demandant la démolition et les matériaux pour son temple. Cette requête fut remise au premier ministre, qui envoya son secrétaire avec des soldats pour renverser cette édifice ; mais ce secrétaire, ami des missionnaires, tourna favorablement cette affaire, dit à son maître que ce n'était qu'une salle où les missionnaires pansaient un grand nombre de pauvres malades. Le ministre, quoique parfaitement instruit de ce qu'il en était, se contenta de cette raison, et l'église ne fut point démolie. La mère de ce seigneur, dont le frère avait été guéri d'une grande maladie par un remède que M. Vachet lui avait donné, employa tout son crédit auprès de son fils pour le rendre favorable aux missionnaires. Le Chinois qui avait présenté la requête, avoua, en présence de M. Vachet, d'un capitaine et du secré-

taire, que Jean-de-la-Croix la lui avait donnée toute dressée, l'avait excité à la présenter, et lui avait promis une récompense, si l'affaire réussissait. Jean-de-la-Croix voyant qu'elle n'avait point eu le succès qu'il en attendait, présenta lui-même une nouvelle requête au roi capable de perdre tous les chrétiens du royaume.

Il accusait M. Vachet d'avoir, de sa seule autorité, envoyé une barque à Siam; qu'elle avait à son retour amené deux missionnaires français, qui s'étaient écartés dans les provinces avec deux Tonquinois, appelés François et Joseph, déguisés en domestiques, qui avaient été élevés dans le séminaire de Siam, et qui venaient observer les endroits faibles du royaume pour en donner avis au roi du Tonquin; qu'on instruisait dans le séminaire de Siam plusieurs jeunes Cochinchinois enlevés du royaume malgré les défenses; que M. Vachet avait de grandes relations avec les prêtres et les marchands français qui étaient au Tonquin; qu'un évêque français était déjà venu furtivement dans la Cochinchine; qu'il avait été auparavant au Tonquin, où il avait fait des prêtres, des clercs et des religieux; qu'il avait fait la même chose dans le royaume pour fomenter une révolte. Le délateur ajouta qu'après cette déclaration on ne pourrait lui imputer les malheurs qui menaçaient l'état.

I V.

Mariniers saisis. Commissaires rendus favorables.

Le roi le remercia d'un avis si important, et lui protesta qu'il punirait des crimes si énormes comme ils le méritaient. Effectivement une seule de ces accusations suffisait pour faire trancher la tête à tous les missionnaires, et pour exciter une cruelle persécution. Le général des armées et le chancelier furent chargés d'envoyer des commissaires à Nuocman pour saisir les mariniers qui avaient amené MM. Bouchard et de Courtaulin. Six furent arrêtés, et par la violence de la question, ils avouèrent tout ce qu'on voulut. Un catéchiste, qui sans être connu avait tout vu et tout entendu, fit une diligence incroyable pour en avertir M. Vachet. Ce missionnaire alla au-devant des commissaires pour leur épargner, leur dit-il, la peine de le venir prendre. Il trouva le moyen de les gagner; ils lui avouèrent qu'ils étaient chrétiens, quoiqu'ils n'osassent fréquenter les églises, et qu'ils étaient prêts à faire le rapport le plus favorable à la religion. Voici à-peu-près comment ils le dressèrent.

Ils dirent que les mariniers avaient déclaré qu'étant sortis de Natlang pour aller à la pêche, la furieuse tempête qui avait fait périr tant de barques l'année passée, les

avait portés sur les côtes de Camboge, d'où ne pouvant, en cette saison, retourner à la Cochinchine, ils avaient été contraints d'aller à Siam, où ils avaient abordé demi-morts de faim; qu'un évêque français, logé dans le camp des Cochinchinois, les avait reçus dans sa maison, les avait protégés auprès du roi, et leur avait donné deux catis d'argent pour conduire à la Cochinchine deux de ses prêtres qu'il envoyait, disait-il, pour secourir un de ses missionnaires qui y était grièvement malade; qu'il était vrai qu'ils avaient vu et connu à Siam deux Tonquinois mariés à deux Cochinchinoises, lesquels avaient été élevés dans le séminaire, mais qui y étaient venus si jeunes qu'à peine se souvenaient-ils de leur pays. A cette déclaration les commissaires ajoutaient que c'était tout ce qu'ils avaient pu tirer des mariniers par les tortures les plus violentes, qu'ils avaient fait réitérer. M. Vachet leur promit la protection du gouverneur et du premier ministre, prit copie du rapport et l'alla présenter au gouverneur, qui fut piqué de ce que cette affaire ne lui avait point été communiquée, ni au ministre son ami. Il partit sur-le-champ pour s'aboucher avec lui, et ils allèrent ensemble au palais pour prévenir le général et le chancelier.

Tandis qu'ils leur parlaient, les commissaires et les six prisonniers se présentèrent et firent exactement le même rapport, en répondant au chancelier, qui les interrogea

sur cela ; le ministre dit qu'il était si assuré de la fidélité du prêtre français, qu'il voulait bien être sa caution. L'heure de l'audience étant venue, dès que le roi parut sur son trône, son chancelier lui présenta le rapport des commissaires. Sa majesté l'ayant lu avec beaucoup d'attention : il n'est donc pas vrai, dit-elle, que les deux Tonquinois soient entrés dans le royaume. Les quatre grands officiers l'assurèrent que ce n'était qu'une pure calomnie pour perdre des innocents, et en effet ils n'y étaient point venus. Le roi, sans autre information, loua la générosité de l'évêque français qui avait protégé et reçu dans sa mai on, ses sujets, qu'on aurait pu faire esclaves comme des gens sans aveu. Ayant ensuite jeté les yeux sur les mariniers, il les menaça de les faire mourir s'ils osaient sortir de son royaume sans sa permission ; et se laissant toucher de compassion à la vue de leurs plaies, qui étaient encore toutes sanglantes, il leur fit donner de l'argent, les exempta pour trois ans des tributs ordinaires et les renvoya en liberté.

V.

Le ministre de la Cochinchine protecteur de M. Vachet.

Le succès de cette affaire si dangereuse montre bien que le cœur des rois est entre les main de Dieu, qu'il les tourne et les

dispose comme il lui plaît. Le ministre appela M. Vachet chez lui, lui fit une sévère réprimande, et s'étant radouci un moment après, il voulut savoir si les missionnaires de la Cochinchine n'avaient point de relations avec ceux du Tonquin. M. Vachet le satisfit si parfaitement sur toutes ses demandes, que le ministre charmé de la manière ingénue et naïve de ses réponses, lui dit: Tant que je vivrai, vous n'aurez rien à craindre.

Avertissez-moi promptement dès que vous serez menacé, je veux que vos amis de Faifo, qui sont sans doute dans de terribles alarmes, soient consolés en vous voyant revenir glorieux. Je vais vous donner un de mes capitaines avec des soldats qui précéderont les filets dans lesquels vous serez porté, afin que par cette marque de distinction les Japonois, les Chinois et les Cochinchinois voyent que vous ne m'êtes pas indifférent. M. Vachet traversa tout Faifo dans cette équipage. On peut penser quelle fut la confusion de ses ennemis et la joie des chrétiens; mais le plus grand sujet de consolation fut la conversion des deux commissaires, qui depuis long-temps ne pratiquaient aucun exercice de la religion. Ils entrèrent dans les voies de la pénitence, firent baptiser leurs femmes et leurs enfants, et se soumirent à tout ce qui leur fut prescrit pour réparer le scandale qu'ils avaient donné, et pour se relever de leur chûte. M. de Courtaulin, au

qualité de vicaire-général, ordonna un jour de jeûne et de prière à toutes les églises pour remercier Dieu, la sainte Vierge et saint Joseph, patron des missions, de les avoir tirés d'un danger si affreux.

V I.

M. Mahot baptise un fils du second prince.

Les dispositions du roi et de toute la cour étant si favorables pour la religion, il était d'une extrême importance d'en profiter, et de faire venir incessamment M. de Berithe dans le royaume. On savait que Ouphuma envoyait tous les ans des vaisseaux à Siam et aux côtes voisines. M. Mahot était demeuré dans la ville royale, pour prier ce ministre, lorsqu'il en ferait partir quelqu'un, d'ordonner qu'on permît à M. de Berithe de s'embarquer dans son navire lorsqu'il reviendrait : mais avant qu'on parlât d'aucun embarquement, ce missionnaire fut mandé pour aller à deux lieues de la cour baptiser un enfant du second prince, âgé de cinq ans, et malade depuis cinq ou six mois. Il le baptisa avec le consentement du prince et de la princesse, en présence de son grand-père et de sa grand'mère du côté maternel. Le baptême, en lui donnant la vie de l'âme, lui rendit la santé du corps. Toute la famille en fut transportée de joie; le grand-père qui était un des premiers seigneurs du

royaume, permit à ce missionnaire de faire toutes ses fonctions, et aux chrétiens de s'assembler pour recevoir les sacrements. La grand'-mère, bonne chrétienne, assistait tous les jours à la messe; le missionnaire et les principaux chrétiens étaient nourris chez ce mandarin. Huit jours s'étant écoulés, le petit prince fut attaqué de nouvelles douleurs: on s'en alarma, on craignit une rechûte. Un médecin gentil prit cette occasion pour parler contre les chrétiens. Il dit que leurs assemblées avaient attiré ce fâcheux accident, et s'engagea à guérir le malade dans trois jours. Le grand-père crut trop légèrement cet imposteur; les missionnaires et les chrétiens se retirérent. On fit des sacrifices au démon; on épuisa toutes les superstitions payennes, mais au bout de trois jours l'enfant se trouva plus mal. Le grand-père, détrompé, chassa l'imposteur, appela un médecin chrétien, qui guérit heureusement cet enfant par un seul remède.

V I I.

Punition d'un persécuteur de l'église.

Cette même année 1674, deux autres événements que je vais raconter, firent beaucoup d'honneur à la religion. Nous avons dit qu'en 1673, le gouverneur de Quanghia avait fait mettre quatre prêtres en prison et persécuté cruellement des chrétiens. Dieu permit qu'il exerçât d'autres vexations et d'autres cruautés

envers les païens mêmes. Ils en portèrent leurs plaintes au roi, qui lui ôta son gouvernement, le fit mettre aux fers avec sa femme, son frère et ses enfants. Ils furent ensuite exposés dans la place publique à la dérision du peuple, condamnés à payer une amende de dix mille écus, à être dégradés et à avoir les doigts coupés. Le gouverneur ne pouvant survivre à un châtiment si ignominieux, se pendit ; son frère tomba dans une démence si furieuse qu'on le croyait démoniaque, et son fils aîné prit le parti de devenir vagabond.

VIII.

Martyre d'un chrétien.

Cette punition si terrible, dont Dieu frappa ce persécuteur de son église, n'empêcha point que le gouverneur de la province de Cham, où est située la ville de Faifo, ne fit arrêter un des principaux chrétiens, nommé Dominique Thuhap, qui était fort riche et élevé à une charge égale à la sienne. Cette égalité avait apparemment excité sa jalousie, et il se servit du prétexte de la religion pour perdre un homme qu'il haïssait comme son concurrent et son ennemi. Il le fit comparaître devant son tribunal, l'interrogea sur sa croyance. Dominique confessa généreusement le nom de J.-C. au péril de sa vie. Dès le lendemain, le gouverneur partit pour la cour, produisit les marques de christianisme qu'on

avait trouvées chez lui, et le procès-verbal de son interrogatoire. Le roi qui avait choisi la fille de ce gouverneur pour la donner en mariage à un de ses fils, par une complaisance injuste, lui sacrifia la vie de cet innocent. Accusé par son ennemi, il fut condamné sans autre forme de procès à être décapité : la sentence fut exécutée le premier novembre. Sa femme et ses enfants l'accompagnèrent au lieu du supplice. La vue de ces objets si touchants n'attendrit point son cœur. Il se mit à genoux, présenta sa tête au bourreau en prononçant le nom de J.-C. et de Marie, et en y ajoutant cette courte prière : « Vierge sainte, saints anges, tous les saints, recevez mon âme. » Le bourreau manqua son coup, et fut obligé de lui scier le col, pendant que le martyr ne cessait de prier. Les chrétiens louèrent Dieu qui lui avait, par sa grâce, inspiré une constance si héroïque; les gentils même ne purent s'empêcher de l'admirer. Le fils aîné du roi, qui était chrétien dans le cœur, convaincu de son innocence, voulait lui sauver la vie ; mais les officiers qu'il envoya pour suspendre l'exécution, arrivèrent trop tard ; et lorsqu'il apprit qu'il avait été exécuté, il dit hautement : « ce n'est pas pour expier ses concussions et ses violences qu'il a perdu la vie, c'est pour soutenir la loi du vrai Dieu. Il est bien heureux. »

I X.

Visites apostoliques dans plusieurs églises.

Le révérend père Barthélemy Acosta, jésuite, sans craindre le danger où il s'exposait d'être saisi et maltraité par les soldats, se rendit au lieu du supplice pour encourager le martyr par sa présence, et s'il eût été nécessaire, par ses exhortations. Le gouverneur ayant su que des mariniers l'avaient conduit dans un bateau, les fit arrêter; mais ayant reconnu qu'ils étaient Japonois, il les renvoya sans punition. Quinze ou vingt chrétiens cochinchinois qui avaient été présents à ce triste spectacle, n'en furent pas traités avec tant de clémence. Le gouverneur les condamna à une grosse somme, et à avoir les cheveux coupés pour marque d'infamie, et à être rudement batonnés, parce, disait-il, qu'ils étaient venus honorer un homme que le roi avait jugé digne du dernier supplice. D'autres officiers qui vexaient les chrétiens sans ordre de la cour, furent réprimés par l'autorité du roi. M. Mahot, ayant obtenu la permission d'aller à Natlang, visita un grand nombre d'églises, entr'autres celles des petites îles de Culao et de Bodai, où aucun prêtre n'avait mis le pied depuis long-temps. Il administra les sacrements à ceux qu'il trouva disposés; engagea plusieurs qui étaient tombés, à renverser le petit autel

qu'ils avaient dressé au démon dans leurs maisons, et à rentrer dans l'église par la pénitence. En chemin faisant, il se joignit à M. de Courtaulin; ils continuèrent ensemble la visite de la plus grande partie des églises du royaume, et se rendirent à la cour, où le ministre voulut avoir avec eux un long entretien sur la religion, dont il parut fort satisfait. Revenus à Faifo, ils y trouvèrent M. Vachet en grand crédit parmi les chrétiens et même parmi les infidèles. Tout le monde le respectait depuis son retour si honorable de la cour, comme une créature du ministre Ouphuma, gendre du roi. L'appui de ce puissant protecteur et la liberté de conscience que le roi avait donnée, rendirent cette année les conversions très-nombreuses. Les quatre missionnaires avec les prêtres du pays, baptisèrent trois à quatre mille idolâtres; et si le prêtre Joseph n'eût succombé sous le poids du travail et perdu la vie, il y a apparence que la moisson eût été encore plus abondante.

L'année 1675 fut encore plus avantageuse à la mission de la Cochinchine, que n'avait été la précédente. Dans le mois de mars, Ouphuma envoya ordre à MM. Vachet et Mahot de venir à la cour. Ils s'y rendirent en diligence, et furent agréablement surpris d'entendre de la bouche de ce ministre qu'il allait faire partir un vaisseau pour Siam; que le roi consentait que M. de Berithe vint dans

son royaume, qu'il laissait à leur choix de s'embarquer sur son navire pour aller prendre ce prélat, ou de l'attendre à Faifo. Ils prirent le parti d'aller chercher le vicaire apostolique. Ouphuma leur fit expédier un passeport en bonne forme. Le capitaine du vaisseau et le secrétaire nommé Dominique, refusèrent de recevoir leurs hardes, leurs provisions et deux domestiques, disant que le passe-port n'était que pour leur personne. On termina ce différend en donnant une certaine somme. Le 27 mars ils sortirent du port, et en 17 jours de navigation, ils aboutirent à Siam.

X.

Le roi de Siam donne audience à M. de Berithe.

M. de Berithe voulant profiter de cette conjoncture pour le bien de la religion, demanda une audience au roi de Siam, pour informer sa majesté de la permission que le roi de la Cochinchine lui accordait, d'aller, de résider et de prêcher l'évangile dans ses états. Il supplia de nouveau sa majesté siamoise, de lui donner un passe-port pour se rendre à la cour de ce prince, par le retour du vaisseau de son ministre, et dans la suite de l'audience il la conjura, par toutes les bontés dont elle l'honorait, de permettre aux missionnaires, par une déclaration publique, d'annoncer les

vérités de salut dans son royaume, et de donner à ses sujets la liberté d'embrasser le christianisme, comme le roi de la Cochinchine l'avait donnée aux siens. Le roi de Siam qui chérissait M. de Berithe et qui ne voulait pas qu'il quittât sa cour, sans lui parler du passe-port, lui répondit que la déclaration qu'il demandait était une affaire de grande conséquence ; qu'il fallait examiner mûrement de quelle manière il convenait de la donner, et qu'il lui ferait savoir ce qu'il aurait résolu sur cela.

Quelques jours après cette audience, un mandarin vint sonder les dispositions de M. de Berithe sur son voyage à la Cochinchine, et lui témoigna que le roi lui permettrait difficilement de quitter son royaume. M. de Berithe lui répondit, qu'à la vérité il aurait lui-même beaucoup de peine à s'éloigner du roi, auquel il avait des obligations essentielles, mais que c'était un devoir indispensable pour lui d'être fidèle à son ministère; que nulle considération humaine ne devait l'empêcher d'obéir à Dieu; que, néanmoins, on pourrait ajuster toutes choses, si sa majesté voulait donner la déclaration qu'il lui avait demandée en faveur du christianisme; que par ce moyen, les plaintes que les prêtres des idoles portaient devant tous les tribunaux, contre la religion qu'on voulait, disaient-ils, introduire sans l'autorité du prince, seraient étouffées; les mauvais traitements qu'on faisait souvent aux mission-

naires cesseraient; les intérêts de la gloire de Dieu seraient balancés entre Siam et la Cochinchine; qu'alors il pourrait partager sa résidence entre ces deux royaumes, et qu'il engageait sa parole qu'après avoir fait quelque séjour à la Cochinchine, où il ne pouvait se dispenser d'aller, parce qu'il était personnellement chargé du soin de cette église, il reviendrait à Siam pour satisfaire à l'inclination de sa majesté.

X I.

La religion de nouveau permise à Siam.

Ce mandarin, ami particulier de M. de Berithe, dans le compte qu'il rendit au roi de cette conversation, exposa si délicatement les raisons et les vues de ce prélat, que le roi déclara, pour la seconde fois, devant toute sa cour, qu'il laissait à ses sujets une entière liberté de conscience; qu'il ne trouvait point mauvais qu'ils se fissent chrétiens; mais il refusa la déclaration qu'on avait demandée, de peur que ses peuples ne la regardassent comme un commandement; ce qui n'était point son intention. Néanmoins pour satisfaire M. de Berithe, il lui fit dire en secret qu'avec le temps il autoriserait la prédication et l'exercice de la religion par un édit.

X I I.

Le roi propose à M. de Berithe d'accompagner ses ambassadeurs.

Ce prélat alla remercier sa majesté de ce qu'elle avait fait et de ce qu'elle lui promettait en faveur de la religion, et la sollicita de nouveau, avec les plus vives instances, de lui accorder un passe-port. Le roi lui répondit qu'ayant dessein d'envoyer une ambassade au pape et au roi de France, il avait besoin de ses avis pour dresser les instructions de ses ambassadeurs, par rapport à des pays dont les manières étaient inconnues aux Indes; que, connaissant son habileté, il l'avait choisi pour servir de guide à ses ambassadeurs pendant le chemin, et de conseil dans la cour de Rome et dans cellede France, et qu'il ne doutait pas que par sa sagesse il ne ménageât toutes choses avec succès. Sire, répliqua M. de Berithe, quoique je sois peu propre à remplir dignement l'emploi si honorable auquel votre majesté me destine, je suis prêt à tout entreprendre et à sacrifier ma vie pour le service et pour la gloire de votre majesté; mais vos ambassadeurs ne peuvent partir pour l'Europe tandis que la France et la Hollande seront en guerre. Avant que la paix soit conclue je serai de retour de la Cochinchine, où je ne puis me dispenser d'aller sans désobéir à Dieu et au pape.

Je ne vous demande congé que pour quelque mois, et je vous donne ma parole d'honneur, qu'avec l'aide de Dieu je me rendrai aux ordres de votre majesté en moins d'un an.

X I I I.

Passe-port pour la Cochinchine.

Le roi goûta ces raisons, et content de sa promesse, lui fit expédier un passe-port; mais de peur que le roi de la Cochinchine ne l'empêchât de revenir, il écrivit à ce prince pour le prier de consentir à son retour, après qu'il aurait fait ses fonctions dans son royaume.

Ce prélat avait promis une somme assez considérable au capitaine du vaisseau, pour l'engager à l'attendre et à le conduire. Il avait délivré une autre somme à l'envoyé d'Ouphuma, nommé Dominique, qui la lui avait demandée de la part du gouverneur de la province de Cham. Dès qu'il eut reçu son passe-port, il leur en donna avis. On appareilla en diligence; M. de Berithe s'embarqua avec MM. Mahot et Vachet, et on leva l'ancre le 29 de juillet 1675. La navigation fut d'environ deux mois par des temps variables, dont on eut beaucoup à souffrir.

X I V.

Arrivée de M. de Berithe à la Cochinchine; sa réception à la cour.

Dès qu'ils approchèrent des côtes de la Cochin-

chine, Dominique se fit porter à terre dans un petit bateau pour devancer le prélat; espérant d'arracher encore de l'argent des missionnaires, il fit de grandes plaintes contre lui; il dit qu'il ne lui avait pas donné l'argent qu'il lui avait promis, qu'il avait refusé de prêter la somme qu'il lui avait demandée de la part du gouverneur de la province de Cham: mais ses impostures ayant été bientôt reconnues, le gouverneur le traita rudement, le menaça de le perdre et le chassa de sa présence. M. de Berithe étant débarqué à Faifo, on le conduisit à Hoc, ville capitale du royaume. Il alla d'abord saluer le ministre Ouphuma. Dans cette entrevue il reconnut que des gens mal-intentionés avaient donné des mémoires contre lui; mais il se justifia si parfaitement sur toutes les accusations qu'on avait faites, que, loin de punir l'accusé, le chatiment serait tombé sur les accusateurs si le prélat ne leur eût rendu le bien pour le mal.

Ce ministre (1) voulut lui-même donner avis au roi de l'arrivée de M. de Berithe, lui présenter la lettre du roi de Siam et les présents que cet évêque offrait à sa majesté, dont elle n'accepta qu'une partie. Ce prince, accablé de douleur par la mort récente de

(1) Ce récit est fidèlement extrait des mémoires manuscrits de M. Vachet, qui accompagnait M. de Berithe: l'auteur des relations imprimées ne les avait pas.

son fils, ne put se résoudre à donner alors audience; mais il fit dire à M. de Berithe, par son ministre, qu'il était le bien venu; qu'il pouvait aller librement dans son royaume y exercer ses fonctions, jusqu'à-ce qu'on pût lui donner audience. Dans celle que lui donna le premier prince, il témoigna beaucoup de joie de voir le prélat, et presque tout l'entretien fut sur la religion. Toutes ces faveurs de la cour, on les devait en partie à la lettre et à la protection du roi de Siam.

X V.

Fonctions de M. de Berithe à la Cochinchine.

Une réception si favorable réveilla la jalousie des prêtres idolâtres et des nations étrangères; mais nul n'osa la faire paraître. Le bruit de l'arrivée de ce prélat et de l'agréable réception qu'on lui avait faite à la cour, se répandit bientôt dans toutes les provinces. Les catéchistes accoururent de toutes parts pour se ranger auprès de leur pasteur. Il commença à exercer ses fonctions dans la ville royale. Les chrétiens qui y habitaient et ceux des lieux circonvoisins, vinrent en foule pour voir leur évêque, et pour recevoir les sacrements de sa main. Pendant quinze jours qu'il s'y arréta, ses occupations étaient si grandes et si continuelles, qu'elles ne lui laissait presqu'aucun intervalle pour prendre du repos.

Dès les trois heures du matin, le prélat

se

se rendait à l'église avec les prêtres et les catéchistes. Il faisait d'abord une instruction et une exhortation à ceux qui devaient être confirmés, leur imposait les mains, disait ensuite la messe, donnait la communion, et après son action de grâces, il administrait encore la confirmation. En même-temps les catéchistes et les prêtres instruisaient de leur côté et examinaient ceux qui demandaient le baptême, et leur en expliquaient les cérémonies et les effets, et les dispositions avec lesquelles il fallait le recevoir.

Nul ouvrier n'était oisif: on ne pouvait suffire au travail. La messe et l'administration des sacrements étant finies, le prélat appelait auprès de lui les catéchistes, les uns après les autres; se faisait rendre compte de leurs emplois, examinait leur capacité, leur donnait la solution des difficultés qu'ils lui proposaient, en créait de nouveaux; à peine pouvait-on, à midi, interrompre ces saintes occupations pour prendre quelque rafraîchissement.

D'abord après le dîner on retournait au travail qui croissait de jour en jour; la nuit même n'était pas assez longue pour écouter les confessions. Quand, vers une heure après minuit, on voulait aller prendre quelque repos, on se trouvait assiégé d'une plus grande multitude de pénitents que quand on s'était mis au confessionnal. On compta dans une eule église plus de quatre mille cinq cents personnes confirmées, environ trois cents

baptisées, sans parler des mariages qui furent faits ou réhabilités. On craignit que de si nombreuses assemblées, sous les yeux de la cour, ne lui donnassent de l'ombrage, et on se détermina à faire la visite dans les provinces. Quatre mois entiers furent employés à la visite des trois premières qu'on parcourut. Dès qu'on était arrivé dans une église, on se mettait au travail. La ferveur des chrétiens ne donnait pas un moment de relâche. Le travail de la nuit succédait au travail du jour. Des députés des lieux où l'on avait appris la marche de l'évêque, venaient de tous côtés pour l'enlever. C'étaient des contestations entr'eux qu'on ne pouvait appaiser, ni contenter les uns sans désobliger les autres. Pour les satisfaire tous, on faisait plus que les forces ne permettaient. Partout on voyait éclater le zèle d'une église naissante, animé par la présence du premier évêque qui l'eût visitée et qui devait bientôt la quitter. Les esprits étaient prévenus d'un si grand respect pour sa personne; on le recevait avec tant de marques d'honneur qu'on eût dit que tout le royaume était chrétien, ou du moins qu'il allait bientôt le devenir. Jamais on ne vit dans la Cochinchine, en si peu de temps, un si grand nombre d'idolâtres et de pécheurs convertis, et de fidèles sanctifiés par les sacrements.

X V I.

Deux événements qui tiennent du miracle.

Plusieurs événements que les nouveaux chrétiens et les païens même admirent comme des miracles, et que peut-être l'affaiblissement de la foi et l'esprit d'incrédulité trop répandus dans le monde, feraient regarder comme des faits incertains et incroyables, ne contribuèrent pas peu à tant de conversions. On ne croit pas cependant devoir passer sous silence deux de ces événements merveilleux, qu'un missionnaire nullement crédule a écrits comme témoin oculaire. Voici à-peu-près comme il les raconte : Un jour, lorsque M. de Berithe eut fini la messe, on lui présenta un enfant âgé d'environ dix mois, qui ne donnait aucun signe de vie, et dont tous les membres étaient froids et paraissaient morts ; le prélat touché des larmes du père et de la mère, prit l'enfant entre ses bras, le mit sur l'autel, et s'étant prosterné pour faire oraison, il se releva et rendit le fils à sa mère, en lui disant de l'allaiter ; aussitôt ce petit enfant la regarda avec un souris, et se colla sur son sein avec toutes les manières d'un enfant qui se porte bien. Il n'y a que Dieu qui sache s'il était véritablement mort ; on ne le fit pas visiter par des médecins, mais il est constant qu'il paraissait tel, et qu'il ne pouvait passer si promptement et sans nul remède, de l'état où il était lorsqu'on le présenta à

l'évêque, à l'état où on le vit après qu'on eût prié pour lui, sans que Dieu fit un prodige.

L'autre merveille se passa dans le même lieu. Un chrétien était violemment pressé par sa mère de répudier sa femme, dont il n'avait point d'enfant. Les deux époux prirent la résolution de s'approcher des sacrements; étant en chemin pour venir à l'église, tout à coup la femme, qui avait naturellement beaucoup de douceur et même de simplicité, saisit son mari par les cheveux et lui dit: Qu'allons-nous faire, retournons chez nous. Le mari surpris ne se troubla point, prit sa femme par le bras, la conduisit à mes pieds. Ils se confessèrent et communièrent avec beaucoup de dévotion. Quelques heures après leur retour dans leur maison, la femme devint muette, ses lèvres s'enflèrent et se durcirent extraordinairement; elle se jeta de nouveau avec des transports de fureur sur son mari pour le déchirer. Cet homme, qui est un des plus forts du royaume, ne pouvait presque se défendre. Quelques-uns de nos élèves, qui étaient accourus au bruit, vinrent nous rapporter que cette femme était possédée. J'allai la voir par ordre de M. de Berythe; lorsque j'entrai, elle voulut fuir; mais elle fut arrêtée par une main invisible, et battue avec tant de violence qu'on craignait pour sa vie. Je vis et j'entendis des choses qui passaient si fort tout ce qu'on peut s'imaginer, que je ne doutai point de la posses-

sion. J'en allai faire le rapport à l'évêque ; qui m'y renvoya avec sa croix pectorale. J'appris à mon retour que le démon avait déclaré qu'il possédait cette femme depuis treize ans, quoiqu'il ne se fût point manifesté jusqu'à ce jour, et qu'il ne la quitterait point que l'évêque ne vînt ; le voici, dit il, il va entrer ; et d'abord après, non, ce n'est pas lui, ce n'est que sa croix ; j'entrai dans le moment, je présentai la croix à la possédée, elle se prosterna, la baisa et me la rendit sans pouvoir être délivrée. Le démon protesta de nouveau qu'il n'obéirait qu'à l'évêque. Ensuite il commença à discourir sur la hiérarchie des anges avec des expressions si élevées et si éloquentes, que je ne pense pas que jamais aucun homme puisse ou parler ou écrire d'une manière qui en approche. J'allai rapporter à M. de Berithe ce que j'avais vu et entendu ; mais il ne voulut ni aller chez cette femme, ni permettre qu'on l'amenât en sa présence. Il me répliqua avec sa douceur ordinaire : il n'est pas de l'ordre que les ministres de J.-C. reçoivent la loi du démon ; c'est à nous à la lui donner ; il sortira sans que je m'y transporte : allez ; il est déjà sorti, et la femme est délivrée. En effet le démon marqua sa sortie dans le moment que M. de Berithe parlait.

X V I I.

Mauvais traitements faits aux chrétiens.

Je pourrais vous raconter plusieurs autres prodiges dont Dieu a honoré la mission de M. de Berithe pour autoriser la prédication de l'évangile et attirer les idolâtres à la foi. Ces deux suffiront pour montrer que Dieu renouvelle, dans les églises naissantes, les miracles des premiers siècles. Cependant ni ces effets surprenants de la puissance de Dieu, ni la permission que le roi avait donnée à M. de Berithe ne le mettaient pas toujours à couvert d'insulte. Le jour que l'église célèbre la fête de saint Jean l'évangéliste, les missionnaires firent assembler dans leur maison de Faifo, tous les pauvres chrétiens de cette ville et de la campagne, pour les instruire et leur administrer les sacrements. Sur la fin de la nuit, un frère naturel d'un des plus grands seigneurs du royaume, vint avec quatre compagnies de soldats forcer la maison. Ils entrèrent comme des furieux et blessèrent plusieurs chrétiens. Un des missionnaires, qui tâchait de modérer leur fureur, fut en danger d'être tué. M. de Berithe, que les soldats respectaient, fit évader et cacher dans la chapelle un grand nombre de fidèles; mais malgré tous ses efforts, cinquante furent saisis, garottés et chargés de coups; et dès que le jour parut, les soldats emmenèrent tous ces prisonniers, qui remerciaient Dieu de les avoir

rendus dignes de souffrir de si cruels traitements pour la gloire de son nom. Les auteurs de ces violences n'avaient eu d'autre but que de tirer quelque argent des chrétiens qu'ils arrêteraient; mais voyant que ce n'était que des pauvres dont la plupart étaient ou par-raissaient estropiés, il les renvoyèrent, et en moins de quatre jours, tout fut aussi tranquille que si rien n'était arrivé. On ne jugea pas à propos de porter des plaintes à la cour; mais on reprit les fonctions ecclésiastiques avec plus de liberté qu'on ne les avait exercées avant cette insulte. On célébrait la messe dans la chapelle en plein jour, portes ouvertes; on prêchait, on administrait les sacrements publiquement et sans crainte, et les chrétiens qui avaient d'abord été intimidés, revinrent en plus grand nombre pour participer aux saints mystères.

XVIII.

Le roi de la Cochinchine donne audience à M. de Berithe.

Cette affaire étant entièrement assoupie, M. de Berithe fit un second voyage à la cour pour obtenir du roi la liberté de retourner à Siam, où le bien général des missions, et la parole qu'il avait donnée à sa majesté siamoise le rappelaient. Sa majesté lui marqua le jour de son audience dans sa maison de campagne. Il s'y rendit en camail et en rochet, accompagné de quelques missionnaires

aussi en habit ecclésiastique. Leur modestie plut extrêmement à toute la cour, que la curiosité avait rendue très-nombreuse. Dans sa harangue, le prélat remercia sa majesté de la liberté qu'elle lui avait accordée de visiter les chrétiens ; la supplia de les protéger comme ses bons et fidèles sujets, toujours disposés à verser la dernière goutte de leur sang pour son service ; mêla les louanges aux remercîments; et enfin demanda la permission de s'en retourner. Le roi, très-satisfait de son discours, lui accorda la liberté de résider, s'il voulait, dans son royaume, d'en sortir, d'y revenir, d'y laisser et d'y envoyer telles personnes qu'il jugerait à propos pour ses desseins, et lui accorda son congé avec un passe-port très-honorable.

XIX.

Visite épiscopale dans quelques provinces.

M. de Berithe revenant de la cour, parcourut la province de Quanghia, où il confirma un plus grand nombre de chrétiens qu'il n'en avait confirmés dans aucune autre. Il se présenta tant de filles qui demandaient d'êtres reçues parmi les amantes de la croix, qu'on en érigea deux nouvelles maisons, où elles menèrent une vie si pénitente et si sainte, que les missionnaires attribuent à la vertu et aux prières de ces vierges consacrées à J.-C., les grands succès dont Dieu a béni son

évangile dans cette province. On leur avait donné une si haute idée de la perfection avec laquelle vivent les religieuses de l'Europe, qu'elles sollicitaient souvent les missionnaires de leur procurer quelque part aux prières de ces communautés si ferventes.

Pendant que M. de Berithe visitait les principales provinces situées vers le milieu du royaume, M. de Courtaulin, son vicaire-général, travaillait à celles qui sont sur les frontières du Tonquin. Ayant eu souvent occasion d'entretenir le général des armées de terre, qui fait sa résidence ordinaire dans cette contrée, il l'avait convaincu de la vérité de notre religion, et porté à l'embrasser ; mais quoique cet officier fût fort âgé, il ne put se résoudre à éloigner ses femmes et à n'en retenir qu'une. Cependant il fut très-avantageux au progrès de l'évangile qu'un homme de ce rang en connût la sainteté. Cette connaissance l'engagea à favoriser les missionnaires dans les provinces qui étaient de sa dépendance.

X X.

Retour de M. de Berithe à Siam.

De Quanghia M. de Berithe se rendit à Faifo, dans le dessein de s'y embarquer pour Siam. Plusieurs grands seigneurs offrirent de faire les frais de sa navigation. Le ministre d'état ne le céda que par honnêteté au gouverneur de Faifo, chargé du soin des étrangers. Celui-ci

fit équiper un bateau très-propre et très-commode, qu'il pourvut de mariniers chrétiens et de toutes sortes de vivres, y ajoutant pour présents des choses qu'on estime le plus dans le royaume. M. de Berithe monta sur ce bâtiment dans le mois de février 1676; et comme il en pouvait absolument disposer, il visita quelques contrées situées sur le rivage qu'il côtoyait, et dont les chrétiens n'avaient pu se rendre auprès de lui à Faifo, à cause des grandes eaux ou de la distance des lieux.

Il séjourna quelque tems dans la province de Nharou, dans laquelle M. Bouchard travaillait en secret. Ce prélat le présenta au gouverneur, dont la fille et le gendre étaient chrétiens, et qui donnait lui méme quelque espérance de le devenir. Ce mandarin lui fit un accueil fort honnéte, et le protégea hautement dans la suite. M. de Courtaulin vint aussi joindre M. l'évêque dans ce gouvernement. Ce fut là qu'il régla tous les emplois des missionnaires et des catéchistes, et fixa à chacun son district. Le nombre et le mérite des ouvriers, auxquels il confiait le soin de ses chères ouailles, adoucissaient en partie la douleur qu'il ressentait de s'en éloigner. Il y avait pour lors à la Cochinchine trois prêtres européens, trois du pays, et cent neuf catéchistes ou sous-catéchistes, dont la capacité et le zèle promettaient de grands fruits. Après ces dispositions, il se détermina à partir et à emmener avec lui M. Mahot à Siam, où il

arriva heureusement sur la fin de mai. Sa majesté siamoise, qui l'attendait avec impatience, lui témoigna une grande joie de le revoir, et communiqua à la cour le dessein qu'elle avait pris de l'envoyer en France avec des ambassadeurs. La guerre de Hollande durait encore ; on demanda des passe-ports aux Hollandais, mais on ne put les obtenir. Ce fut l'unique obstacle qui retarda l'ambassade jusqu'à la paix.

X X I.

Arrivée de M. l'abbé Sevin, et de quatre missionnaires.

Peu de tems après le retour de M. de Berithe, M. l'abbé Sevin arriva à Siam (1) avec quatre missionnaires français. M. d'Héliopolis l'avait renvoyé de Surate à Rome en 1672, pour y négocier des affaires très-importantes. Après avoir obtenu du saint-siége et de la sacrée congrégation toutes les grâces qu'il avait demandées, ne pouvant prendre sa route par l'océan, il s'était embarqué à Marseille avec ses quatre missionnaires, le 11 septembre 1674, sur un vaisseau marchand qui faisait voile pour Alexandrete. A l'entrée de l'Archipel, ce navire fut attaqué par quatre vaisseaux de Tripoli. Sans un secours extraordinaire de Dieu, il aurait été infailliblement pris, ou

(1) Ces quatre missionnaires étaient MM. Thomas, Clergues, le Noir et Geffard,

coulé à fond par ces pirates. Pendant toute l'attaque, qui dura neuf heures entières, M. Thomas, missionnaire, le crucifix à la main, demeura sur le tillac malgré le feu de la mousqueterie et du canon des infidèles. Ses paroles, son zèle et son intrépidité soutenaient le courage des matelots et des soldats, tandis que ses confrères étaient prosternés en prière. Le capitaine, persuadé que Dieu les avait exaucés, publia hautement qu'il leur était redevable de la conservation de son navire. Tout l'équipage ne pouvait se lasser de bénir Dieu et de lui rendre des actions de grâce. Il admirait comme un miracle que pendant un si long et si rude combat, il n'y eût eu qu'un matelot tué et deux soldats blessés. Le vaisseau marseillais ayant été radoubé à l'île de Zante, se joignit à une escadre vénitienne, et aborda heureusement à Alexandrete le 17 novembre, d'où les missionnaires se rendirent à Alep. Ils se remirent en chemin avec une petite caravane pour Diarbequer, qui n'est éloigné de cette ville que d'environ soixante lieues, qu'ils ne purent faire qu'en deux mois, à cause des grandes neiges, au milieu desquelles ils se virent plusieurs fois en danger de périr ; ils continuèrent leur route par le Tygre et par la mer jusqu'à Surate, et ne purent aboutir à Siam que le 23 juin 1676.

X X I I.

M. l'abbé Sevin revient en France.

MM. de Berithe et de Métellopolis, qui attendaient depuis long-temps le retour de M. l'abbé Sevin, furent infiniment réjouis le voyant arriver avec quatre missionnaires dont ils avaient un extrême besoin. Il fit à ces deux prélats le détail des négociations qu'il avait employées pour obtenir les nouvelles bulles qu'ils avaient déjà reçues, par lesquelles le pape confirmait toutes celles que sa sainteté et ses prédécesseurs leur avaient données, confondait les calomniateurs qui avaient publié qu'elles étaient subreptices, et défendait aux inquisiteurs et à tous les évêques des Indes, comme nous avons déjà dit, d'exercer aucun acte de jurisdiction ni sur la personne des vicaires-apostoliques, ni sur leurs missionnaires, ni dans les pays soumis à leur administration. Le service que cet abbé venait de rendre à la mission ne pouvait être plus important; c'était d'ailleurs un homme de condition, de très-bonnes mœurs, plein de zèle, de génie et d'érudition. Malgré tous ces avantages, les deux évêques qui l'avaient d'abord destiné pour la mission qu'on souhaitait commencer à la Chine, ayant conçu quelque soupçon sur ses sentiments touchant le Jansénisme, ne voulurent jamais l'envoyer dans cet empire, quelques instances qu'il pût leur faire, ni lui confier aucun

emploi. Ils l'engagèrent à retourner en France où ils jugeaient qu'on pourrait mieux s'éclaircir et s'assurer de la pureté de sa foi et de sa soumission à l'église. C'est ainsi que M. de Berithe s'en explique dans plusieurs de ses lettres. Il y a apparence que le soupçon des évêques était peu fondé, ou que cet abbé apprit dans la suite à mieux penser. Quoiqu'il en soit, leur conduite et leurs précautions n'en furent ni moins sages ni moins louables.

XXIII.

Résidences établies à Pourcelouc et au camp des Pegous.

Pendant le voyage de M. de Berithe à la Cochinchine, M. de Métellopolis avait fait plusieurs courses apostoliques dans le royaume de Siam, et ayant trouvé en divers endroits le peuple disposé à écouter l'évangile, il résolut d'établir une résidence à Pourcelouc, comme il l'avait promis aux habitants de cette ville la première fois qu'il les visita; il y envoya M. Langlois, qui avait travaillé quelques années dans le séminaire, et lui donna pour adjoint M. Gaime, nouvellement arrivé de Bantan. Il fit un second établissement dans un camp de quatre cents Péguans, situé à une journée de la ville royale, et en confia le soin à M Clergues, qui avait appris la langue de cette nation avec une facilité surprenante. M. Langlois, à son arrivée à Pourcelouc, y trouva quarante habitants

blessés depuis peu dans une querelle avec des Malais qui sont des mahométans fort répandus dans les Indes. Le missionnaire avait appris dans l'hôpital de Siam à panser les plaies, il avait des onguents apportés de France, avec lesquels il guérit presque tous les blessés. Cette cure, le désintéressement et la charité qu'il fit paraître, lui attirèrent l'estime et l'affection du peuple. Il bâtit en peu de temps une église, un petit hôpital et une maison. Bientôt il eut la consolation de voir dans son église plusieurs néophites fervents; dans son hôpital, plusieurs malades guéris par ses remèdes; et dans sa maison, une nombreuse jeunesse qu'il catéchisait. Nous parlerons ailleurs de la résidence établie chez les Peguants, où M. Clergues était aidé par un nommé Mumis, petit-fils d'un bracmane. Il était venu de Goa au séminaire de Siam, l'année précédente, y avait reçu la tonsure et s'était appliqué à apprendre la langue du Pegou. Il l'entendait et la parlait assez bien.

Si l'on avait eu des ouvriers et des fonds suffisants pour les entretenir, on ne se serait pas contenté d'avoir établi cinq résidences dans un si vaste royaume; mais on était contraint de proportionner ses entreprises aux moyens qu'on avait en main. C'est ce que M. de Berithe écrivit cette année, en octobre, aux cardinaux de la propagande. Il ajoutait que les guérisons surprenantes que les missionnaires faisaient fréquemment avec de

l'huile ou de l'eau bénite, mettaient notre foi en grande estime parmi les païens, et leur inspiraient souvent le desir de l'embrasser. Ce prélat était un homme vrai et nullement crédule; il n'aurait pas voulu écrire des faits faux ou incertains.

XXIV.

M. Vachet prend soin d'un mandarin malade.

Dans le temps qu'il partit de la Cochinchine avec M. Mahot, M. Vachet avait été appelé à la cour pour prendre soin du troisième officier de la couronne, frère du ministre d'état. Ce mandarin était attaqué d'un cancer ulceré. Ni les médecins par leurs remèdes, ni les bonzes par leurs superstitions, ni les prétendus magiciens par leur art diabolique, n'avaient pu lui donner aucuu soulagement. En quatre jours, un remède particulier que M. Vachet savait pour cette sorte de maladie, soulagea notablement le malade. Des bonzes jaloux de cet heureux succès dirent à la mère de ce seigneur, que ce missionnaire avait causé la mort à quatre personnes qu'il avait entrepris de guérir. Cette dame trop crédule congédia M. Vachet, et lui offrit une somme considérable pour récompenser ses soins. Il la refusa, et lui dit qu'il n'agissait que par charité, que pour faire connaître Dieu à ceux qui ne le connaissaient pas, et pour leur procurer la vie éternelle en travaillant à leur conserver la vie temporelle.

Le malade fut fort fâché qu'on eût à son insçu renvoyé M. Vachet. Deux jours après, se sentant plus mal, il le fit rappeler. Dans dix jours, le remède de M. Vachet l'avait presque guéri ; mais n'ayant pas voulu souffrir qu'on le lui appliquât plus long-temps, il se forma dans le côté droit un abcès. Contre le sentiment du missionnaire, un médecin chinois promit de le guérir sans faire aucune incision. M. Vachet fut de nouveau remercié, il se retira, et le malade mourut. Le ministre d'état et son autre frère, portèrent la nouvelle de sa mort au roi ; sa majesté leur dit qu'ils avaient fait une faute irréparable de s'être confiés à un autre qu'à M. Vachet.

X X V.

Conversion singulière de six gentils.

Ce missionnaire étant lui-même tombé malade à cause des fatigues qu'il avait souffertes, le ministre l'alla voir, entra dans sa chapelle, et pour lui prouver qu'il n'ignorait pas notre sainte religion, il récita en sa langue l'oraison dominicale et le symbole ; heureux s'il eût cru de cœur les vérités que sa bouche prononçait ! Dès que sa santé fut rétablie, il entreprit la visite des églises : en parcourant les provinces il trouva plusieurs villages de trois à quatre cents habitants qui, depuis deux ans, s'étaient entièrement convertis, quoiqu'auparavant il n'y eût qu'un

petit nombre de chrétiens. Sur les confins d'un baillage, six gentils se jetèrent à ses pieds, et le prièrent de venir baptiser tout leur village; les ayant trouvés très-bien instruits, il leur demanda quel maître leur avait si bien enseigné la doctrine chrétienne. Ils lui répondirent qu'ils n'avaient jamais vu ni entendu aucun chrétien, mais qu'ils l'avaient apprise dans quelques livres qui leur étaient tombés entre les mains. Le provicaire suivit avec joie ces six prosélites, trouva leur village bien instruit, en baptisa tous les habitants, leur donna pour chef celui d'entr'eux qui, étant encore païen, leur avait servi d'apôtre, et le nomma Jean-Baptiste, parce qu'il avait servi de précurseur au ministre de J.-C. Cet homme, enflammé d'un nouveau zèle, conduisit le provicaire à une petite aldée voisine. Il y employa un jour et une nuit à catéchiser; ce petit travail produisit quelque temps après la conversion entière de ce lieu.

XXVI.

Mission dans les montagnes des Kémois.

Ayant parcouru trois provinces, il se joignit avec M. de Courtaulin, rétabli d'une maladie qui l'avait réduit à l'extrémité. Il lui proposa le dessein qu'il avait formé d'aller faire la mission dans les montagnes qui divisent la Cochinchine du Laos. M. de Courtaulin, sachant que l'air malsain, les eaux

encore plus malsaines, les bêtes farouches, les torrents et les abimes fréquents, rendent ces montagnes très-dangereuses, surtout pour les Européens, s'opposa d'abord à son zèle. Cependant ayant recommandé cette entreprise au seigneur, il se sentirent tous deux si vivement pressés du desir de secourir tant d'âmes abandonnées, que M. Vachet partit, s'avança dans ces montagnes plus de sept journées de chemin, et y trouva un peuple assez nombreux. Ce peuple est en partie Cochinchinois, et en partie d'une autre nation qui diffère des Cochinchinois par les mœurs, les habits et même par les traits du visage. Toute leur religion consiste à adorer le ciel, et à honorer les morts. Dieu les rendit dociles à la parole de vérité. Plusieurs furent instruits et baptisés. La foi y aurait fait sans doute de grands progrès, mais les pluies qui survinrent firent couler de tous côtés des torrents si rapides, qu'il fut impossible d'aller plus loin, et ce ne fut pas sans courir plusieurs fois risque de la vie, que le provicaire gagna Faifo.

XXVII.

Conférence de M. Vachet avec des bonzes.

Quoiqu'il fût d'un tempérament robuste, et que son séjour dans ces montagnes n'eût pas été long, il y prit un levain de fièvre maligne, qui se déclara deux jours après son retour; sa maladie dura près d'un mois, avec

des accidents au commencement si violents, qu'on ne crut pas qu'il pût y résister. Il était encore convalescent, lorsque M. Mahot arriva de Siam avec MM. Thomas et Geffard. On laissa ces deux missionnaires à Faifo; et MM. Mahot et Vachet, entièrement rétablis, allèrent à la cour pour y traiter de quelques affaires temporelles de la mission, et pour rendre des lettres de M. de Berithe aux deux premiers princes et au ministre. Ce dernier relevait aussi d'une dangereuse maladie, et le jour que les missionnaires se rendirent à son palais, il y avait assemblé environ trente bonzes chinois, ou cochinchinois, pour faire un grand sacrifice. Il reçut obligeamment les lettres du prélat. Les missionnaires s'étant retirés, il fit aussitôt rappeler M. Vachet, et l'introduisit dans la salle où les bonzes et un grand nombre de seigneurs de la cour attendaient l'heure du sacrifice. Pour montrer l'estime qu'il faisait des ministres de J.-C., il lui fit donner un siége, tandis que toute la compagnie, excepté le chef des bonzes, était assise sur des nates, et le pria d'expliquer les points principaux de notre religion, que nous disons être la seule véritable, la seule qui peut procurer le salut éternel.

M. Vachet se voyant obligé de parler sans préparation sur une matière si importante, se recueillit un moment pour prier J.-C. de lui communiquer, selon sa promesse, les lumières du Saint-Esprit. Ensuite il pria les bonzes de

lui pardonner, si, étant étranger, il ne parlait point la langue des lettrés, ou s'il s'exprimait peu élégamment dans la langue vulgaire. On lui sut bon gré de cette précaution pleine de modestie, et on lui témoigna qu'on l'écouterait avec plaisir. Le sujet de l'entretien roula d'abord sur la nécessité de reconnaître un seul Dieu infiniment sage, puissant, saint, juste, miséricordieux, être parfait, existant par lui-même, principe et fin de toutes choses, qui, ayant une connaissance et une puissance infinie, sait, voit, gouverne tout et mérite seul nos adorations. Ensuite, le missionnaire parla de la création, prouva que la production et l'arrangement de toutes les parties de l'univers ne pouvaient être attribués au hasard; que le ciel et la terre, et tous les êtres qui sont renfermés dans leur étendue, n'ont pu se produire par leur propre vertu; que tout est l'ouvrage d'un Dieu subsistant par lui-même, et ajouta: Tirez vous-mêmes la conséquence, et jugez si nous autres chrétiens nous n'avons pas raison de rapporter à Dieu tout le bien que nous recevons de tous les êtres, au lieu que vous rapportez aux choses créées, le bien que Dieu vous fait par elles. Vous adorez les bienfaits et vous méconnaissez le bienfaiteur.

Les bonzes ne répliquèrent rien à ces raisons; mais il lui objectèrent que personne n'avait jamais vu le Dieu qu'il prêchait, qu'on ne savait ni de quelle taille, ni de

quelle couleur, ni de quelle figure il était. Ils lui demandèrent comment, étant dans le ciel, il pouvait par lui seul régler toutes choses sur la terre. Le missionnaire répondit à ces objections avec tant de clarté et de justesse, qu'un bonze, poussé du zèle de sa religion, représenta fortement qu'on laissait parler trop long-temps cet étranger, et que si on ne lui imposait silence, cet entretien tournerait à leur confusion. Les principaux de l'assemblée blâmèrent son procédé et le firent retirer. La salle où l'on était ne pouvant plus contenir le nombre des personnes qui venaient au sacrifice, on passa dans une autre plus spacieuse. Le chef des bonzes étonna fort M. Vachet. Il lui céda par honneur la première place, lui dit, en présence de toute la compagnie, qu'il n'avait rien avancé qui ne fût très-raisonnable, et qu'il y avait plus de plaisir à l'entendre parler sur-le-champ qu'à lire des livres écrits à loisir. La conversation avait duré plus de deux heures. Tous les préparatifs du sacrifice étant faits, M. Vachet prit congé et se retira. Cette conférence fit beaucoup d'honneur à la religion, et inspira à plusieurs seigneurs de la cour le desir de s'en instruire.

XXVIII.

Autres conférences de M. Vachet avec des bonzes.

Le lendemain MM. Mahot et Vachet étant

allés saluer le second prince, il les fit asseoir à ses côtés, ordonna qu'on leur apportât du bétel, ce qui est une honnêteté que les princes ne font qu'aux premières personnes du royaume; demanda quel des deux s'appellait Vachet, et le pria de lui expliquer les noms sacrés de Jésus et de Marie, qui étaient si souvent dans la bouche des chrétiens. M. Vachet prit cette occasion pour lui expliquer la création, la chûte de l'homme et le mystère de l'incarnation. Le prince l'écouta pendant deux heures avec attention, le pria de le venir voir souvent, et l'assura de sa protection. La curiosité du fils du grand prince, âgé d'environ vingt ans, alla plus loin. M. Vachet étant retourné à Faifo, ce jeune prince lui envoya un de ses officiers pour lui dire qu'il souhaitait le voir, et s'entretenir avec lui. Un vénérable vieillard, du nombre des lettrés, qui se croyait plus habile que tous les bonzes, et qui était gouverneur de ce prince, l'avait engagé à appeler ce missionnaire, espérant de l'embarrasser et de le confondre en présence de son élève. Ce docteur ayant avancé qu'il fallait à la vérité reconnaître un Dieu du ciel et de la terre, mais que ce Dieu avait été produit par une puissance supérieure, qu'il avait un père et une mère, des freres et des sœurs; M. Vachet le poussa si vivement que, ne sachant que répondre, il demanda la permission d'aller consulter ses livres. Le prince marquant son

indignation, lui permit de sortir, et lui défendit de revenir. Piqué de la retraite honteuse de son maître, il tâcha de réparer son honneur, et dit tout ce que la vivacité et la pénétration de son esprit pût lui suggérer. M. Vachet le réfuta, et le pria de permettre qu'il lui expliquât les points fondamentaux de notre religion. Il en parut si satisfait, qu'il régala le missionnaire, se recommanda à ses prières, et lui protesta que nulle considération humaine ne l'empêcherait d'embrasser le christianisme, dès qu'il serait convaincu de la vérité de sa doctrine. Ces heureuses dispositions de la cour consolaient infiniment les chrétiens de la Cochinchine, et donnèrent occasion à plusieurs conversions.

XXIX.

Danger que courent les chrétiens dans la ville royale du Tonquin.

Dans le Tonquin, quoique la persécution ne fût point interrompue, les provicaires, aidés de deux pères dominicains venus de Manile, (1) et des prêtres du pays, avaient, cette année 1676, avancé heureusement les progrès de la religion; malgré la vigilance des ministres païens, on en pratiquait les exercices jusques dans la ville royale; mais le samedi-saint, près de mille chrétiens s'étant assemblés dans l'église

---

(1) L'un s'appelait le P. Jean Darjona, et l'autre P. Jean de Sainte-Croix.

de

de la Résurrection, où M. Deydier célébrait les saints mystéres, une grande multitude s'étant aussi rendue dans l'église des jésuites, et dans la maison de M. Raphaël de Rhodes, interpréte des Hollandais, un apostat, qui avait dissipé tout son bien par le jeu et par ses débauches, dans l'espérance d'avoir une récompense considérable du gouverneur de la ville, lui dénonça ces assemblées. Ce mandarin envoya sur-le-champ deux compagnies de soldats pour saisir les chrétiens. M. Deydier et les jésuites en ayant eu avis, interrompirent leurs fonctions et congédièrent les fidèles : on n'en saisit que cinq ou six dans l'église des jésuites ; mais l'apostat instruit qu'il y avait chez M. Raphaël beaucoup de vases sacrés, d'ornements, de marchandises, et les effets les plus précieux des catéchistes, fit investir si promptement sa maison par les soldats, que les chrétiens n'eurent pas le temps d'avertir leurs frères du danger qui les menaçait. M. de Bourges qui faisait l'office dans la chapelle de ce fervent chrétien, y célébra la messe et administra les sacrements, jusqu'à ce que le jour commençant à paraître, un chrétien de l'assemblée étant sorti, rentra promptement et avertit que la maison était investie.

X X X.

Plusieurs sont saisis.

Sur cet avis, M. de Bourges interrompit le ser-

vice divin, quitta ses habits sacerdotaux et se retira dans la faiturie des Hollandais. Les chrétiens l'ayant voulu suivre, les soldats les apperçurent, et craignant qu'ils ne trouvassent quelque issue pour s'évader, ils obligèrent les Hollandais à ouvrir la porte, saisirent M. Raphaël et soixante chrétiens; mais heureusement ils ne découvrirent pas le lieu où M. de Bourges était caché. On les gagna ensuite par des présents, et on obtint que sans faire une plus exacte recherche, ils se contenteraient d'emporter quelques livres, quelques ornements et quelques images dont ils s'étaient saisis; mais ils n'osèrent relâcher les chrétiens : ils les lièrent deux à deux et les conduisirent au palais du gouverneur. Un grand nombre de fidèles qu'on n'avait point arrêtés, les y suivit, et confessa hardiment sa foi en présence de ce mandarin, qui prit le nom de tous les confesseurs.

Un d'entr'eux, nommé Paul, ayant apperçu parmi les prisonniers un de ses amis, dont la femme et les enfants étaient malades, s'offrit généreusement pour se mettre à sa place. On le lia aussitôt, mais on ne relâcha point son ami. Les soldats cependant admiraient cet acte de charité et se disaient les uns aux autres : Pourquoi nous envoie-t-on avec tant d'armes et d'appareil saisir ces chrétiens, qui ne font nulle résistance et qui viennent s'offrir d'eux-mêmes aux chaînes et aux prisons?

XXXI.

Zèle du secrétaire d'un mandarin.

Un autre chrétien nouvellement baptisé, qui était secrétaire d'un grand mandarin, vint aussi visiter les chrétiens tandis qu'on les liait. Le capitaine qui commandait les soldats, lui demanda ce qu'il venait faire ; il lui répondit qu'il venait visiter et consoler ses frères. Le capitaine l'ayant menacé de lui faire donner des coups de bâton, le fervent néophite se mit à genoux, et après avoir été rudement battu, se leva, remercia le capitaine et le soldat qui l'avait frappé, et se retira. Cette action surprit tous ceux qui en furent témoins.

Le gouverneur craignant que ce mauvais traitement n'eût choqué le mandarin auquel ce secrétaire appartenait, et qu'il ne lui en fît des plaintes, l'aborda dans le palais du roi, et lui dit, en présence de quelques seigneurs, qu'il s'étonnait qu'il se servît d'un secrétaire chrétien, qui avait eu l'imprudence de vouloir détourner les soldats du roi d'exécuter ses ordres. Ce discours irrita le mandarin contre son secrétaire. Ayant tenté inutilement de le pervertir, il lui ôta sa charge et le mit au rang des simples soldats. Les provicaires le rencontrèrent quelques temps après et voulurent le consoler de la perte qu'il avait soufferte ; mais il leur répondit que quoique

l'emploi où il était réduit fût plus pénible et moins avantageux, il le trouvait plus agréable, parce qu'il lui laissait plus de loisir pour vaquer à la prière.

X X X I I.

Cent onze chrétiens dans les prisons.

Le roi qui, l'année précédente, s'était vu en danger d'être détrôné par une révolte des soldats de la ville royale, et qui avait défendu toutes sortes d'assemblées, sous les plus grièves peines, fut fort irrité lorsqu'il apprit qu'on avait trouvé des chrétiens assemblés. Il renvoya cette affaire au prince son fils, héritier présomptif de la couronne, et lui ordonna de les punir sévèrement. Avant de rien décider, on fit de nouvelles perquisitions et de plus amples informations : on saisit d'autres chrétiens; en sorte que le nombre des prisonniers était de cent onze. Le gouverneur étant venu à la prison pour les interroger, apprit des soldats que ces pieux captifs récitaient des prières à haute voix, ou chantaient les louanges de Dieu pendant plusieurs heures du jour et de la nuit, et que leurs frères leur apportaient plus de vivres qu'ils n'en voulaient recevoir. La piété des uns et la charité des autres inspirèrent à ce mandarin tant d'estime pour notre religion, qu'il conçut le dessein de s'en faire instruire et de l'embrasser.

XXXIII

Zèle et charité de M. Raphaël envers eux.

Cette heureuse disposition ne l'empêcha pas d'employer les promesses et les menaces pour obliger les prisonniers à déclarer quels missionnaires avaient présidé à leur assemblée. M. Raphaël, qui était toujours avec eux, ayant prévu cet interrogatoire, leur promit de payer une grande partie des frais de leur prison, leur représenta que s'ils dénonçaient les missionnaires d'Europe, ils se rendraient plus criminels ; et, voulant bien que toute la peine retombât sur lui seul, leur recommanda de répondre simplement que c'était lui qui leur faisait réciter leurs prières et leur enseignait la religion dans sa chapelle. Ses exhortations eurent leur effet ; tous demeurèrent fermes et constants dans la réponse qu'il leur avait suggérée.

XXXIV.

Ils sont condamnés à la bastonnade et aux frais de la prison.

Enfin, après quarante jours de prison, ces généreux confesseurs furent condamnés à être batonnés ; mais les soldats qui exécutèrent l'ordre de la cour, frappaient la terre du bout du bambou, en sorte que le châtiment fut fort léger. Les frais de la prison montaient à quatre cents écus, et presque tous ces prisonniers

étaient fort pauvres. M. Raphaël en donna cent trente, les provicaires quatre-vingts ; madame Diez-Lao-Cou se plaignit de ce qu'on ne lui avait rien demandé, comme si on la comptait pour rien parmi les chrétiens, et en donna quatre-vingts autres. Les chrétiens de la ville fournirent le reste de la somme. Quelques païens qui avaient été en prison avec les confesseurs, touchés de leur piété, demandèrent le baptême dès qu'ils furent élargis : plusieurs officiers du gouverneur entrèrent dans les mêmes sentiments, et son premier secrétaire étant tombé malade, voulut être instruit et baptisé.

XXXV.

Persécution dans les provinces du Tonquin.

Le bruit de cette persécution s'étant répandu dans le royaume, on recommença à persécuter les chrétiens dans toutes les provinces. Le juge de celle de Nghé-An en fit saisir un grand nombre, les dépouilla de leurs biens et les fit battre cruellement. Il pilla et détruisit l'église que le prêtre Martin y avait bâtie, et dissipa une communauté des amantes de la croix qui se réfugièrent chez leurs parents. Dans la province méridionale, un capitaine enleva tous les ornements des églises de Trinh-Xuien et d'Anbiet, et saisit trente chrétiens. Il leur promit de leur rendre la liberté et les meubles des églises pour une

somme d'argent ; mais après l'avoir touchée, il leur manqua de parole et les conduisit au gouverneur, qui les condamna à une amende et à être bâtonnés. Parmi ces confesseurs, un médecin nommé Thomas, qui avait bâti sur son fonds une de ces églises, signala sa constance. Les soldats le battirent cruellement pour l'obliger à leur livrer les vases sacrés qu'il avait cachés. Le gouverneur fit réitérer ce supplice pour le contraindre à rendre ces vases et à renoncer au christianisme; ils ne purent tirer de lui que cette réponse : Vous pouvez m'arracher l'âme du corps, mais vous ne m'arracherez jamais la foi du cœur; j'aime mieux perdre la vie qu'une éternité de bonheur et de gloire, que mon Dieu me promet. Le gouverneur, qui ne voulait pas le faire mourir, lui offrit de le délivrer pourvu qu'il allât brûler l'église qu'il avait bâtie. Je souffrirai la mort la plus cruelle, répondit-il; plutôt que de commettre un si horrible sacrilége. Le gouverneur, désespérant de le vaincre ni par promesses, ni par menaces, ni par supplices, lui fit donner encore trente coups de bâton, confisqua tous ses biens et ne lui laissa pas même ses habits. Il fut assez inhumain pour le renvoyer tout nud, couvert de plaies et de sang. A la faveur de la nuit, il se fit conduire dans la maison des provicaires ; ils l'embrassèrent, le félicitèrent de la victoire que Dieu lui avait fait remporter ; lavèrent ses plaies, et lui donnèrent des habits

et de l'argent pour acheter des médicaments.

Tandis qu'on exerçait ces cruautés contre les chrétiens, un mandarin, visiteur des vaisseaux et protecteur des provicaires, leur dit que s'ils faisaient quelques présents au roi, sa majesté défendrait de les persécuter, et n'écouterait plus leurs ennemis. Les provicaires lui répondirent que la guerre avec la Hollande ayant empêché les vaisseaux de France de venir au Tonquin, ils n'avaient rien d'assez précieux pour l'offrir au roi, et le prièrent de leur obtenir la permission d'envoyer quelqu'un à Siam pour prendre quelques curiosités d'Europe. Le mandarin l'obtint. Ils firent partir deux catéchistes nommés Dominique et Philippe, qu'ils avaient préparés à recevoir la prêtrise, et leur joignirent en cachette cinq jeunes élèves pour le séminaire.

Dans les lettres qu'ils écrivirent à Siam, par ces catéchistes, ils marquent qu'ils avaient appris l'année précédente, avec une extrême douleur, que M. d'Héliopolis ayant été jeté par une tempête aux Philippines, il avait été arrêté par les Espagnols; que les Hollandais, de qui ils tenaient cette nouvelle, ne savaient ce qu'était devenu ce prélat. Ils prièrent ensuite M. de Berithe de ne pas leur laisser ignorer plus long-temps le sort de M. d'Héliopolis, auquel le clergé et l'église du Tonquin s'intéressaient avec tant de raison.

Quelque temps après le départ de ces ca-

téchistes, un infidèle avertit le gouverneur de la province où est situé le bourg de Kienlao, qu'un prêtre nommé Simon y résidait, et qu'il y faisait de nombreuses assemblées. Le gouverneur lui ordonna sur-le-champ d'aller saisir ce prêtre, qui, ayant été averti de son mauvais dessein, abandonna sa maison pour se cacher. Comme les chrétiens s'assemblaient dans ce lieu en si grand nombre que l'église n'en pouvait contenir la multitude, l'assemblée se partageait dans sept maisons attenantes, d'où, par des ouvertures qu'on avait ménagées, on pouvait voir et entendre le prêtre, lorsqu'il célébrait ou qu'il prêchait.

XXXVI.

Vexations exercées sur les chrétiens.

Le persécuteur entra d'abord dans l'église, saisit deux bons vieillards chargés du soin de l'orner, les conduisit chez le gouverneur, et lui fit le plan de l'église et des maisons d'assemblées. Ce mandarin leur dit d'un ton plein d'indignation : Comment avez-vous la hardiesse de bâtir des églises si vastes, malgré les défenses du roi ? Les deux vieillards lui répondirent : On bâtit de tous côtés des temples magnifiques à des dieux imaginaires ; n'est-il pas raisonnable que, connaissant le vrai Dieu du ciel et de la terre, nous lui bâtissions des églises aussi grandes que notre pauvreté nous le permet ? Cette réponse si ingénue sembla

adoucir sa colère; il se retira, et ordonna aux soldats de les contraindre, par menaces, à donner le rôle des chrétiens; ils ne nommèrent que deux pères de famille. Le gouverneur les fit comparaître devant lui, les maltraita, les condamna à une amende et les renvoya : l'église et les maisons où l'on s'assemblait furent brûlées quelques jours après par son ordre.

Dans le village de Linhem, quinze familles chrétiennes ayant refusé d'assiter aux honneurs qu'on rendait à l'esprit tutélaire, les païens entrèrent en fureur, les battirent cruellement, pillèrent leurs maisons, enlevèrent leurs bestiaux, et les firent condamner à une amende si excessive, qu'il fallut recourir à la charité des églises voisines pour y satisfaire. On usa de la même rigueur en deux autres endroits, où tous les fidèles n'eurent pas la même constance. Sept familles, pour conserver leurs biens, renoncèrent à la foi.

Tant de maux que souffraient les chrétiens, tinrent les deux provicaires dans une crainte et dans une affliction continuelle pendant presque toute l'année 1677. Vers le mois de septembre, le retour des deux catéchistes Philippe et Dominique, ordonnés prêtres par M. de Berithe, et l'arrivée du père Moralès, dominicain, qui les avait joint à Siam, auraient donné quelque consolation à cette église persécutée; mais par des lettres de Manile, qu'ils apportèrent aux pères do-

minicains qui en étaient venus l'année précédente, on apprit que M. d'Héliopolis était sorti de prison pour retourner en Europe; et que, par conséquent, il ne restait nulle espérance de le voir au Tonquin.

XXXVII.

Clémence de la cour de la Cochinchine.

L'église de la Cochinchine eut aussi ses persécutions pendant l'année 1677. Dans le mois de janvier, quelques païens d'un grand village peu éloigné de la ville royale, se plaignirent au roi que tous les habitants de ce lieu suivaient la loi des Portugais, abandonnaient la religion du royaume et les travaux publics. Quatre commissaires envoyés sur les lieux pour informer sur ces plaintes, citèrent les chrétiens, et furent fort surpris de les voir accourir de toutes parts avec empressement. Leur étonnement augmenta, lorsqu'en ayant rappelé quelques-uns qui paraissaient fuir, ils leur répondirent : Nous n'avons garde de prendre la fuite; nous allons appeler nos amis, nos parents et nos familles. Cette réponse toucha le cœur des commissaires; ils n'arrêtèrent que les six chefs de l'aldée, et les conduisirent, la cangue au col, au palais du ministre d'état. Ce mandarin demanda s'ils avaient tué, volé, désobéi au roi, refusé le tribut. Les commissaires répondirent : Ils sont chrétiens; ils n'ont point commis d'autre crime.

S'il ne s'agit que de cela, dit le ministre, ils ne méritent pas la cangue, qu'on la leur ôte; ensuite, se tournant vers eux, il leur dit : Allez, enfants, je vous donne la ville pour prison, jusqu'à ce que j'aie rapporté votre affaire au roi. Alors vous comparaîtrez de nouveau pour subir la peine à laquelle l'on vous condamnera. Aussitôt qu'ils furent libres, ils allèrent trouver M. Vachet, de qui nous tenons ce récit. Il les conduisit à l'église, pour remercier Dieu qui leur avait rendu les commissaires et les ministres si favorables. Ce seigneur les servit avec autant d'affection que s'il eût été chrétien, et sut si bien ménager l'esprit du roi, quand il lui parla, que ce prince lui fit entendre, par un signe de tête et de main, qu'il fallait les renvoyer sans aucune punition, le roi n'était ennemi de notre religion que par politique. Dans une conversation particulière, il dit à un de ses courtisants qu'il était frappé de la générosité avec laquelle ses sujets chrétiens s'exposaient à la perte de leurs biens, de leur liberté et de leur vie, et qu'il admirait qu'un évêque et des prêtres, qui ne manquaient de rien en France, fussent venus de si loin manquer presque de tout pour pouvoir sauver des âmes. Cependant, ajouta-t-il, cette religion n'est bonne que pour les gens du commun, qui peuvent se contenter plus aisément d'une seule femme. Le courtisan, quoiqu'il fût idolâtre, lui repartit: Nous croyons aussi bien que les

chrétiens à l'immortalité de l'âme ; s'il était vrai, comme ils le disent, que, par la pluralité des femmes, on s'expose à être éternellement malheureux, ne faudrait-il pas s'en priver? La reine qui, jusqu'alors, n'avait point pris de part à la conversation, l'interrompit et la fit finir.

XXXVIII.

Châtiment d'un impie; sa conversion et celle de plusieurs païens.

Cette indulgence de la cour favorisait le progrès du Christianisme. M. Courtaulin, dans une lettre du 15 janvier, marque qu'en six mois il avait baptisé, de sa propre main, 1036 personnes. Dans la relation qu'il a faite de ce qui s'était passé l'année 1677, il rapporte un événement singulier, dont Dieu se servit pour convertir un village entier. Un riche gentil, dit-il, fit un festin pour les nôces de son fils. Tous les habitants y furent invités: c'était un samedi. Un chrétien qui se trouva parmi eux, ne voulut pas manger de la viande; on lui servit du poisson et une salade. Un païen malin lui fit des railleries piquantes sur sa religion, et jeta des morceaux de viande sur la salade et dans le plat de poisson. Le chrétien répondit avec modestie à ce que cet impie avait dit contre la religion, et demeura tranquillement sans manger. Le gentil porta bientôt la peine de son impiété. Il

fut tout à coup saisi de douleurs aigües, et quitta la table pour retourner chez lui ; mais il n'eut pas fait quatre pas, qu'il tomba à la reuverse. On courut à son secours, et on le trouva dans une défaillance mortelle. Tous les remèdes qu'on mît en usage pour le faire revenir, furent sans effet. On le croyait mort; dans cette alarme, le chrétien qu'il avait raillé et traité si insolemment, s'approche, se met à genoux, lui fait le signe de la croix sur la main, récite à haute voix l'oraison dominicale et le symbole ; dans le moment le moribond revient à lui, recouvre la parole, et dit hautement qu'il veut être chrétien. Tous les assistants, également étonnés d'une guérison si miraculeuse et de la conversion de ce libertin, font la même protestation et demandent le baptême. Aussitôt les chrétiens de ce lieu me députèrent un exprès dans un village voisin, où je faisais la visite, pour m'apprendre cette heureuse nouvelle. Jugez qu'elle fut ma joie. Je me rendis à ce village, et j'y baptisai deux cents idolâtres, après les avoir bien instruits. Un village voisin de celui dont je viens de parler, fut aussi entièrement converti par un fervent chrétien, qui guérissait tous les malades en priant pour eux et en leur appliquant des reliques de martyrs que je lui avait données. Ce sont les propres paroles de M. Courtaulin.

XXXIX.

Persécution dans la province de Quanghia; Conversion d'une fille qui l'avait excitée.

Sur la fin de cette année, M. Mahot essuya de mauvais traitements de la cour, par un accident auquel on n'avait pas lieu de s'attendre. Madame Luce-Ki, cette veuve si recommandable par sa vertu, qui logeait et entretenait une communauté des amantes de la croix, avait une nièce qu'elle élevait avec beaucoup de soin. Cette jeune personne, sans avoir témoigné aucun mécontentement, s'évada, et s'alla réfugier chez d'autres parents qui étaient idolâtres. Non contente d'avoir renoncé à la foi, elle accusa sa tante d'avoir bâti une église, où les chrétiens s'assemblaient tous les jours; de retenir chez elle plusieurs filles qu'elle empêchait de se marier, et d'avoir fait assassiner un missionnaire qui apportait des présents au roi. Ces accusations portées à la cour, excitèrent une persécution dans la province de Quanghia.

Plusieurs chrétiens souffrirent de dures vexations. Les amantes de la croix se dispersèrent. L'église de madame Luce fut abattue, et M. Mahot s'étant allé présenter aux commissaires du roi, pour prouver qu'il n'avait pas été assassiné et qu'il avait rendu à sa majesté les présents de M. de Berithe, fut arrêté et mis en prison avec quelques chré-

tiens. Ils y gémirent plus de quatre mois. A la fin ils prouvèrent si clairement leur innocence, qu'on les remit en liberté; mais on ordonna à M. Mahot, de la part du roi, de sortir du royaume par le premier vaisseau qui partirait. Si M. Vachet eût été à la cour, où il avait beaucoup de crédit, cette affaire n'aurait pas eu de si fâcheuses suites; mais il était allé à Siam informer M. de Berithe de l'état de la mission, et lui demander un plus grand nombre d'ouvriers évangéliques. Les maux que le missionnaire, les chrétiens et madame Ki avaient soufferts, n'appaisèrent point les emportements de sa nièce. Elle menaçait d'aller à la cour, de découvrir au roi une infinité de choses capables de l'irriter et d'exciter une persécution générale; mais quand on s'y attendait le moins, Dieu toucha son cœur; elle alla se jeter aux pieds de sa tante, et lui demanda pardon, en versant des torrents de larmes. Sa douleur parut si vive, que sa tante ne doutant point que son repentir ne fût sincère, l'embrassa et la reçut de nouveau dans sa maison. Depuis ce moment cette nouvelle convertie commença à mener une vie si pénitente, qu'il fallait modérer sa ferveur et ses austérités. Frappée de l'horreur de son apostasie et des accusations qu'elle avait faites, elle demeurait les heures entières prosternée le visage collé sur la terre, pleurait nuit et jour et portait ses jeûnes au-delà de ses forces. Elle

menait cette vie si édifiante depuis près d'un an, lorsque M. de Courtaulin, qui a écrit la relation de cet événement, alla faire la visite dans ces quartiers. Cette humble pénitente n'osa paraître en sa présence; mais elle lui fit demander si, après les crimes dont son âme était coupable, il y avait pour elle quelque espérance de pardon. Le provicaire la fit venir, l'assura des miséricordes du seigneur, l'exhorta à persévérer dans la pénitence, en régla les exercices avec beaucoup de prudence et de douceur; et, après six mois d'épreuve, étant revenu, il l'admit à la participation des sacrements.

X L.

Générosité d'une dame chrétienne.

Vers ce même temps, une dame chrétienne nommée Anne Dich, veuve d'un général d'armée, laquelle avait embrassé l'institut des amantes de la croix, et était en grande relation avec madame Ki, sortant un jour de la messe que M. de Courtaulin venait de célébrer dans la chapelle qu'elle avait dans sa maison, fut avertie par un soldat qu'on l'avait accusée d'être chrétienne, et que le roi avait ordonné de l'arrêter et de saisir tout son bien. M. de Courtaulin, sur cet avis, lui conseilla de cacher son or et son argent. Je ne saurais, lui répondit-elle, trouver une plus belle occasion d'en faire un

sacrifice à J.-C.; voulez-vous donc l'empêcher ? M. de Courtaulin lui représenta qu'elle ferait mieux de garder cet or et cet argent pour secourir les pauvres chrétiens que de le livrer à leurs persécuteurs, et la pressa si vivement de lui remettre les clefs de ses coffres, qu'elle les lui jeta d'une manière qui marquait la peine qu'elle avait de les lui donner. M. de Courtaulin ayant mis en lieu de sûreté ce qu'elle avait de plus précieux, voulut se retirer, afin qu'on ne fît pas un crime à cette pieuse veuve d'avoir chez elle un père de la loi; elle l'arrêta, en lui disant : Si vous avez peur, partez; mais si vous ne voulez vous éloigner que pour ne pas m'attirer, par votre présence, de rudes traitements, ne sortez point; je ne veux fuir ni la persécution ni la mort. Si vous me procurez le bonheur de souffrir et de mourir pour J.-C., n'en serez-vous pas bien aise ? Quelle foi! quel détachement! quel courage! quel exemple pour les dames chrétiennes! Il y a apparence que la nièce de madame Ki, dans le temps de son apostasie, l'avait accusée, et l'accusation n'ayant pas été soutenue, elle n'eut point de suite. Cependant ces démarches de la cour, qui tantôt favorisait et tantôt maltraitait les chrétiens, firent appréhender à M. Mahot que son séjour dans le royaume, malgré l'ordre qu'on lui avait signifié d'en sortir, n'indisposât entièrement le roi ou ses ministres contre lui et contre l'église. Il s'embarqua vers la

fin de cette année 1677, pour se rendre à Siam, où il arriva heureusement et trouva que M. de Berithe, à la sollicitation de M. Vachet, avait déjà fait partir pour ce royaume, MM. Chevreuil, le Noir et Thomas.

X L I.

Trois missionnaires arrivent à la Cochinchine. Mort de M. le Noir.

Un ambassadeur cochinchinois qui s'en retournait, reçut trois missionnaires sur son bord. Dès qu'ils furent arrivés à Faifo, MM. Thomas et le Noir allèrent par terre à la cour, pour rendre au ministre et à quelques mandarins des lettres de M. de Berithe. Dans tous les lieux où ils passèrent, les chrétiens vinrent au-devant d'eux, et les engagèrent à faire quelque séjour pour administrer les sacrements. Ils conférèrent le baptême à deux cents adultes. Accablés des fatigues du voyage, quelque besoin qu'ils eussent de se reposer, ils employèrent les nuits entières à écouter les confessions et à célébrer les saints mystères. Ce travail non interrompu altéra leur santé. M. le Noir traîna pendant un an une vie languissante, et, désespérant de se rétablir, il repassa à Siam avec M. Chevreuil, qui était encore plus infirme que lui. M. Thomas reprit ses forces, travailla quelque temps dans la province de Quanghia; mais malheureusement passant daus un vil-

lage nommé Chanang, il y but de l'eau dont il ne connaissait pas les mauvaises qualités; elle lui causa un grand tremblement dans tout son corps; tous les remèdes qu'on employa furent inutiles, et après six mois de maladie, il mourut entre les mains de M. Bouchard. Cette perte fut d'autant plus affligeante que M. Bouchard même, et les trois prêtres cochinchinois étaient épuisés par le travail, et que M. de Courtaulin seul portait presque tout le poids de la mission.

X L I I.

MM. Vachet et Mahot retournent à la Cochinchine.

M. de Berithe, informé de cette disette d'ouvriers, commença à faire des préparatifs pour aller à la Cochinchine travailler jusqu'à la fin de sa vie; mais M. de Métellopolis et les directeurs du séminaire lui représentèrent que sa santé affaiblie et l'intérêt général des missions ne lui permettaient pas de quitter Siam; il se rendit enfin à leurs instantes prières, et M. Vachet s'embarqua dans le mois de juillet avec M. Mahot; celui-là pour la Cochinchine, et celui-ci pour le royaume de Chiampa. Leur voyage fut très-long et très-périlleux. Voici l'abrégé de la relation qu'en a faite M. Vachet. Ils essuyèrent quatre tempêtes, et furent obligés de s'arrêter dans plusieurs petites îles, où ils souffrirent toutes

sortes de misères. Leur barque ne pouvant plus soutenir la violence des flots, il fallut voguer terre à terre le long des cotes, où ils échouèrent deux fois sur des bancs de sable, et d'où ils ne se tirèrent que par une protection singulière de Dieu.

XLIII.

Ils abordent à Chiampa. M. Mahot s'y arrête.

Echappés à tant de périls, ils aboutirent au royaume de Chiampa, et entrèrent dans une rivière qu'ils croyaient conduire à une ville nommée Citram; mais ils avaient pris une rivière pour une autre, et ils se trouvèrent égarés sans savoir où ils étaient. Un chrétien qui descendait cette rivière dans un balon, les tira de cet embarras et les conduisit chez un des principaux chrétiens du pays, qui demeurait dans une aldée peu éloignée. Ils y furent reçus avec de grands témoignages de joie et de respect.

Les chrétiens du voisinage, avertis de l'arrivée des missionnaires, s'assemblèrent chez leur hôte. D'abord on délibéra sur les moyens de mettre M. Mahot en sûreté, et suivant l'avis de l'assemblée, les deux missionnaires allèrent rendre visite au gouverneur de la province, lui offrirent quelques curiosités d'Europe, dont il parut fort content, et permit à M. Mahot d'établir sa résidence parmi les Cochinchinois qui habitaient dans son

gouvernement. A peine furent-ils de retour chez leur hôte, qu'on leur présenta 30 personnes bien instruites, auxquelles ils administrèrent le baptême, et qui assurèrent M. Mahot que plus il avancerait dans le royaume, plus il trouverait à travailler utilement parmi les Cochinchinois, qui y sont répandus de tous côtés; mais pour les Chiampois, qui sont presque tous mahométants, ils lui dirent qu'il arrivait rarement que quelqu'un embrassât le christianisme.

Aussitôt que M. Vachet eut mis M. Mahot en sûreté, la saison ne permettant pas de se remettre en mer, il se hâta de se rendre par terre à Citram, et d'y faire transporter tous ses effets. En chemin faisant, il baptisa cinq personnes, il célébra plusieurs fois la messe, et administra les sacrements aux chrétiens qui étaient disposés à les recevoir. Il arriva à Citram le 28 novembre 1678, environ minuit. Il trouva dans l'église trente chrétiens qui l'attendaient, et employa le reste de la nuit à les instruire et à les confesser. Le lendemain il alla faire visite au gouverneur, qui est aussi vice-roi. Ce mandarin, qui sut que M. Vachet était protégé par le ministre d'état de la Cochinchine, lui fit un accueil très gracieux, tâcha de l'engager à demeurer dans le pays, et voulut du moins qu'il se reposât à Citram pendant dix jours, pour rétablir sa santé qui était fort altérée. Pendant ce séjour, il assista aux funérailles d'un

catéchiste mort depuis peu. Quelques gentils qui s'y trouvèrent, furent si édifiés de la piété des chrétiens, qu'ils demandèrent d'être instruits. Le dimanche, après avoir célébré le saint sacrifice, il administra le baptême à sept adultes et les cérémonies à onze, que le catéchiste, dont on avait fait les funérailles, avait ondoyés quelques temps avant sa mort. Ce même jour M. Mahot arriva à Citram, et lui apprit que son hôte, qui l'accompagnait, lui avait dressé une chapelle assez propre, et une maison où il ferait sa résidence jusqu'à ce qu'il eût instruit 50 catéchumènes et deux familles païennes qui demandaient le baptême. Après quoi cette aldée, composée de plus de cent personnes, serait toute chrétienne.

X L I V.

Jeune païen converti. M. Vachet se remet en chemin.

Sur le soir un jeune païen entra dans le lieu où les chrétiens étaient assemblés, et demanda à conférer avec le père de la loi sur la religion. La conversation dura jusqu'à deux heures après minuit. Alors ce jeune homme, qui avait parlé avec beaucoup d'esprit, s'écria tout à coup : Je suis entré en tigre, je m'en retourne en agneau. Je suis si content et si convaincu que je veux, le plus promptement qu'il me sera possible, me disposer à être admis au nombre des chrétiens,

X L V.

M. Vachet exerce ses fonctions en plusieurs endroits.

Quoique la santé de M. Vachet fût fort chancelante, il partit de Citram le jour de l'Immaculée Conception. Le vice-roi lui fit donner un cheval, et quelques chrétiens l'accompagnèrent. Il marcha à travers les forêts ou le long du rivage de la mer, avec des incommodités et des fatigues continuelles jusqu'à Phugiay, qui est un lieu considérable du royaume de Chiampa. Pendant cinq, jours qu'il y séjourna, il baptisa huit personnes, pacifia six familles, administra les sacrements à presque tous les chrétiens, et fit construire une maison et une chapelle pour M. Mahot qui devait y venir résider. De Phugiay il partit pour Phanvic, qui n'en est éloignée que de trois journées, mais si pénibles et si dangereuses que ses conducteurs se dérobèrent secrettement pour éviter ce trajet, et les chrétiens qui le suivirent furent si fatigués, que la troisième journée ils ne purent plus marcher. M. Vachet, seul, prit le devant, et leur envoya de Phanvic six hommes pour les soulager et les conduire. Le lendemain de son arrivée, les chrétiens s'assemblèrent auprès de lui. Il en confessa environ cent; onze catéchumènes reçurent le baptême et trente les cérémonies. Quoique ces chrétiens sans pasteurs fussent la plupart peu édifiants, les

les gentils vinrent en foule prier le missionnaire de leur expliquer les vérités de la religion. Pendant huit jours et huit nuits, ils vinrent les uns après les autres écouter la parole de Dieu. Ces instructions préparaient une abondante moisson pour M. Mahot.

XLVI.

Il est obligé de comparaître devant le roi de Champa.

Tandis que M. Vachet s'appliquait à semer le grain évangélique, un officier qu'il appelle Caido, le fit avertir qu'il devait aller offrir ses respects au roi : dans le moment il se rendit au palais. Le roi, environné des mandarins du pays et de quelques mandarins cochinchinois, lui donna audience, accepta quelques présents que M. Vachet lui offrit, affectant de faire paraître beaucoup de froideur et de fierté, et cependant il lui promit de lui faire donner une escorte pour le conduire en sûreté avec ses effets, aux frontières de la Cochinchine ; mais il manqua à sa promesse.

XLVII.

Il continue son voyage jusqu'à la Cochinchine.

Les chrétiens, informés de ce contre-temps, avertirent M. Vachet que, n'ayant point d'escorte, il allait s'exposer à un danger évident d'être volé et assassiné. Il délibéra quelques jours sur le parti qu'il devait prendre ; mais enfin se confiant en Dieu, il loua une voiture et se mit en

chemin le jour de la Circoncision en 1679, avec quelques domestiques et quelques chrétiens, qui voulurent l'accompagner la première journée. Il arriva à Jasivai le 5 janvier, sans avoir fait aucune fâcheuse rencontre ; il y séjourna jusques après les Rois. Les chrétiens du lieu et des environs s'assemblèrent pour célébrer la fête et entendre la messe. Il administra le baptême à neuf, les cérémonies à douze adultes, et les sacrements de pénitence et d'eucharistie à près de cent personnes. Les principaux chrétiens voulurent, malgré lui, l'accompagner jusqu'à Niatran; mais ayant rencontré, à une lieue de Jasivai, plusieurs voyageurs de leur connaissance, ils prirent congé de lui. La providence lui procura cette compagnie pour le conduire sans danger à Niatran, et de là à Natlang, frontière de la Cochinchine, où il fut joint par M. Bouchard, qui lui apprit que le roi avait fait mourir un catéchiste l'année précédente, que son martyre avait répandu la terreur parmi les chrétiens et les avait exposés aux vexations des gouverneurs et des juges subalternes.

XLVIII.

Martyre d'un catéchiste nommé Joachim.

Ce catéchiste qui avait généreusement sacrifié sa vie pour la foi, se nommait Joachim Lay, originaire d'un village peu éloigné de Nuocman. Il avait été converti par un mis-

sionnaire français ; comme il était du nombre des lettrés, il se rendit bientôt capable d'être catéchiste, et il en exerçait les fonctions avec beaucoup de zèle et de succès. Sa maison servait d'église aux chrétiens du voisinage, qu'il édifiait par sa piété encore plus que par ses instructions. Depuis sa conversion, il avait toujours témoigné un ardent desir du martyre, et supplié souvent les missionnaires de demander à Dieu cette grâce pour lui. Dans un temps où l'église jouissait d'une profonde paix, sa charité pour ses frères lui fit obtenir la couronne qu'il desirait si ardemment. Voyant que le chef de son village leur faisait de continuelles vexations, il partit avec son frère pour en porter des plaintes à la cour. Le chef, averti de leur départ, les fit arrêter en chemin ; ayant trouvé des marques de notre religion à Joachim, et son frère ayant professé hautement sa foi, il les conduisit à la ville royale, et les dénonça à deux mandarins qu'il savait être ennemis du christianisme et fort intéressés ; le dénonciateur n'oublia pas de les avertir que Joachim était riche. Pour l'obliger à racheter sa liberté par une somme considérable, on le sépara de son frère ; on le mit dans une étroite prison, chargé de chaînes et d'une cangue fort pesante. On lui fit, pendant plus de six mois, souffrir la faim, la soif et toutes sortes de rudes traitements. Des aliments que les chrétiens lui apportaient en abondance,

les soldats ne lui en donnaient qu'autant qu'il en fallait pour l'empêcher de mourir.

Ces souffrances, loin d'ébranler sa constance, semblaient lui inspirer chaque jour un nouveau courage. Ses juges, qui en voulaient à son bien plus qu'à sa religion, le firent comparaître devant leur tribunal et lui dirent: Veux-tu vivre ou mourir? si tu veux vivre, renonce à la religion des Portugais, foule aux pieds les images et les médailles qu'on t'a trouvées, ou du moins promets de t'amender et de te rédimer par une amende pécuniaire; si tu n'obéis, nous t'allons accuser devant le roi, qui infailliblement te condamnera à la mort, comme un rebelle opiniâtre aux lois du royaume et à ses édits. Les plus rudes tourments, répondit le généreux confesseur, ni la mort la plus cruelle n'arracheront jamais de mon cœur une religion dont je connais la vérité, et ne me forceront jamais à fouler aux pieds des images qu'elle m'ordonne de révérer. Je pourrais racheter ma liberté à prix d'argent; mais si, en la rachetant, il faut promettre de m'amender, c'est-à-dire, de ne plus pratiquer les exercices de la loi du vrai Dieu, c'est ce que ma conscience ne me permet pas. Ainsi je ne veux point racheter une vie périssable, dont la perte me procurera une vie éternelle. Vous m'allez accuser devant le roi: si sa majesté me renvoie, je m'en irai; si elle me condamne à la mort, je suis prêt à mourir.

Les chrétiens, alarmés du péril où ils voyaient ce zélé catéchiste, voulurent se cotiser. Une dame chrétienne, nommée Anne Dich, offrit une somme considérable pour contenter l'avidité des deux mandarins, et pour le tirer de leurs mains; mais Joachim s'y opposa, disant que ce serait donner de l'argent à pure perte, parce qu'on ne lui accorderait sa délivrance qu'en lui faisant promettre de s'amender, ce qu'il regardait comme un acte d'apostasie, qu'il refuserait constamment de commettre.

Ses juges irrités de ses réponses et de sa constance, résolus de le faire périr, mirent son nom avec celui de deux voleurs qu'on avait surpris dans le palais du roi, et ajoutèrent qu'il avait brisé des pagodes, et violé insolemment le respect dû au temple du grand-père de sa majesté. Le roi, sans examiner si ces accusations étaient véritables, sans distinguer le chrétien des deux voleurs, prononça un arrêt de mort contre tous trois. La loi du pays permettait à Joachim de crier dans le moment, et, selon la coutume, le roi aurait suspendu l'exécution jusqu'à ce que le procès eût été revu par d'autres juges, devant lesquels l'accusé se serait justifié sans peine des calomnies qu'on lui avait imposées; mais il n'ouvrit la bouche que pour faire éclater sa joie de ce que Dieu le jugeait digne de mourir pour la gloire de son nom. Le mandarin chargé de faire exécuter l'ar-

rêt que le roi venait de prononcer, demanda à sa majesté la permission de faire mettre par quartiers le corps de ce chrétien, afin d'inspirer plus de terreur à ceux qui suivaient sa religion : le roi le permit.

X L I X.

Ce martyr convertit un voleur.

Tandis qu'on se préparait à faire l'exécution, Joachim s'approcha des voleurs qui devaient être exécutés avec lui, leur annonça les vérités de la foi, et les exhorta si puissamment à les embrasser, qu'un des deux se convertit, reçut le baptême avec des sentiments de componction qui donnèrent lieu d'espèrer qu'il aurait part à la récompense du bon larron. Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, Joachim demanda à l'exécuteur la permission de prier. Sa prière étant un peu longue, l'exécuteur lui dit : Prie-tu si long-temps pour prolonger ta vie ? appréhendes-tu la mort ? Je la desire depuis plusieurs années, répondit le martyr. Comment la craindrais-je dans le moment qu'elle va m'unir à J.-C. pour l'éternité ? En disant ces paroles, il se tourna vers la foule de chrétiens qui l'environnaient et qui versaient des larmes, les exhorta à persévérer dans la foi et à se réjouir de son martyre, donna à l'exécuteur cinq mas de monnaie qui lui restaient, tendit le col en disant ces paroles :

Loué soit le très-saint sacrement! et eut la tête tranchée. Les quartiers de son corps furent exposés dans les quatre grands marchés de la ville; mais les chrétiens trouvèrent les moyens de les enlever, et de les rassembler dans un cercueil. Plusieurs mémoires et lettres des missionnaires assurent que Dieu a honoré, par des miracles, les reliques de ce glorieux martyr. Son frère avait souffert avec lui pendant plus de six mois les rigueurs de la prison; comme on ne lui avait point trouvé de marques de notre religion, on ne le condamna qu'à quinze coups de bâton.

L.

M. Vachet rassure les chrétiens intimidés.

Cette mort et ce châtiment avaient fort effrayé les chrétiens de Faifo; mais la joie que le gouverneur, quoique gentil, témoigna du retour de M. Vachet, les honnêtetés qu'il lui fit, les rassurèrent, et le missionnaire partit bientôt pour la ville royale. La terreur était encore plus grande dans les provinces, où les ennemis du christianisme, fiers et triomphants, ne parlaient que de projets d'accusation, que d'emprisonnement et de pillage. Plusieurs chrétiens intimidés avaient pris la fuite, d'autres avaient élevé le tlan dans leur maison, qui est le signe de l'idolâtrie; les plus fervents demeuraient cachés, et les églises étaient désertes. La triste situation où M. Va-

chet voyait les affaires de la religion l'affligea, mais ne le découragea point. Il alla se présenter à Ouphuma, ministre d'état et son protecteur déclaré, et lui fit présent de quelques curiosités et d'un vase qui parut une pièce rare et précieuse. Ce mandarin reçut ces présents avec des marques de reconnaissance, lui témoigna le plaisir qu'il ressentait de le revoir, et lui promit de nouveau sa protection. Son secrétaire déclara à M. Vachet que le roi n'avait nul dessein de persécuter la religion, et que s'il avait condamné Joachim à la mort, c'est que ses juges avaient malicieusement mis son nom avec celui des voleurs surpris dans le palais.

L I.

Le ministre d'état et les deux premiers princes le protègent.

Cette déclaration inspira à M. Vachet le courage de visiter les deux fils du roi. Ces deux princes lui marquèrent tant d'affection et de bonté, qu'il osa les prier d'arrêter les vexations qu'on faisait aux chrétiens dans tout le royaume. L'un et l'autre lui promirent de donner des ordres pour les faires cèsser, et ils tinrent leur promesse. Le second prince fit plus : Je sais, dit-il à M. Vachet, que vous avez des remèdes excellents pour les blessures ; je vous prie d'en composer pour moi une grande quantité, et de recevoir pour

cela une somme d'argent que mes officiers vous remettront par mon ordre. Je veux me servir de vous, et si quelqu'un est assez hardi pour vous inquiéter, vous ou les vôtres, je saurai le mettre à la raison dès que j'en serai instruit, et je vais écrire à votre évêque pour le remercier de ce qu'il vous a renvoyé ici.

L I I.

Progrès de la mission à la Cochinchine et à Siam.

M. Vachet donna ces heureuses nouvelles aux chrétiens, parut tous les jours en public, les assembla, les rassura et remit le calme dans toutes les églises du royaume, si troublées par la crainte de la persécution dont elles étaient menacées, et par les vexations des magistrats; mais ces troubles et cette crainte n'avaient pas empêché le progrès de l'évangile. Les prêtres anamites, moins exposés à être découverts que les européens, avaient travaillé très-utilement à l'instruction des chrétiens et à la conversion des idolâtres. L'un d'entr'eux, homme d'un talent médiocre et d'une grande simplicité, mais rempli de l'esprit de Dieu, avait baptisé deux mille personnes dans l'espace de six mois. Le travail des deux autres n'avait pas été sans fruit.

Les conversions n'étaient pas si nombreuses dans le royaume de Siam. Cependant les let-

tres de MM. de Berithe et de Métellopolis assurent que l'état spirituel de cette mission, en 1677, était assez heureux ; qu'à Tenasserin, à Pourcelouc, à Bancok, au camp des Pegans, les conversions se multipliaient ; que plus de quarante villages infidèles s'instruisaient des vérités de la foi, et qu'un plus grand nombre demandaient d'en être instruits ; mais qu'on manquait de catéchistes, parce qu'on n'avait pas de quoi fournir à leur subsistance. Les fonds qu'on avait en main suffisaient à peine pour les dépenses du séminaire, pour l'entretien des missionnaires et d'un grand nombre d'écoliers qu'on instruisait dans toutes les résidences de Siam, du Tonquin et de la Cochinchine, pour les rendre capables des ordres sacrés, ou du moins pour en faire d'habiles catéchistes.

L I I I.

MM. Leroux, Paumard et Charboneau arrivent à Siam. Mort de M. Leroux.

Tandis que les vicaires apostoliques gémissaient sur cette disette d'ouvriers si préjudiciable à l'œuvre de Dieu, MM. Paumard et Leroux, missionnaires, avec un chirurgien nommé Charboneau, qui s'était consacré au service de la mission, arrivèrent à Siam. Ils étaient partis de France en 1676, sur un vaisseau appelé le Vautour, qui fit voile de compagnie avec un autre plus petit. En quatre

mois de navigation ils touchèrent à l'île Bourbon. Là M. Paumard passa dans le petit, pour donner les secours spirituels au capitaine qui était dangereusement malade. Ces deux vaisseaux ayant été séparés par des gros temps, le petit alla mouiller à Surate, et le Vautour à Bombain. MM. Leroux et Charboneau rencontrèrent dans ce port un vaisseau anglais qui partait pour Siam, et s'y embarquèrent; mais ce navire relâcha et hiverna à Malaca. Les Hollandais, souverains de cette presqu'île, étaient alors en guerre avec la France. Pour éviter la prison et la confiscation de leurs hardes et de tout ce qu'ils portaient, MM. Leroux ét Charboneau demeurèrent cachés pendant plus de six mois dans le vaisseau, où ils souffrirent tant de misères, que, s'étant enfin remis en mer, ils furent l'un et l'autre attaqués du scorbut, qui jeta M. Leroux dans une langueur sans remède. Il mourut à Siam le 24 octobre 1677. Le sieur Charboneau fut employé à panser les malades dans un hôpital que le roi de Siam avait fait bâtir, et dont il avait confié le soin aux vicaires apostoliques. Outre les pauvres qui y étaient reçus chaque jour, il en venait deux ou trois cents de la ville et des camps voisins pour se faire panser. M de Métellopolis s'y rendait presque tous les jours pour aider le chirurgien. Le remède le plus fréquent et le plus efficace dont on se servait, était de l'huile et de l'eau bénite

L I V.

Guérisons opérées dans l'hôpital de Siam, à Bancok.

Les guérisons qui s'opéraient tous les jours, paraissaient miraculeuses à ceux qui se trouvaient guéris, et plusieurs embrassaient la foi. Les autres, qui persistaient dans leur idolâtrie, publiaient partout ces prodiges: ce qui faisait un grand honneur à la religion. Surtout M. de Chandebois, qui gouvernait la résidence voisine de Bancok, guérit tant de maladies qu'on croyait incurables, que le bruit s'en répandit dans tout le royaume, et on amenait chez lui des malades des provinces les plus éloignées. Ce don des guérisons était en quelque manière la récompense de sa vie austère et laborieuse. Peu de missionnaires ont égalé sa pénitence, son zèle et ses travaux.

M. Paumard, charmé du bon ordre qu'il voyait dans le séminaire, de tant de bonnes œuvres que les évêques et les prêtres pratiquaient, et des bénédictions que Dieu répandait sur la mission, loin de regretter les avantages qu'il aurait pu trouver en France, fut si vivement pénétré de la grâce de sa vocation, qu'il écrivit aux directeurs du séminaire de Paris, à peu près en ces termes, pour leur marquer la haute idée qu'il avait conçue des fonctions apostoliques, et la joie

avec laquelle il commençait à les exercer. « L'expérience que je fais du ministère évangélique, ne conserve pas seulement l'estime que vous m'en avez inspirée, elle l'augmente même chaque jour d'une manière très-consolante et très-sensible. L'esprit humain ne saurait exprimer ni concevoir les grâces surabondantes que la divine bonté fait à ceux qui n'ont d'autre desir ni d'autre ambition que de chercher et d'étendre le royaume de Dieu et sa justice, et qui s'abandonnent avec une pleine confiance à la conduite de sa providence. Celui qui ne cherche que Dieu, trouve tout en lui, quand même il manquerait d'ailleurs de toutes choses et qu'il paraîtrait accablé de travaux et de souffrances. » La lettre entière n'est composée que de semblables sentiments.

L V.

Le roi de Siam apprend avec joie les témoignages d'estime que lui a donnés Louis XIV.

Le roi de Siam ayant appris que ce missionnaire avait apporté aux vicaires apostoliques des lettres de France, leur envoya un mandarin pour s'informer si l'on y avait reçu les dépêches données à M. de Chamesson en 1673. Les évêques répondirent qu'à cause de la détention et de la mort que cet envoyé avait souffertes à Golconde, ces dépêches n'avaient été portées en France qu'en 1675; que le ministre des affaires étrangères les avait

envoyées au roi, qui était alors à la tête d'une de ses armées; que sa majesté avait fait paraître une extrême satisfaction, en apprenant la réception magnifique que le roi de Siam avait faite à M. d'Héliopolis, lorsqu'il lui présenta sa lettre et celle du pape; et promis que, quand les ambassadeurs qu'on avait dessein de lui envoyer seraient dans ses états, elle ne manquerait pas de leur témoigner à son retour son estime et sa reconnaissance.

L V I.

Il défend à ses sujets d'aller au temple des idoles.

Ces témoignages si obligeants et cette promesse de Louis XIV firent tant de plaisir au roi de Siam, que si on n'avait connu la profonde politique de ce prince, on se serait persuadé qu'il était déterminé à embrasser la religion chrétienne. Sur la fin de l'année 1677, il défendit à tous ses sujets d'aller aux temples des idoles, et en fit punir quelques-uns qui n'avaient pas obéi à cette défense. Il voulut entretenir en particulier plusieurs fois les évêques sur la religion. Il fit achever un grand corps-de-logis du séminaire, donna aux évêques une chaire dorée pour annoncer la parole, déclara de nouveau publiquement qu'il permettait à ses peuples d'embrasser le christianisme, et ordonna à ses ministres de choisir, parmi les mandarins, ceux qu'ils jugeraient

les plus propres pour l'ambassade de Rome et de France, qu'il méditait d'envoyer dès que la paix serait publiée en Europe.

L V I I.

Un jésuite est saisi dans le Tonquin.

Autant que le roi de Siam paraissait favorable à la religion, autant celui du Tonquin lui était opposé; et, quoiqu'il ne fit mourir aucun chrétien pour la foi en 1678, la persécution qu'il ne cessait de faire à l'église avait continuellement exposé les ouvriers évangéliques et les fidèles à la fureur des païens.

Un missionnaire jésuite, qui travaillait avec beaucoup de zèle dans la province de Nghé-An, fut saisi par quatre soldats, qui le firent partir sur-le-champ pour le conduire au gouverneur. Le soir, étant arrivé à un village nommé Kilan, il obtint de ses gardes la permission de passer la nuit dans l'église, sous la caution d'un chrétien nommé François. Pendant les ténèbres, il sortit avec celui qui l'avait cautionné et prit la fuite. Le matin les soldats s'étant apperçus de son évasion, donnèrent la question à quelques chrétiens, qui déclarèrent qu'on avait emporté ce missionnaire en filets à un village voisin. Les soldats y coururent, et le poursuivirent d'un village à l'autre jusqu'au bord de la mer, sans pouvoir l'atteindre. Le gouverneur, averti de cet incident, envoya cinquante sol-

dats pour saisir les chrétiens qui avaient donné à ce missionnaire le moyen de s'évader ; on en arrêta vingt-trois, qu'on conduisit dans la prison du gouverneur, où on les traita avec beaucoup de dureté.

L V I I I.

Un prêtre tonquinois est poursuivi par des soldats.

Un apostat nommé Alexandre Van-Hop, ennemi déclaré des vicaires apostoliques, résolu de leur faire tout le mal qu'il pourrait, découvrit aux soldats qu'un prêtre tonquinois nommé Van-Thru, envoyé par les deux Français qui résidaient à Hien, faisait des assemblées dans le village de Ketao. Les soldats, accompagnés de cet infâme délateur, s'y transportèrent en diligence ; mais M. Van ayant prévu cet orage, en était sorti. Ne pouvant le trouver, ils détruisirent entièrement l'église, exigèrent des chrétiens une somme si excessive qu'ils ne purent la payer, et on leur enleva leurs meubles et leur bétail. La fureur de l'apostat ne fut pas satisfaite. Il conduisit ces soldats dans d'autres villages, où ils pillèrent huit ou dix églises. Enfin, ces persécuteurs ayant appris que M. Van était dans un lieu nommé Hahoang, allèrent investir l'église. Ce prêtre, qui s'y croyait en sûreté, était occupé à donner la communion aux fidèles; alarmé du tumulte que faisaient

les soldats, il consuma les hosties qui lui restaient, quitta les habits sacerdotaux et passa dans la maison d'un chrétien attenante à l'église, de là il se glissa dans une maison peu éloignée; mais ne doutant pas que les soldats n'y vinssent faire des recherches, il en sortit et entra dans celle d'un infidèle qui était contiguë. N'y ayant trouvé que sa femme, il la pria de le cacher, afin qu'il ne tombât point entre les mains des soldats; elle fut touchée de la confiance que ce prêtre prenait en elle, et le fit monter dans un grenier, où il se cacha sous des gerbes de ris.

L I X.

Un païen le fait évader.

Le mari de cette femme était à la tête des soldats qui visitaient les maisons des chrétiens; elle l'aborda et le conjura en secret d'empêcher qu'on ne saisît ce prêtre qui s'était confié à elle. Il le lui promit, et lorsque les soldats voulurent visiter sa maison, il leur répondit avec indignation qu'il avait une patente du gouverneur pour saisir les chrétiens, contre lesquels il était plus animé qu'eux; qu'ils devaient lui rendre témoignage que, loin de cacher leur prêtre, il avait fait tous ses efforts pour l'arrêter; que c'était lui faire injure que de soupçonner sa fidélité à obéir aux ordres du roi, et que sans doute ce prêtre avait pris la fuite. En même-temps il

pria les soldats d'entrer chez lui pour prendre quelques rafraîchissements. Sa femme affecta de les bien régaler. Ils demeurèrent à table jusqu'à la nuit, ce qui donna à M. Van la liberté de se retirer ailleurs. Il erra encore quelque temps dans la province de Nghé-An ; mais se voyant partout en danger, il dispersa ses catéchistes, congédia ses domestiques, et passa dans la province de Than-hoa. S'il n'eût pris ce parti, il aurait été infailliblement saisi ; car les soldats, de retour chez le gouverneur, lui ayant présenté le calice, le rituel et le missel, qu'ils avaient enlevés dans l'église de Hahoang, ce mandarin, déjà irrité de l'évasion du missionnaire jésuite dont nous venons de parler, entra en fureur et menaça les prisonniers des plus cruels supplices. Effrayés de ces menaces, ils offrirent, pour appaiser ce tyran, d'aller eux-mêmes saisir ce prêtre fugitif : on accorda à plusieurs la liberté de le chercher ; mais ils revinrent sans avoir pu le trouver ni apprendre ce qu'il était devenu.

L X.

Chrétiens battus et dépouillés de leurs biens.

Cette démarche si lâche et si criminelle ne les exempta pas d'une amende pécuniaire, qui en fit apostasier quelques-uns et ruina entièrement les autres. Plusieurs d'entr'eux furent contraints de vendre jusqu'à leurs en-

fants pour se tirer des mains des persécuteurs. L'action de la femme infidèle qui avait reçu M. Van dans sa maison, ne fut point sans récompense. Cette nouvelle Rahab, qui avait caché le serviteur de Dieu, fut éclairée des lumières de la foi et associée au peuple saint avec son mari. L'un et l'autre, jusqu'à la fin de leur vie, firent éclater autant de zèle et d'amour pour le christianisme, qu'ils avaient, avant leur conversion, fait éclater de haine contre cette sainte religion.

Un catéchiste de M. Van, qui allait en bateau à la ville royale pour se dérober à la persécution, fut poursuivi par des soldats; il s'échappa heureusement et se réfugia à Hien, chez les provicaires; mais ses hardes furent pillées. Deux chrétiens qui le conduisaient furent mis à la question, condamnés à une amende et à la bastonade. Le nombre des chrétiens étant si grand dans le Tonquin, on ne doit pas être surpris que, malgré la persécution, on eût administré le baptême à plus de sept mille personnes, et le sacrement de pénitence à plus de soixante mille pendant l'année 1678.

L'année suivante, les chrétiens furent exposés en divers lieux à de semblables vexations. Le 16 mai, M. Martin, prêtre tonquinois, étant occupé à écouter des confessions dans l'église d'un village nommé Phu-Kim, dans la province du Sud, dix infidèles vinrent enlever son meuble sacré et tous les

ornements de son église. Tandis qu'ils ne pensaient qu'à piller, M. Martin prit la fuite; mais son catéchiste, avec un jeune garçon qui l'accompagnait, furent arrêtés. Les chrétiens firent toutes les diligences possibles pour racheter ce meuble et ces ornements; mais les infidèles ne voulurent se dessaisir que de ce qui était le moins précieux. Ils consentirent à relâcher le catéchiste et le jeune garçon, et portèrent à un capitaine des gardes du roi, seigneur de leur village, l'argenterie et les tapisseries dont ils s'étaient saisis. Cet officier les présenta au roi; sa majesté les lui donna, et fit brûler l'église de Phu-Kim et celles de quelques villages voisins. Les provicaires ayant eu avis de cette exécution, avertirent les ouvriers évangéliques et les fidèles de toutes les provinces de se tenir sur leurs gardes, et ordonnèrent des prières et un jeûne de trois jours pour supplier le Seigneur d'appaiser l'orage qui les menaçait. Dieu exauça les gémissements de ses enfants, et permit que la guerre que le roi déclara au prince de Bau, occupât la cour et donnât quelque tréve à l'église.

L X I.

Un magistrat chrétien fait abattre une église.

Pendant que les païens lui laissaient quelques jours de repos, un chrétien nommé Triphon, s'étant fort distingué par son esprit et ayant pris le grade de docteur, fut

fait juge du second tribunal de la province de l'Est, d'où il était originaire. Ses concitoyens infidèles ayant voulu faire une processions en l'honneur de leur idole, les chrétiens refusèrent d'y assister. Triphon qui, contre l'avis des provicaires, n'avait pas fait scrupule de pratiquer les cérémonies superstitieuses qu'il faut faire en prenant les grades de lettré, craignant qu'on ne l'accusât à la cour de favoriser la religion chrétienne, se déclara contre les chrétiens et fit abattre l'église où il avait été baptisé. Son crime ne demeura pas long-temps impuni. Sa mère, qui avait consenti à cette action sacrilége, tomba dans une maladie si violente, que tous les remèdes humains ne purent la soulager: elle fut contrainte d'avoir recours aux prières des chrétiens, qui obtinrent de Dieu sa guérison. Un lettré intenta un procès à Triphon, qui lui coûta une grande partie de son bien et le mit en danger de perdre sa charge. Celui qui l'avait engagé à abattre l'église fut misérablement noyé. Ces châtiments firent tant d'impression sur ce juge trop timide et trop politique, qu'il permit aux chrétiens de s'assembler dans une maison particulière jusqu'à ce qu'on eût bâti une nouvelle église.

L X I I.

Conversion de cinq sorciers et d'un idolâtre.

Vers ce même temps, cinq païens qui se

mêlaient de guérir les malades par les prétendus secrets de la magie, furent attaqués d'une maladie épidémique qui courait parmi le peuple. Tous les remèdes et tous les secrets de leur art ayant été sans effet, et se voyant dans un danger évident de perdre la vie, ils implorèrent les prières des chrétiens, promirent que, s'ils revenaient en santé, ils brûleraient leurs livres et tous les instruments de leur détestable métier, et embrasseraient la foi. Les chrétiens prièrent, et les malades furent guéris, instruits et baptisés. Un de leurs compagnons, qui se moqua de leur conversion, et qui entreprit avec trois de ses disciples de brûler, pendant la nuit, une église, fut frappé d'une si terrible frayeur qu'il en mourut avec deux de ses disciples. Le troisième raconta ce fait à un chrétien, qui en rendit compte aux provicaires. Un autre païen du village de Ké-Hé, dans le bailliage de Tien-Ty, résolut d'assembler d'autres infidèles pour saisir un prêtre tonquinois. Sa mère, qui était une fervente chrétienne, ayant découvert son dessein, lui protesta qu'elle accompagnerait ce prêtre devant tous les tribunaux, et se déclarerait chrétienne afin de subir le même châtiment qu'on lui ferait souffrir. Les prières et les larmes de cette mère affligée, et la grâce de Dieu, firent de si grandes impressions sur cet ennemi de notre religion, que, loin de saisir le ministre de J.-C., il alla le prier de

l'instruire de nos saints mystères ; ayant reçu le baptême, il s'appliqua à la conversion de ses concitoyens avec tant de zèle qu'il en conduisit, en une seule fois, soixante-dix à l'église pour être instruits et baptisés.

L X I I I.

Mort de M. de Berithe. Idée abrégée de sa vie.

Cette année 1679, la mission fit à Siam, par la mort de M. de Berithe, premier vicaire apostolique, la plus grande perte qu'elle pouvait faire. Je pense que le lecteur ne trouvera pas mal à propos que je lui donne ici une idée abrégée des vertus, des travaux et du caractère de ce digne prélat.

Dès sa plus tendre jeunesse, Pierre Lamotte-Lambert joignit l'étude des sciences aux exercices de la piété. Docile aux leçons d'un directeur des plus éclairés dans les voies de Dieu, il s'éloigna des plaisirs et des objets qui flattent les passions. L'honneur et la sagesse éclairèrent toujours sa conduite. La cour des aides de Rouen, où il fut conseiller, admira la pureté de ses mœurs, son génie pour les affaires, son application infatigable, son intégrité inflexible, et crut voir naître en lui une grande lumière du barreau ; mais Dieu l'appela aux fonctions du sanctuaire. Il se prépara aux ordres par une pénitence et par des humiliations qui parurent excessives.

Devenu prêtre, il fut le père des pauvres;

le directeur et le restaurateur de l'hôpital général de Rouen. Ayant appris qu'on désespérait de vaincre les obstacles qui retardaient l'établissement d'une mission française pour les Indes; plein de zèle pour la conversion des infidèles, il va à Rome, prend cette affaire en main. Les obstacles sont levés et la mission est établie. Le pape instruit des talents et des vertus de cet habile négociateur, le fait évêque de Berithe et son vicaire apostolique dans la Cochinchine, et dans une grande partie de l'empire de la Chine. M. Lambert ne consent à son élévation que pour ne par désobéir au chef de l'église, et ne reçoit ses dignités qu'en tremblant: mais à peine est-il revêtu du caractère épiscopal et de la grâce du ministère, qu'il part pour les Indes, en ouvre le chemin aux autres missionnaires et les encourage, par son exemple, à surmonter les fatigues et les dangers inséparables d'un si long voyage. Avant son départ, le saint-père lui ordonna et l'obligea, par serment, de lui rendre un compte fidèle des missions établies dans tous les pays par où il passerait. Il obéit, et rendit à tous les ouvriers évangéliques la justice que chacun méritait, sans partialité, sans envie et sans déguisement.

Arrivé à Siam, contre son attente, il gagna l'affection du peuple, de la cour et du roi, et y établit un séminaire qui a formé un très-grand nombre de prêtres et de catéchistes

téchistes indiens et chinois, et qui est encore le centre et le soutien de toutes les missions d'Orient. Il y joignit dans la suite un hôpital et un collége, où l'on secourait gratuitement les pauvres, et où l'on élevait la jeunesse. Ces succès étaient les fruits de la vie sainte et pénitente qu'il menait. Voici la relation que M. Deydier, témoin oculaire, en fait à mademoiselle de Richelieu, dans une lettre du premier janvier 1665.

« Je vous dirai en peu de mots que M. de Berithe est un des plus grands serviteurs de Dieu, qui soit au monde. Sa foi, qui est sa vie, est tout à fait extraordinaire et lui inspire continuellement un très-ardent desir de se rendre dans les lieux de sa mission, pour y vivre dans un entier abandon à la divine providence. On voit dans sa conduite que sa raison, qui n'est pas des moins éclairées ni des moins justes, cède toujours à cette lumière supérieure, et fait de très-fréquents et de très-grands sacrifices pour la suivre. J'en pourrais rapporter une infinité d'exemples dont j'ai été témoin; un seul suffira. Sa santé était si affaiblie l'année passée, qu'il pouvait à peine se promettre un mois de vie. Dans cette faiblesse, il s'assujettit à l'abstinence de la viande et à un jeûne continuel. Il est si affligé de voir que si peu de personnes se confient pleinement en la bonté paternelle de Dieu, et qu'il y en a un si grand nombre qui craignent de manquer du nécessaire, qu'il

dit souvent qu'il veut montrer, par son exemple, que l'évangile est vrai, et qu'il y a des secrets pour forcer Dieu à nous accorder nos demandes. Ces secrets sont sans doute ce qu'il pratique chaque jour. Dès qu'il peut se cacher, il se prosterne le visage contre terre, et demeure des heures entières en cette posture. Jamais il ne prend aucune résolution pour la conduite de la mission, sans avoir ainsi prié et consulté Dieu. Sa ferveur est aussi grande qu'elle pouvait l'être les premiers jours de sa conversion. Il ne se lasse point de répéter que nous devons être extrêmement attentifs et exacts, et profiter de tout; que sans cela nous faisons chaque jour des pertes éternelles et irréparables. Son oraison est si continuelle, que je ne sais si le sommeil y met de l'interruption. Au milieu de ses occupations, il fait chaque jour cinq ou six cents actes d'amour de Dieu. Sa charité pour le prochain le rend la victime publique; il ne peut retenir ses larmes, surtout à l'autel, lorsqu'il prie pour les païens et pour les mauvais chrétiens. Il se croit le plus heureux homme du monde, lorsqu'il participe intérieurement ou extérieurement aux souffrances de J.-C.

« Je vous découvre ici, mademoiselle, de grands trésors spirituels. Dispensez-moi d'en dire davantage. La maxime favorite de notre prélat, c'est que beaucoup de choses ne doi-

vent être connues que de Dieu et de notre âme, ni être découvertes qu'au jour du jugement. »

Un autre missionnaire, en faisant le portrait de ce prélat, dit qu'il fut sage et constant dans ses résolutions, plein de zèle pour la gloire de Dieu et de l'église, intrépide dans les persécutions et dans les dangers. Jamais ni obstacles, ni plaintes, ni menaces, ni calomnies ne l'empêchèrent de remplir ses devoirs, et d'exécuter ce qu'il jugeait utile ou au progrès de la foi, ou à la réformation des mœurs, ou au bon ordre. Quand on lui représentait, en certaines occasions, que sa charité paraissait rude et son zèle amer, il répondait que ce n'était qu'à regret qu'il parlait ou qu'il agissait avec tant de force, et que les ordres du saint-siége, les obligations de sa charge, l'intérêt de la religion ne permettaient pas de prendre toujours le parti de la condescendance et de la douceur. Il supplia plusieurs fois le pape de le décharger de l'administration qu'il lui avait confiée, et de le réduire à la condition de simple missionnaire; mais sa sainteté n'eut aucun égard à cette demande, l'exhorta et l'encouragea à remplir le ministère épiscopal dont il s'acquittait si dignement. En effet il gouverna toutes les missions avec une sagesse admirable; il fut le premier évêque qui ordonna des prêtres du Tonquin et de la Co-

chinchine, le premier qui dressa des statuts synodaux pour ces églises naissantes, le premier qui établit une congrégation de vierges chrétiennes dans ces royaumes, où il était inoui qu'une seule fille eût fait vœu et profession publique de chasteté, et il eut la consolation de voir que ce pieux institut était favorisé des plus précieuses bénédictions du ciel. Malgré la persécution des païens et les divisions intestines, il fit deux fois sa visite épiscopale dans la Cochinchine et dans le Tonquin, et montra qu'il était toujours prêt à verser son sang et à donner son âme pour le troupeau qui lui était confié. Sa vie était un martyre continuel, et il avait accoutumé de dire qu'un chrétien sans souffrances n'avait que l'écorce de la piété. Sur la fin de ses jours, Dieu acheva de le purifier par des épreuves très-douloureuses. Il passa plusieurs années dans une langueur continuelle; pendant la dernière de sa vie, il souffrit les douleurs les plus aiguës causées par la pierre. Dieu, pour lui faire pratiquer la patience avec plus de perfection et de mérite, suspendit toutes les consolations intérieures et sembla l'abandonner; mais, peu de jours avant sa mort, la divine miséricorde répandit dans son âme les avant-goûts des délices de l'éternité à laquelle il touchait. Il mourut à Siam, dans le baiser du seigneur, le 15 juin 1679.

L X I V.

Ses funérailles.

La nouvelle de sa mort s'étant répandue dans la ville et dans les camps de différentes nations qui l'environnent, le lendemain, tandis qu'on se préparait à faire ses funérailles, on vit arriver au séminaire les prêtres, les religieux et les plus notables du camp des Portugais. Les Français, les Anglais, les Hollandais, les Japonais, les Arméniens, les Maures, les Siamois y abordèrent en grand nombre. Le roi y envoya de ses principaux mandarins. Les plus considérables même des Talapoins vinrent assister à son convoi. Cette pompe funèbre, quelque extraordinaire et magnifique qu'elle fût, honora moins ce pieux prélat que ne l'honorèrent les larmes des missionnaires et de tous les séminaristes, qui le pleuraient comme leur père; les cris et les gémissements des pauvres, qui ne cessaient de publier les secours et les aumônes dont il avait soulagé leur misère.

C'est ainsi que la mort de ce sage pontife, qui était passé dans la terre des nations étrangères pour y annoncer les vérités du salut, fut précieuse devant Dieu et devant les hommes, et que sa gloire égala presque celle des saints. Les églises qu'il a fondées, ins-

truites et gouvernées avec tant de sollicitude et de charité, publieront sans doute ses louanges jusqu'à la fin des siècles. On lit dans plusieurs mémoires des merveilles opérées à son tombeau.

Fin du livre sixième et dernier.

TABLE DES MATIÈRES

du premier Volume.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

Fin de la Table du premier Volume.

TABLE DES MATIÈRES

Du second Volume.

LIVRE QUATRIÈME

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

Fin de la Table du second Volume.

Livres qui se trouvent chez LOCARD *fils, imprimeur-libraire, Avenue de l'Orient, n.o 42, à Versailles.*

LES *Prisonniers du Temple*, suite du Cimetière de la Madeleine. 3 vol. in-12, 6 gravures. Prix 5 fr.

Méthode Analytique pour l'étude de la langue française, par Rémézy, 1 volume in-12. Prix 1 f. 50 c.

Les nouveaux Mémoires de Bassompierre, ouvrage inédit. 1 vol. in-8°. Prix 3 f.

Scelta delle novelle Morali di Soave. 1 vol. in-12. Prix 1 f. 50 c.

Diane et son Ami, ou Voyages et Aventures de Mirmont-Larochefoucault dans l'Inde, 2 vol. in-12, fig. Prix 3 fr. 60 c.

Édouard de Berville, 2 vol. in-12, fig. Prix 3 fr. 60. c.

Dictionnaire Chronologique, ouvrage à l'usage des jeunes gens, 1 vol. in-16; par le traducteur des Lettres Athéniennes. Prix 2 fr. 50 c.

Sous presse : la Fille invisible.

